



cfdt

**37^e congrès
Rapport général**

Annecy, mai 1976

37^e congrès Rapport général

« En fait, la revendication se modifie, s'enrichit, en discutant, mais aussi en agissant. A chaque fois qu'une revendication est mise en discussion par l'organisation syndicale dans de bonnes conditions d'information et d'expression collectives, de nouveaux aspects apparaissent... Et cela, non seulement dans l'entreprise, mais à travers tous les échelons démocratiques de l'organisation.

La discussion n'est pas séparable de l'action. Elle est déjà une action, une liberté conquise dans l'entreprise. »

Frédo Krumnow

Présentation

« Réduire la marge entre ce qui se dit et se décide au congrès et ce qui se passe et se décide dans les syndicats. » (Marcel Pépin, au Congrès de la Confédération des syndicats nationaux du Canada.)

Cet objectif de Marcel Pépin, nous avons tenté de le reprendre à notre compte dans la rédaction de ce rapport général et nous souhaitons que chaque syndicat le fasse sien dans la préparation du congrès.

C'est pourquoi ce rapport général est centré sur l'examen de notre pratique d'action de masse et de classe, c'est-à-dire une action quotidienne de défense des intérêts immédiats des travailleurs qui rassemble les conditions du passage au socialisme autogestionnaire. Le chapitre 1^{er} situe la crise de la société capitaliste et fait le bilan de l'action menée depuis le 36^e congrès.

Dans le chapitre 2, plutôt que d'aborder trop succinctement l'ensemble des terrains de lutte, nous avons préféré en traiter quatre prioritaires : emploi - pouvoir d'achat - santé et conditions de travail - libertés et droits des travailleurs. Pour les autres thèmes, il convient de se reporter à « Syndicalisme » pour situer les positions et l'action de la confédération. Nous avons voulu en effet que le volume de ce rapport soit le plus « réduit » possible.

Le chapitre 3, s'il correspond à une décision du congrès de Nantes - approfondir les orientations confédérales sur les voies de passage au socialisme - ne serait pas ce qu'il est sans l'importante avancée théorique et pratique réalisée, notamment au cours de l'année 1974, lorsque la CFDT a pris position pour l'Union des forces populaires et s'est mobilisée pour le candidat de la gauche lors de l'élection présidentielle.

Le chapitre 4 précise la politique internationale de la CFDT, car il est urgent de renforcer l'efficacité de notre action au niveau premier où le capitalisme s'efforce de surmonter sa crise structurelle : celui des rapports internationaux.

Enfin, le congrès d'une confédération qui sait l'importance des moyens d'organisation pour donner toute son efficacité à notre pratique d'action, doit examiner de près ses moyens structurels et financiers, ses méthodes de formation et d'information. C'est l'objet du chapitre 5.

Une annexe reprend les principales positions et études publiées dans « Syndicalisme » depuis le début de 1973. Elle permet au rapport de sélectionner les informations sur l'action menée, afin de n'en retenir que l'essentiel.

Le résumé qui suit chaque chapitre peut permettre à chacun d'avoir une vue rapide et synthétique du contenu du rapport et de sélectionner les points qui seront débattus plus à fond dans chaque section syndicale et syndicat.

L'essentiel d'un congrès, c'est en effet sa préparation et les débats auxquels la masse des adhérents doit participer. Le fonctionnement démocratique de la CFDT a là une occasion privilégiée de s'exprimer. Donner la parole à chacun, rassembler les avis et en faire un tout collectif où chacun retrouve son apport, c'est en même temps un moyen de mobilisation et d'efficacité au service de nos objectifs.

Ce rapport est présenté sous la responsabilité du Bureau national. De sa discussion découleront deux décisions des syndicats réunis en congrès :

1) Un jugement sur l'action menée depuis 3 ans.

A cet effet, après la discussion du rapport général, les syndicats auront à se prononcer sur la résolution suivante : *« le congrès de la CFDT donne acte au Bureau national qu'il a rempli son mandat en prenant, dans le cadre des orientations définies au 36^e congrès, les initiatives et les décisions qu'a exigées la situation. »*

2) Le vote de l'orientation pour les 3 ans à venir à travers la résolution générale qui sera présentée au congrès et pour laquelle les syndicats pourront déposer des amendements.

Ainsi, conformément aux souhaits exprimés, les syndicats pourront se manifester en toute clarté et distinctement sur le passé et sur l'avenir. Mais, bien évidemment, le rapport général intègre l'activité menée et les conclusions à en tirer pour l'avenir. Le projet de résolution générale sera donc établi en conformité avec les positions exprimées dans le rapport.

Ce rapport a été rédigé par les membres de la Commission exécutive et les secrétaires confédéraux, puis discuté et approuvé par le Bureau national, entre juin et décembre 1975. Il sera actualisé par le rapport au Conseil national d'avril 1976 dont « Syndicalisme-hebdo » rendra compte.

Pour un congrès exprimant au plus près l'action des adhérents de la CFDT, pour un congrès qui s'enrichisse de la réflexion de tous les syndicats, pour un congrès qui contribue à l'amélioration de nos moyens d'action, bon travail collectif à toutes les équipes syndicales :

Dans cette préparation, nous n'oublierons pas l'apport de notre camarade Frédo Krumnow, mort depuis notre dernier congrès. La CFDT tout entière a ressenti douloureusement la perte d'un des militants les plus chaleureux et les plus enthousiastes qui ait marqué notre confédération. Son action dans l'usine de textile de Pfastatt, puis à la fédération Hacuitex et au secteur « action revendicative » de notre organisation, lui a permis d'enrichir l'action de la CFDT par son sens aigu de la délibération démocratique de base et par les perspectives d'avenir qu'il n'a cessé d'approfondir. Toute sa vie, il a combattu pour que tous puissent s'exprimer, contre les hiérarchies arbitraires, contre la séparation entre travail de conception et travail d'exécution, pour une attention prioritaire aux laissés pour compte de notre société, pour un autre type de développement éliminant les nuisances et les gaspillages, en bref pour l'autogestion.

Son exemple exceptionnel nous renforce dans la volonté de poursuivre inlassablement notre action pour la défense des travailleurs, le renforcement du syndicalisme et la révolution socialiste.

1. Bilan de l'action menée depuis le 36^e congrès



11. Les orientations du 36^e congrès

En juin 1973, la crise du capitalisme n'atteignait pas le degré d'acuité actuel. Ses effets sur les conditions de vie et de travail étaient moindres. Nul ne prévoyait qu'un an plus tard, inflation et chômage croîtraient à un rythme que nous n'avions jamais connu. Rien n'annonçait le décès du président de la République, deux années avant la fin de son mandat, provoquant la bataille électorale pour les présidentielles avant la date prévue.

Pour définir les positions confédérales dans ce contexte mouvant, le Bureau national s'est appuyé sur les orientations du 36^e congrès contenues dans la résolution générale et les autres motions. Nous rappelons ici l'essentiel de ces orientations.

Une pratique de masse et de classe...

Le capitalisme n'est pas seulement une organisation économique, c'est aussi une organisation sociale, une idéologie, l'ensemble contribuant à maintenir le pouvoir d'une classe dominante.

« Le combat anti-capitaliste doit donc s'attaquer de front à la fois aux niveaux économique, politique, social et idéologique. Toute autre stratégie, privilégiant seulement l'action économique ou seulement l'action politique, ne correspond pas au projet socialiste élaboré par la CFDT. » (Paragraphe 18 de la résolution générale).

A travers son action et sa pratique syndicale quotidienne, la CFDT contribue à l'élaboration d'un projet socialiste. *« Dans la phase actuelle de lutte anti-capitaliste et dans la perspective de construction du socialisme :*

- *L'accent doit être mis sur les luttes sociales et l'action des masses populaires sans les opposer à l'éventualité d'un changement électoral du pouvoir politique ;*
- *L'organisation syndicale a un rôle politique important d'information et d'explication pour situer les luttes dans leur combat de classe anti-capitaliste.*

Cela implique que les actions soient menées, non seulement pour réduire l'exploitation des travailleurs, mais aussi pour contester le mode de vie et de développement capitalistes » (§ 23).

Cette stratégie de masse et de classe nécessite l'élaboration de revendications partant des problèmes concrets des travailleurs et les liant étroitement aux perspectives socialistes. Débattue avec les travailleurs et travailleuses concernés, la revendication est alors *« un acte collectif de classe, l'expression d'une pratique opposée à la passivité et à la dépersonnalisation entretenue par le système capitaliste. Elle reflète, dans son contenu et ses moyens, le niveau de conscience atteint par les travailleurs avec l'aide de l'organisation syndicale »* (§ 51).

Cette pratique permet de *« contribuer à la création d'un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications des travailleurs et à l'instauration d'une société socialiste »* (§ 46).

Le 36^e congrès a également réaffirmé que le *« syndicalisme est l'expression organisée de la classe ouvrière dans sa lutte revendicative et de libération. C'est pourquoi, avec les travailleurs, le syndicat a la responsabilité de la conduite de l'action et de la négociation »* (§ 59).

Le congrès rappelle ensuite les conditions d'une bonne liaison avec les travailleurs et poursuit : *« c'est par cette attitude, sans doute plus difficile, mais tout aussi responsable, que le syndicalisme sera capable de faire la synthèse et l'unité politique des luttes décentralisées pour satisfaire les revendications et progresser vers nos objectifs de socialisme autogestionnaire »* (Fin § 59).

Cette stratégie est une stratégie unitaire. *« La CFDT agit pour réunir les conditions qui permettront, à terme, le regroupement des travailleurs dans une même organisation syndicale. Elle poursuivra l'action entreprise en vue de préciser et de clarifier cette orientation avec les travailleurs et leurs organisations, dans la confrontation avec tous les courants du mouvement ouvrier »* (§ 55).

Au plan politique

Cette stratégie ne se limite pas à la lutte contre l'exploitation et la subordination dans l'entreprise, elle s'étend à tous les domaines de la vie où le capitalisme organise la domination, l'aliénation et l'exploitation des travailleurs et des travailleuses. La lutte contre le contrôle du pouvoir politique par le capitalisme est essentielle.

Mais, pour la CFDT *« la conquête du pouvoir politique et économique est une condition nécessaire mais insuffisante. La construction du socialisme autogestionnaire exigera des transformations radicales aux différents niveaux de la société »* (milieu § 23).

Pour cela, *« dans le cadre d'un changement de pouvoir, certains objectifs significatifs devront être atteints plus rapidement pour engager la mise en route progressive d'une société autogérée »* (§ 29).

« Cette lutte pour conquérir le pouvoir politique et le renversement du capitalisme s'organise par le rassemblement, sur les objectifs de la classe ouvrière, de tous ceux et celles qui contestent le capitalisme et ont intérêt à la construction du socialisme » (§ 30/34).

*« C'est la capacité à se mobiliser durablement et solidai-
rement pour des changements fondamentaux qui définit la nature et les contours du rassemblement des forces anti-capitalistes »* (§ 33).

Au plan international

Rappelant les orientations du 35^e congrès, la CFDT souligne que « le projet socialiste ne peut se concevoir enfermé dans l'hexagone national » (§ 43). C'est pourquoi elle « agit pour la construction d'une Europe unie, socialiste et démocratique » (§ 44) et pour que « se développe une solidarité effective dans l'action avec les travailleurs de tous les pays, notamment ceux du tiers-monde... contre l'impérialisme, le colonialisme et l'exploitation » (§ 45).

La CFDT entend développer « la lutte internationale sur le plan professionnel et interprofessionnel ». Au niveau européen, elle poursuivra son action pour la « création d'une force syndicale unitaire en Europe » dans la CES (§ 74). Au sujet de la CMT, « sans exclure a priori de reconsidérer son affiliation internationale si les circonstances l'exigeaient », la CFDT continuera à agir pour qu'elle acquiert « un comportement anti-capitaliste dynamique et ouvert à la nécessité du regroupement dans l'action de toutes les forces syndicales décidées à lutter contre le capitalisme » (§ 73).

La CFDT encouragera tout ce qui peut à la fois favoriser un « rapprochement réel entre CISL et CMT et la prise en considération par ces deux internationales de l'importance des grandes organisations autonomes du tiers-monde » (§ 76).

« La CFDT continuera à développer ses relations avec le plus grand nombre possible de forces syndicales et populaires, clandestines ou non, pour confronter les positions et engager des actions communes » (§ 75); elle utilisera les moyens divers en sa possession pour soutenir « les luttes de libération des peuples soumis à des oppressions coloniales, fascistes ou racistes » (§ 77).

Enfin, au plan professionnel, en soulignant le rôle prépondérant, dans les grandes industries clés, des secrétariats professionnels internationaux, la CFDT entendait poursuivre son action à la fois pour que se mène une lutte efficace sur les revendications des travailleurs, et pour un renouveau du syndicalisme international. Des discussions sur la base de l'unité d'action entre les FIP et SPI sont considérées comme indispensables par la CFDT (§ 76).

Des conclusions concrètes

Cette orientation de la lutte de classe anticapitaliste conduit la CFDT à mettre l'accent sur la situation de certaines catégories sociales marginalisées par rapport

aux préoccupations dominantes dans le mouvement ouvrier : jeunes, travailleuses, immigrés, retraités.

L'expression de ces groupes est indispensable pour que la CFDT intègre en permanence leurs besoins et leurs aspirations dans la définition des objectifs revendicatifs et des méthodes d'action.

Une résolution particulière **sur l'immigration** appelait les organisations de la CFDT à :

- mettre en évidence et dénoncer sans relâche la volonté patronale d'utiliser l'immigration pour accroître ses profits par la surexploitation des immigrés et pour affaiblir et diviser les travailleurs ;
- développer une stratégie unitaire et combattre résolument les idées et les comportements racistes et xénophobes chez les travailleurs.

Elle fixait également divers objectifs concernant l'introduction de main-d'œuvre et le droit à l'emploi, les droits sociaux, politiques, etc...

La résolution **sur l'action** portait sur les salariés et le pouvoir d'achat, les retraites et la sécurité sociale, les conditions de travail, les droits des travailleurs, la santé et les conditions de vie et quelques orientations sur la nécessité de l'unité d'action inter-confédérale.

Une résolution particulière préconisait une campagne nationale **sur la santé** des travailleurs, une autre dénonçait la **politique militaire française** et les ventes d'armes des guerres.

Pour soutenir ces actions, deux décisions importantes ont été prises :

- la constitution d'une **caisse unique de résistance** par la fusion du FAS (Fonds d'action professionnelle et de défense syndicale) et de la CNAP (Caisse nationale d'action professionnelle) ;
 - l'adoption d'une **charte financière** fixant les critères de détermination du montant de la cotisation de base et de sa répartition aux divers niveaux de la structure syndicale.
- Le rapport **sur l'information** a été conclu par une résolution sur l'information mettant l'accent sur l'importance de l'information syndicale, notamment de tous les moyens réalisés à la base, les plus proches des préoccupations des travailleurs.

Enfin, le congrès adoptait une motion **pour la paix** et le respect du droit des peuples **au Proche-Orient**.

C'est en fonction de l'ensemble de ces décisions et de l'évolution du contexte économique et politique national et international qu'il convient d'apprécier les positions de la confédération depuis juin 1973.



12. La crise

12.1. Une crise qui n'a, en soi, rien de fatal

La crise (1) ? Il n'est pas besoin d'être grand expert économique pour en saisir les données en cette fin de 1975. Les licenciements se multiplient, les réductions d'horaires se développent, des centaines de milliers de jeunes ne trouvent pas de travail, les prix continuent à galoper. Des millions de travailleurs vivent aujourd'hui dans l'incertitude, inquiets pour leur emploi et leur pouvoir d'achat. En un an, le nombre de chômeurs a plus que doublé en France, le pouvoir d'achat stagne, voire même, régresse pour certaines catégories, la production industrielle s'est brutalement ralentie.

Il ne s'agit pas là de difficultés passagères propres à la France. L'ensemble des pays capitalistes est touché : aux Etats-Unis, le nombre de chômeurs atteignait huit millions au début de 1975, soit presque autant qu'en 1932, au plus fort de la « grande » crise ; en Grande-Bretagne, la hausse des prix a été de 20% en 1974 ; en Italie, la production industrielle a baissé de 11%, alors que les prix augmentaient de 24%. Presque partout, le chômage continue d'augmenter alors que la production se ralentit ou baisse et que l'inflation se poursuit.

Depuis 1974, c'est la « crise ». Mais quelle crise ? La question apparaît presque incongrue tant la réalité du chômage et de l'inflation est visible et sensible pour tous. Pourtant, les travailleurs se la posent, se demandent ce qui va en sortir, cherchent à comprendre ce qui est en jeu : crise économique passagère ? Crise structurelle du capitalisme ? Crise de la société ? Prélude à l'effondrement du système ?

Le capitalisme, « avaleur » de crises

C'est le sens même du mot crise qu'il nous faut préciser, afin de mieux mesurer les enjeux de la situation actuelle. Tout d'abord, il est nécessaire de prendre nos distances par rapport aux conceptions systématiquement fatalistes et catastrophiques de la crise. Car le fatalisme, c'est l'arme du patronat qui cherche à démobiliser les travailleurs et à masquer les responsabilités. C'est le patronat et le pouvoir qui ont intérêt à présenter la crise comme un mal inéluctable venu de l'extérieur.

Mais paradoxalement, il revient au même de considérer la crise comme l'un des derniers soubresauts du capitalisme en train de s'enliser dans ses contradictions. C'est

aussi démobiliser et rendre passifs les travailleurs que de se contenter de prophétiser l'effondrement du système. Car il nous faut tenir compte des leçons de l'histoire. C'est un fait que, depuis qu'il existe, le capitalisme a toujours connu des périodes de crise. D'un certain point de vue, même, les crises ont toujours été intégrées au développement du capitalisme. Au XIX^e siècle, les crises se manifestaient avec régularité tous les sept ou dix ans : périodes de récession et périodes de croissance alternaient. Ce mouvement cyclique de l'économie était alors considéré comme naturel. L'explication de ces cycles était fondée sur l'examen du processus d'accumulation capitaliste : le surinvestissement provoquait une baisse du taux de profit entraînant une baisse de la production et des prix ; l'introduction d'innovations techniques, l'intensification de l'exploitation, la conquête de nouveaux marchés permettaient de relancer l'activité en augmentant les taux de profit et donc les possibilités d'investissement. La sous-consommation des travailleurs exploités contribuait à marquer les effets de ces cycles.

Cette activité cyclique du capitalisme au XIX^e siècle se traduisait ainsi par des crises périodiques caractérisées par la baisse de la production et la baisse des prix. Le champ couvert par la production capitaliste restait en effet limité à quelques biens de consommation et à des biens d'équipement.

Le développement de la production capitaliste destinée à satisfaire des besoins sociaux de manière plus massive à partir du début du XX^e siècle (on peut se souvenir du slogan de Ford qui estimait que son développement passait par le fait que les ouvriers puissent acheter les véhicules qu'ils produisaient) modifia considérablement les conditions du développement économique, éliminant, pour une large part, les crises de type cyclique.

Après une brève crise en 1920-1921, consécutive au redémarrage de l'économie après la première guerre mondiale, l'économie capitaliste se développa rapidement jusqu'en 1929.

La fameuse crise de 1929, qui dura pratiquement jusqu'à la deuxième guerre mondiale, eut pour origine immédiate un colossal mouvement de spéculation boursière aux Etats-Unis. La crise s'étendra à toute l'Europe donnant naissance à un processus de récession en chaîne aggravé par des politiques souvent déflationnistes (voir la politique de Laval, en 1932-1934 en France). La crise se caractérisa par une importante baisse de la production industrielle. Pour l'indice 100 en 1929, la production tombait à 68,8 en 1932 et à 79 en 1934 pour la France. Parallèlement, les prix baisseront de 35% entre 1929 et 1934 et la durée hebdomadaire du travail sera réduite de 35% en moyenne, alors que 28% des travailleurs seront sans emploi en 1935.

Il ne manqua pas alors de voix qui prédirent l'effondrement total du système. Mais rompant avec les schémas libéraux antérieurs, le capitalisme put opérer son redressement en organisant l'intervention économique de l'Etat.

(1) Pour une analyse plus complète de la crise, se reporter à la brochure confédérale : « La crise de la société capitaliste. » Parution prévue en avril 1976.

C'est la société tout entière qui est atteinte

Il nous faut donc rester lucides dans l'analyse que nous faisons de la crise actuelle, même si elle est la plus grave que le système ait connue depuis la deuxième guerre mondiale. Car, depuis plus d'un siècle, le mouvement ouvrier ne cesse de parler de la crise du capitalisme et du développement de ses contradictions internes. Depuis plus d'un siècle, le socialisme est mis à l'ordre du jour par le mûrissement de cette crise. Et depuis plus d'un siècle, le capitalisme n'a pas cessé de s'adapter et de se transformer, comme s'il était une gigantesque machine à récupérer et à intégrer. Nous ne pouvons ignorer cette réalité qui met en question et juge peut-être le rapport entre théorie et pratique dans l'histoire du mouvement ouvrier.

C'est notre analyse du capitalisme qu'il faut approfondir. Car le capitalisme n'est pas seulement un système économique, il est aussi une organisation sociale, un système idéologique. L'oublier, concrètement, c'est ne pas se permettre de comprendre la situation actuelle. C'est en ce sens que l'on ne peut pas faire une analyse mécanique du système, comme si le train de l'histoire avançait imperturbablement sur une ligne déjà tracée, comme si les contradictions économiques existaient de façon isolée de la lutte de classes, des rapports de forces internationaux, des conditionnements idéologiques. Pour sa part, la CFDT ne fait donc pas une analyse purement économique. Ce n'est pas seulement l'économie qui est malade, même si c'est actuellement l'aspect qui apparaît dominant, c'est la société toute entière. C'est Giscard qui fait de l'économisme pour masquer l'ampleur des problèmes qui se posent. Nous ne le suivons pas sur ce terrain, fût-ce paradoxalement au nom d'une conception « scientifique » de l'évolution des contradictions du système.

En effet, si la situation économique domine aujourd'hui l'actualité, on ne doit pas oublier d'analyser les autres composantes de la situation : données sociales, politiques, culturelles, idéologiques.

Les années 70 resteront en effet marquées par d'importants bouleversements, tant dans les relations internationales que dans les différentes sphères de la vie sociale.

Le « nouvel ordre économique international »

Ayant conquis leur indépendance politique, les pays du tiers-monde refusent avec force le maintien de l'exploitation capitaliste et de l'impérialisme sous leurs nouvelles formes.

Quand ils exigent que s'engagent des discussions pour un « *nouvel ordre économique international* » dont l'idée et l'expression ont été lancées par le président algérien Boumedienne, porte-parole du tiers-monde à la tribune de l'ONU en avril 74, ils veulent notamment :

- récupérer leurs richesses nationales et pouvoir faire de la nationalisation un « acte de développement » ;
- des réformes profondes du commerce et du système monétaire international ;
- une organisation des marchés, des prix équitables rémunérateurs pour les produits du tiers-monde, prix indexés sur les produits (surtout industriels) importés par les pays en voie de développement ;
- retrouver leur identité culturelle détruite par le colonialisme ;
- maîtriser leur développement par une industrialisation et des réformes agraires effectuées en partant de leurs situations propres et avec l'utilisation de techniques adaptées.

Sur ces objectifs le tiers-monde s'organise et commence à peser lourd dans le rapport de forces international. C'est

le raffermissement des positions du « groupe des 77 », rassemblant la plupart des pays du tiers-monde sous l'impulsion de quelques pays progressistes « non-alignés », notamment l'Algérie. C'est la stratégie pétrolière des pays arabes, entraînant les autres pays producteurs d'hydrocarbures, avec toutes les retombées concrètes dans les pays consommateurs. C'est dans le sillage de l'OPEP, l'organisation d'autres pays producteurs de matières premières. C'est l'unité réalisée entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique lors de la nouvelle convention CEE et ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). C'est d'une façon générale le rôle croissant que les pays du tiers-monde jouent dans les grandes confrontations internationales.

Le maintien de leur solidarité et de leur cohésion doit leur permettre de surmonter les tentatives de récupération au moindre coût, par le monde capitaliste, de leur conception d'un nouvel ordre économique international, et de créer les conditions de nouveaux rapports industriels, monétaires, commerciaux, économiques et politiques avec les pays industrialisés.

Les Etats-Unis sont peut-être en train d'amorcer une période de déclin politique, soulignée par leur échec au Cambodge et au Vietnam. Les équilibres internationaux se modifient dans de nombreuses régions du monde : dans le Sud-Est asiatique, dans la Méditerranée occidentale (avec l'Espagne, le Portugal, la Grèce). En cinq ans, le monde a plus bougé qu'il ne l'avait fait depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Une profonde crise sociale

Dans la société française, l'ébranlement signifié par mai 1968 s'est amplifié. Parce que le mouvement étudiant et lycéen manque de continuité apparente, on a trop vite oublié que c'était l'ensemble de la société qui avait été remis en cause. Les valeurs bourgeoises s'effritent. L'ordre social est ébranlé et ne peut plus être stabilisé par les solutions politiques de la bourgeoisie. Les institutions les plus solides, comme l'armée, la médecine, la justice, sont maintenant contestées de l'intérieur. La multiplication de tous les « mouvements de libération » manifeste un profond désir de changement dans les rapports sociaux. Le progrès, le travail, la hiérarchie, ne sont plus des valeurs intangibles. Le type de développement fondé sur la croissance marchande est accusé.

Il n'y a pas de domaine de la vie quotidienne et de la vie sociale qui ne soit aujourd'hui touché par cette lame de fond dont mai 68 avait manifesté l'émergence.

Ce sont tous les fondements idéologiques, culturels, industriels de la société bourgeoise qui sont en procès. C'est aussi cela la crise. Bien sûr, tout est loin d'être clair dans cette vaste contestation multiforme, dont le contenu anticapitaliste semble parfois absent, autorisant bien des formes de récupération, de manipulation. Mais cette confusion même est le signe de l'ampleur du phénomène.

Et la crise économique, dans tout cela ? Y aurait-il deux crises ? Une crise globale de la société, d'une part, et une crise économique juxtaposée, d'autre part ? Non, car par bien des aspects, les deux sont liées : on ne peut séparer la crise économique de la modification des rapports de forces internationaux ; on ne peut isoler, dans la crise de la croissance capitaliste, les aspects économiques et les aspects sociaux.

Aller plus loin, pour trouver du nouveau...

C'est toute la société qui est en crise, même si les éléments de crise sociale et de crise idéologique sont plus

dispersés et moins concentrés dans le temps que les difficultés économiques actuelles. C'est pourquoi l'enjeu n'est pas seulement économique. Si la question d'une « relance durable » est essentielle, elle n'est pas tout et ne suffirait pas à résoudre les problèmes qui se posent. C'est le type de développement et l'organisation des pouvoirs dans la société qui sont aussi en jeu. Sortir de la crise économique immédiate, ce n'est pas sortir de la crise de société qui couve depuis mai 1968.

Mais la crise économique oblige à des choix, à des réorientations. Elle est un moment décisif, elle constitue un tournant. Les données de ce tournant n'existent pas dans l'abstrait, elles sont déterminées par les rapports des forces, par l'action des travailleurs.

C'est en ce sens que les objectifs CFDT, bien loin d'être dépassés par les événements, prennent tout leur sens. Nos objectifs de transformation constituent une façon d'envisager globalement la relance d'une société nouvelle. Nous pouvons faire éclore le « neuf » qui est en train de germer, mais nous savons aussi que le « vieux » qui résiste peut encore trouver le moyen de se consolider. C'est pourquoi l'heure est plus que jamais à l'action, à une action qui intègre toutes les dimensions de la transformation nécessaire de la société.

12.2. La situation depuis trois ans

Les trois dernières années représentent, tant au plan international que national, une période de généralisation de la crise du capitalisme.

• La maturation de la crise économique

Les conditions de la crise se sont développées tout au long des années 60, mais pour se préciser à leur terme. A partir de 1965, un énorme développement des investissements s'affirme sous l'impulsion des capitaux américains et des firmes multinationales (FMN), aboutissant à d'importantes restructurations et à l'accroissement de la productivité. Les groupes nationaux capitalistes ne sont pas en reste.

La concurrence très vive qui se développe, crée peu à peu les conditions d'une crise financière internationale. Le financement des investissements exige la concentration des moyens financiers et celle-ci se fait de plus en plus dans des centres internationaux qui échappent à tout contrôle. Dans chaque pays les moyens publics sont également réorientés pour y contribuer ; on cherche à mettre en place le contrôle de la progression des revenus. Partout, on transforme et réorganise pour intensifier la productivité du travail et de la science ; ce qui alimente une crise sociale et idéologique dans de nombreux pays.

Dans ce climat, la résistance des travailleurs, des chercheurs, des enseignants aux tentatives d'intensification de l'exploitation se manifeste. Le patronat pour la désamorcer concède des augmentations de revenus. Ce qui l'amène aussi à consacrer de plus en plus de capital en vue d'économiser la main-d'œuvre. Pour faire face il accroît ses prix. L'accumulation du capital est alors financée grâce à une inflation de plus en plus vive et de plus en plus générale, l'endettement prend des proportions énormes.

• La généralisation de la crise économique

Une telle situation crée des conditions de rentabilité de plus en plus précaires, elle favorise les activités de spéculations immobilières et monétaires, ruine le système monétaire international et réduit à néant l'indépendance des politiques économiques nationales. Cette orientation de l'activité favorise les booms spéculatifs (ainsi en 72-73), accentue les contradictions sociales et avive les conflits entre les grandes puissances capitalistes. Les dévaluations du dollar, en 1971 et en 1973, expriment, sur le plan monétaire, la mise en œuvre d'une contre-offensive de l'impérialisme américain pour restaurer sa suprématie contestée.

La hausse des matières premières succédant, à partir de 1972, à vingt années de baisse est aussi la conséquence de la spéculation et de la guerre commerciale que le capital a déclenchées. Certains pays producteurs de matières premières peuvent profiter des circonstances pour imposer une revalorisation du prix de leurs ressources : c'est le cas des pays de l'OPEP à partir d'octobre 1973, pour le pétrole. Ceci constitue une étape importante de la lutte anti-impérialiste, même si, à cette occasion, les firmes pétrolières revalorisent leurs propres profits et préparent leur redéploiement.

A partir de 1973, l'accroissement des taux de profit est lié à l'accélération de l'inflation mais celle-ci risque de détruire l'économie de marché. La récession et le chômage seront dès lors d'actualité. Ils permettent d'assurer, dans les conditions les meilleures pour le capital, l'affrontement direct avec les classes ouvrières et les peuples pour réduire leur résistance sur les salaires, les conditions de travail et l'emploi, les ressources naturelles.

Les mesures de restriction de crédit que tous les gouvernements prennent à partir de 1973 font monter les taux d'intérêts et limitent les moyens d'achat des entreprises qui liquident leurs stocks et arrêtent leurs investissements. Pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale une diminution de la production se produit simultanément dans tous les pays capitalistes. De nombreuses faillites amorcent un nouveau mouvement de restructuration. Il en résulte une croissance brutale du chômage. C'est le tournant de 1975.

Les politiques de ralentissement n'ont pas arrêté l'inflation qui reste une menace permanente. Les politiques de relance sont impuissantes à empêcher le chômage de s'amplifier en 1975. Désormais le système oscille entre la récession et l'inflation. Il apparaît impossible d'analyser la situation comme une simple récession conjoncturelle : la crise révèle de plus en plus ses aspects structurels.

• La crise de l'impérialisme

Dans ce contexte économique, le monde capitaliste est marqué par un certain nombre de bouleversements d'importance :

- défaite de l'impérialisme américain en Asie du Sud-Est après les échecs au Viet-Nam et au Cambodge ;
- renversement des dictatures militaires en Grèce et au Portugal. L'Europe du Sud apparaît désormais comme un lieu stratégique déterminant ; le succès du PCI, aux élections provinciales de juin 1975 en Italie, le confirme et l'Espagne devient l'enjeu d'une nouvelle lutte ;
- modification des rapports entre le tiers-monde et les pays capitalistes industrialisés. La hausse des prix du pétrole, puis la discussion globale sur les matières premières qui a pu s'accrocher aux problèmes énergétiques, marque peut-être le début d'un renversement de tendance dans la domination économique des pays du tiers-monde, ou du moins, de certains d'entre eux ;

- l'enjeu stratégique que représente l'Europe se confirme alors même que l'évolution du Marché commun est cahotique. La réapparition des débats sur la défense européenne en est le signe ;
- les rapports Est-Ouest accentuent leur caractère de politique d'équilibre entre les superpuissances, manifesté par les conditions de la tenue de la conférence sur la sécurité en Europe. La montée de la Chine comme puissance diplomatique ainsi que les débats en Europe convergent pour tenter de modifier cette donnée des rapports Est-Ouest.

Tout en restant une superpuissance économique et militaire, les USA ont vu leur influence régresser en raison de tous ces changements. Sans pour autant revenir à une politique isolationniste, ils accordent désormais la priorité à la défense de leurs seuls intérêts nationaux : manipulations du dollar, offensives industrielles, politiques de l'énergie avec la création de l'agence internationale, refus d'une coopération équilibrée avec l'Europe, les pays de l'OPEP et le tiers-monde.

Les entreprises multinationales, en liaison avec les états qui les appuient, sont les agents de cette nouvelle division internationale du travail. Inquiets de la montée des forces qui leur sont opposées, les dirigeants des sociétés multinationales poussent à la restructuration industrielle en Europe, ils orientent en priorité leurs investissements vers les autres pays et notamment les Etats-Unis, les pays du tiers-monde qui leur sont favorables et les pays de l'Est.

Pour maintenir leur pouvoir, ils mettent tout en œuvre pour affaiblir la lutte des travailleurs des pays industrialisés, briser les actions de libération populaire, et entraver l'évolution vers le socialisme. Pour cela ils ne reculent devant aucun moyen, les événements du Chili l'ont montré.

• La politique française

En France, le pouvoir a d'abord nié violemment la profondeur de la crise et cherché à dissimuler ses responsabilités et ses objectifs, en accusant tour à tour ou en même temps les pays arabes, producteurs de pétrole, l'environnement international, les salariés, etc., cherchant à répandre l'illusion d'un « îlot de stabilité français ».

Cette propagande s'est accompagnée, dans un premier temps, d'une politique électorale cherchant à satisfaire, tous azimuts, les intérêts des différentes couches de l'électorat gouvernemental, face au mécontentement grandissant d'une grande partie de la population et l'affirmation politique de l'opposition. Les gouvernements successifs de Messmer représentent cette politique.

Cette période est, en effet, caractérisée par l'**affirmation politique de l'opposition**, à la fois par la dynamique du programme commun et la montée du courant autogestionnaire. Aux élections législatives de mars 1973, la gauche effectuait une notable poussée puisqu'elle recueillait, au premier tour, 45% environ des suffrages (contre 40% aux précédentes élections de juin 1968).

Aux élections présidentielles de mai 1974, après la mort de Pompidou, elle dépasse 49% des voix au second tour.

Le régime Giscard

L'élection de Giscard d'Estaing marque la fin d'une époque, celle du gaullisme.

L'UDR, d'abord menacée d'un éclatement, retrouve sa cohésion sous la férule de Chirac, chef du gouvernement et responsable de la direction du parti dont les leaders historiques ont pratiquement tous été écartés. Les républicains indépendants améliorent leur position dans le

sillage de Giscard et constituent le deuxième pilier de la majorité.

Dès son arrivée, le nouveau président cherche à consolider sa courte victoire dans le contexte incertain de la crise. Deux axes caractérisent son action :

- la **réforme-sédution** qui vise à libéraliser certains aspects de la société civile pour atténuer les tensions secondaires et assurer une base idéologique au nouveau régime ;
- le « **retroissement de l'économie** » ; la période électorale terminée, il s'agit de restaurer les meilleures conditions de rentabilité du capital : restaurer les profits, faire payer les travailleurs.

Ceci implique la liquidation d'une partie de l'appareil économique qui n'a survécu jusqu'ici que dans des conditions de rentabilité précaires, et la mise en œuvre d'investissements importants dans des secteurs en développement.

Il faut avant tout désamorcer au maximum la pression exercée par les travailleurs et leurs organisations sur le pouvoir d'achat, les conditions de travail et d'emploi. C'est le véritable objectif des mesures engagées et cela explique le refus systématique de mettre en œuvre des mesures sérieuses de relance et la négation des réalités de la récession et du chômage. Ainsi s'explique la consolidation du régime de Giscard, dans un premier temps, sa politique étant d'ailleurs partagée par une grande partie du patronat.

Aussi, si la gauche avait d'abord analysé sa courte défaite comme une quasi victoire, elle devait rapidement modifier son analyse pour reprendre un combat de longue haleine.

La dégradation continue de la situation économique introduisait de nouvelles contraintes à l'automne 1975 pour le régime Giscard. Les velléités réformistes devaient progressivement céder la place à un discours plus dur sur la pause nécessaire, Chirac jouait ce rôle de fermeture, permettant à Giscard de continuer à parler de libéralisme.

C'est aussi la période pendant laquelle se multiplient les atteintes aux libertés dans et hors de l'entreprise. En décembre 1975, prenant prétexte des problèmes de comités ou de syndicats d'appelés, le pouvoir tentait une grande opération de diversion, pour masquer son essoufflement et son incapacité à faire face à la situation économique et sociale. Inquiété par la croissance de la gauche dans les sondages, le pouvoir articule de plus en plus son action sur les deux registres de la carotte et du bâton, maniant les deux tour à tour (Giscard se réservant le plus souvent d'agiter la carotte, alors que Chirac et Poniowski manient fermement le bâton).

La polémique interne de la gauche

La polémique PC-PS, entamée dès octobre 1974, au moment où les Assises du socialisme traduisaient un effort de renouvellement du PS, devait tendre aussi à renforcer dans la gauche l'idée que le pouvoir n'était pas à la portée de la main comme la dynamique des présidentielles l'avait laissé espérer. Apparaissant d'abord comme le fruit de susceptibilités passagères, de rivalités électorales et de débats circonstanciels, la polémique devait progressivement s'affirmer comme un élément durable des rapports entre le PC et le PS.

A travers la polémique, c'est en fait le rapport des forces à l'intérieur de la gauche qui est en jeu, ainsi que l'identification de chacun des partenaires dans la société !

L'ouverture des prochaines échéances électorales (cantonales, municipales, législatives) devient l'objet d'un enjeu déterminant dans la mesure où elles constituent une indication durable sur l'évolution du rapport des forces à l'intérieur de la gauche.

13. Rappel de l'action menée depuis le congrès de Nantes

Assurer la défense des intérêts des travailleurs dans le contexte économique et politique décrit, assumer nos responsabilités dans les événements nationaux que le pays a connus, mettre en œuvre les orientations tracées par le 36^e congrès : tel est le cadre dans lequel la confédération s'est efforcée d'inscrire sa politique au cours des trois années écoulées. Il s'agit maintenant d'en retracer les lignes directrices, puis de faire le bilan pour chacun des principaux thèmes.

Au plan de l'**action revendicative**, s'il fallait caractériser de quelques mots la période, nous pourrions dire que, sur de nombreux points, il y a eu stagnation – voire dégradation – de la condition faite aux travailleurs (le pouvoir et le patronat cherchant à faire payer par les salariés les effets de leur politique et les conséquences de la situation économique), mais ponctuée de succès et accompagnée de luttes nombreuses, souvent victorieuses. Celles sur l'emploi – dans le sillage de Lip – marquent même un changement d'attitude des salariés, rejetant la prétendue « fatalité » du chômage et prenant les moyens de se battre.

Les grandes revendications mises en avant en 1973 subsistent : amélioration du pouvoir d'achat, emploi, conditions et durée du travail, retraites, prestations familiales, etc.

13.1. Salaires et pouvoir d'achat

Depuis le 36^e congrès, les luttes sur le terrain du pouvoir d'achat n'ont pas cessé. Deux phases différentes se sont succédées : le début de la crise économique (4^e trimestre 1973) en a marqué le tournant, notamment avec la manifestation que nous avons organisée non sans quelques problèmes avec la CGT, la FEN et les partis de gauche, sur la vie chère. Quelques problèmes, car la CFDT, qui refuse tout « front des mécontents », s'est efforcée d'en faire un rassemblement de classe anticapitaliste pour le maintien du pouvoir d'achat.

Une première période a vu se dérouler des luttes, notamment dans les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises accompagnant le rythme de l'inflation en lâchant sur les salaires, afin de tenter de conserver une relative « paix sociale » favorisant leur production dans un contexte d'expansion inflationniste.

Mais, à partir du 4^e trimestre 1973, le patronat dans sa totalité applique une politique d'austérité qui va déclencher de multiples luttes pour le pouvoir d'achat dans les entreprises, notamment en début 1974, puis dans le 2^e

trimestre 1975. Ces luttes ont essentiellement un caractère diversifié et obtiennent des résultats parfois importants. Les conflits sur le pouvoir d'achat n'ont pas épargné les secteurs public et nationalisé : tous ces secteurs, les PTT notamment, ont connu des luttes en ce domaine. Mais, à la différence du secteur privé, le carcan délimité par les accords salariaux signés par la FEN, FO, la CGC et la CFTC a certes été ébréché, mais a pesé sur le déroulement et les résultats des conflits.

La hiérarchie

Dans cette période, on constate une évolution vers des augmentations non hiérarchisées, de mieux en mieux prises en compte par les travailleurs et traduisant un progrès dans le sens souhaité par la CFDT.

Les revendications d'augmentation uniforme ont été et sont souvent mises en avant dans des secteurs divers. Des revendications plus élaborées, tendant à rétrécir l'éventail des salaires par le bas, à un rythme acceptable par l'ensemble des catégories, ouvriers professionnels, employés, techniciens et cadres, sont apparues. Mais l'application concrète en est relativement difficile dans la période actuelle. Très souvent, ces revendications sont articulées avec l'exigence d'un minimum salarial, la suppression des primes, du salaire au rendement, et avec l'élaboration de classifications mieux adaptées dans le cadre d'une grille unique des classifications. Dans les luttes sur le pouvoir d'achat, des formes d'action très diverses ont été utilisées en fonction des situations (grève du rendement, grève tournante, etc.).

Le SMIC

Le SMIC, minimum interprofessionnel, est encore la règle pour plusieurs centaines de milliers de travailleurs. Si sa progression des trois dernières années a conservé un rythme supérieur à l'inflation, son montant actuel est encore très en dessous des revendications CFDT. Il apparaît, dans la période présente, que son mode de fixation est inadéquat par rapport à l'objectif recherché de progression plus rapide des salaires les plus bas. La CFDT a donc mis au point un nouveau mode de calcul de sa revendication, pour en faire un instrument de lutte et de discussion à la base.

Parmi les autres éléments influant sur le pouvoir d'achat des travailleurs, signalons simplement ici :

- l'important retard des prestations familiales sur les salaires (de 40 à 45% selon la période) ;
- le blocage des prestations servies en cas de maladie, la dégradation accrue des remboursements de frais mé-

dicaux, du fait du droit accordé largement aux médecins de dépasser les tarifs conventionnels ;

- l'accroissement de la part « logement » dans le budget par suite de l'augmentation des loyers et des charges, de la réduction constante des crédits de l'Etat pour la construction de logements sociaux. La charge du logement atteint maintenant un niveau insupportable.

Dans tous ces domaines la CFDT a agi. Mais le rapport de forces n'est pas en faveur des usagers, qui n'ont pas encore compris la nécessité de la lutte sur ces terrains comme sur les autres composantes de notre niveau de vie.

13.2. L'emploi

Depuis 1970, le chômage augmentait d'une façon lente, mais continue. A partir de l'automne 1974, la crise a provoqué un accroissement sans précédent du chômage et des réductions d'horaires. Dès lors l'emploi a été au centre des préoccupations de tous.

Dès la fin de 1974, le nombre de chômeurs réel dépassait le million. De septembre 1974 à septembre 1975, les statistiques « officielles » des demandeurs d'emploi ont progressé de 77%, de 85% pour les moins de 25 ans et de 90,5% pour les 25 à 39 ans ! L'augmentation des jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'un premier emploi atteint 114%. A fin octobre 1975, le nombre « officiel » de demandeurs d'emploi atteint 1 015 000.

Face à l'aggravation de la situation, la CFDT s'est efforcé de se battre sur tous les fronts et de développer la sensibilisation des travailleurs par la dénonciation de la politique gouvernementale. N'est-ce pas Chirac qui déclarait, à sa venue au pouvoir : « *il n'y aura pas de crise de l'emploi* » alors qu'il enclenchait les mécanismes qui ralentissaient notre économie ? Depuis, le même Chirac a régulièrement annoncé la sortie du tunnel, et pris avec le gouvernement des mesures de camouflage du chômage et de « répression » à l'égard des demandeurs d'emploi.

Sensibilisation aussi, en expliquant le pourquoi de la crise, en rattachant les difficultés à une analyse plus globale mettant en cause le système lui-même.

La CFDT a recherché l'amélioration des conditions de l'emploi. Depuis trois ans ses propositions se sont multipliées pour transformer, par exemple, la législation sur le licenciement et assurer une meilleure protection des travailleurs en chômage total ou en chômage partiel.

S'il fallait additionner les heures que les délégations ont passées, au plan national, dans les régions et fédérations, dans les négociations contractuelles, nous aboutirions à des totaux astronomiques. Nous n'avons pas une confiance particulière dans ce genre d'activité, nous savons trop comment les ministres et le CNPF essaient de gagner du temps et de ruser ; mais face à la crise, nous nous sommes attachés à ne rien négliger, décidés à arracher les améliorations indispensables, d'autant que dans le même temps, les luttes sur l'emploi prenaient une extension considérable.

L'action des travailleurs et de leurs organisations a obligé le gouvernement et le patronat à aller plus loin qu'ils ne le souhaitaient. Même s'ils sont partiels, les résultats obtenus comptent. Les deux accords les plus importants en matière d'indemnisation qui ont été conclus sont :

- l'accord du 14 octobre 1974 instituant une allocation supplémentaire d'attente aux travailleurs licenciés pour motif économique, portant l'indemnisation à 90% du salaire ;

- l'accord du 23 juin 1975 sur l'indemnisation du chômage partiel.

Le paiement des salaires, lorsqu'il y a règlement judiciaire ou liquidation des entreprises, est maintenant assuré.

Par contre, il n'y a eu aucune avancée vers des droits nouveaux permettant de remettre en cause le droit absolu et arbitraire du patronat en matière de licenciement. Seuls, quelques aménagements des procédures de licenciement sont intervenus.

Le gouvernement a lancé des opérations spécifiques sur l'emploi des jeunes, notamment par des primes accordées aux entreprises. Pour la CFDT, ces mesures sont du camouflage du chômage et ne peuvent pas résoudre les problèmes de l'emploi.

Des solutions existent

Il est clair que c'est aux causes des situations qu'il faut s'attaquer. Des solutions sont possibles pour développer l'emploi, à condition de prendre les mesures qui s'imposent sur le plan de l'âge de la retraite, de la réduction de la durée du travail, des conditions de travail et des services publics. Dès la fin de 1974, la plate-forme commune de revendications CFDT-CGT a démontré la liaison et l'articulation entre ces revendications et l'emploi. La CFDT, de son côté, a apporté la démonstration que les revendications syndicales permettaient de résorber le chômage.

Le nombre et l'importance des luttes sur l'emploi ont progressé avec la dimension du chômage. Déjà, comme un signe précurseur, le conflit LIP par sa nature, sa durée, son développement et son impact avait joué un rôle essentiel dans l'évolution des objectifs et des formes de luttes.

Il a exprimé le refus de la fatalité, le refus de se plier à la logique du système. Il a démontré que « garantir l'emploi » était souvent un objectif accessible. L'objectif « *pas de licenciement sans reclassement préalable* » a cédé le pas, comme priorité, à celui du refus du licenciement. Celui-ci ne peut, pour nous, être un moyen de résoudre les problèmes de restructuration et d'adaptation du capitalisme.

Les formes d'action ont évolué. L'occupation des entreprises, fréquente dans les petites et moyennes, s'est transformée en moyen permanent de lutte, marquant la volonté de maintenir l'emploi et d'affirmer un droit sur l'outil de production, sans pour autant se replier à l'intérieur de l'entreprise.

La liste des conflits, des grèves, des occupations serait fort longue à publier... Citons, entre autres, les Tanneries d'Annonay, Griffet, Everwear, la CIP, Teppaz, Rateau, Manuest, Néogravure, le France...

Plus qu'en d'autres périodes, cette série d'actions a contribué à maintenir la combativité, à développer la prise de conscience, à faire progresser les revendications et à mettre en difficulté le patronat. Pour les dix premiers mois de 1975, il a été possible de noter plus de 200 occupations d'entreprises. Ce fait n'a pas été sans portée.

Dans certains cas, des entreprises dont la fermeture était prévue ont été maintenues en activité. Ailleurs, des licenciements ont été annulés, totalement ou en partie. Des mesures de préventions dans le cadre d'une formation ont été prises. Des réductions d'horaires ont été rapportées ou compensées.



Piquet de grève à l'Euromarché de Creteil : pour la réintégration du délégué CFDT.

La CFDT a été constamment présente dans ces luttes et ses syndicats souvent fort à l'aise dans des actions où la participation effective des travailleurs aux décisions, à l'élaboration des revendications, était une condition essentielle du succès.

Si les formes d'action ont été multiples, parce qu'adaptées aux situations, les mouvements ont été, en général, suivis largement, unifiant les travailleurs, mettant en cause, à travers la mauvaise gestion d'un patron, le système économique qui l'avait produit. Permettant une réflexion collective sur l'organisation du travail, sur la hiérarchie, sur la signification du salaire, ces conflits ont souvent abouti à un développement de la prise de conscience, à l'articulation des revendications à partir de l'emploi.

La CFDT a pris en charge ces luttes, qui se situaient bien dans sa propre stratégie : actions nombreuses, diversifiées, partant des entreprises, bien accrochées aux préoccupations concrètes des salariés, mais qu'il fallait faire aboutir aussi à une coordination à un niveau plus élevé. S'agissant de l'emploi, cette coordination s'est faite dans le cadre de l'unité d'action, et parfois au prix de difficultés. Elle a conduit à des actions nationales sur l'emploi, qui se sont multipliées à partir de l'automne 74 : appel commun à protester auprès du CNPF le 25 octobre, puis journée du 12 décembre, nombreuses actions locales et régionales au printemps 1975, rassemblement de la tour Eiffel conduisant à la campagne qui s'est développée au cours de la deuxième quinzaine de septembre 1975, et lors du 4 octobre, pour l'emploi des jeunes.

13.3. Les conditions de travail

La mise en œuvre de multiples procédés pour accroître la productivité du travail humain et du capital ne date pas d'aujourd'hui. Chaque période de crise est une nouvelle occasion pour les employeurs d'aggraver, dans ce

but, les conditions de travail. Cette fois-ci malgré le développement de la crise, la combativité s'est maintenue, bien des luttes entraînant une participation active des travailleurs et travailleuses concernés.

Les travailleurs supportent de plus en plus mal la dégradation des conditions de travail du fait :

- du maintien de la durée hebdomadaire du travail et de l'accroissement de la charge de travail ;
- de l'irrationalité de la gestion et de l'organisation capitalistes du travail ;
- des effectifs insuffisants malgré le développement du chômage.

La situation économique a permis aux sections d'entreprise de développer des arguments dénonçant ces incohérences. C'est pourquoi, pendant cette période, la CFDT a insisté avec une force particulière sur l'importance des revendications sur ce thème. Elles sont unifiantes et mobilisatrices, parce qu'elles partent des conditions concrètes et quotidiennes de chacun, parce qu'elles mettent en cause l'organisation capitaliste du travail et le pouvoir de l'employeur. Désormais, une contestation de plus en plus générale des conditions de travail s'élève des travailleurs eux-mêmes : les grèves d'O.S. ont été nombreuses et dures, dans l'industrie comme dans les services.

Ainsi, plusieurs objectifs liés à l'amélioration des conditions de travail ont été particulièrement présents dans les luttes et campagnes d'action :

- la diminution de la charge et des rythmes de travail supportés par les travailleurs, par l'augmentation des effectifs. De même, la suppression du salaire au rendement commence à se réaliser (il est en régression) ;
- la diminution de la durée du travail hebdomadaire et quotidienne et l'augmentation des effectifs (banque, PTT et de nombreux autres secteurs) sont au centre des actions ;
- l'amélioration de la qualité du service rendu, ce qui suppose l'augmentation des effectifs et l'obtention d'un statut assurant une stabilité de l'emploi pour les auxiliaires (PTT, santé et services sociaux, éducation nationale) et tous les salariés à statut précaire, tant dans les secteurs public et nationalisé que dans le privé ;

— la mise en chômage technique par l'arrêt des installations (sidérurgie, industries chimiques et pétrolières) a révélé les possibilités de faire aboutir des revendications populaires auprès des travailleurs postés en feux continus — refus du travail le samedi et le dimanche (sidérurgie, chimie et pétrole, textile...) — illustrées par les luttes de Cégédur ou du CEA à la Hague.

On s'engage bien ainsi vers une contestation centrale de l'organisation capitaliste du travail, dont le label « scientifique » ne cache plus l'irrationalité fondamentale.

Par ailleurs, le développement de l'information et la prise de conscience de plus en plus aiguë des travailleurs dans les entreprises et de la population dans son ensemble, de la dégradation du cadre de vie, préparent des actions vigoureuses et radicales. La diffusion inconsidérée de produits ou la mise en œuvre trop rapide de technologies mal maîtrisées, ont suscité des actions nationales des militants de la chimie (FUC), soutenues par des campagnes d'information. Sur le plan international « l'inter-nationale chimie » (ICF) développe une intense information sur les produits cancérigènes dont le chlorure de vinyl est l'exemple type. Face au premier programme de développement des centrales électronucléaires, les travailleurs du CEA et de l'EGF ont de même assuré une information de qualité à la population française sur les risques encourus, obligeant ainsi le gouvernement à revenir sur ses projets.

Dans tous ces cas, le point de départ de l'action et de l'information revient aux travailleurs de l'entreprise. Mais le relais de l'interprofessionnel joue simultanément un rôle essentiel vis-à-vis de l'opinion publique.

Celle-ci est moins que jamais prête à laisser détériorer son cadre de vie et sa santé pour un profit et une conception du développement de l'économie dont les finalités apparaissent de plus en plus contestables.

Les accidents du travail, toujours aussi nombreux, voient leur gravité augmenter. L'accélération de la vitesse de production, l'insuffisance d'études sur les risques, la déqualification entraînée par la parcellisation du travail n'en sont-elles pas la cause ? La fédération de la construction a alerté le ministre du travail. Des conflits ont eu lieu, tel celui d'Usinor-Dunkerque, de nombreux procès ont été intentés contre des patrons dont la responsabilité était nettement engagée.

Faire d'un accident qui aurait pu être évité un événement scandaleux, est une attitude qui commence à se développer ; les travailleurs sortent de la fatalité.

Actuellement, les avancées significatives sur les conditions de travail se situent surtout au niveau des entreprises. Les actions de masse tendent à faire craquer le carcan patronal. Mais ces actions n'ont pas encore un caractère global, susceptible d'obliger le CNPF à engager ses fédérations à négocier de ces problèmes réels. Témoins les résultats insignifiants auxquels ont abouti deux ans de discussions entre le CNPF et les syndicats sur les conditions de travail.

Au plan gouvernemental, la création d'une agence pour l'amélioration des conditions de travail, de commissions pour la réforme du comité d'entreprise ou pour la revalorisation du travail manuel, pas plus que les travaux de la commission Sudreau ou les déclarations de Durafour et de Giscard, ne sont susceptibles d'engager un processus de transformation fondamentale des conditions de travail. Le patronat sait que l'amorce d'un changement entraînerait la mise en cause de son autorité. Il a l'exemple de la Suède où la confédération L.O. passe maintenant à la contestation de la toute puissance économique de l'employeur (1). Tout au plus, tout ce remue-ménage aboutira-t-il à améliorer le contenu de l'information que

les directions sont tenues de donner aux comités d'entreprise.

La CFDT retient surtout que la crise n'a pas réussi à masquer la contestation des conditions actuelles de travail ; elle reste une source d'inquiétude pour le patronat et le gouvernement et une base permanente d'action pour les travailleurs et les sections syndicales.

13.4. Action sociale, santé, cadre de vie

En matière de politique sociale, c'est la continuité : nous assistons à la poursuite et à l'accentuation des politiques amorcées depuis plusieurs années. Le retard des prestations familiales date de plus de quinze ans ; toute progression de la garantie sociale de la maladie et de la vieillesse par la sécurité sociale est bloquée au profit des systèmes complémentaires individuels ou collectifs qui pèsent sur les revenus des ménages.

• La Sécurité Sociale

Pour faire face à cette politique anti-sociale, la CFDT a établi avec la CGT, en juillet 1973, une plate-forme d'objectifs concrets sur tous ces terrains. La CFDT et la CGT ont pris l'initiative de proposer leurs objectifs communs aux organisations familiales, sociales, mutualistes et à tous les partis de gauche pour faciliter la prise en charge de ces problèmes dans les localités. Il en est résulté, en juillet 1974, une plate-forme d'objectifs communs à 19 organisations (actuellement 25). Ce regroupement de forces s'est révélé partiellement efficace lors du débat parlementaire d'octobre-novembre 1974 sur la réforme de la Sécurité Sociale, et sur la loi des handicapés au printemps 1975. Nous n'avons pu faire reculer le gouvernement sur la voie de la réalisation d'un régime unique minimum d'assistance, mais nous l'avons contraint à prendre l'engagement de ne pas réduire les prestations du régime général et à assurer l'équilibre financier de l'ensemble par des ressources budgétaires. Mais l'accord entre organisations ne s'est pas encore prolongé par une action ancrée dans les localités à partir des problèmes concrets.

Dans le même temps, la CFDT a mené sa propre action. Nous avons réussi à montrer que toutes les formules de salaire à la mère, de salaire maternel, étaient à la fois mystificatrices — car il n'était pas question de donner un centime de plus aux familles — et réactionnaires car elles visaient à empêcher les femmes de choisir librement la forme de leur insertion sociale. Sous les beaux discours sur la fonction maternelle, se cache la volonté de réduire le nombre de demandeurs d'emplois, en contestant le droit des femmes à poursuivre leur activité professionnelle si elles le désirent.

• Les retraites

L'action en matière de retraite s'est poursuivie sous de multiples formes sur la base de nos objectifs revendicatifs : ouverture du droit à la retraite à partir de 60 ans avec un montant égal à 75% du salaire des 10 meilleures années. En tout état de cause ce montant ne devrait pas

(1) CFDT Aujourd'hui n° 16, p. 68.

être inférieur à un minimum fixé à 80% du SMIC revendiqué.

Partant de ces actions, des résultats partiels ont été enregistrés et notamment :

- Signature d'accords contractuels de « pré-retraite » au niveau des entreprises et des branches professionnelles,
- Généralisation des retraites complémentaires,
- Affiliation des travailleurs aux régimes de retraites complémentaires dès la signature du contrat de travail, se répercutant immédiatement sur les prestations des retraités par la validation de 5 années supplémentaires,
- Accélération de la procédure d'augmentation de la valeur du point dans ces régimes,
- Prise en compte de deux années par enfant pour les travailleuses,
- Possibilité pour les anciens combattants et prisonniers de guerre de partir dès 60 ans suivant les périodes de services ou de captivité. Etc.

Ces résultats ont permis d'améliorer les conditions de départ et de liquidation de la retraite d'un certain nombre de travailleurs, sans pour autant faire perdre de vue les objectifs à atteindre.

Pendant ce temps, la réflexion dans l'organisation a permis de clarifier les positions et de préciser les revendications. Lié à notre action d'amélioration des conditions de vie des retraités, le montant de la retraite servie, à terme, ne devrait pas être inférieur à celui du salaire d'activité. Cet objectif a donc amené la CFDT à harmoniser ses revendications en portant, dans une première étape, le montant de la retraite à 80% de la rémunération globale des 10 meilleures années et le montant du minimum retraite à 80% du SMIC revendiqué.

C'est sur la base de ces revendications que la CFDT, tout en réaffirmant sa volonté de voir s'ouvrir de réelles négociations tripartites, a défendu son dossier au cours des consultations engagées par le gouvernement à l'automne 1975. Les résultats de ces consultations sont connus. Malgré toutes les promesses et tous les discours faits par le gouvernement, suite aux actions développées notamment le 23 septembre et le 2 décembre, le pouvoir a trompé les travailleurs et l'opinion publique en faisant voter un projet de loi qui en réalité ne change en rien la situation de l'immense majorité.

Dans la situation de crise de l'emploi, la CFDT a renouvelé sa demande d'ouverture de négociations, estimant que l'abaissement de l'âge de la retraite et la fixation de son montant sur la base de ses revendications permettraient de régler une partie du problème de l'emploi.

Dans ce domaine des retraites, la CFDT estime indispensable de mener de front les actions nécessaires à l'aboutissement de ses revendications, tant sur le régime vieillissant de base que sur celui des retraites complémentaires. Le patronat est donc directement impliqué dans les décisions à prendre ; c'est la raison pour laquelle les actions doivent se poursuivre.

• La santé

Dans le domaine de la santé et de la prévention, des évolutions porteuses d'avenir se présentent. Il y a une forte sensibilisation à nos positions. La dégradation des conditions de vie, dans l'entreprise comme dans le cadre de vie extérieur, due à l'accroissement des nuisances du développement capitaliste, devient telle que chacun sent qu'il s'agit de sauvegarder sa santé et non plus de se faire remettre en état quand elle est atteinte. Les actions s'orientent donc vers les causes de la maladie : conditions de travail (cadences, produits toxiques, etc.) transports, urbanisme, pollutions diverses (bruits, air,

eau) et, plus récemment, le risque nucléaire lié au programme gouvernemental énergétique.

La médecine médicamenteuse capitaliste est, depuis quelque temps déjà, l'objet d'une contestation qui vise ses fondements, ses finalités, ses pratiques. Cette contestation était le fait de minorités. Elle commence à prendre un caractère de masse, notamment par la lutte pour l'abrogation de la loi de 1920 sur l'avortement, puis pour l'application de la loi Veil et l'exercice du droit à la contraception. Des luttes ont également eu lieu dans le secteur de l'enfance inadaptée en 1973-74. Des plaintes sont de plus en plus fréquemment déposées contre des « accidents » thérapeutiques. Des médecins généralistes viennent de créer un syndicat de la médecine générale contestant radicalement les pratiques médicales actuelles. Leur charte définit une nouvelle pratique médicale dans laquelle les médecins mettraient leurs connaissances au service des travailleurs et des habitants des quartiers dans lesquels ils vivent, pour les aider dans leurs luttes pour de meilleures conditions de vie et de travail. C'est une conception de la médecine dans laquelle la prévention n'est plus seulement le dépistage précoce de la maladie, mais l'action sur l'environnement pour supprimer les causes de l'apparition de la maladie, aussi bien dans le travail que dans les quartiers, ou dans les structures sociales hiérarchiques oppressives d'où viennent tant de « déséquilibrés » ou « d'anormaux ». La commission « santé-action sociale » a décidé d'agir aussi dans cette voie et tente - au moyen d'un dossier sur « les processus de marginalisation » - de déclencher une réflexion dans la CFDT sur le fonctionnement de la société qui produit constamment des marginaux. La commission estime qu'une prise de position solennelle serait de peu d'intérêt si elle ne reflétait pas une compréhension profonde de ces processus de marginalisation par toute la CFDT. Cette prise de conscience est essentielle, fondamentale, alors que l'appareil sanitaire, utilisant de plus en plus les systèmes informatiques, devient un instrument de contrôle social.

• Le cadre de vie

Dans le cadre de vie, en ce qui concerne l'urbanisme et le logement, la situation s'est dégradée. De nombreuses luttes localisées ont été menées contre l'augmentation des loyers et des charges. Mais si des militants CFDT ou quelques organisations locales ont été présents dans ces actions, globalement, la CFDT ne s'est manifestée que par des communiqués. A l'occasion du budget de 1974, la Commission exécutive a dénoncé le désengagement gouvernemental et renouvelé nos propositions pour une nouvelle politique sociale du logement. En 1975, nous avons participé aux travaux lancés par l'Union nationale HLM à l'issue desquels un livre blanc pour une politique sociale du logement a été publié. La CFDT a soutenu l'orientation qu'elle préconise, tout en manifestant sa vigilance devant le risque de voir le gouvernement profiter d'un changement du mode de financement des HLM pour accentuer le processus de privatisation du financement du logement.

Dans ce secteur, la crise se manifeste par une incapacité accrue à assurer un volume d'investissements suffisants dans le logement aidé et dans les équipements collectifs nécessaires à la vie courante. Les objectifs déjà insuffisants du 6^e Plan ne sont même pas atteints ! Pour trouver une issue à cette situation génératrice de mécontentement, le gouvernement a nommé une commission présidée par M. Barre, pour lui faire des propositions de réforme. Au moment de la rédaction de ce rapport, ses conclusions n'ont pas encore été rendues publiques, mais tout donne à penser qu'elles iront dans le sens d'un recours accru au marché financier et à



Manifestation du syndicat CFDT du Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

l'épargne privée pour le financement du logement. Ce qui entraînera évidemment des charges plus importantes pour les travailleurs.

Pour conclure sur ces points, soulignons combien toute la politique d'action sociale, de santé, de cadre de vie est un terrain réel de la lutte de classe. Mais cela n'est pas encore perçu comme tel par les travailleurs. Le rapport de forces nous est donc globalement défavorable, même si les luttes ont permis quelques succès.

Dans un domaine proche par ses conséquences humaines et écologiques, la CFDT a été présente dans la lutte contre le programme nucléaire du gouvernement. Dans une étude particulièrement bien documentée⁽¹⁾ elle a dégagé toutes les conséquences et inconvénients de la politique choisie en matière industrielle, de conditions de travail etc. Elle a montré qu'une autre politique était possible, réduisant au maximum le recours à l'énergie nucléaire, demandant l'annulation des décisions prises par le gouvernement en mars 1974, la suspension de nouveaux investissements, une information complète et approfondie de l'opinion publique, le vote d'une loi nucléaire mettant sous la responsabilité publique tout le cycle du combustible nucléaire, la conception et la construction des centrales et usines nucléaires. Pour la CFDT ce sont les conditions minimales de la maîtrise de l'énergie nucléaire par la collectivité. Sur ces bases, de nombreuses organisations CFDT ont participé aux actions diverses qui ont abouti à un recul du gouvernement qui a étalé son programme sur une plus longue période.

13.5. La privatisation

Les politiques gouvernementales décrites dans les chapitres précédents montrent que, sous des formes diverses, le gouvernement poursuit la **privatisation** de nombreux secteurs de l'économie. Cette politique d'abandon aux intérêts privés ne porte pas seulement sur des

secteurs rentables. Elle touche aussi des activités non-rentables que le gouvernement « rentabilise » à coup de subventions ou d'aides fiscales, notamment dans le domaine industriel.

Dans l'habitat et la Sécurité sociale, il suffit de bloquer la progression des allocations ou de la ralentir, laissant des besoins insatisfaits, laissant ainsi la place aux intérêts privés. Dans le cas de l'ORTF, démantelée sous prétextes de gigantisme et de décentralisation, les trois chaînes ont été mises dans l'obligation de recourir plus largement à la publicité et d'abandonner progressivement toute ambition de promotion culturelle dans l'établissement des programmes.

La qualité du service rendu aux usagers est réduite et les conditions de travail du personnel aggravées. D'où des conflits, tel celui des PTT à l'automne 1974, qu'une gestion correcte aurait évité dans l'intérêt de tous, travailleurs et usagers.

13.6. Enseignement et formation professionnelle

Les problèmes **d'enseignement, de formation**, sont au cœur de la transformation de la société. Ils nécessitent une mobilisation des travailleurs, une action commune de tous les travailleurs et travailleuses avec les enseignants et les formateurs. La CFDT sait cela. Pourtant, comme pour tous les problèmes extérieurs à l'entreprise, il est difficile d'en réaliser la prise en compte effective dans l'action de toute l'organisation. C'est pourquoi le 36^e congrès a donné comme axe de lutte de « *disputer le terrain de l'éducation, de la science, de la culture et de la pédagogie à l'emprise patronale et à l'utilisation du pouvoir* ».

Dans ce but, une analyse et un bilan critique des expériences ont été réalisés ; un dossier et la conférence nationale « Education et société » ont permis de lancer le débat dans l'organisation et de dépasser les actions conjoncturelles (projet Fontanet, réforme Haby). Un effort d'articulation entre luttes sociales et luttes sur le système éducatif a été poursuivi. Des actions diverses, permanentes ou épisodiques, ont lieu.

Cet effort de la CFDT pour la prise en charge des problèmes d'enseignement et d'éducation par toute la structure syndicale s'est poursuivi. De même que s'est poursuivie, avec des difficultés certes, la réalisation d'un front offensif, d'une part avec la CGT et les associations familiales, d'autre part avec les mouvements de jeunes. Enfin, dans le cadre du CNAL, la CFDT a joué un rôle important dans l'élaboration de la plate-forme revendicative autour du projet Haby.

Il reste que la sensibilisation et la mobilisation de l'organisation toute entière doivent se développer pour que le terrain de l'école et de l'éducation soit intégré dans les perspectives et la stratégie de la CFDT.

Ajoutons à cela la prise en charge confédérale qui se poursuit, avec l'apport des fédérations et des régions, des problèmes des Instituts universitaires de technologie, de la recherche, de la jeunesse étudiante et scolarisée et des formateurs d'adultes.

Sur le plan de la formation professionnelle et permanente une première étape est en grande partie franchie : celle de la sensibilisation, pour laquelle une série de moyens ont été mis à la disposition des organisations. Des luttes se sont amorcées à partir des comités d'entreprise au su-

⁽¹⁾ Voir la brochure cfdt/information, parue en mars 1975 : « Nucléaire, énergie : nos conditions. »

jet de l'application de l'accord du 9 juillet 1970 et de la loi du 16 juillet 1971. Le CNPF a dû reconnaître l'efficacité de ces actions au moment des discussions des plans de formation. Ces actions visent la rétention de l'information, le pouvoir arbitraire de sélection des candidats, l'application restrictive par le patronat des textes concernant les attributions du comité d'entreprise, etc.

Les interventions auprès des pouvoirs publics et du patronat ont été nombreuses, en particulier pour obtenir la révision de l'accord du 9 juillet, l'exercice réel du droit au congé formation, la mise en route d'actions prioritaires en faveur des travailleurs non qualifiés, des femmes, des jeunes, de migrants, etc. Mais nous nous heurtons au blocage patronal et gouvernemental, malgré les « bonnes paroles » du secrétaire d'Etat. Le pouvoir bavarde beaucoup dans ce domaine, mais, en réalité, se désengage et réalise peu.

13.7. Actions spécifiques pour certains travailleurs

La classe ouvrière n'est pas homogène, tous les travailleurs n'ont pas la même possibilité de faire aboutir leurs revendications, la situation de certains autres nécessite une approche différente de celle généralement adoptée.

• Les travailleuses

Ainsi, malgré les progrès réalisés dans quelques organisations, l'intégration réelle, dans l'action, de tous les aspects de la situation des travailleuses reste à faire. Bien sûr la prise de conscience de la nécessité de modifier la place des femmes dans la société progresse, ainsi que la compréhension de la justesse de notre position de refus de revendications spécifiques autres que celles concernant la maternité.

Mais le Conseil national d'avril 1974 lui-même, a montré l'ampleur des obstacles à la discussion dans les organisations confédérées : cinq interventions seulement dans le débat sur ce thème ! Cependant les luttes nombreuses dans lesquelles les travailleuses s'engagent posent à terme la question sur de nouvelles bases. Les périodes de grève sont un moment privilégié de changements dans les rapports sociaux entre hommes et femmes. Il convient d'exploiter les réflexions des militantes pendant et à l'issue des conflits, d'analyser tous les aspects de l'action, comme l'ont fait en leur temps la Fédération des services pour le conflit de Thionville, ou les travailleuses de Lip une fois le conflit terminé.

Un travail commun dans le cadre de l'action interconfédérale CFDT-CGT a été décidé. Commencés le 19 mars 1974, les travaux perturbés par les élections présidentielles ont abouti à un premier accord important, rendu public le 19 décembre 1974, sur les revendications concernant les travailleuses.

Il marque un approfondissement des analyses respectives et un rapprochement des stratégies de transformation de la situation des travailleuses et des femmes : une modification de la condition des femmes ne peut se faire à partir des seuls changements dans leur situation économique ou d'une action portant exclusivement sur les mentalités. L'action simultanée sur les deux terrains est indispensable.

Des entrevues ont été demandées au gouvernement et au patronat. Réponse de Chirac : « Voyez madame Giroud ». Nous avons refusé de rencontrer un sous-ministre sans pouvoir. De même, il fallut attendre des mois pour entendre dire par un représentant du CNPF, M. Neidinger, que « le CNPF n'était pas concerné par les revendications de cet accord ; voir les chambres patronales et le gouvernement ».

Les deux confédérations ont appelé à une journée d'action au cours de la première quinzaine de mars 1975. L'importance des manifestations a été très variable mais, dans l'ensemble, elles n'ont pas atteint ce que les confédérations attendaient. Les organisations confédérées ont mal mesuré les obstacles matériels et psychologiques et n'ont pas fait l'effort de mobilisation nécessaire pour permettre aux travailleuses de manifester seules. Dans quelques localités, l'échec a été bénéfique, car il a permis une meilleure compréhension de la situation des femmes et la constitution de commissions « femmes ».

Les actions et les débats autour de la libéralisation de l'avortement ont puissamment contribué à la prise en charge de l'action par les femmes elles-mêmes. La possibilité de parler plus librement d'une situation qu'elles subissaient en silence a modifié le rapport de forces. Désormais, la réalité de l'oppression sociale subie par les femmes est connue⁽¹⁾. Des organisations CFDT, et surtout des militantes, ont participé à ces luttes, s'appuyant sur les positions adoptées au congrès de 1973.

Enfin « l'année internationale de la femme » décidée par l'ONU en 1972 pour 1975 a accéléré, malgré l'ambiguïté de certaines manifestations auxquelles elle a donné lieu, l'évolution de l'opinion.

• Les cadres

Aux ingénieurs et cadres, la CFDT offre une structure d'expression et de coordination, l'UCC, parallèlement à leur affiliation dans les syndicats d'industrie.

L'UCC a été créée par le congrès confédéral de 1967. Après toute une période où l'UCC a travaillé à tirer, pour l'action et pour l'avenir, les enseignements de mai 68, la dernière période a été marquée par la volonté d'amener les organisations confédérées (et non plus l'UCC seule) à élaborer une politique syndicale adaptée aux ingénieurs et cadres.

Si, en 68, les cadres ont bougé, sensibles à la révolte étudiante et commençant à analyser collectivement leurs propres insatisfactions, beaucoup ont eu peur.

L'UCC a tenu sa place dans la bataille d'idées qui se développe depuis, visant, à travers situations et événements, à faire mieux participer les cadres à l'action syndicale. Car il s'agit de répondre aux préoccupations qui s'expriment, aux problèmes qui se posent à partir de la situation de dépendance des cadres, parce qu'ils sont salariés.

Mais il s'agit de conduire cette action en traçant la voie d'une réduction des distances entre les différentes catégories de salariés. Démarche volontaire, certes, mais qui correspond à l'intérêt des cadres eux-mêmes. Le progrès vers la démocratie socialiste peut seul éviter aux cadres d'être « coincés » dans des situations permanentes de conflits sans perspective de solution durable ; il peut seul leur permettre de se dégager progressivement de leur situation de dépendance vis-à-vis des dirigeants et, donc, contribuer à élargir leur liberté.

(1) Le « Guide pratique des jeunes » publié en 1974, a permis pour la première fois, dans une publication de la CFDT, de traiter longuement des rapports entre la sexualité et les rôles sociaux, de leurs conséquences dans la vie de travail, problèmes abordés jusque là occasionnellement.

• Les retraités

Suite aux décisions prises par le congrès confédéral visant à donner à certaines catégories sociales les moyens nécessaires à leur expression au sein de la CFDT, les instances statutaires ont été saisies rapidement du renforcement de l'organisation des retraités.

Le constat de la situation amenait le Bureau national à s'interroger sur la place réelle des retraités au sein de l'organisation. L'Union confédérale des retraités, mise en place depuis 1961, manquait de moyens efficaces susceptibles de dynamiser l'organisation des retraités. Pourtant, de nombreuses associations se créaient, apportant ainsi la preuve que des possibilités importantes de développement étaient offertes.

Le Bureau national décidait de s'attaquer au dossier des retraités en se donnant comme priorité :

- la définition de formes d'organisation tenant compte des réalités de la situation ;
- le financement de l'UCR afin que celle-ci soit en état d'impulser des actions de recrutement ;
- l'insertion des retraités dans l'action collective de l'organisation.

Un premier « bol d'air » devait être donné fin 1974, qui permettait à l'UCR de faire face, dans un premier temps, aux sollicitations des structures locales.

Le Bureau national d'avril 1975 se prononçait définitivement sur les formes d'organisation et les moyens appropriés à donner à l'UCR. Il décidait de renforcer les moyens d'intervention et de coordination des retraités par la mise en place d'un secrétaire confédéral auprès des instances de l'UCR.

Cette décision devrait permettre le renforcement souhaité, l'élargissement du champ d'intervention de l'UCR, l'insertion des retraités dans l'organisation, le développement des luttes actifs-retraités, la prise en charge plus concrète des problèmes spécifiques.

• Les immigrés

Quant à l'action concernant les travailleurs immigrés, deux faits importants se dégagent :

- les difficultés pour une prise en charge par nos organisations, pour une réelle intégration dans l'action revendicative, demeurent, il ne faut pas le dissimuler.
- Toutefois, des progrès réels apparaissent. Si nous sommes encore loin du compte, la sensibilisation est plus grande.

La période a été marquée par des luttes importantes, souvent prises en charge par les immigrés eux-mêmes, face à la politique à la fois démagogique et répressive du gouvernement.

L'action de la CFDT s'est centrée sur l'égalité des droits sociaux et syndicaux, sur le refus de la discrimination, notamment par la régularisation des travailleurs entrés en Franco et l'abolition des circulaires Marcellin-Fontanet, sur une transformation des circuits d'aide, notamment le FAS, sur une modification de la politique d'introduction des familles.

Par ailleurs, l'action internationale s'est développée, en particulier par des contacts avec certains pays de départ (Algérie, Yougoslavie, Portugal) et par notre participation active à la préparation et à la tenue de conférences internationales sur l'immigration. Nous reprenons cet aspect dans le chapitre 4 consacré à l'action internationale.

Enfin, dans le prolongement de la résolution votée par le 36^e congrès, le Bureau national de juin 75 a eu à débattre d'un rapport précisant les orientations de la politique de la CFDT, rapport envoyé ensuite aux organisations pour leurs propres débats. Une session de réflexion, organisée à Strasbourg par la CFDT, a mis en lumière l'importance de l'identité culturelle des travailleurs immigrés. Les conséquences pour l'action sont importantes. Elles font l'objet d'un développement dans la partie de ce rapport analysant la « diversité de la classe ouvrière ».

• L'action de la CFDT dans la jeunesse

La prise en charge de l'action de la CFDT dans la jeunesse s'est sensiblement améliorée depuis 1973.

Les « assises locales pour l'emploi des jeunes », le soutien ou l'établissement de relations avec les organisations lycéennes et étudiantes en 1973 et dans les années suivantes, la prise en charge progressive des jeunes appelés, en premier lieu des adhérents CFDT, la consolidation de nos activités avec les camarades des jeunes du DGB, le débat et les décisions d'orientations du Conseil national d'octobre 1975, sont les aspects les plus significatifs de l'intérêt nouveau porté à la jeunesse et de l'action menée dans la CFDT.

Ces diverses initiatives de la CFDT sont pourtant insuffisantes. Le Conseil national d'octobre 75, qui a montré l'intérêt renouvelé des organisations pour une politique d'action de la CFDT dans la jeunesse, a recentré et renforcé les axes d'intervention pour la période à venir : développer la prise en charge des problèmes qui touchent les jeunes travailleurs, au sein des sections syndicales, dans les entreprises ; amplifier l'action en direction des jeunes chômeurs, après le succès important de la manifestation du 4 octobre où plus de 100 000 jeunes se sont retrouvés à Paris ; collaborer au développement de l'action syndicale dans les collèges, lycées et universités ; mettre en œuvre une politique d'action pour les jeunes effectuant leur service militaire...

Pour toutes ces tâches le Conseil national a mis au premier plan le renforcement de l'ensemble des moyens dont dispose la CFDT dans ce secteur. Il reste cependant beaucoup à faire. La gravité du chômage des jeunes, par exemple, appelle un effort important. Mais la volonté nouvelle, manifestée par les organisations confédérées, laisse bien augurer de l'avenir.

13.8. Action dans le domaine politique

• Le courant autogestionnaire à l'épreuve de la crise

Pour certains observateurs, le courant autogestionnaire a semblé marquer le pas à partir de l'automne 1974. Parallèlement, la CFDT a pu apparaître comme ayant une capacité de proposition et d'innovation plus réduite, comme n'ayant plus l'initiative idéologique et pratique qui était la sienne depuis 1968.

N'y a-t-il pas normalisation du courant autogestionnaire ? Pour répondre à cette question, il nous faut analyser avec précision la situation actuelle, car les données en sont multiples.

• La crise du capitalisme d'abord. A partir de 1974, et notamment après les présidentielles, la crise économique a été ressentie plus fortement. Or, en de telles circonstances, les travailleurs sont davantage dans l'attente, au moins dans un premier temps... Il s'agit d'abord de conserver son emploi ; chaque fois qu'on le peut, on se bat pour maintenir son pouvoir d'achat. Les luttes, en cette période, sont très largement défensives, tout en s'accompagnant d'une très forte combativité. Cependant, une observation plus fouillée des luttes menées au cours des dix-huit derniers mois, montre que la réalité est plus complexe et que les luttes mettant en cause les rapports sociaux dans l'entreprise se déroulent en nombre non négligeable. Mais le phare, compte tenu du contexte, est incontestablement mis sur les revendications et les luttes plus « classiques ». La crise est encore trop neuve pour que les travailleurs se rendent compte que le meilleur moyen de la combattre est d'articuler les revendications plus familières avec des revendications liées aux thèmes concernant le type de développement, le pouvoir dans l'entreprise, par exemple.

Dans une période où le mouvement ouvrier est sur la défensive, le rapport de l'action quotidienne aux objectifs de transformation de la société peut apparaître moins net et moins urgent. La tentation est alors forte de faire passer les thèmes autogestionnaires au second plan. Il est à noter aussi que, dans une période de restructuration capitaliste de l'économie, tout doit être mis en œuvre pour créer le plus large front possible, afin d'empêcher que la classe dirigeante réalise ses objectifs sur le dos des travailleurs et des travailleuses. Mais il est vraisemblable qu'au fur et à mesure que la crise développera tous ses effets, les thèmes autogestionnaires s'imposeront de plus en plus et seront partagés par de plus en plus de salariés.

• Les divisions internes à la gauche ensuite. Le PCF, soucieux de conserver la prééminence idéologique et organisationnelle au sein de la gauche, tirant les leçons des deux dernières années, décida d'infléchir sa tactique et ouvrit une polémique avec le PS après les Assises du socialisme, c'est-à-dire à un moment où le courant autogestionnaire pouvait apparaître à son apogée.

N'ayant pas, en leur sein, une cohésion suffisante et n'ayant pas préparé l'ensemble de leur parti aux nouvelles données de la situation économique et politique, les organismes directeurs du PS ont été incapables, durant de longues semaines, de passer à l'offensive et de tirer parti de l'évolution et des événements des mois précé-

dents. Sous la pression des questions et des attaques du PCF, les socialistes n'ont su que répéter leur attachement indéfectible au programme commun, alors même que les faits en montraient les limites. La logique du programme commun est ainsi insensiblement redevenue l'axe quasi-unique de référence politique, mettant au second plan la spécificité autogestionnaire du projet socialiste du PS.

Quant au PSU, sorti amoindri de sa scission et contraint d'accorder la priorité à sa survie, il avait bien du mal à faire entendre sa voix.

Ainsi, malgré l'élargissement de son audience, le courant autogestionnaire n'a pu véritablement orienter fondamentalement le débat politique et peser sur les événements. S'agit-il d'un reflux ou seulement d'une pause temporaire ? Tout nous porte à croire qu'il s'agit d'une phase transitoire.

En effet la crise donne une valeur accrue aux propositions autogestionnaires. Les objectifs de transformation mis au point par la CFDT ont une capacité de proposition encore renouvelée. La contribution de la CFDT apparaît décisive sur ce point.

• L'union des forces populaires

La CFDT a également fait progresser le débat dans la gauche par sa proposition d'une union des forces populaires, lors de son Conseil national de janvier 1974.

On a beaucoup discuté de cette notion d'union. Pour les uns, il s'agit d'un front syndicalo-politique pour permettre une victoire électorale. Pour d'autres, il s'agit de se mettre d'accord avec les partis sur un programme, quel que soit le nom qu'on lui donne, le syndicat se chargeant ensuite d'encadrer les actions. Pour d'autres, enfin, c'est la possibilité d'influencer l'union de la gauche et de la pousser plus en avant, de la déborder.

Il ne s'agit pas de cela. L'union des forces populaires, telle que l'a entendue le Conseil national de janvier 1974, ce n'est pas un projet syndicalo-politique, ni le soutien, par les syndicats, d'un programme politique. Ce n'est pas, non plus, la reconnaissance de la division des tâches entre les syndicats et les partis de gauche.

L'union des forces populaires c'est, **dans l'action**, la convergence de toutes les forces de gauche sur des grands objectifs de transformation de la société. Ces objectifs



doivent permettre une mobilisation des travailleurs et des citoyens. La volonté de les réaliser engendre une dynamique.

Il n'est pas question, pour un syndicat, de faire un tri parmi eux, ni de programmer leur réalisation. C'est aux partis politiques de faire ce travail. Il nous appartient, par contre, d'élaborer les revendications immédiates qui permettent d'établir un lien entre la situation présente et l'accomplissement de ces objectifs. Les objectifs de transformation donnent un sens à notre action pour le socialisme, sans pour autant enserrer celle-ci dans des cadres préétablis et contraignants.

Pour établir cette convergence, les débats entre partenaires sont nécessaires. Le Conseil national a décidé que trois séries de tâches devraient être accomplies dès que possible : l'établissement d'une plate-forme CFDT d'objectifs de transformation, la confrontation de cette plate-forme avec la CGT et la FEN puis entre mouvement syndical et forces politiques, la discussion au sein du courant autogestionnaire. D'autre part, il était entendu que, sur des points particuliers, la convergence pouvait être cherchée avec les partis politiques lorsqu'elle s'avérerait nécessaire.

Mais l'union des forces populaires, ce n'est ni un contrat, ni un programme. C'est une démarche active, permettant d'inscrire les luttes dans un ensemble plus vaste et de les relier à celles que d'autres forces peuvent mener sur leur propre terrain. C'est dans cette perspective qu'il faut resituer la recherche d'un constat de convergence entre toutes les organisations de gauche sur des grands objectifs de transformation.

Nous estimons que, sans union des forces populaires, l'union de la gauche politique court le risque d'être stérile, de ne pas pouvoir réaliser son programme et de se couper des problèmes concrets des travailleurs. A travers cette union des forces populaires se développe la prise de conscience politique des travailleurs et s'établit une cohérence certaine entre l'action revendicative et la volonté de transformer l'ensemble de la société.

Au centre de l'union des forces populaires se trouve la plate-forme d'objectifs de transformation.

• Le débat intersyndical

Au Conseil national de janvier 1974, nous avons décidé qu'une fois adopté notre projet de plate-forme d'objectifs de transformation, nous ouvririons un débat avec la FEN et la CGT. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Avec la FEN, la discussion n'a pas été très loin car cette organisation n'était pas encore prête à aborder les différents points. Mais elle n'a pas manifesté d'hostilité à l'idée même du débat. Toutefois, celui-ci n'a pas encore été repris. Les élections, les changements au sein de la FEN, les difficultés résultant de l'action revendicative, autant de raisons qui expliquent l'absence de confrontations sur ce sujet.

Avec la CGT, la discussion a été plus loin. Après des réunions plénières au cours desquelles nous avons expliqué la signification de notre démarche, il avait été décidé de mettre en place deux groupes de travail, l'un travaillant sur les domaines où il existait déjà des points communs en nombre suffisant, l'autre abordant les questions dites « de fond » telles que, par exemple, l'Etat, les rapports de production, les cadres et la hiérarchie, etc. Il est apparu très vite que si le premier groupe avançait sans trop de difficultés, il n'en allait pas de même avec le second. La discussion a permis de lever certaines ambiguïtés et de clarifier les positions en présence. Mais elle a buté rapidement sur des divergences sérieuses concernant les questions fondamentales. Il n'était d'ailleurs pas question, dans un tel domaine, d'aboutir à des compromis. Il s'agissait davantage d'examiner, au-delà des

expressions différentes, les convergences et les divergences réelles.

• L'intervention de la CFDT en des domaines spécifiquement politiques

L'engagement de la CFDT pour l'union des forces populaires devait se concrétiser lors de l'élection présidentielle de mai 1974. Après le Bureau national, le Conseil national d'avril appuiera le candidat de toute la gauche à une grande majorité. La mobilisation de la CFDT a été très importante et bien comprise. Sans doute parce que notre démarche est restée spécifiquement syndicale et parce qu'elle a sauvegardé notre liberté d'action et de décision. Cette mobilisation syndicale dans une élection politique, devenue un moment du combat de classe, marque un progrès important dans la maturité de la CFDT.

Mais nous portions aussi, à la CFDT, il y a quelques années encore, un autre handicap historique : celui de la réticence des militants à s'engager dans un parti politique. Le militant appartenant à un parti devenait automatiquement suspect de vouloir introduire dans le syndicat les orientations du parti. D'autre part, compte tenu de l'état des partis, une adhésion politique apparaissait peu significative. Beaucoup de militants étaient tentés de demander au syndicat d'assurer aussi certaines responsabilités propres aux partis. Il a fallu mai 1968 pour rendre criante la nécessité d'une alternative spécifiquement politique, convergente avec notre propre action. Depuis 1970, notre stratégie est celle de la convergence entre notre action et celle des forces politiques socialistes. Encore faut-il que celles-ci aient la force et le dynamisme nécessaires.

C'est pourquoi, après l'élection présidentielle, lorsque François Mitterrand a lancé son appel pour la restructuration des forces socialistes et la construction d'une grande force politique autogestionnaire, lorsque la direction du PSU a apporté son appui à cette initiative, il est apparu au Bureau national que le moment était venu où il s'imposait à la CFDT de dire que le mouvement ouvrier avait besoin d'une grande force politique socialiste autogestionnaire, liée aux luttes de masse et que nombre de militants CFDT tiendraient à apporter leur pierre à cette construction. La CFDT ajoutait que cet avis syndical ne saurait mettre en cause son indépendance vis-à-vis de quelque parti que ce soit.

C'est ensuite la façon dont cette orientation a été mise en œuvre par des militants de la CFDT, et notamment des membres du Bureau national, qui a fait problème. Certains ont craint que l'autonomie de la CFDT ne soit mise en cause, d'autres ont reproché à certains membres du Bureau national d'engager indirectement la CFDT dans des problèmes internes aux partis politiques ; d'autres enfin ont contesté l'efficacité d'une méthode qui est apparue descendue du sommet. Et c'est vrai que la restructuration des forces socialistes autogestionnaires a laissé du monde en chemin ; c'est vrai que le manque d'expérience en la matière a amené des maladresses et des ambiguïtés, que l'information a été insuffisante et les objectifs imprécis.

Mais, au total, peut-on reprocher leur action à ceux qui se sont engagés dans des circonstances exceptionnelles, au regard de l'intérêt que nous avons à faire avancer la réalisation de l'alternative politique dont nous avons besoin ?

Nous ne le pensons pas. D'ailleurs, il est clair que la CFDT n'a rien perdu de son indépendance vis-à-vis de quiconque, y compris du PS ; et il est clair aussi que, même insuffisant, il y a eu progrès vers la réalisation de la force politique socialiste dont nous avons besoin ; enfin et surtout, cette période a eu le grand mérite de finir de

lever le barrage historique qui séparait tant de militants de l'engagement politique.

Nous devons redire avec force que la CFDT souhaite la constitution d'une grande force politique socialiste autogestionnaire ; c'est la condition du succès ; c'est une option stratégique permanente.

Dans une situation exceptionnelle, des camarades de la CFDT ont pris une initiative exceptionnelle et discutée pour traduire cette orientation dans les faits. C'est une option tactique conjoncturelle. Sachons distinguer les deux aspects.

Mais nous pouvons par ailleurs affirmer que la CFDT n'a pas pour vocation à intervenir directement sur les partis pour aider à la constitution d'une alternative politique.

Non, notre contribution normale, permanente, essentielle, c'est celle qui découlera naturellement d'une action syndicale menée selon notre pratique. La mobilisation populaire pour le socialisme et l'autogestion, que nous aurons su réaliser à travers nos luttes, s'imposera alors d'elle-même dans les partis de gauche. Au-delà de nos divergences passées, ensemble, nous pouvons et nous devons tenir cette ligne.

13.9. L'unité d'action

La relation succincte de l'action menée depuis trois ans montre l'importance de l'unité d'action interconfédérale avec la CGT⁽¹⁾. Elle a été un élément-clé des luttes syndicales et de la situation politique. Elle est un lieu de confrontation des stratégies, à travers la formulation des revendications et le choix des formes de luttes. Des difficultés nombreuses, des tensions sérieuses même, mais aussi des périodes d'approfondissement ont marqué le processus de clarification engagé depuis 1971. Car nous avons toujours dit que l'action était le lieu de vérification des positions prises lors des discussions. L'unité d'action n'est pas une idylle, elle est toujours conflictuelle, car chaque partenaire cherche à conclure le compromis le plus proche possible de ses positions. C'est la logique même étant donné les différences d'analyse, de stratégie, de pratique syndicale.

Au Conseil national d'octobre 1973, le rapporteur écrivait : *« la CGT a bougé, elle colle aux réalités, elle est mieux présente dans les luttes ; cette situation nouvelle appelle de notre part des initiatives pour obliger la CGT, à tous les niveaux, à mettre sa pratique en accord avec ses déclarations »*. De son côté, la CGT saluait positivement notre dernier congrès.

Au plan confédéral, la concrétisation de l'unité d'action s'est faite à deux niveaux. Celui de l'approfondissement du débat, notamment à partir de la contribution de la CFDT sur les objectifs de transformation conduisant au socialisme.

Ensuite dans l'action elle-même. Les problèmes n'ont pas manqué : pouvoir d'achat, emploi, conditions de travail, immigrés, travailleuses, etc. Mais si les rencontres se sont généralement conclues positivement, les causes des discussions sont significatives : sur la conduite des luttes à propos de Lip et de nombreux autres conflits, sur la nature du rassemblement, anti-capitaliste ou « regroupement des mécontents », à l'occasion de l'établissement de la plate-forme entre syndicats et partis de gauche en

décembre 1973, sur le pouvoir d'achat, tout comme sur les causes de la surexploitation des travailleuses (accord de décembre 74). Mais l'accord le plus important de la période a été celui du 26 juin 1974.

L'accord du 26 juin 1974

Cet accord a été l'objet de longs débats. Il avait même été précédé, en mars 74, d'une attaque violente et injustifiée de la CGT contre notre organisation. On se souvient de la déclaration d'A. Berteloot accusant la CFDT de casser l'unité d'action en encourageant les actions minoritaires, le gauchisme, et en multipliant les difficultés à la base. La CFDT, sans chercher à envenimer le débat, s'est efforcée de comprendre les motifs de l'attaque de la CGT contre elle. Elle tient, sans doute, au fait que les travailleurs deviennent de plus en plus sensibles aux revendications proposées par la CFDT, au fait aussi que nos militants sont de plus en plus en état d'impulser et d'animer l'action dans les branches et les régions, ce qui pose quelques problèmes à nos partenaires. Quoi qu'il en soit, nous savions bien que l'unité d'action s'accompagne d'un débat permanent sur les revendications et les formes d'action (c'est même ce débat qui lui permet d'avancer). Nous étions prêts à le poursuivre, mais nous ne pouvions confondre discussion et invective qui, elle, ne fait rien avancer. Des discussions approfondies s'engagèrent entre confédérations sur nos conceptions de l'action, sur nos pratiques et les objectifs. La campagne présidentielle a permis de distinguer l'essentiel de l'accessoire. L'ensemble a abouti à l'accord du 26 juin 1974.

Accord très discuté car, comme tout compromis, chaque signataire pense l'utiliser à sa manière. Pour la CFDT, ce texte ne concède rien sur les orientations du 36^e congrès puisqu'il reconnaît la place prépondérante de la discussion à la base avec les travailleurs, tout en affirmant le rôle des organisations syndicales. La CGT, par contre, y voyait sûrement un instrument pour contraindre les organisations CFDT à avoir un rôle directif plus ferme, à être moins portée à de larges débats avec les travailleurs pour décider des revendications et de l'action.

Cet accord repose sur la constatation que l'unité d'action entre la CFDT et la CGT a été un élément déterminant dans la lutte sociale de ces dernières années et que la bataille lors de l'élection présidentielle a montré la possibilité d'établir entre les deux organisations des convergences durables. Celles-ci impliquaient non seulement des actions communes, mais un approfondissement des positions respectives, parce que le dépassement des différences suppose l'acceptation de ces différences. Il s'agissait aussi d'asseoir la dynamique des luttes sur des bases solides, pour répondre à l'espoir des travailleurs.

Il contient à la fois des objectifs communs précis, liés à la conjoncture (salaire et pouvoir d'achat, emplois, retraites, lutte contre le racisme, sur la santé et la sécurité sociale, pour les libertés syndicales) et, d'autre part, le résultat des discussions sur les méthodes d'action, affirmant que celles-ci impliquent à la fois une participation des travailleurs aux débats démocratiques et un rôle primordial de l'organisation syndicale, « expression organisée de la classe ouvrière ».

Il a à la fois un caractère circonstanciel (conclu en fonction du contexte et des possibilités de l'été 74) et un aspect durable (approfondissement des relations, à tous les niveaux, entre la CFDT et la CGT). Mais, se situant dans un processus, il permet à l'unité d'action de s'enraciner, face au patronat et au gouvernement, comme un élément essentiel et permanent de la vie syndicale et ouvrière française. L'unité d'action a fait ses preuves, parce qu'elle s'appuie sur l'action concrète et, d'autre part, sur l'acceptation du débat public. Elle est un des moyens à la disposition des travailleurs pour se battre.

⁽¹⁾ Voir la réflexion plus développée sur l'unité d'action au chapitre 2. Se référer également au n° 17 de janvier-février 1976 de CFDT Aujourd'hui.

Qu'auraient été, sans elle, les luttes de ces derniers mois ?

Sans être idyllique, la fin de 1974 est marquée par de bons rapports ; malgré le forcing de la CGT qui tente – c'est de bonne guerre – de nous amener sur ses analyses et ses positions. Mais le refus de la CFDT de se laisser progressivement entraîner sur une stratégie différente a obligé la CGT à faire plus attention aux pratiques de l'unité d'action.

Une situation nouvelle

Et puis, de nouveau, dès le début de 1975, la pratique change. Sans nous en faire part, même à titre de simple information, la CGT lance une campagne d'explication et de mobilisation. Puis, malgré l'accord pour la réalisation de meetings communs, il fut pratiquement impossible d'en réaliser. Et tout au long des mois suivants, aux dires des dirigeants CGT, les accrochages se sont multipliés à la base entre les syndicats. Situation nullement nouvelle et sur laquelle la CFDT avait, à plusieurs reprises, attiré l'attention de la CGT. Mais jamais celle-ci n'avait vu à quoi nous faisons allusion... Cette fois-ci, par contre, elle constatait la détérioration des rapports, mais en feignant de ne pas comprendre le comportement de la CFDT. Pour elle, il était évident que les syndicats CFDT avaient tort : ils refusaient les propositions d'action et ne respectaient pas l'accord du 26 juin 1974.

Fin mai 1975, une nouvelle fois, la CGT tente de revenir sur la formulation des revendications (resserrement de la hiérarchie, etc.) à partir de la nécessité de relance de l'économie. Les critiques sont devenues publiques lorsque Séguy s'est interrogé, au congrès de la CGT, sur le comportement des dirigeants confédéraux de la CFDT : « Ont-ils réellement la volonté de respecter l'accord du 26 juin ? » Il en doute, « à voir le peu de cas qu'ils font des violations dont se rendent coupables certains syndicats, fédérations et régions ».

A la rentrée, les rapports ont continué à se détériorer. Rien de très apparent, mais une certaine froideur dans les relations. Et surtout la CGT prend des initiatives unilatérales sur la retraite, les immigrés, les droits syndicaux, qui tendent à faire passer au second plan les campagnes communes.

Déjà le 4 octobre, lors du rassemblement pour l'emploi des jeunes, l'importance des délégations CFDT avait suscité, de la part de la CGT, quelques commentaires révélant une inquiétude devant la présence de plus en plus marquée de la CFDT dans les luttes.

Mais la situation est devenue franchement conflictuelle à la suite de l'arrestation de militants CFDT et des perquisitions dans les locaux syndicaux, dans le cadre de l'enquête sur la « démoralisation de l'armée ».

Pendant quelques heures, la CGT a eu une réaction positive, mais cette attitude syndicale unitaire a ensuite fait place à un alignement sur la politique du PCF, Séguy déclarant, par exemple, qu'à la CGT « ils n'étaient pas des inconditionnels de la solidarité intersyndicale »... Pour la CFDT la concurrence normale entre organisations syndicales ne peut aller jusqu'à refuser de s'opposer à la répression antisyndicale.

Si la CGT a pris une telle attitude, c'est parce que le PCF entendait se démarquer totalement d'une action encore peu populaire dans son électorat ; c'est aussi parce que le PCF avait demandé depuis plusieurs mois à ses militants syndicalistes d'être présents et d'animer la lutte communiste dans les entreprises, prioritairement à toute autre. La CFDT n'a donc pu que constater la primauté de l'esprit de parti sur l'esprit syndical dans le comportement de son partenaire. Et elle a regretté cette régression.

Mais nous n'avons pas pris notre parti de cette situation. Dès que cela a été possible, nous avons reconstitué l'unité d'action pour les libertés syndicales, sans lesquelles l'unité d'action pour les revendications serait illusoire.

Cela étant, malgré les difficultés, les différences de pratique et d'objectifs, les attitudes anti-unitaires, il faut continuer à discuter et à approfondir les positions. L'unité d'action suppose le respect des différences et de l'autonomie de chaque organisation. Elle s'enrichit par la confrontation qui exige de chaque organisation d'être elle-même. Dans l'intérêt des travailleurs, cette préoccupation reste partagée par tous à la CFDT, car l'action commune reste indispensable et plus encore, dans cette période difficile pour la classe ouvrière.

• Avec la FEN...

La signature, par la FEN, des accords salariaux de la fonction publique, son attitude lors de la grève des PTT, sa participation à l'accord séparé du 26.11.1974 ont eu des conséquences, évidemment, sur l'unité d'action avec les fédérations de fonctionnaires, mais aussi avec la confédération.

De même son refus persistant, ainsi que celui du SNI (Syndicat national des instituteurs), d'entretenir quelque relation que ce soit avec le secteur professionnel intéressé de la CFDT – le SGEN – est un obstacle à l'unité d'action, sur le plan général comme à l'intérieur de l'Éducation nationale.

Tant que ces conditions subsistent, seul le domaine des problèmes généraux de caractère essentiellement politique permet une action commune avec cette fédération. C'est évidemment insuffisant et ne doit pas, à l'occasion, servir d'alibi.

• ...et Force Ouvrière

Le glissement vers la collaboration de classes de Force Ouvrière permet, moins que jamais, à cette organisation de rejoindre une unité d'action revendicative interconfédérale, ou même fédérale. Mais, dans les entreprises, l'action commune se réalise souvent lors de conflits, non sans difficulté cependant.

13.10. Le soutien juridique aux luttes

Depuis le dernier congrès confédéral, le service juridique confédéral a continué d'apporter sa contribution à la lutte contre la répression anti-syndicale et pour le progrès du droit du travail.

Dans cette action, rendue plus difficile par la crise économique qui sert de prétexte à de nombreux licenciements, les travailleurs et les sections syndicales ont été soutenus, sur un plan juridique, par les commissions juridiques CFDT – dont le nombre est en constante augmentation – et par leurs avocats.

Parmi les faits les plus connus, rappelons la défense de J.L. Breton, policier CFDT licencié pour avoir pris la

parole chez Lip, et celle de Dujardin, un juge adhérent au syndicat de la magistrature, en poste à Lille, sanctionné par le pouvoir.

La lutte contre la CFT et les autres syndicats-maison a donné lieu à nombreuses actions et procès, en général gagnés, ce qui a contribué à faire apparaître leur caractère fascisant ou leur manque d'indépendance vis-à-vis du patronat.

Un pas décisif vers une meilleure protection des délégués a été franchi avec les arrêts Perrier rendus par la Cour de cassation le 21 juin 1974 : désormais, le patronat ne peut plus s'adresser à la justice pour obtenir leur licenciement. Plusieurs délégués, qui avaient été victimes de cette procédure, ont été réintégrés.

Ces succès ne doivent pas faire oublier les échecs constatés ici et là et qui sont dus à l'acharnement patronal, à la sollicitude des juges qui sont, dans leur majorité, bien plus proches du patronat que des travailleurs, à la lenteur et au coût des procédures.

De même, le vote en 1973 et 1975 de nouvelles lois sur les licenciements individuels et collectifs, n'a pas permis le renversement d'une logique juridique qui continue d'être fondée sur la propriété privée des moyens de production et la théorie de l'employeur seul juge.

Enfin, au moment même où nous terminons ce rapport, le service juridique est engagé dans l'organisation de la défense des militants CFDT inculpés dans le cadre de l'enquête sur la « démoralisation de l'armée ».

13.11. L'action syndicale internationale

Certains aspects du bilan de l'action internationale de ces trois années se retrouvent également dans le chapitre 4. Nous ne soulignerons donc ici que quelques aspects importants.

• Dimension internationale de l'action professionnelle

L'action syndicale professionnelle a connu, ces dernières années, des progrès lents mais réels. Notons le développement important, depuis le dernier congrès, des actions de solidarité internationale à l'occasion de conflits d'entreprises ou de secteurs professionnels tels que Lip, Unilever, les Cimenteries, Michelin, le Parisien libéré, etc. Les fédérations concernées ont poursuivi activement leur action dans les comités mondiaux des sociétés multinationales créés au sein des SPI.

Au plan sectoriel, soulignons le travail important réalisé notamment par les fédérations des secteurs transports et énergie, pour déterminer des positions communes avec les organisations syndicales européennes.

En ce qui concerne les structures d'action professionnelle, la fédération de la Construction CFDT, après la FGM, la FUC et la fédération de l'Alimentation, a adhéré au SPI de sa profession : la « Fédération internationale de la construction et des travailleurs du bois ». Par ailleurs, la mise en place des « comités professionnels » de la CES (Confédération européenne des syndicats) se poursuit malgré quelques difficultés.

• L'Europe des travailleurs

Plusieurs aspects doivent être soulignés :

L'objectif que s'était tracé la CFDT à son 36^e congrès, d'adhérer à la Confédération européenne des syndicats (CES) a été atteint. L'affiliation de la CFDT à la CES a été votée en mai 1974 au congrès de la CES à Copenhague, à l'unanimité moins une voix (FO).

L'effort prioritaire de la CFDT vis-à-vis de la CES s'est traduit tant par notre participation active aux réunions de la CES, que par l'établissement ou le développement des relations avec ses organisations affiliées. Cela a été notamment le cas avec les organisations belges, la CGIL et la CISL italiennes, les TUC britanniques, le DGB allemand, le NVV hollandais.

Depuis la victoire sur le fascisme au Portugal, les liaisons et l'action de solidarité avec le syndicalisme portugais ont été renforcées ; en ce qui concerne l'Espagne, nos liaisons avec les forces syndicales d'opposition ont été suivies.

Dans la même période, l'évolution des relations syndicales entre l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est doit être considérée comme positive.

Deux conférences pan-européennes, en janvier 1974 et février 1975, ont regroupé à Genève la totalité des confédérations nationales des pays capitalistes et socialistes, à l'exception de FO. La dernière conférence a abordé d'une manière intéressante les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise.

La CFDT qui avait antérieurement établi des relations avec les syndicats d'URSS, de Hongrie et de Roumanie, a ouvert des relations avec l'organisation de la République démocratique allemande.

D'autre part, la coopération est toujours étroite avec la Confédération des syndicats yougoslaves, avec laquelle notamment nous avons tenu, en septembre 74 à Belgrade, un colloque important sur le thème de l'auto-gestion.

• Solidarité des luttes avec le tiers-monde

— Quelques mois après le 36^e congrès, le Chili vivait le drame que nous connaissons. Le président Allende était assassiné, une junte militaire mettait fin dans le sang à l'expérience socialiste chilienne de l'Unité populaire.

Les prises de positions, les manifestations, l'organisation des secours, l'aide à la résistance et aux réfugiés politiques ont mobilisé la confédération comme d'ailleurs un certain nombre d'organisations de la CFDT.

Des contacts étroits sont maintenus avec la direction de la CUT en exil, de même qu'avec les représentants du PS et des diverses organisations de la gauche chilienne.

— Un colloque ayant pour thème : « capitalisme international et tiers-monde » a été organisé par l'ISCTI, instrument de coopération internationale de la CFDT en octobre 1974. Il regroupait des organisations syndicales d'Afrique du Nord et du Sud du Sahara, du Proche-Orient et des représentants de la CFDT. Cette réalisation doit être considérée comme le début d'un processus important d'échanges, de confrontation et de réflexions, orienté vers la convergence des luttes syndicales des pays industrialisés et de ceux du tiers-monde.

— Soulignons aussi la « déclaration syndicale d'Alger » élaborée à l'occasion de la conférence des pays non alignés en septembre 1973. Cette déclaration, signée par la CFDT, est à l'origine de l'idée de la tenue d'une conférence syndicale mondiale sur les problèmes du développement, regroupant à la fois et le plus largement possible,



les organisations syndicales des pays du tiers-monde et celles des pays industrialisés.

• Travailleurs immigrés

Parmi les aspects internationaux de l'immigration, deux problèmes importants ont particulièrement retenu l'attention de la confédération.

La lutte contre le racisme

Depuis le 36^e congrès, le racisme a connu un développement certain dans notre pays. Régulièrement, de fortes poussées déchaînent les passions et provoquent des violences dont nos camarades immigrés sont les premières victimes. Les prises de positions nettes de la confédération et de bon nombre de ses organisations, de même que les manifestations organisées pour condamner le racisme n'ont pas toujours eu l'ampleur et le retentissement souhaités. Un effort important et continu doit être poursuivi pour sensibiliser les adhérents et les travailleurs sur la gravité de ce problème.

La coopération entre syndical des pays de départ et des pays d'accueil des travailleurs immigrés

A ce sujet, la CFDT s'est efforcée de développer ses relations bilatérales avec les pays de départ des migrants, notamment l'Algérie et la Yougoslavie. Elle a également été présente dans les confrontations internationales qu'imposent ces problèmes. Signalons la participation de la CFDT à un colloque regroupant les pays de la Communauté, dans le cadre de la CES, en Italie (mars 1975), mais surtout notre participation active aux « conférences migrants ». De quoi s'agit-il ? Depuis des années, les organisations syndicales des pays de départ et celles des pays d'accueil s'efforcent de dialoguer pour une meilleure connaissance des problèmes que pose l'immigration aux pays de départ, et des situations dans les pays d'accueil, et pour essayer de coordonner les politiques syndicales. Après les conférences de Belgrade en 1972 et d'Istanbul en 1973, une troisième est en préparation pour 1976.

Bien que les positions soient souvent opposées et le dialogue difficile, l'échange d'informations demeure précieux. La CFDT, qui est membre du comité préparatoire, s'efforce de rapprocher les points de vues. Elle se situe comme un « pivot », notre pays étant un pays d'accueil, mais notre confédération ayant, par ses positions, la possibilité de travailler aussi avec les centrales des pays de départ. Nous savons qu'en ce domaine, nous n'avancerons que pas à pas, mais nous sommes attachés à susciter au maximum la compréhension nécessaire entre les uns et les autres.

• Paix et libertés

L'action pour la paix et la défense des libertés est une préoccupation importante de la confédération.

Le Proche-Orient

Sur la base de la résolution du 36^e congrès « pour la paix et le respect du droit des peuples au Proche-Orient », la CFDT a fait connaître ses positions avec franchise lors

de visites ou de contacts bi-latéraux avec les syndicats des pays arabes : Maroc, Egypte, Palestine, Syrie, Irak et Koweït. Une délégation confédérale s'est également rendue en Israël. Toutes ces organisations, sans nécessairement partager, au moins intégralement, nos positions, ont encouragé la CFDT à poursuivre son action en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples de la région.

La vente des armes

Le 36^e congrès avait consacré à cette question une importante résolution. Le problème est de plus en plus d'actualité, mais il a été difficile à la CFDT d'aller au-delà de la prise de position.

Les actions permanentes

Une simple évocation de pays évite un long développement de l'action de solidarité menée par la CFDT, seule ou avec la gauche syndicale et politique française, pour la défense des peuples, de la paix et de la liberté. Au-delà du Chili, déjà mentionné, citons : les peuples d'Indochine, d'Afrique du Sud face à l'apartheid, les mouvements de libération des anciennes colonies portugaises, le Portugal lui-même, l'Espagne, le Brésil...

• Les instruments de l'action syndicale internationale

Le développement de l'action syndicale à l'échelle internationale pose le problème des instruments nécessaires à cette action.

La CMT

Sur la base des orientations définies par le 36^e congrès, la CFDT est intervenue avec vigueur, non sans provoquer quelques remous, au 18^e congrès de la CMT à Evian (septembre 1973). Son intervention, tenant compte des besoins d'action, du contexte syndical international et des limites de la CMT, insistait sur une double nécessité :

- la CMT doit faire une option de classe ;
- elle doit devenir l'instrument d'une restructuration unitaire du mouvement syndical englobant, face au capitalisme international, les forces actuelles de la CISL, de la CMT et des grandes organisations « autonomes » (non-alignées). Un dossier du 18^e congrès de la CMT, daté du 4 mars 1974, a été diffusé aux organisations confédérées.

Le rapprochement CISL-CMT et la perspective unitaire

Des pas importants ont été faits depuis le dernier congrès. Décidée en mars 1974, lors d'une réunion commune CISL-CMT, une commission de travail conjointe des deux internationales s'est réunie à Bruxelles en juin 1975.

Elle a désigné en son sein un groupe restreint chargé de poursuivre la réflexion commune sur quelques problèmes jugés fondamentaux. Ce groupe doit faire rapport à la commission plénière au mois de juillet 1976.

Parmi les problèmes à étudier en commun figure la politique à l'égard des organisations autonomes qui

pourraient être intéressées par le processus unitaire. Ce point est jugé fondamental par la CFDT.

Prise en charge des problèmes internationaux par l'ensemble de l'organisation

Des progrès certains ont été réalisés depuis trois ans dans les organisations pour la prise en charge des aspects internationaux des problèmes des travailleurs dans l'action syndicale.

Nous sommes cependant encore loin d'une réelle conscience collective de ces problèmes à la base. L'important débat du Conseil national de janvier 1975 a marqué une étape positive dans cette sensibilisation et cette prise de conscience. Il reste à continuer dans cette voie...

13.12. La formation syndicale

La politique de décentralisation de la formation syndicale a été poursuivie, la Confédération intervenant moins dans l'animation directe de sessions, mais davantage comme aide aux organisations, pour définir leur propre politique de formation et pour former les formateurs.

D'autre part, une réflexion d'ensemble a été menée pour préciser les bases politiques de la formation de la CFDT. Nous avons eu du mal, dans ce domaine, à tirer les conséquences à la fois du 35^e congrès et de notre acquis de formation. C'est pourquoi, un long travail d'élaboration et de discussion a été entrepris, qui a permis au Bureau national de février 1975, de fixer les bases politiques de la formation, conçue comme un moyen de développer la capacité d'autonomie de pensée et d'action des travailleurs en lutte pour la transformation sociale. La formation est donc un élément de notre stratégie et ceci a des conséquences sur son contenu, ses méthodes, sur la manière aussi dont elle doit être décidée. Les lignes politiques arrêtées par le BN ont servi de fil conducteur au secteur formation pour orienter ses activités, en mettre au point de nouvelles. Elles ont aussi permis à de nombreuses organisations d'engager un débat sur les objectifs de leur propre formation.

Tout en respectant l'autonomie des fédérations et des régions en matière de formation, l'accent a été mis sur la nécessité d'un « tronc commun », c'est-à-dire la recherche et la prise en charge par la confédération de ce qui est commun en matière de méthodes et de contenu de formation, du fait de notre appartenance à la CFDT.

D'autre part, l'accent a été mis sur le développement de la capacité d'élaboration et de décision collective des militants et sur le développement de leur capacité d'analyse. Si, sur le premier point, le travail a pu se poursuivre dans des conditions satisfaisantes, par contre, en ce qui concerne le problème de l'analyse, des difficultés réelles sont apparues. Il s'agit, pour la CFDT, de préciser les critères d'analyse et les concepts qu'elle a élaborés, à partir de sa pratique et de sa réflexion. Pour avancer, il s'agit de toute évidence, de traiter politiquement ce problème avant de pouvoir en tirer les conséquences au niveau du contenu de notre formation.

La confédération s'est efforcée d'être davantage un lieu d'échanges entre les organisations sur leurs acquis et leurs expériences. De nombreuses sessions de courte durée ont ainsi permis aux responsables fédéraux et

régionaux à la formation de se rencontrer et de mettre en commun leur réflexion sur des thèmes très divers.

D'autre part, depuis le dernier congrès, deux thèmes ENO ont été définis et leurs dossiers établis. L'un, pour la période 1973/1974, sur le thème « stratégie CFDT – rôle et responsabilité des structures syndicales », l'autre sur le thème « dimension politique de l'action syndicale » pour la période 1975/1976. Dans les deux cas, il s'agit de sujets correspondant aux préoccupations de beaucoup de militants et de structures.

Enfin, l'analyse de nos pratiques de formation, leur lien avec nos pratiques d'action ont permis d'impulser dans l'organisation un certain nombre d'activités dont il est fait état par ailleurs dans ce rapport.

13.13. L'information

Dans sa résolution sur l'**information**, le 36^e congrès concluait (provisoirement) une longue mais décisive évolution de la CFDT. Les enjeux politiques et économiques de l'information étaient bien cernés. En cohérence avec les orientations du congrès de 1970, l'information devenait un terrain sur lequel devait s'exercer notre lutte de classe. En même temps, le 36^e congrès nous faisait obligation d'avoir nous-mêmes, en matière d'information, un comportement et une pratique au diapason de nos prétentions et perspectives.

Le conflit Lip a montré l'importance d'une bonne information dans l'action elle-même. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les conflits n'occupent pas une grande place dans les organes d'information. Pour prendre place dans l'actualité, une « petite phrase » d'un responsable national vaut mieux qu'une action des travailleurs, sauf si c'est une grande entreprise qui est touchée. Le système d'information actuel pousse à la personnalisation des organisations et ignore la vie quotidienne du peuple. Pour en sortir, il faut créer l'événement, tel le rassemblement du 10 juillet à la Tour Eiffel ou celui des jeunes le 4 octobre.

Cela n'a rien d'étonnant, lorsqu'on observe à quel point les grands moyens d'information sont entre les mains de ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique. Et l'on n'a jamais vu la bourgeoisie donner volontairement des armes à ses adversaires. Comme elle n'a certes pas intérêt à développer l'esprit critique et la conscience de classe des travailleurs, il ne faut pas trop attendre de sa presse, de la radio et de la télé.

Parce que l'information est un terrain de lutte important, chaque fois qu'il le fallait, la CFDT a été présente : « Combat » qui se meurt, « Témoignage chrétien » qui cherche à survivre, « France-soir » qui débauche, l'ORTF qu'on désintègre, « l'Est républicain » menacé, « Europe n° 1 » sanctionné pour « persiflage », etc. Mais il s'agissait plus d'un accompagnement que d'une action coordonnée. Pendant ce temps, nos adversaires installaient une « délégation générale à l'information », ou concentraient leurs moyens, montrant une capacité plus grande que la nôtre à saisir globalement l'intérêt et l'importance de l'information.

Il nous reste donc un important effort à poursuivre, pour élever l'action à la hauteur de l'enjeu que l'information représente pour le succès de la lutte anticapitaliste. Certes, le Conseil national d'avril 1974 a défini, pour l'information aussi, des objectifs de transformation, mais ils restent encore vagues et, en tout cas, peu pris en compte par toute la CFDT.

Cela tient certainement à ce que les luttes dans ce secteur n'ont pas encore pu prendre l'ampleur professionnelle nécessaire, ni trouver le relais interprofessionnel indispensable. Cela tient aussi à un manque de perspectives communes et de mobilisation de la gauche dans son ensemble, dans ce domaine où trop souvent une protestation remplace l'action.

13.14. Progression des effectifs - Syndicalisation

Au cours des trois années écoulées, la CFDT a connu une nouvelle progression du nombre de ses adhérents, progression continue depuis 1964. Comme elle le fait depuis plusieurs années, la confédération a rendu publics ses effectifs cotisants-réguliers et leur évolution.

En fin 1974, ce nombre ressortait à 776 988 adhérents. Ce chiffre était calculé rigoureusement en fonction des timbres payés au titre de l'exercice 1973.

Fin décembre 1972, le nombre d'adhérents CFDT, calculé selon la même méthode, s'établissait à 706 119. En deux années, le nombre des syndiqués CFDT a progressé de 10,03%. Au moment où est rédigé ce rapport, les statistiques de fin d'année 1975 ne sont pas encore établies. Il est néanmoins certain que nous enregistrons encore une légère progression, ce qui constitue un résultat non négligeable, compte tenu de la diminution de la population salariée, due au chômage.

Néanmoins, si la progression des idées, l'action et les positions de la CFDT ont accru son audience auprès des travailleurs d'une façon indiscutable, il faut nous interroger sur ce qu'aurait pu être la progression des adhérents-cotisants si le problème de la syndicalisation avait été réellement pris en charge.

Combien de syndicats n'accordent pas encore à l'implantation de sections syndicales et au développement des sections déjà existantes, la même importance qu'à d'autres problèmes ? Cette question ne devrait jamais être absente du plan de travail des syndicats.

Pendant les conflits et les grands moments de l'action syndicale, au terme de négociations avantageuses, combien de syndicats et de sections syndicales n'osent pas faire la démarche auprès des travailleurs pour leur demander d'adhérer ?

Faire adhérer un travailleur, ce n'est pas du racollage. C'est au même titre que l'on met tout en œuvre pour lui faire partager la perception des problèmes, le type de syndicalisme que met en pratique la CFDT, sa place dans l'élaboration des revendications, etc., qu'il faut lui faire découvrir la nécessité de sa participation active et permanente, par l'adhésion, au combat collectif de la classe ouvrière.

Des exemples peuvent être donnés d'organisations ayant, à l'occasion d'un conflit, mis comme priorité, au même titre que la satisfaction des revendications, l'adhésion : les banques, les PTT... pour ne citer qu'eux. Ces exemples montrent une évolution dans l'organisation, qu'il nous faut accentuer.

Ceci est d'autant plus nécessaire que l'existence du fonds d'organisation, créé lors de l'adoption de la charte financière au congrès de Nantes (voir, au chapitre 5, le bilan et les perspectives), n'aura réellement d'effet que si les structures de base le complètent par une action déterminée vers les travailleurs, en ayant constamment la préoccupation du développement de l'organisation.

Résumé



11 - Rappel des orientations du 36^e congrès

12 - Crise de la société capitaliste

Les trois années séparant les 36^e et 37^e congrès ont connu un développement de la crise du capitalisme marqué, pour les travailleurs, par l'inflation et la montée du chômage. Cette crise, à la différence de celles qui l'ont précédée, atteint les structures du système social capitaliste dans toutes ses composantes : économique, sociale, politique, culturelle. Bien qu'elle soit la plus grave depuis la deuxième guerre mondiale, la crise n'entraînera pas nécessairement l'effondrement d'un système qui a déjà réussi à s'adapter aux crises antérieures. Mais aujourd'hui, sa marge de manœuvre se restreint.

Sous la poussée des mouvements de libération des peuples autrefois colonisés, les rapports de forces internationaux sont modifiés.

En France, les institutions les plus solides, comme l'armée, la médecine, la justice, sont contestées de l'intérieur. Les femmes, les jeunes, les immigrés, n'acceptent plus leur situation infériorisée, source de surexploitation. C'est toute la société qui est en crise, même si les éléments de crise sociale et de crise idéologique sont plus dispersés et moins concentrés dans le temps que les difficultés économiques actuelles. L'enjeu de la crise, c'est le type de développement, des structures sociales nouvelles, une autre manière de vivre, de produire, de penser. Pour la CFDT, le socialisme autogestionnaire est à l'ordre du jour.

Depuis que Giscard d'Estaing est au pouvoir, il s'efforce de consolider sa courte victoire par la réalisation de quelques réformes (majorité à 18 ans, divorce, avortement) qui mettent la société française au diapason des démocraties capitalistes, mais il ne touche pas aux fondements du pouvoir et des rapports de classes. Cette tactique donne à la lutte idéologique un rôle plus important que par le passé dans la contestation des forces dominantes.

13 - L'action menée par la CFDT

Au long de ces trois années, la CFDT a mené la lutte de classe et de masse sur les divers terrains.

Pouvoir d'achat

Contre les conséquences de l'inflation et le plan d'austérité du patronat et du pouvoir, elle a recherché le rassemblement des travailleurs sur une base anticapitaliste par des

revendications salariales adaptées, unifiantes et mobilisatrices, avec des formes d'action appropriées aux situations. Un effort particulier a été fait dans la manière d'établir le montant du SMIC revendiqué, tandis que les revendications visant à réduire l'éventail hiérarchique rencontraient une plus grande audience parmi les travailleurs.

Emploi

Avec l'accélération des restructurations et fermetures d'entreprises, les luttes sur l'emploi ont pris une allure nouvelle. Le conflit Lip a joué un rôle essentiel dans l'évolution des objectifs et des formes de luttes. Les occupations d'usines sont devenues courantes et ont souvent imposé le maintien de l'activité industrielle.

L'indemnisation des chômeurs a été améliorée, surtout en cas de fermeture pour raisons économiques.

Dans cette période, la CFDT a particulièrement mis l'accent sur la possibilité de relancer l'activité économique et de créer de nouveaux emplois en donnant satisfaction aux revendications concernant l'âge de la retraite, la durée du travail, l'amélioration des conditions de travail et le type de développement. L'articulation entre le long terme et les revendications immédiates a été clarifiée.

Conditions de travail

La contestation des conditions de travail par les travailleurs concernés, et notamment les OS (surtout des immigrés, des femmes et des jeunes) a porté au premier plan la question des conditions de travail. Depuis toujours, le patronat s'attache à accroître la productivité du travail humain.

Les cadences, le développement du travail posté, les maladies professionnelles dues aux produits toxiques ont contribué à rendre la situation intenable. Toute la conception du développement et de l'organisation du travail capitaliste, prétendument « scientifique », est en cause. Des avancées significatives sont possibles dans les entreprises, là où les travailleurs directement concernés peuvent réaliser le meilleur rapport de forces et négocier sur des situations concrètes.

Action sociale et cadre de vie

La nécessité de financer le développement de l'industrie conduit patronat et gouvernement à reporter sur les travailleurs et leurs familles une part croissante du coût de la maladie, du logement, des charges résultant de la présence d'enfants et à développer les systèmes d'assurances individuelles pour ceux qui en ont les moyens.

Ils dégagent ainsi de l'épargne et réalisent de nouveaux profits. La sécurité sociale devient un système d'assistance généralisée, les HLM sont inaccessibles à ceux qui devraient en bénéficier. La CFDT a été présente dans les luttes contre cette politique, notamment en étant la cheville ouvrière de l'action commune de 23 organisations.

1975 a vu le développement de la lutte contre le programme nucléaire énergétique du pouvoir. La CFDT a dénoncé les risques graves qu'il faisait courir à la population et proposé d'autres solutions.

Enseignement, formation professionnelle

L'effort a été poursuivi pour la prise en charge par toute

la structure syndicale des problèmes d'enseignement (conférence nationale « Education et société ») et pour dépasser les actions conjoncturelles (projet Fontanet, réforme Haby). Un front offensif a été constitué avec la CGT, les associations familiales et les mouvements de jeunesse, contre cette réforme.

Dans le domaine de la formation professionnelle et permanente, des luttes ont été menées dans les entreprises et l'action s'est poursuivie pour l'amélioration de l'accord du 9 juillet 1970.

L'action spécifique pour certains travailleurs

L'orientation générale concernant les immigrés, les travailleuses, les jeunes et les personnes âgées, a été tenue ; nous avons progressé dans la prise en charge de leurs problèmes dans l'activité syndicale quotidienne, mais il ne faut pas se dissimuler que des progrès restent à faire. La CFDT a été présente, aux plans national et international, sur les questions concernant les immigrés, les travailleuses et les jeunes.

Des moyens nouveaux ont été donnés à l'Union confédérale des retraités pour augmenter son influence et assurer une meilleure liaison entre elle et les travailleurs qui partent en retraite.

Action dans le domaine politique

La CFDT a largement contribué à l'impact de l'idée et du courant autogestionnaires dans l'opinion publique. La campagne pour les élections présidentielles consécutives au décès de Pompidou a vu la CFDT s'engager à fond dans la bataille. La confédération a mis au point sa conception de l'union des forces populaires ; elle a proposé un certain nombre d'objectifs de transformation conduisant au socialisme autogestionnaire ; elle a jugé positif l'appel à la restructuration de la gauche socialiste, tout en indiquant que cela ne relevait pas de sa responsabilité directe.

L'unité d'action

Elle s'est poursuivie à travers bien des vicissitudes. Notons, fin 1973, le désaccord sur Lip et sur la plate-forme de lutte contre la vie chère. En 74, les choses vont mieux pendant quelques mois. Mais la CGT déclenche à nouveau la polémique sur les formes d'action et les revendications. Les élections présidentielles permettent de clarifier la situation et les discussions débouchent sur l'accord du 26 juin 1974.

1975 marque un tournant. Dès janvier, la CGT lance seule l'opération « 100 meetings ». Quelques mois plus tard Ségué accuse la direction confédérale CFDT d'accepter des violations de l'accord du 26 juin. La dégradation sera très forte avec le refus de la CGT d'agir lors des perquisitions des locaux syndicaux de la CFDT et l'arrestation de quelques militants dans le cadre de l'enquête sur la prétendue démoralisation de l'armée.

Malgré tout, l'unité d'action revendicative n'a pas été interrompue ; elle doit être poursuivie et élargie. C'est la volonté de la CFDT, car c'est l'intérêt des travailleurs.

Le soutien juridique des luttes

La ligne antérieure a été maintenue : lutte contre la répression anti-syndicale et progression du droit du travail. La situation est difficile, la crise servant souvent à couvrir

la répression. En 1974, un pas décisif a été franchi dans la protection des délégués, mais la logique juridique reste fondée sur la défense de la propriété privée des moyens de production.

L'action syndicale internationale

Avec du retard sur le développement des entreprises multinationales, l'action syndicale professionnelle a marqué quelques progrès : les liaisons et les actions de soutien réalisées à l'occasion de quelques conflits l'ont montré. L'entrée de la CFDT à la Confédération européenne des syndicats (CES) a contribué à ce progrès. En Europe, les rapports intersyndicaux s'améliorent progressivement et une action commune s'ébauche.

La solidarité agissante avec le tiers-monde s'accroît : le colloque de l'ISCTI : « capitalisme international et tiers-monde » en a été l'une des manifestations. La CFDT développe ses liaisons avec les organisations syndicales des pays du Proche-Orient en vue de contribuer à la paix entre les peuples. Elle a agi contre les ventes d'armes de guerre faites par la France.

Plusieurs prises de positions et manifestations ont marqué l'opposition de la CFDT au racisme. Un effort important a été fait pour développer la coopération entre syndicats des pays de départ des travailleurs immigrés et ceux des pays d'accueil.

Par rapport aux organisations syndicales internationales, la CFDT fait pression pour que la CMT fasse une option de classe et devienne un instrument de restructuration du mouvement syndical international non-communiste (CMT, CISL, organisations non-alignées) en vue d'une lutte anti-capitaliste conséquente.

Malgré des progrès réels, les organisations de la CFDT ne mesurent pas toujours comme il le faudrait l'importance des questions internationales dans l'action syndicale.

La formation syndicale

L'effort a porté sur les adaptations nécessaires de la formation aux perspectives autogestionnaires de la CFDT et à sa pratique d'une action de masse et de classe. Ceci, tout en poursuivant la politique de décentralisation et de coordination, pour permettre l'échange de réflexion critique sur les réalisations et les expériences.

L'information

Indiscutablement, les moyens dont disposent le pouvoir politique et les maîtres de la presse sont sans aucune mesure avec les nôtres. La CFDT a néanmoins usé au maximum de son influence dans toutes les luttes menées pour la liberté de l'information. C'est un terrain difficile, sur lequel les organisations de gauche n'ont pas encore suffisamment mûri leurs propositions.

Effectifs, syndicalisation, développement

Les effectifs de la CFDT progressent de manière continue, mais ils ne sont pas encore proportionnés à son influence. Les organisations CFDT n'inscrivent pas encore la syndicalisation dans leurs préoccupations premières. Il y a beaucoup à faire en la matière.

2. Sur l'action syndicale de masse et de classe



21. Quatre terrains de lutte essentiels

Au cœur de la crise

En mars 1975, alors que la crise prenait de l'ampleur, le BN a demandé un réexamen des revendications pour vérifier leur adaptation à une situation nouvelle. Au congrès de Nantes personne n'envisageait une inflation et un chômage d'une telle importance. Or, actuellement, la profondeur de la crise, l'attention craintive portée par Giscard d'Estaing à la contestation des inégalités, les difficultés de la relance dans la ligne du type classique de développement, incitent le gouvernement à rechercher un type de développement adapté à une croissance ralentie.

Dans ce contexte, les critiques de la CFDT sur le mode de développement inégalitaire et l'orientation de ses revendications peuvent trouver un écho certain. Nous devons donc vérifier si nos revendications sont bien adaptées ; si elles s'opposent aux solutions capitalistes à la crise ; si elles permettent effectivement d'améliorer les rapports de forces et d'assurer une avancée ultérieure.

Le Conseil national d'avril 1975 a affirmé que *« la stratégie de la CFDT est plus que jamais adaptée ; elle est seule capable de mobiliser les travailleurs dans l'action quotidienne revendicative, d'accroître leur conscience de classe, de promouvoir un autre type de développement, en s'attaquant partout au système et aux valeurs qui le sous-tendent et en proposant des objectifs, des formes de lutte qui vont dans le sens du socialisme autogestionnaire »*.

Cette conviction est fondée sur le fait que nos revendications tendent à lier constamment les revendications immédiates au développement du rapport de forces et, dans le même mouvement, à la réalisation des conditions économiques, sociales, politiques et culturelles, du passage au socialisme démocratique et autogestionnaire.

Toute crise est à la fois destruction d'une partie de l'ordre ancien et naissance de nouvelles structures, de nouveaux rapports sociaux, de nouvelles manières de vivre et de penser. La lutte de classe, qui se situe au cœur de la crise du capitalisme et en constitue un élément, permet en même temps d'en orienter le développement, de révéler les possibilités que la situation porte en germe. Car elle n'est pas exclusivement la manifestation de la volonté de détruire le capitalisme, elle est en même temps la recherche des meilleurs moyens de construire une société sans classe, réellement démocratique et égalitaire.

Or, dans la crise, ce ne sont pas les aspects positifs (manifestant la recherche d'une autre manière de vivre et de travailler et sur lesquels doivent s'appuyer nos revendications et nos formes d'action) qui sont immédiatement perçus. Les travailleurs et les couches populaires ne rattachent pas spontanément la contestation du système scolaire, le refus du travail parcellisé ou le mouvement de libération des peuples, aux difficultés économiques. Ce qui est immédiatement perçu, c'est le chômage, l'inflation, la stagnation sinon la baisse du pouvoir d'achat.

Il en est de même de bien d'autres aspects de la situation : accroissement des inégalités sociales, marginalisation de groupes humains ne disposant pas du rapport de forces leur permettant de se faire entendre (chômeurs, grands malades, personnes âgées, invalides, etc.), incapacité à financer les équipements collectifs à la mesure des besoins sociaux, destruction de l'environnement, accroissement de la pollution de l'air et de l'eau, urbanisme générateur de fatigues, de maladies, de délinquance, etc.

Pour que l'action syndicale réponde réellement aux nécessités d'une lutte anticapitaliste orientée vers la construction d'une société socialiste autogérée, elle doit à la fois :

- être le moyen de faire comprendre comment tous ces effets sont inhérents au type de développement industriel capitaliste,
- montrer le contenu positif porteur d'avenir des contestations des conditions de vie et de travail que nous impose la société capitaliste.

Le Conseil national d'avril 75 a estimé que nos revendications correspondaient à cette orientation stratégique. Dans ce chapitre du rapport, nous voulons montrer que nos revendications :

- permettent d'apporter des solutions concrètes tout en révélant les limites et l'orientation de la politique gouvernementale ;
- ont une réelle capacité de mobilisation des travailleurs, un bon impact sur l'opinion publique ;
- sont un élément de rassemblement des travailleurs et n'ont pas, comme certains l'affirment, un effet de division qui éloignerait telle ou telle catégorie de travailleurs et les laisserait hors de la lutte commune contre l'exploitation et la subordination dont ils sont aussi victimes.

Pour cet approfondissement de nos revendications et de notre pratique, nous avons choisi l'emploi, le pouvoir d'achat, la santé et les conditions de travail, les libertés et les droits des travailleurs, nous limitant à ces quatre terrains de lutte essentiels plutôt que de traiter de toutes les revendications. Ils sont au centre de la phase actuelle de la crise en France et permettent d'intégrer des dimensions de la situation qui se situent hors de l'entreprise, montrant ainsi le lien entre tous les aspects de la crise de la société capitaliste.

Il est un cinquième terrain de lutte dont les enjeux sont vitaux pour la construction et l'existence même d'une société socialiste autogérée, c'est celui de la culture, de la science et de l'éducation. Si sa situation, de fait en marge du combat dans l'entreprise, et le faible développement de la prise de conscience des travailleurs n'ont pas permis d'en faire un terrain de lutte prioritaire, les formes d'action entreprises par la CFDT dans ce secteur devraient permettre, à un terme rapproché, d'y engager d'autres forces que celles des seuls travailleurs professionnellement concernés.

L'emploi

Il faut vérifier si nos revendications sont appropriées à la situation de sous-emploi, si elles répondent aux besoins immédiats des travailleurs et des travailleuses et orientent l'issue de la crise dans le sens d'une réorganisation de la structure de l'emploi plus proche de celle correspondant à la satisfaction des besoins sociaux de la population,

Le pouvoir d'achat

Il convient d'apprécier les effets de nos revendications sur les profits patronaux et la hiérarchie des revenus, sur l'union dans l'action des différentes catégories professionnelles. Il s'agit aussi de voir si nos revendications pour les catégories « hors production » nous situent bien dans la ligne d'une véritable solidarité nationale.

Les conditions de travail et la santé

Le capitalisme s'efforce de réduire la contestation de la parcellisation des tâches en cherchant à réduire la part de main-d'œuvre incorporée dans les prix des produits ; il tente de maintenir son exploitation dans et hors de l'entreprise par une pression sur l'organisation du travail ; il cherche à éviter l'affrontement sur le pouvoir de décision en divisant les travailleurs. Sommes-nous armés pour combattre cette politique et imposer l'accroissement du pouvoir des travailleurs, la préservation de leur santé, le contrôle de la formation ? Pour faire progresser la mise en cause de la finalité du travail ? Pour faire prendre conscience des conséquences d'un mauvais urbanisme sur la santé des travailleurs et du coût social qui en résulte, sans compter le coût financier du système de santé financé par le salaire différé ?

Les libertés syndicales et les libertés individuelles

Lorsque la politique d'intégration échoue, le capitalisme recourt à la répression ; l'instance juridique n'est pas sans impact sur le rapport de forces. Que pouvons-nous faire pour l'insérer efficacement dans notre lutte, pour améliorer le rapport de forces en notre faveur ?

Chacun des quatre terrains de lutte choisis permet aussi de montrer comment peuvent se rejoindre la volonté de libération des femmes, la lutte des immigrés pour leur dignité et contre leur exploitation, l'action des jeunes pour changer le système de formation.

Il faudrait aussi, pour chacun d'eux, montrer le rôle d'information et d'organisation de la section syndicale, en faire apparaître toutes les dimensions : économique, politique, internationale...

Nous ne parviendrons certainement pas à faire apparaître tous ces aspects. Ce sera le rôle des débats préparatoires au congrès d'améliorer le travail amorcé dans ce rapport.

21.1. L'emploi

Les luttes sur l'emploi se sont développées depuis le 36^e congrès, prenant de plus en plus en compte ce qui constitue « l'environnement de l'emploi » : enseignement,

formation professionnelle, durée du travail, conditions de travail...

En même temps, s'est développée la lutte pour le maintien des ressources des travailleurs privés totalement ou partiellement d'emploi.

La CFDT a exprimé de nombreuses revendications répondant aux besoins immédiats et se situant dans le sens des perspectives définies par nos congrès. A travers les actions, elle a adapté, précisé ses revendications. L'emploi est un terrain de lutte privilégié, car il met en évidence, avec ses multiples implications, la contradiction entre le droit des travailleurs et le système capitaliste.

Les luttes sur l'emploi conduisent souvent à l'affrontement, car le pouvoir même du capitalisme est mis en cause.

Elles permettent d'accroître la conscience de classe des travailleurs, elles montrent la nécessité et la possibilité d'une autre société, d'un autre type de développement. Surtout dans les prochaines années, durant lesquelles la crise du système capitaliste nous impose d'insérer nos revendications dans un nouveau contexte.

Plus d'un million de chômeurs

Le chômage frappe plus d'un million de Français. Le patronat utilise la menace du licenciement et l'existence d'une réserve de main-d'œuvre comme armes contre l'action syndicale et comme moyens d'imposer les restructurations qu'il souhaite. Ces pratiques ont été utilisées depuis plus d'un siècle. Mais, jusqu'alors, les périodes de redémarrage de l'économie permettaient de résorber le chômage. Cela a changé depuis 10 ans.

On constate en effet, depuis le milieu des années 60, que l'accroissement du chômage accompagne la croissance économique. Une croissance de plus en plus forte ne parvient plus à stabiliser le chômage. On passe de 100 000 chômeurs officiels en 1962, à 200 000 en 1967, puis à 400 000 en 1973 et plus de 800 000 en 1975. Même pendant le boom de 1971-1973, où la production industrielle progresse de 7,7% par an, les demandes d'emplois non satisfaites augmentent de 50 000 par an. La croissance capitaliste suscite plus de demandes d'emplois que d'offres. Le chômage devient un élément constitutif de cette croissance ; il devient structurel.

Le développement industriel a nécessité un transfert de main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie, qui jusqu'alors en a eu besoin pour se développer. Depuis une dizaine d'années il n'en est plus de même. L'investissement dans un matériel de plus en plus productif, s'accompagnant d'un accroissement des cadences et de la dégradation des conditions de travail, aboutit au plafonnement, voire à une légère régression, des effectifs utilisés dans l'industrie. La croissance des effectifs s'est réalisée dans les secteurs à plus faible caractère capitaliste : services, commerce, bâtiment et travaux publics, biens d'équipement.

Depuis 1974 la tendance s'est accrue, car cette année marque un tournant dans la substitution du capital au travail. La conception même des nouvelles unités de production est celle d'une automatisation beaucoup plus poussée. Les usines-robots commencent à exister vraiment. Les unités géantes dans la pétrochimie (vapocraqueurs), le verre (float système), le papier, etc. sont conçues pour tourner avec des effectifs de plus en plus réduits.

Pour la première fois depuis la guerre, le total des effectifs employés dans l'économie française diminue. Le nombre des salariés (hors administration) baisse de 0,8 à 0,9% par trimestre. Alors que pour maintenir la situation de l'emploi, il faudrait environ 220 000 postes de travail supplémentaires par an (sans compter ceux nécessaires pour répondre au désir des femmes de travailler), il y a diminution

d'au moins 400 000 emplois. D'où la brutale augmentation du chômage recensé.

Insistons sur un point : cette situation est durable. Les perspectives du VI^e Plan (1975-1980) prévoient un écart de 850 000 à 1 400 000 entre la main-d'œuvre disponible et les possibilités d'emploi. En 1980, les effectifs de l'industrie seraient sensiblement égaux à ceux de 1974 et il y aurait même stagnation ou baisse dans les transports, les télécommunications, le bâtiment et les travaux publics. Les nouveaux emplois se situeraient donc à peu près exclusivement dans les services (400 000 à 500 000), le commerce (150 000 à 250 000), les administrations, les banques et les assurances (570 000).

C'est par rapport à cette situation que nous devons nous situer pour élaborer nos revendications.

• Nos perspectives, nos propositions

Une voie refusée : celle de la croissance accélérée de type productiviste

Nous pourrions nous battre pour imposer le choix d'une croissance plus rapide : 6 à 7% l'an, qui permettrait, dans une certaine mesure, de résorber le chômage... d'ici 1980.

Cette stratégie, qui a encore les faveurs d'une partie du patronat, mais plus celle du gouvernement actuel, ne peut reposer que sur l'exportation à tout prix, la relance des investissements et la poursuite soutenue du modèle de consommation actuel. Elle implique une forte productivité, la priorité aux investissements des sociétés exportatrices, le freinage des dépenses sociales collectives, la restructuration accélérée des industries et de la distribution.

Mais la première condition à remplir aux yeux du patronat, c'est l'augmentation du taux de profit aux dépens de la part des salaires, ainsi que la restauration intégrale de l'autorité patronale et un accueil très profitable aux capitaux étrangers. Cette stratégie signifie aussi que l'on abandonne les objectifs sociaux et humains de l'aménagement du territoire ainsi que l'aide au tiers-monde. Elle exclut enfin tout développement économique et social autonome de la France.

Un deuxième refus : la politique d'austérité permanente

Toutes les décisions actuelles du pouvoir giscardien vont dans le même sens : accepter une croissance plus lente, sous le prétexte d'empêcher l'inflation de devenir galopante et faire retomber les conséquences de ce choix sur les travailleurs (blocage des salaires réels, sauf quelques dérogations pour les smicards et encore, hausse des tarifs, aggravation du caractère de classe de la fiscalité, augmentation des cotisations sociales et remise en cause de certains droits acquis, économie sur les budgets d'équipements collectifs au profit des dépenses militaires, faible indemnisation en moyenne du chômage et stricte surveillance des ayants-droits).

Mais la politique de croissance ralentie est parfois défendue par des hommes et des femmes de gauche, au nom de la défense de certaines valeurs : réduction de l'utilisation des ressources et la pollution, décontraction de la vie sociale, préservation des « équilibres ». Si ces objectifs sont parfois les nôtres, il n'y a aucune garantie que le simple ralentissement de la croissance économique permette de les atteindre. Ce n'est pas la croissance qui pollue mais l'activité elle-même. Cela n'est possible que moyennant des changements importants dans les orientations, donc la répartition des pouvoirs.

Nous estimons que la croissance rapide des années 1950-1970 n'a permis ni le plein emploi, ni l'amélioration de la qualité des emplois et des conditions de travail. Une croissance ralentie, sous le régime du profit, entraînera encore bien plus de chômage, plus d'inégalités et l'aggravation des conditions de travail. Il est certain, en particulier, que devant la faiblesse de la demande, le patronat consacrera l'essentiel de l'autofinancement à accroître la productivité du travail et à comprimer les effectifs. Les sociétés internationales chercheront de nouveaux terrains pour la mise en valeur de leurs capitaux disponibles.

Une seule issue : un nouveau type de développement, un changement de société

Même les experts du gouvernement, lorsqu'ils s'expriment sans contrainte, admettent que seule une orientation nouvelle de la croissance permettrait d'assurer le plein emploi et l'amélioration de la vie, sans inflation insupportable. Mais ce discours bien intentionné peut être parfaitement mystificateur puisque, dans le même temps où il est prononcé, on voit le gouvernement et le patronat imposer des orientations diamétralement opposées : relance de la croissance par le profit, soutien aux investissements de productivité, attaques contre la sécurité sociale. Sans oublier l'offensive contre la CFDT, sous tous les prétextes sauf le véritable, qui est que notre organisation, dans tous les domaines, mène des luttes contre le système capitaliste, productiviste, hiérarchique et répressif. De Lip aux conflits des PTT et du CEA, c'est dans la lutte que les syndicats CFDT cherchent à imposer de nouvelles conceptions du droit à l'emploi, des conditions de travail et des finalités de la production et des services publics.

Cette nouvelle conception de la croissance a déjà été largement décrite avec ses objectifs, ses priorités, ses méthodes : rejet du taylorisme et du productivisme, priorité aux services collectifs correspondant aux besoins réels, réduction de la hiérarchie salariale.

Nous devons intégrer l'apport de tous ceux qui ont critiqué la division du travail social, la société de consommation et de gaspillage, le massacre de l'environnement, le règne de la méritocratie, sans tomber dans certains excès et dans certains mythes.

En particulier il nous faut concilier :

a) **La critique du modèle de consommation**, générateur de gaspillage et d'illusion, qui privilégie la quantité et parfois l'obstination, avec la nécessité de fournir à tous ceux qui n'en disposent pas encore, et ils sont nombreux, les ressources matérielles qui permettent de vivre avec un minimum de confort.

b) **La critique du productivisme** organisé dans des concentrations industrielles oppressantes et aliénantes, et notre préférence pour le travail créateur, maîtrisé par chaque homme et femme, avec le besoin d'un contrôle collectif sur les choix et notamment sur l'accumulation nécessaire et les reconversions indispensables au maintien du plein emploi.

c) **La critique des tentatives patronales** pour adapter l'organisation du travail actuelle aux nouvelles exigences techniques et financières, ou bien la critique plus radicale du travail lui-même, avec les nécessités de l'action syndicale dans l'entreprise et à partir de l'entreprise. Il faudrait préciser rapidement une attitude offensive face :

— aux nouvelles formes d'organisation : horaires à la carte, travail par équipes autonomes, DPO, auxquelles les travailleurs sont souvent sensibles ;

— au refus du travail « classique » : recherche du travail à temps partiel, intérimaire, marginal, du libre choix de la

vie de travail qui séduit beaucoup les jeunes et pas seulement parmi « les fils et les filles à papa ».

Les obstacles

Une stratégie du plein et meilleur emploi, passant par un changement du modèle de développement, se heurte immédiatement à des obstacles et même à des contradictions.

- Peut-on rechercher une croissance plus rapide, seule susceptible dans les toutes prochaines années d'empêcher l'augmentation du chômage et imposer dans le même temps une reconversion importante de l'appareil productif, sachant que l'une et l'autre exigent des investissements coûteux ?

- Peut-on amorcer seulement le changement du développement français si nous ne sommes pas assurés d'évolutions semblables chez d'autres pays développés ?

- Notre nouvelle croissance doit tenir compte des stratégies des pays du tiers-monde avec lesquels nous sommes solidaires. Pouvons-nous vérifier que ces stratégies, que nous n'avons guère le droit de discuter, sont convergentes avec notre « reconversion » ?

- Dans la réalité actuelle, ce qui pèse le plus sur notre développement, c'est sans doute les choix des firmes multinationales d'origine française et étrangère. On peut citer des exemples de firmes multinationales qui font la grève des investissements ou qui démenagent parce que le pays ne leur plaît plus.

• Le droit à l'emploi pour tous et toutes

Quand nous luttons pour le droit à l'emploi, il s'agit bien du droit à l'emploi pour tous. Nous refusons de marginaliser des catégories comme les jeunes, les femmes, les immigrés, les handicapés.

La lutte pour le droit à l'emploi appelle donc une politique globale. Il ne s'agit pas, pour autant, de négliger les aspects spécifiques du droit à l'emploi, mais de les situer dans un ensemble. A défaut de cette liaison, on court le risque de n'obtenir que des palliatifs et d'accentuer la division des travailleurs.

Le droit à l'emploi est lié à une série de conditions, notamment : formation et qualification, nature et qualité des emplois, localisation des emplois.

Il dépend de choix politique, économique, social, culturel, visant à la fois le type de développement et le type de production, les investissements et l'orientation de ces investissements, l'aménagement du territoire, le système d'éducation, de formation initiale et de formation continue.

L'action dans les entreprises s'attaque à ces choix dans la mesure où ils font obstacle à l'exercice effectif du droit à l'emploi.

En s'opposant à la politique de transfert des emplois en fonction de la logique du développement capitaliste, les luttes s'opposent à une certaine politique d'aménagement du territoire et mettent en cause un type de développement. Les revendications de la CFDT en ce domaine sont permanentes.

Pour la CFDT, la garantie et la progression du pouvoir d'achat des salaires, des retraites, des prestations familiales et sociales, tout comme le développement et l'amélioration de la qualité des équipements collectifs et des services publics, sont un moyen premier de faire face à la dégradation de l'emploi.

D'autres revendications, antérieures à la crise, ont pris une nouvelle force, car elles répondent à une amélioration de la qualité de la vie et sont créatrices d'emplois :



Le 10 juillet 1975, sous la Tour Eiffel.

- l'abaissement à 60 ans du droit à la retraite avec 80% du salaire d'activité,
- la réduction effective de la durée du travail à 40 heures par semaine, sans perte de salaire,
- l'embauche d'effectifs suffisants pour améliorer les conditions de travail et réduire les cadences.

D'autres revendications ont été orientées vers la conquête de droits nouveaux pour les travailleurs : révision fondamentale des règles du licenciement ; garantie du reclassement préalable équivalent ; titularisation des personnels de l'Etat et des collectivités locales...

Les luttes expriment le refus du licenciement comme solution à la restructuration et à l'adaptation du capitalisme. Des conflits comme Lip, Rateau, les Tanneries d'Annonay, entre autres, l'illustrent et démontrent que l'action peut déboucher sur des résultats.

Le meilleur moyen d'unifier les luttes, la condition de leur efficacité est de permettre à tous d'y participer. C'est pourquoi l'action pour le droit à l'emploi pose les mêmes exigences de pratique syndicale que pour les autres terrains de lutte. Mais avec des aspects spécifiques et par exemple :

- Comment les structures interprofessionnelles et professionnelles prennent en charge en commun les luttes en cours ?
- Quels sont les liens entre l'action et les interventions « institutionnelles » (commissions paritaires de l'emploi... agences pour l'emploi...)?
- Quelles sont les limites des propositions syndicales économiques ou industrielles ?

Le droit à l'emploi est un thème majeur des centrales syndicales des autres pays européens. Il convient de connaître leurs angles d'attaque, leurs méthodes d'action, les résultats obtenus, de chercher la possibilité d'une lutte internationale, en particulier au niveau de trusts, de branches, de régions-frontières.

Enfin, CFDT et CGT portent ensemble les objectifs communs de la plate-forme du 26 juin 1974 et des déclarations sur l'emploi des 29 novembre et 10 décembre 1974.

• Lier emploi et conditions de travail

Pour assurer et augmenter sa rentabilité, le capitalisme tente de reprendre ce qu'il a dû céder sur les réductions, les aménagements d'horaires, par l'accroissement de la charge de travail et du rendement. Les investissements sont, dans bien des cas, cause de déqualification ; ils visent souvent à l'économie de main-d'œuvre, à l'augmentation de la productivité.

Certains secteurs publics sont dans l'impossibilité de faire face à un service normal de qualité du fait de l'accroissement de la charge de travail et du refus d'embauche de personnel.

Dans l'action, la liaison emploi-conditions de travail se réalise fréquemment.

Dans de nombreuses entreprises, les syndicats CFDT démontrent avec facilité que la réduction des cadences et de la durée du travail, la 5^e équipe pour les travailleurs postés, l'avancement de l'âge de la retraite, sont à la fois créateurs d'emplois et facteurs d'amélioration des conditions de vie.

• Emploi et maintien du pouvoir d'achat

Nous n'abordons ici que les problèmes relatifs au chômage et aux réductions d'horaires.

Nous sommes là face à une apparente incohérence du système : payer des chômeurs plutôt que des retraités. En fait, il s'agit d'une réponse logique : les indemnités maintiennent un certain niveau de consommation, limitent les risques d'explosion sociale, peuvent, éventuellement, désamorcer des luttes sur le problème fondamental de l'emploi. Mais, sur ce dernier point, c'est de moins en moins vrai : les conflits en portent témoignage.

Les systèmes d'indemnisation et leurs modalités d'application divisent les travailleurs en établissant des discriminations. Les règles établies ne sont pas durables. Le gouvernement essaie, en outre, de transférer ses responsabilités vers la gestion et la prise en charge « paritaire » du risque chômage. Les patrons limitent la portée des accords, renforcent les contrôles, contraignent les travailleurs à accepter n'importe quel emploi ou type de formation.

C'est la lutte collective qui a rendu possible l'avancée faite depuis 1973 dans le domaine des ressources des travailleurs privés totalement ou partiellement d'emploi : action pour le maintien du salaire antérieur sans limitation de durée, pour la garantie de ressources des personnes à la recherche d'un emploi (jeunes et femmes notamment), pour la refonte du système d'indemnisation et son ouverture à l'ensemble des catégories qui ne sont pas couvertes.

En mai 1975, la CFDT a demandé à nouveau au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour atténuer les difficultés matérielles des chômeurs.

L'intensification de l'action doit permettre d'atteindre l'objectif du maintien intégral du salaire. Il s'agit aussi d'intervenir sur les pouvoirs publics et donc les conseils des ASSÉDIC.

Tout fait doit être l'objet d'intervention : complexités administratives, retards de paiements, contrôle des chômeurs...

Toute occasion doit être saisie pour que l'organisation et l'action des travailleurs sans emploi devienne réalité. Il s'agit de permettre à ceux-ci de prendre en charge eux-mêmes la défense de leurs droits individuels et collectifs et d'insérer cette lutte dans l'action syndicale d'ensemble.

L'information des travailleurs et de l'opinion publique sur la réalité du chômage, sur son indemnisation et sur la

situation matérielle et morale des chômeurs est une nécessité.

• Lutter contre la division des travailleurs

Les entreprises privées et l'Etat font appel à des travailleurs aux statuts les plus divers : intérimaires, auxiliaires... Ils réalisent ainsi un double marché du travail et divisent les travailleurs.

Les entreprises de travail temporaire, les cabinets de recrutement et de sélection se développent, de même que la sous-traitance. Là encore, l'objectif est bien de disperser la classe ouvrière en catégories multiples que l'on oppose ou que l'on manœuvre en fonction de la conjoncture.

La connaissance des phénomènes, l'analyse des discriminations dans l'emploi et des formes de précarité de l'emploi, la prise en charge de toutes les catégories dans l'action quotidienne sur les lieux de travail, la recherche de revendications unifiantes dans les entreprises, le harcèlement des pouvoirs publics – telles sont les conditions d'une action efficace.

Le développement d'un double « marché du travail » accroît la marginalisation des femmes, des immigrés, des jeunes, des handicapés. Les luttes pour l'égalité des droits constituent la seule réponse cohérente possible.

• Emploi, enseignement et formation permanente

Dans la perspective d'un autre type de développement, les liens entre emploi, enseignement, formation permanente doivent être soulignés.

Nous sommes affrontés à l'écart entre formations proposées, diplômes obtenus et qualification des emplois offerts. Des secteurs emploient 70 à 80% d'O.S.

Face à cette situation, il n'est pas rare que les familles se demandent s'il est nécessaire que leurs enfants acquièrent une formation. La majorité des jeunes ne peut accéder à la qualification souhaitée ; la division du travail accroît la déqualification ; les patrons s'opposent résolument au droit à la formation. Celle-ci n'est acceptée que dans la mesure où elle répond à un besoin fixé par les entreprises elles-mêmes.

Pour la CFDT, c'est au contraire une des conditions du droit à l'emploi et de l'amélioration de la qualité de l'emploi. Il s'agit là d'une véritable bataille stratégique.

• Plein emploi, mais aussi meilleur emploi

En effet, la lutte que mène la CFDT pour le maintien et le développement de l'emploi n'a pas pour seul objectif d'assurer le droit à l'emploi pour tous, elle vise aussi à un meilleur emploi, à un emploi utile, à l'amélioration des conditions de vie et de travail. Ainsi, l'action s'est développée pour l'embauche d'effectifs suffisants, tant pour la qualité des services publics (hôpitaux, éducation, PTT), que pour l'amélioration des conditions de travail dans tous les secteurs (ralentissement des cadences, cinquième équipe pour les postés, allègement de la charge de travail...)

Cette façon de poser le problème de l'emploi s'oppose directement à la politique du gouvernement et du patronat, car elle met fondamentalement en cause le type de développement capitaliste.

Elle affirme qu'il est possible de donner un emploi, un

meilleur emploi à tous, à condition de produire autre chose, et autrement.

D'une croissance centrée sur le renouvellement de plus en plus rapide de biens de consommation de moins en moins durables, il est nécessaire de passer à une croissance centrée sur la satisfaction des besoins par la fabrication de produits utiles et durables et le développement de services collectifs de préférence aux biens individuels, dans tous les cas où cela assure une meilleure satisfaction des besoins.

C'est aussi la remise en cause du profit maximum et de la course à la productivité qui s'est traduite par l'économie de main-d'œuvre à tout prix et, par conséquent, l'augmentation du chômage. La part prélevée sur la production pour l'investissement ne doit plus être gaspillée, mais servir à orienter la production, améliorer les conditions de travail et développer les équipements collectifs.

C'est encore la remise en cause de l'organisation de la production basée sur la division du travail et la parcellisation des tâches sans cesse accrues. Le travail doit devenir plus intéressant ; il est possible de travailler moins vite, moins longtemps, plus intelligemment, d'avoir du temps pour les loisirs et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Il est indispensable, à partir des faits vécus par les travailleurs, dans l'entreprise et hors de l'entreprise, d'expliquer l'enjeu que représente la qualité de l'emploi, de lancer des actions de sensibilisation, de définir des objectifs concrets allant dans ce sens.

Des initiatives ont déjà été prises par des organisations sous des formes les plus diverses (enquêtes sur les emplois nécessaires à l'amélioration des services publics locaux, sur la qualité des emplois offerts, sur le calcul du nombre d'emplois qu'entraînerait la satisfaction des revendications syndicales).

A partir du vécu, de l'analyse des situations, de leurs causes et de leurs conséquences, des perspectives syndicales, il est possible de démontrer que les propositions syndicales sont à la fois cohérentes et crédibles, que l'action collective peut se développer massivement pour les imposer.

21.2. Pouvoir d'achat

Les travaux préparatoires au VII^e Plan sont éclairants pour l'avenir. Comme nous l'indiquons dans une lettre adressée au commissaire au Plan, le gouvernement « ne pouvant s'attaquer aux fondements de la croissance et de la vie économique, ne peut envisager qu'une redistribution des revenus dans le cadre d'une politique de croissance réduite, mais inchangée quant à ses objectifs et à ses modalités, aboutissant à un simple système d'assistance et de correction sociale par rapport aux orientations économiques ».

C'est par rapport à cette politique que nous devons vérifier l'orientation anti-capitaliste et la cohérence avec notre projet socialiste de nos revendications portant sur le pouvoir d'achat. Cette vérification nous la ferons sur trois points :

- la progression différenciée du pouvoir d'achat comme contestation du modèle hiérarchique et du modèle de consommation, la revendication sur le SMIC étant un instrument de lutte de masse ;
- la revendication de prestations sociales correspondant

aux besoins réels, comme contestation d'une politique d'assistance et d'assurance individuelle ;

– la grille unique et le statut unique du manoeuvre à l'ingénieur, comme contestation de la division sociale et technique du travail.

• Par les salaires, s'attaquer aux profits et à la hiérarchie

Le but premier de l'action des travailleurs sur le niveau des salaires est évidemment de vendre le plus cher possible la force de travail, d'accroître la masse salariale pour réduire les profits des employeurs et limiter l'exploitation capitaliste. Mais, pour la CFDT, cela ne peut suffire. Après 1970, nous avons dû faire admettre à la CGT la capacité du syndicalisme à montrer le lien qu'il y avait entre la structure hiérarchique des salaires et le système social, ainsi que la nécessité d'élaborer des revendications crédibles et mobilisatrices porteuses d'une autre logique de développement, d'une autre conception de la société. La discussion au sommet n'aurait pu suffire à lui faire modifier sa position. Mais dans les luttes, la preuve a été faite que notre conception de la revendication était comprise par les travailleurs.

Pour ne pas permettre au patronat et au gouvernement de « déshabiller Pierre pour habiller Paul », de prendre sur les cadres pour satisfaire la revendication d'augmentation plus rapide des bas salaires en divisant les travailleurs au passage, l'accent a été mis sur la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat de tous les travailleurs, tout en différenciant la progression au profit des bas salaires :

– Le maintien du pouvoir d'achat doit être garanti à tous les travailleurs en fonction de l'augmentation réelle du coût de la vie. Cette revendication permet de garantir les besoins immédiats des travailleurs.

– Le pouvoir d'achat doit progresser de manière différenciée, c'est-à-dire plus importante pour les bas et moyens salaires ; ce qui permet un rattrapage des salaires les plus faibles et une réduction de l'éventail hiérarchique (qui est un aspect des structures de pouvoir et de domination), et une remise en cause du modèle de consommation.

L'une et l'autre de ces revendications tendant à modifier le rapport salaires/profit.

Mais nous avons surtout progressé dans la détermination d'un montant du SMIC de telle manière qu'il devienne un objectif mobilisateur. Notre conception est opposée à celle du gouvernement et va bien au-delà du rôle qu'il lui fait jouer.

Une conception offensive du SMIC

La manière de concevoir le salaire minimum interprofessionnel a évolué depuis quelques années. Au début de son institution, le SMIG reposait sur une conception « misérabiliste » ; il était une espèce de voiture-balai ramenant en queue du peloton ceux qui n'avaient pas la force de le rejoindre. Depuis 1968, le gouvernement, en introduisant la notion de « croissance » reprenait, en la déformant – comme toujours – une proposition de la CFDT. Depuis 1959, la CFDT proposait de donner un rôle dynamique au salaire minimum, en l'indexant sur le taux moyen des salaires pour en faire un instrument de réduction de l'éventail des salaires, en augmentant plus rapidement les plus bas. Pour le gouvernement, son changement de politique montrait qu'il avait compris la nécessité de maintenir un niveau minimum de consommation en toute circonstance. En même temps, il entendait ne pas

hésiter à faire disparaître les entreprises incapables de payer la force de travail à ce prix minimum. Le SMIC est ainsi, pour lui, un instrument d'élimination des « canards boiteux » de l'industrie et du commerce.

Dans notre lutte pour le relèvement du montant du SMIC, le taux officiel resta pendant longtemps tellement éloigné de nos revendications qu'il suffisait de s'en tenir à suivre l'évolution des indices syndicaux d'évolution du coût de la vie, et même l'indice officiel, pour constater une marge importante entre la revendication et les augmentations périodiques. Le changement de politique gouvernementale, marqué par l'instauration du SMIC, a provoqué une période d'incertitude sur la manière de déterminer le montant de la revendication. Là-dessus, s'est greffée une critique, plus radicale que par le passé, de l'éventail hiérarchique et de l'établissement des indices de prix et de salaires :

- En indexant notre revendication du SMIC sur le taux de salaire horaire moyen, nous maintenions l'éventail hiérarchique, l'aggravions même en période d'augmentation du pouvoir d'achat, et nous faisions dépendre notre revendication d'un indice qui n'est que le reflet d'une politique salariale exprimant un rapport de forces généralement plus favorable au patronat et au gouvernement.

- En période de freinage des salaires et d'inflation, la dégradation du niveau de vie est davantage ressentie par les bas salaires : il faut donner la priorité à une augmentation importante des bas salaires, donc au SMIC.

C'est de ces constatations qu'est née l'idée de faire apparaître les besoins minimum d'un individu, à partir d'un « budget minimum », puis de fixer le montant de la revendication du SMIC en fonction de ce budget. Cette approche du SMIC repose sur les besoins essentiels et sur une volonté de remise en cause de la hiérarchie des salaires et correspond bien à la réalité que vivent les travailleurs.

A la différence d'un indice, le budget minimum peut être discuté par les travailleurs, sur sa composition, le montant des différents postes, leur pondération. C'est un outil de lutte, les débats dans les entreprises permettant de préparer les négociations salariales. En leur donnant localement la maîtrise de la somme à revendiquer, il leur permet d'apprécier le seuil à partir duquel la revendication n'est plus crédible, accessible avec un rapport de forces qu'ils connaissent, c'est-à-dire de fixer éventuellement la revendication intermédiaire entre ce qu'ils gagnent aujourd'hui et ce qu'ils estiment qu'il leur faudrait effectivement pour vivre dignement.

Notre conception du SMIC appuyé sur un budget minimum exprime donc bien une conception d'un salaire basé sur des besoins réels, sur laquelle aucun gouvernement libéral ne peut nous suivre. La manière de le déterminer en donnant directement la parole aux travailleurs concernés s'oppose à toute conception bureaucratique ou technocratique qui prétendrait le fixer sans tenir compte de la réalité.

• Opposer un droit, à l'assistance généralisée

Au fur et à mesure que le capitalisme français s'est orienté vers une industrialisation accélérée, ses besoins de financement l'ont conduit à réduire la part des prestations sociales « socialisées ». Utilisant le besoin de chacun d'assurer l'avenir, il a développé la prévoyance individuelle à base d'assurance, dégageant ainsi de l'épargne pour les investissements. Poursuivie avec constance depuis plusieurs années, cette politique va continuer durant le VII^e Plan.

Ce transfert de la sécurité sociale à la prévoyance individuelle ou collective a accru les inégalités entre les travailleurs, car se sont ceux dont les salaires sont les

plus bas qui ne peuvent compenser le blocage des prestations par un système d'assurance individuelle ou de prévoyance collective, car là encore la possibilité de négocier avec le patron un tel système de prévoyance dépend du rapport de forces.

Cette politique de transfert permet au patronat de récupérer hors de l'entreprise les concessions qu'il a dû faire aux travailleurs organisés, réalisant souvent de nouveaux profits.

Prenons l'exemple des prestations familiales. La part qu'elles représentaient dans le revenu national a beaucoup baissé en 15 ans. Recoupé avec le fait que les travailleurs ont plus d'enfants que les catégories sociales « supérieures », cela signifie que nous avons perdu de ce côté ce que nous avons pu gagner du côté des salaires. Il n'y a pas à en être surpris, les V^e et VI^e plans l'avaient clairement annoncé : l'industrialisation à outrance nécessitant la fixation stricte d'une enveloppe des prestations sociales. Depuis, les gouvernements successifs ont réparti différemment l'enveloppe, réduisant la part des prestations familiales pour satisfaire les catégories non salariées électoralement nécessaires à son maintien au pouvoir.

Il en est de même pour la couverture de la maladie, la part des remboursements de la Sécurité sociale se réduit constamment par rapport au coût réel des soins, laissant ainsi la place à tous les systèmes d'assurance individuelle dont les pages de publicité apparaissent fréquemment dans les journaux.

La même analyse pourrait être faite sur la politique du logement : réduction des crédits pour le logement social locatif, mais aide croissante pour pousser à l'accession à la propriété, facteur important de la constitution de l'épargne.

L'action, dans laquelle la CFDT a joué un rôle moteur, a rendu l'opinion publique très sensible aux grandes inégalités existant en France. Le gouvernement a été contraint d'y répondre en annonçant son intention d'agir pour réduire les inégalités. Il a posé quelques actes, mais chaque fois, il s'en est soigneusement tenu à la redistribution de la même enveloppe globale, donnant un peu plus à ceux qui avaient moins, au détriment des salariés qui touchaient plus. Si cette politique avait été appliquée à la totalité des revenus de tous les Français, on pourrait parler de redistribution du revenu national, mais comme cela ne concerne que la même classe, celle des salariés, ce n'est que de l'assistance, qui a pour but de diviser et de désamorcer la contestation sociale.

Revendiquer des droits correspondant à des besoins réels, objectivement mesurables, est la seule manière de révéler la duperie de cette politique, de montrer que le gouvernement fabule lorsqu'il prétend garantir à tous un minimum pour vivre.

Revendiquer un minimum de retraite égal au SMIC pour les anciens travailleurs, la couverture des frais occasionnés par la présence d'enfants, etc... tend à satisfaire des besoins minima.

C'est aussi une action pour montrer ce que serait une véritable politique de solidarité nationale dans la perspective d'un autre type de développement.

• Statut et grille uniques : des outils pour unifier les travailleurs et réduire les inégalités

Les moyens utilisés par le patronat pour exploiter et diviser les travailleurs sont nombreux : salaire au rendement, « job évaluation », DPO, etc... Dans le domaine des avantages annexes : congés, prévoyance, il fait de même ; ingénieurs et cadres sont beaucoup mieux garantis que les ouvriers.

C'est à cette politique fondée sur la division du travail que s'oppose la grille unique de classifications et le statut unique du manoeuvre à l'ingénieur. Ces deux revendications sont des instruments d'unification des travailleurs dans le sens de leurs intérêts de classe, c'est-à-dire en partant des raisons fondamentales qu'ont les travailleurs de lutter ensemble pour améliorer et transformer leur condition. Elles sont aussi des outils de contestation du système social et industriel capitaliste.

Le statut unique, c'est la connaissance et le contrôle de la totalité des éléments au moyen desquels le patron rémunère la force de travail dans son entreprise.

La grille unique c'est :

- remettre en cause une conception du salaire étroitement lié au poste de travail et à la place hiérarchique dans l'usine ;
- la négociation réelle et garantie de tous les termes du salaire (masse, structures, répartition, évolution) ;
- la suppression des formes aliénantes de rémunération (rendement, aux pièces, etc...) ;
- la connaissance des critères et la possibilité de négocier les moyens pour obtenir une qualification qui rémunère la valeur professionnelle du travailleur.

Ainsi, cette double revendication permet d'éliminer les disparités pour une même branche, entre les régions, et de s'opposer au pouvoir patronal qui utilise la division technique du travail pour exploiter plus facilement les travailleurs et les diviser. C'est donner aux travailleurs les bases du contrôle de leur rémunération, c'est associer les cadres à la détermination de cette rémunération.

Le statut unique, c'est la recherche permanente d'objectifs permettant à tous les travailleurs, à partir de garanties et de conditions de base communes, de lutter ensemble pour des garanties et des droits nouveaux et communs, dont l'application ne soit pas l'occasion de nouvelles injustices ou de nouvelles discriminations, mais la base d'une solidarité et d'un progrès plus grands.

Le statut unique, ce n'est pas l'égalité par le bas ou l'égalitarisme écraseur, c'est l'arme de combat de tous les travailleurs pour aujourd'hui et pour demain.

La revendication du statut unique est l'occasion de débattre avec les cadres de leur fonction dans l'entreprise, du vrai rôle de la hiérarchie. Dans l'entreprise capitaliste, le critère de commandement est la référence fondamentale pour leur rémunération et l'attribution d'autres avantages distinctifs. Leur comportement dans cette fonction permet l'accession aux échelons les plus élevés.

Cette revendication est aussi l'occasion de leur montrer que, dans une entreprise autogérée, leur place dans l'entreprise reposera sur des critères de compétence, qu'ils ne seront plus des gardes-chiourme, mais des travailleurs acceptés et reconnus nécessaires au fonctionnement de la collectivité de travail.

Pour les jeunes, les femmes, la grille unique c'est le moyen d'échapper le plus possible aux discriminations et aux lois du marché du travail en matière d'embauche, par la définition d'un niveau minimum d'embauche en fonction de la formation professionnelle reçue.

La grille unique, établie en fonction de la valeur professionnelle et non du poste de travail, est la seule manière de mettre fin à la discrimination salariale et de promotion dont sont victimes les travailleuses. Chaque travailleur, chaque travailleuse, sera classé dans l'un des niveaux de salaire correspondant à sa valeur professionnelle, la qualification professionnelle étant reconnue et définie à partir de critères précis.

Pour les OS, actuellement rivés à leur poste de travail - car c'est le poste qui définit le montant de la rémunération, - c'est la possibilité de changer de poste de travail sans perte de salaire. La grille unique, c'est donc la possibilité de ne pas répéter les mêmes gestes pendant huit

heures par jour, pendant toute une année et... toute une vie !

La grille unique permettrait de revaloriser les emplois manuels dans leur ensemble, en insérant la grille ouvrière dans celle des techniciens et de donner ainsi un sens de transformation à l'organisation du travail par la formation continue.

Le statut unique, c'est le moyen de lever la mainmise du patronal sur la classification, la promotion, etc. C'est déjà modifier tout un comportement, unifier les objectifs de lutte des travailleurs en matière de rémunération sur des bases identiques, c'est mettre en cause la politique patronale de rémunération dans ses fondements les plus sensibles.

C'est, en matière de détermination de la rémunération du travail, un aspect de l'action pour modifier les conditions de travail, pour que les travailleurs puissent trouver plus de liberté dans leur manière de travailler.

C'est un puissant instrument d'accroissement du pouvoir des travailleurs, de réduction du pouvoir patronal dans l'entreprise, qui redonne à l'organisation syndicale la capacité de négocier globalement avec le patronat tous les éléments qui font la situation des travailleurs. Parallèlement, c'est garantir aux travailleurs les moyens de contrôler leur avenir, en fonction de leur capacité acquise ou à acquérir.

• Conclusions

Dans l'euphorie de la croissance, le gouvernement et le patronat concédaient des augmentations de salaires sous la pression des revendications des travailleurs et de leur action ; aujourd'hui, ils accusent les augmentations de salaires d'être responsables de l'inflation. Ils ont décidé de réduire la progression des revenus des travailleurs en laminant le pouvoir d'achat des salaires directs, des prestations et des retraites. Ils entendent reconstituer le profit sur le dos des travailleurs. L'avènement de Giscard à la présidence a amplifié le mouvement.

Les luttes menées par les travailleurs pour faire aboutir les revendications de la CFDT sont une réponse sans ambiguïté à cette volonté de faire payer aux travailleurs la note de l'inflation. L'accord avec la CGT a renforcé l'unité des travailleurs face à la politique patronale et gouvernementale d'austérité.

Les revendications portées durant cette période gardent toute leur actualité. Elles permettent :

- de répondre aux besoins, aux revendications des travailleurs dans leurs situations d'aujourd'hui et d'attaquer un système d'organisation hiérarchique qui tend à figer les fonctions dans la société et dans l'entreprise, valorisant les uns et dévalorisant les autres ;
- de remettre en cause le pouvoir et l'autorité dans l'entreprise ;
- de réduire les inégalités en assurant le pouvoir d'achat et l'accroissement plus rapide des basses rémunérations et des prestations sociales et familiales ;
- de refuser les situations de dépendance que le système renforce par sa politique d'assistance ;
- de remettre en cause les objectifs poursuivis par le système capitaliste à travers son mode de croissance et les adaptations qu'il y apporte. Mode de croissance stimulé par le pouvoir d'achat dont disposent les couches dirigeantes.

Ces revendications, la manière de les populariser, permettent d'associer toutes les catégories concernées dans l'élaboration des revendications et dans l'action pour les faire aboutir, afin d'arracher les concessions maximum permettant aux travailleurs d'avancer vers les objectifs

fixés et de créer les conditions pour des avancées plus fondamentales.

Notre position, notre orientation, étaient précisées depuis 1970 : dans une conjoncture nouvelle, elles sont toujours valables.

21.3. Santé, conditions de travail et de vie

La santé est l'un des besoins fondamentaux que la société capitaliste, de par son type de développement et ses contradictions internes, est incapable de satisfaire. La crise, par ses effets, accentue ces contradictions.

Les travailleurs « paient » les nuisances du développement capitaliste dans leurs conditions de travail et dans leurs conditions de vie. Malgré le chômage, la dégradation des conditions de travail se poursuit : charges de travail excessives, aggravation des agressions dues aux nuisances – bruits, produits dangereux, atmosphères empuissérées, etc. – mise en fabrication de produits sans connaître leurs effets possibles sur la santé – extension du travail de nuit et en équipe – accélération des rythmes de la production et du travail.

Les conditions de vie, elles, sont marquées très fortement par les déficiences de l'urbanisme, de l'habitat, des transports collectifs, de l'organisation des soins, des équipements culturels, sociaux, des loisirs, toutes fonctions collectives sacrifiées à l'« impératif industriel » et aux lois du profit. D'où, conséquences sociales bien connues de ces carences : un surcroît de fatigue physique et mentale, l'apparition et le développement de nouvelles « maladies » dont les causes sont attribuées à la « vie moderne » (maladies cardio-vasculaires, maladies nerveuses, etc.) et surtout l'inadaptation et la marginalisation d'un nombre toujours croissant d'individus et de catégories.

Pour la CFDT, la santé n'est pas l'absence de maladie ni, non plus, un état de bien-être physique, mental et social, sorte de nirvana passif qui peut même traduire l'aliénation totale.

La santé, c'est la capacité active et autonome de chacun à se situer dans les différents rapports qu'il entretient dans toutes ses activités, individuelles et sociales : rapport à son propre corps, rapports interpersonnels, rapports sociaux. Ces différents rapports sont en interaction : le rapport qu'un homme ou une femme entretient avec son propre corps de même que leurs relations interpersonnelles, sont influencés par la façon dont sont répartis, vécus, représentés, les rôles entre hommes et femmes dans une société donnée. La santé est donc « un produit social » déterminé par des conditions individuelles et collectives.

Il ne s'agit certes pas là d'une définition « médicale » de la santé, mais d'une définition syndicale dans une démarche autogestionnaire.

La santé ne se réduit pas aux soins médicaux et paramédicaux. L'enchaînement sur lequel la médecine capitaliste a bâti ses profits – « la santé est la réparation de la maladie individuelle par le médecin, ses acolytes, les médicaments et l'hôpital » – est en train de se lézarder.

Les « maladies » sont de plus en plus la traduction organique d'agressions dont les causes sont les « lois » de fonctionnement de la société capitaliste :

– accidents du travail, de la route, maladies professionnelles ;



– plus de 80 000 enfants nés avant terme chaque année du fait des conditions de vie et de travail de la mère ;

– troubles cardio-vasculaires, gastriques, tensions nerveuses, dus au chômage, au travail posté, à l'usure prématurée de l'organisme, aux rapports hiérarchiques, au contenu insatisfaisant du travail,

constituent la majeure partie de la demande de soins.

Si la médecine capitaliste peut réparer une partie des dégâts, l'action syndicale ne peut se satisfaire de cette situation.

C'est toute l'action de la CFDT qui concourt à la réalisation des conditions individuelles et collectives d'une bonne santé : actions pour le droit à l'éducation, à un emploi, au logement, etc. Mais, plus précisément, trois approches syndicales des problèmes de santé permettent de dégager des revendications qui :

– partent de la situation actuelle des travailleurs et des travailleuses,

– s'attaquent au capitalisme,

– permettent d'établir un rapport de forces,

– transforment la situation concrète des travailleurs.

La **première** approche est celle des conditions de travail et des conditions de vie.

Dans les luttes sur les conditions de travail, la santé joue un rôle important dans la prise de conscience et la mobilisation des travailleurs qui refusent les agressions multiples comme atteinte à leur intégrité physique et mentale et les **contraintes** imposées par le patronat (par exemple, le travail du samedi), qui font obstacle au mieux vivre.

D'autre part, les luttes sur les conditions de travail sont amenées à intégrer l'aspect « conditions de vie ». La réduction de la durée du travail doit être la réduction de la journée de travail et pas seulement du temps passé dans l'entreprise.

La **deuxième** approche est l'approche « santé - action sociale ». Une des conditions, individuelle et collective, d'une bonne santé est l'**insertion sociale positive** des individus et des catégories. Ceci conduit à la détection et à la mise en cause de tous les **processus de marginalisation** secrétés et développés par la société industrielle capitaliste.

La **troisième** approche est l'approche « santé - pouvoir d'achat ». Le libre accès à des soins de qualité pour tous est loin d'être atteint. La gratuité des soins sans avance d'argent se heurte à de solides résistances, de même que le maintien intégral du salaire en cas de maladie.

• La santé et les conditions de travail et de vie

La pratique des luttes actuelles sur les conditions de travail nous montre à l'évidence la justesse de l'analyse faite par la CFDT lorsqu'elle pose, en principe, que c'est à l'organisation syndicale qu'il revient de créer les conditions pour rendre les travailleurs actifs vis-à-vis des transformations de l'environnement et de l'organisation capitaliste du travail. En clair, il s'agit pour la CFDT de faire en sorte que les travailleurs organisés et s'exprimant collectivement, deviennent les agents des transformations de leur propre situation de travail, qu'ils se rendent actifs vis-à-vis de leur propre santé, se la réapproprient en quelque sorte. Ils pourront alors faire le lien avec d'autres aspects de leur vie, percevoir l'ensemble des changements nécessaires et transformer leurs comportements.

Les revendications CFDT, en matière de conditions de travail, visent :

1) Les agressions contre la santé en même temps qu'une nouvelle « qualité de vie ».

Cet aspect ressort bien des actions qui sont menées. La santé y est présente à la fois comme quelque chose à protéger, à préserver et comme quelque chose à promouvoir. Ces exigences vont nourrir de nombreuses revendications sur la durée du travail, le temps de repos, la diminution de la charge et des rythmes du travail, la lutte contre le bruit, les nuisances et même les transports en commun. Issues de l'entreprise, elles seront comprises par tous si l'on en prend les moyens.

2) La remise en cause des bases sur lesquelles reposent les conditions de travail actuelles.

Ces bases sont principalement :

– l'organisation du travail,

– la division du travail,

– les finalités de l'entreprise capitaliste,

– les rapports de pouvoir dans l'entreprise.

Lorsque les travailleurs mettent en avant comme critère pour définir leurs objectifs et ainsi baliser le terrain de la négociation : la santé, le droit de vivre, le droit de mieux maîtriser leur propre travail, le patronat sait bien que ces objectifs ne sont pas compatibles avec ceux sur lesquels se fonde le développement capitaliste.

C'est ainsi que se trouve remise en cause la capacité du patronat à diviser le travail et par là à diviser les travailleurs. C'est ainsi que se développe la contestation de son droit à organiser le travail seul, dans un processus dont les finalités lui échappent.

3) La création des conditions indispensables à une lutte de masse des travailleurs concernés.

L'expérience montre que l'engagement d'actions sur les conditions de travail suppose un rapport de forces solide et permanent. Pour cela, la formulation de la revendication avec tous les travailleurs concernés est essentielle. Leur adhésion totale aux formes d'actions qui, par elles-mêmes, enclenchent un processus de remise en cause de l'organisation du travail, est la condition du succès. La conduite démocratique de la lutte est plus qu'une idée à défendre. Elle est le fondement même d'une pratique qui veut améliorer le présent et transformer la vie de demain.

Sans participation active des travailleurs directement concernés à l'élaboration des revendications et des formes de lutte, il n'y a pas de rapport de forces déterminant. Ceci nécessite le plus souvent l'appropriation par les travailleurs de la connaissance exacte des risques encourus, des produits utilisés, des technologies employées. D'où la confrontation, sur une base d'égalité, des travailleurs vivant la situation et de ceux qui disposent de ces connaissances, dans un cadre totalement différent de celui de la division capitaliste du travail (voir, par exemple, l'action menée par les travailleurs de Penaroya en liaison avec une équipe médicale).

• Santé et action sociale

La société capitaliste rejette, exclut, marginalise de plus en plus d'individus et de catégories : immigrés, personnes âgées, handicapés, etc... par différents processus dont les plus importants sont : l'école, le travail industriel, le mode de vie urbain, les institutions, les échelles de valeur sociale, la mise en concurrence des individus les uns par rapport aux autres, le chômage, les rapports sociaux inégalitaires, le racisme.

L'institution médicale est là pour distinguer le « normal » du « pathologique » dans tous les domaines de la vie : à l'école, dans l'entreprise, à l'armée, dans les tribunaux.

Des établissements « spécialisés » reçoivent enfants, adultes, personnes âgées qui posent quelques problèmes et des services « spécialisés » les suivent. Le « gâchis » humain provoqué par le développement capitaliste est considérable.

Face à cette situation, la CFDT développe deux objectifs essentiels :

- 1 – L'insertion sociale positive des individus et des catégories,
- 2 – L'égalité des droits sociaux pour tous les travailleurs.

Ces objectifs s'inscrivent dans l'axe de la transformation des rapports sociaux. Ils se traduisent par de nombreuses revendications :

– **Une politique de la famille**, qui doit permettre l'épanouissement de tous ceux qui composent la famille en favorisant notamment :

- la construction de la personnalité de l'enfant, par le développement de son autonomie et de ses possibilités de relations et d'insertion dans la société ;
- la suppression de la prédétermination des rôles hommes-femmes ;
- la réalisation des conditions permettant une procréation consciente et volontaire.

– **Une politique sociale du logement** basée sur une conception de l'habitat non ségrégatif entre les couches sociales et les classes d'âge, ce qui suppose des logements suffisamment grands et un urbanisme où la ville est le lieu où se déploient toutes les fonctions nécessaires à la vie sociale, grâce à des équipements collectifs qui ne sont pas réservés à une seule fonction ni à une seule classe d'âge.

– **Des conditions de travail et de vie** qui permettent aux travailleurs et aux travailleuses une participation active non seulement à la vie économique, mais aussi à la vie sociale, culturelle et politique du pays.

– **L'instauration de rapports sociaux égaux** où les différences de sexe, d'âge, de race, ne servent pas de facteurs de domination ou de marginalisation, mais soient intégrés comme tels dans la vie sociale.

Il ne s'agit pas là d'une question annexe, mais d'une question essentielle pour la CFDT et pour l'ensemble du mouvement syndical. Face à tous les palliatifs que la société capitaliste trouve dans son sillage : médicalisation des problèmes sociaux, développement de services spécialisés qui institutionnalisent la pauvreté, la délinquance, l'exclusion sociale, l'assistance, la commission confédérale santé considère que l'examen doit porter sur la pratique syndicale quotidienne. La commission immigrés a bien mis en évidence qu'une des causes majeures à « l'absence syndicale » des travailleurs migrants est la méconnaissance de l'« identité culturelle » de ces travailleurs.

• Santé et pouvoir d'achat

Actuellement, la politique de santé est en grande partie basée sur la production de soins dominée par le secteur du profit : médecine libérale et trusts pharmaceutiques. Ce secteur se porte bien en France et son avenir semble assez bien engagé :

- l'industrie pharmaceutique très liée à l'industrie chimique, en est au stade multinational avec Rhône-Poulenc, Roussel-Uclaf, Sandoz et Roche ;
- la médecine libérale s'étendra à l'échelle de l'Europe dès 1977, avec la liberté d'implantation et d'exercice dans tous les pays de la CEE.

Ceci n'est pas indifférent au rapport qu'il y a entre santé et pouvoir d'achat. En effet, l'accès à des soins de qualité pour tous dépend à la fois du système de couverture sociale et du système des soins.

• La CFDT demande : **la gratuité intégrale, des soins de qualité pour tous, notamment, dans l'immédiat, par la généralisation du tiers payant**, c'est-à-dire la suppression de l'avance d'argent faite par les assurés.

Les travailleurs paient déjà leurs cotisations prélevées chaque mois sur leur salaire, ils n'ont pas à faire une deuxième avance d'argent pour avoir accès aux soins. La généralisation du tiers payant doit déboucher sur la gratuité intégrale des soins, avec la remise en cause du paiement direct à l'acte et du droit permanent à dépassement (plus du tiers des médecins peuvent demander le prix qu'ils veulent !).

Les syndicats corporatistes des médecins continuent à s'opposer farouchement à toute évolution de leur mode de rémunération. Mais une évolution importante se fait jour, surtout chez les généralistes qui ont fondé un syndicat, remettant radicalement en cause la médecine libérale.

La CFDT demande des soins de qualité pour tous, c'est-à-dire des soins qui permettent à tous d'assurer la lutte contre la maladie. Ce qui suppose que le secteur de la santé soit extrait des lois du profit et du marché capitalistes.

• La CFDT lutte aussi **pour le maintien du salaire d'activité dans tous les cas où il y a impossibilité de travailler** – maladie, accident du travail et invalidité – et dans une première étape, pour la garantie d'un revenu de remplacement égal à 80% du salaire.

Le salaire, c'est-à-dire le produit du travail, est la seule source de revenus de la très grande majorité des travailleurs et des travailleuses, ce qui n'est pas le cas pour les autres catégories sociales.

La suppression de cette source de revenus entraîne des conséquences souvent dramatiques pour le travailleur, la travailleuse et leurs enfants.

Le blocage par le patronat et le gouvernement de toute progression des prestations légales a entraîné le développement des accords de mensualisation et de la prévoyance collective complémentaire.

Les patrons n'ont pas manqué de vouloir récupérer ce qu'ils venaient de céder en mettant en place des médecins-flics, prétextant de l'augmentation de l'absentéisme.

Or, trop souvent considéré comme un problème « hors entreprise », le droit à la santé est en fait directement mis en cause dans l'entreprise par les conditions de travail, le chantage à l'assiduité, les produits fabriqués, etc.

Un problème encore insuffisamment pris en charge

Toutes ces revendications ne verront leur aboutissement que s'il y a un rapport de forces suffisant. Une avancée importante s'est faite dans l'organisation sur les problèmes des conditions de travail ; il reste encore beaucoup à faire sur les autres approches syndicales des problèmes de santé.

Sur ces terrains, pourtant, la stratégie CFDT se fonde sur :

- des objectifs revendicatifs concrets, répondant à la situation et permettant de la transformer,
- des alliances (sur la base de plate-forme d'objectifs) avec les autres forces populaires actives sur ces terrains,
- l'utilisation des institutions comme relai de l'action de masse.

Ces problèmes concrets vécus par les travailleurs, sont très imparfaitement traduits par les militants et les structures syndicales. C'est notamment le cas pour tous les problèmes de conditions de vie, transport, santé, contraception, loisirs, etc. Ils sont trop souvent considérés comme des problèmes individuels.

Il est urgent d'ancrer, dans les entreprises, la prise en charge de ces problèmes, par une pratique syndicale qui prenne en compte la totalité de la condition ouvrière vécue par les travailleurs et les travailleuses.

21.4. Libertés et droits des travailleurs

Le capitalisme utilise la crise économique pour porter de nombreuses atteintes aux libertés ; c'est vrai aussi bien du patronat que du pouvoir politique.

Le **patronat** doit faire face dans l'entreprise à une contestation de plus en plus forte de ses décisions, qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail ou de l'emploi. Son refus d'accepter les revendications des travailleurs s'accompagne d'un renforcement de son autoritarisme et d'une aggravation des sanctions prononcées contre les militants, les travailleurs et leurs délégués. Les licenciements pour motifs économiques sont un bon prétexte pour décapiter les sections syndicales et régler le compte de ceux qui sont considérés comme « les fortes têtes ». Ces licenciements dus à l'activité syndicale sont en augmentation constante (+ 20% en 1975 par rapport à 1974, selon les statistiques de la CNAS).

La remise en question des avantages acquis par les délégués (nombre d'heures, liberté de déplacement, paiement de temps de délégation) sont fréquents. Des retours en arrière spectaculaires ont eu lieu à différentes reprises, par exemple avec la dénonciation des accords syndicaux par les directions de Berliet et de Nova.

En cas de conflit, le refus de négocier des directions s'accompagne souvent de provocations suscitant la colère des travailleurs : embauchage de personnel temporaire, recours au lock-out, utilisation de primes anti-grèves, etc. Le soutien des patrons par les forces de police est le plus souvent inconditionnel.

Certains patrons ont franchi un nouveau pas dans l'escalade en développant les services de surveillance de l'entreprise, en se créant des polices privées, recrutées souvent avec l'aide des officines de travail temporaire. L'utilisation des chiens policiers a fait scandale.

Dans le même temps, l'utilisation de la CFT, la création de syndicats-maison, le recours aux méthodes d'action fascistes, constituent d'autres tentatives pour lutter contre les organisations représentatives.

Le patronat a aussi développé son action idéologique contre les organisations syndicales, en demandant la suppression du monopole syndical de présentation des listes au premier tour des élections professionnelles, ou en réagissant vivement contre de prétendues atteintes à la liberté du travail. Ce faisant, le patronat ne trompe personne, car cela correspond trop bien à la défense de ses propres intérêts.

Le **pouvoir politique**, de son côté, n'est pas resté inactif. Un important débat sur les libertés a été engagé lors de la campagne pour l'élection présidentielle.

Giscard parle alors de libéralisation de la société, de société libérale avancée ; son ministre de l'Intérieur met à l'étude un code des libertés.

Ils répondent ainsi à l'opposition de gauche qui s'était emparée de ce thème : le Programme commun d'une part, le PS et le PC ensuite, et chacun de leur côté, en avaient fait un cheval de bataille lors de l'élection présidentielle, et continuent d'en faire un débat central pour notre temps.

Giscard a effectivement poussé quelques réformes dans des domaines tels que l'abaissement de la majorité à 18 ans, la contraception, l'avortement, le divorce. Mais cette libéralisation n'a pas touché les rapports de travail. Elle s'est arrêtée aux portes de l'entreprise. Elle devait, dans la vie publique elle-même, être de courte durée.

Les sanctions prises par le ministre de l'Intérieur contre le policier CFDT Jean Louis Breton, coupable d'avoir participé à une réunion des Lip, les poursuites engagées contre le juge Dujardin, coupable d'avoir décrit à un journaliste la journée d'un juge d'instruction, l'intervention du garde des Sceaux dans le cours de la justice pour provoquer la mise en liberté provisoire du directeur des HGD à la suite de son incarcération consécutive à un accident mortel du travail, montrent bien la volonté répressive du pouvoir à l'égard de ceux qui le contestent, et sa sollicitude pour ceux qui le soutiennent.

A la vérité, le refus de tout élargissement significatif des libertés et le développement de la répression sont les réponses du pouvoir à la contestation sans cesse grandissante du système social. Contestation que l'on constate non seulement parmi les travailleurs salariés, mais aussi parmi les paysans, les étudiants, une partie de la jeunesse, dans l'armée. Ils s'accompagnent d'atteintes toujours plus graves, même si elles sont parfois insidieuses, aux libertés publiques et individuelles : écoutes téléphoniques, filatures, utilisation de l'informatique pour la constitution et la tenue à jour de fichiers.

Dans le domaine des possibilités d'expression publique, des restrictions sont progressivement instaurées : interdictions de manifestations, de distributions de tracts et de ventes de journaux sur la voie publique. Les moyens de communication de masses (presse écrite à grand tirage, radio, télévision) – facteur essentiel de conditionnement et de contrôle des comportements individuels et collectifs – constituent un enjeu politique, culturel et économique majeur. Malgré la crise économique et technologique qui les touche, ils sont loin d'avoir encore acquis leur plein impact. La mainmise qu'exercent sur eux les détenteurs du pouvoir économique et politique ne peut se traduire que par des atteintes à la liberté d'expression, autant par le silence ou la censure que par la quasi-impossibilité de les concurrencer.

La campagne menée par le pouvoir contre la montée de la délinquance est caractéristique de sa volonté de détourner l'attention de l'opinion publique de la crise économique, de la gravité du chômage des jeunes, et de son incapacité à gouverner. La montée de la violence et de la délinquance, nullement confirmée par les statistiques, devient le prétexte à un accroissement du dispositif de répression (augmentation des effectifs de la police et du budget du ministère de l'Intérieur, transfert de certaines compétences des juges aux préfets, projet d'élargissement des fouilles de véhicules et du contrôle d'identité) et au développement d'une campagne jouant sur le besoin de sécurité des citoyens pour renforcer la sécurité de l'Etat. Ce sont des mécanismes de ce genre qui peuvent conduire les classes moyennes au fascisme.

• Les facteurs positifs d'évolution

Parmi les facteurs positifs d'évolution, il faut citer la contestation plus forte de la légalité capitaliste, notamment dans les conflits.

Ceux-ci ont donné lieu à de nombreuses occupations. Lorsque les revendications sont unifiantes, que les actions

sont majoritaires, l'occupation devient pour les travailleurs le moyen de discuter collectivement de leurs problèmes : l'étude de la situation, la démocratie dans les débats et les décisions prises augmentent leur capacité d'analyse, de réflexion et d'action et créent par là même de la liberté.

Les luttes pour l'emploi ont été à ce titre des moments privilégiés. La bataille pour la conservation de l'outil de travail, comme on l'a bien vu chez les Lip et ailleurs, permet une contestation en profondeur de la légalité bourgeoise, de la propriété privée des moyens de production, de la gestion capitaliste des entreprises, de l'idéologie patronale.

Des résultats importants ont été obtenus pour le maintien des emplois, c'est-à-dire le droit au travail.

Mais de nouvelles libertés ont aussi été conquises. Les luttes menées par les travailleurs immigrés avec leurs organisations syndicales ont conduit le parlement à supprimer la condition de nationalité exigée jusque-là pour être désigné délégué syndical ou être élu délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise. Sur recours de la CFDT, une partie des dispositions policières des circulaires Marcellin-Fontanet a été abrogée par le Conseil d'Etat en 1975.

Des accords, conclus sous la pression du rapport de forces, ont permis de progresser vers l'attribution aux travailleurs d'un temps d'information et de discussion pris sur le temps de travail et payé comme tel. Par exemple chez Teppaz, à Lyon, en 1975.

Cette bataille pour la défense des libertés s'est aussi développée sur le plan judiciaire. Le refus de certains juges de prononcer de façon automatique l'expulsion des grévistes les a conduits à décider que, contrairement à l'opinion traditionnelle, les droits de la propriété devaient s'incliner devant les droits des travailleurs.

Une même démarche a conduit la Cour de cassation à améliorer la protection due aux délégués en cas de licenciement, en se prononçant pour l'interdiction de la résolution judiciaire de leur contrat de travail. Les droits que l'employeur tire de la conclusion du contrat de travail doivent, en la circonstance, disparaître au profit de ceux nés du mandat conféré aux délégués.

Cet important conflit entre propriété privée, contrat de travail, pouvoirs du chef d'entreprise, d'une part, libertés collectives et individuelles pour les travailleurs de l'autre, ira sans doute en se développant : c'est un conflit de logiques, qui est au cœur des mécanismes d'interprétation du droit du travail.

C'est un combat du même ordre qui a conduit la CFDT à dénoncer les privilèges patronaux en justice, comme celui de ne pas faire de détention préventive en cas d'accident mortel du travail, ou de ne pas être contraint de réintégrer un délégué sous la pression de la force publique.

D'une façon générale, la contradiction s'est donc développée au sein du droit et chez les magistrats eux-mêmes. Chez ces derniers, comme chez les inspecteurs du travail, le développement de cette contestation interne constitue un fait tout à fait nouveau par rapport à la situation d'avant 1968.

• Nos revendications

Pour la collectivité des travailleurs et malgré les demandes syndicales (formulées déjà en 1968, à Grenelle), le droit de réunion et d'information dans l'entreprise n'existe pas. Les travailleurs doivent être, dans l'entreprise, des travailleurs muets sur leurs aspirations, leurs besoins, leurs revendications. Ils peuvent prendre connaissance des tracts et des affiches, mais ils ne peuvent en discuter entre eux. A moins de se mettre en grève. Ainsi, la situa-



tion est claire : obligé de reconnaître au syndicat le droit d'exister et d'agir dans l'entreprise, le patronat entend bien s'opposer à la circulation de l'information orale entre les syndicats et les travailleurs et entre les travailleurs eux-mêmes.

Le patronat a maintenu très fermement cette position, tellement il craint les conséquences de cette liberté d'expression et de discussion sur l'exercice de son pouvoir et de son autorité.

C'est surtout, semble-t-il, à l'occasion des arrêts de travail et de l'occupation des usines qu'a pu s'exprimer cette volonté de discussion, grâce à la protection contre les mesures de repréailles qu'apporte, en semblable circonstance, un rapport de forces favorables aux travailleurs.

L'action s'est poursuivie également pour l'élargissement des droits syndicaux dans les petites entreprises, visant à la suppression du seuil de 50 salariés et, dans les grandes, à l'attribution aux représentants du personnel de moyens en rapport avec la taille de l'entreprise, les catégories représentées, l'organisation du travail. Par exemple, lorsque celle-ci a lieu par poste, il faut augmenter le nombre des délégués et les temps de délégation et donner aux syndicats les moyens matériels nécessaires, notamment dans le domaine de l'information. Il faut accorder un crédit d'heures aux sections syndicales, notamment pour les réunions de leurs collectifs, renforcer les possibilités d'intervention des comités d'entreprise, instituer des comités de groupe là où il en existe. Il faut enfin donner aux militants la possibilité de remplir effectivement les tâches qui sont les leurs hors de l'entreprise.

Un semblable effort de clarification s'est poursuivi en ce qui concerne les libertés individuelles. C'est un domaine dans lequel tout - ou presque tout - reste à faire, qu'il s'agisse de la protection de la santé et du respect de la dignité des travailleurs, de la sauvegarde de leur vie privée et de leur dignité, du respect de leur liberté de pen-

sée, de l'application concrète des principes d'égalité et de non-discrimination. Parmi ces nouveaux droits, il faut faire une place particulière au droit au travail et à la sécurité de l'emploi, ce qui implique l'abolition du droit discrétionnaire de licenciement.

En raison de l'absence de protection juridique efficace dans ce domaine, le peu de libertés qui existe dans l'entreprise sont toujours des acquis de luttes ouvrières ; et c'est la section syndicale et le rapport de forces qu'elle met en œuvre dans l'entreprise qui permet de les conserver.

• Lier revendications et perspectives

Les acquis des luttes actuelles dans le domaine des libertés sont des acquis pour le socialisme autogestionnaire. Cela est vrai tant pour le contenu que pour la protection des libertés.

La **conquête des nouvelles libertés collectives** — au premier rang desquelles figure le temps d'information et de discussion des travailleurs dans l'entreprise — la conquête de nouvelles libertés individuelles et de nouveaux droits tels que le respect de la vie privée, la protection contre les services de surveillance, le droit au travail, le droit à la santé et à la sécurité physique, une égalité réelle dans la vie de travail, sont des objectifs importants dans les luttes d'aujourd'hui : ils constituent la meilleure protection des travailleurs et des citoyens dans une société menacée par les tendances fascistes de certains de ses éléments. Dans une société socialiste, ils conservent toute leur importance, car ils en sont le fondement démocratique.

Il en va de même de l'égalité de traitement des citoyens devant la loi et devant la justice, quelle que soit leur place dans le processus productif ou la hiérarchie sociale.

Ce que nous venons de dire vaut aussi en ce qui concerne la **protection** de la liberté.

A côté du rapport de forces — toujours nécessaire — le terrain judiciaire est un terrain important pour défendre les militants et les travailleurs poursuivis par le patronat et par le pouvoir.

Ce terrain judiciaire est et restera important dans une société socialiste, en raison du rôle qui est celui des juges dans la garantie pratique des libertés. Le pouvoir a toujours eu la tentation de réduire les juges en servitude et de faire pression sur eux pour qu'ils rendent une justice politique. Ce que nous faisons, les actions que nous menons pour rendre la justice indépendante du pouvoir, sont essentielles pour aujourd'hui et pour demain.

• Lier revendications et actions

Dans notre action, la priorité est bien la conquête de nouvelles libertés collectives.

Ce sont les libertés collectives qui garantissent l'exercice de la démocratie ; ce sont elles aussi qui protègent les libertés individuelles, qu'il faut élargir. Créer de nouvelles libertés individuelles là où il n'y a pas de libertés collectives, c'est un leurre, une illusion, parfois entretenus par le pouvoir : la liberté individuelle est de peu de poids face à un pouvoir patronal qui s'appuie sur une réalité aussi formidable que la propriété privée des moyens de production.

Nous savons aussi que le patronat ne cédera pas facilement sur l'élargissement des libertés collectives. L'histoire ouvrière nous montre qu'il ne l'a jamais fait que sous la pression de rapports de forces mettant en jeu la survie de son pouvoir. 1968 n'est pas si loin. Mais dès maintenant il est possible d'avancer vers ces libertés par la négociation

d'accords, notamment lorsqu'ils sont conclus à chaud en fin de conflit, c'est-à-dire lorsque le rapport de forces est favorable.

L'expérience montre encore que l'action judiciaire ne se situe pas à côté de l'action syndicale, mais qu'elle en fait intégralement partie. La combinaison de l'action syndicale et de l'action juridique doit permettre de :

- réfléchir en profondeur aux situations vécues par les travailleurs ;
- rechercher la protection qu'appellent ces situations vécues ;
- traduire cette protection en termes juridiques de droits et de libertés ;
- faire passer ces exigences dans les conventions collectives et dans les décisions judiciaires, et, tôt ou tard, dans la loi elle-même.

Cette recherche et cette action prennent toute leur importance en cas de répression. C'est un terrain où la solidarité nous conduit à nous retrouver avec d'autres, à nous exprimer et à agir en commun.

• Au plan international

L'action de notre organisation dans le domaine des libertés apparaît également au plan international et se situe dans le droit fil de nos luttes sur le plan national : le droit des peuples se heurte en effet aux forces du capitalisme international et de l'impérialisme.

— La CFDT a été et demeure solidaire des divers mouvements de libération nationale et, en particulier, de ceux des peuples longtemps dominés par le fascisme portugais : Angola, Mozambique et Guinée Bissau.

— Par ailleurs, le racisme, érigé en système, sévit encore dans une grande partie de l'Afrique Australe (Rhodésie, Afrique du Sud, Namibie). La responsabilité des grands pays capitalistes qui entretiennent avec ces régimes de fructueuses relations économiques et commerciales est indiscutable, en particulier en matière de vente de matériel militaire.

— Le conflit du Moyen-Orient, dans toute sa complexité, repose aussi fondamentalement sur le droit des peuples à l'existence nationale : celui du peuple israélien, certes, consacré par l'ONU en 1947 et qui, dans l'équilibre des forces internationales, n'est pas véritablement mis en cause ; mais aussi celui du peuple palestinien, dont les aspirations légitimes sont bafouées. Retrait des territoires occupés depuis 1967 et mise en place d'un Etat palestinien coexistant avec l'Etat israélien sont les conditions premières à un retour progressif à la paix.

— La guerre du Viêt-Nam restera dans l'histoire comme la plus criminelle tentative de l'impérialisme américain pour s'opposer par la force à l'autodétermination et à l'indépendance d'un peuple.

Avec les forces de gauche, en France comme au plan international, la CFDT a mené, au long de ces dernières années, une action continue pour le retrait complet des troupes américaines et la cessation du soutien de Washington au régime dictatorial de Thieu.

Par-delà les conflits armés, le problème du développement du tiers-monde est de plus en plus posé dans ses termes véritables, à savoir, l'exploitation et la domination économiques. La stratégie offensive des pays de l'OPEP a montré que la voie de l'indépendance économique se posait sur le terrain des rapports de forces, thème que, pour notre part, nous avons mis en avant depuis plusieurs années. L'objectif primordial est de parvenir à la convergence des actions et des luttes des organisations syndicales et des autres forces progressistes des pays industrialisés et des pays du tiers-monde.

22. Trois aspects de notre pratique syndicale

Cette dernière partie sur l'action de masse et de classe traitera de trois aspects de l'action.

L'unité d'action, tout d'abord. Lorsque le congrès se réunira, même s'ils se posent en d'autres termes, les problèmes qu'elle pose n'auront pas disparu.

Le rôle des structures syndicales dans les luttes sera ensuite l'occasion de faire le point sur les travaux des Conseils nationaux, à partir des expériences des organisations sur les comités de grève et la pratique syndicale.

Une troisième partie traite des conséquences sur la pratique syndicale des changements qui se font jour ou se développent par la revendication régionaliste et dans l'effort pour exister, pour exprimer leur identité propre, des catégories sociales telles que les femmes, les jeunes, les immigrés, les personnes âgées, les cadres.

22.1. L'unité d'action

L'unité d'action avec la FEN, nous l'avons vu précédemment, pose d'importants problèmes à la CFDT, mais il sera essentiellement question, ici, des rapports avec la CGT dans l'action revendicative. En effet, dès les premiers mois de 1975, des différences – voire des divergences – sont apparues entre la CFDT et la CGT sur les revendications et les formes d'action. Qu'y a-t-il de nouveau dans cette situation ? Quelles conclusions le congrès peut-il en tirer pour l'avenir ? A ces questions, le rapport propose une réponse.

Cette analyse de la pratique de l'unité d'action dans le contexte économique et politique actuel, se place dans la ligne des décisions antérieures des congrès confédéraux. L'unité d'action est devenue, depuis 1970, un moyen central de la pratique de la lutte de classe de la CFDT. Pour nous, l'unité d'action est le meilleur moyen de réaliser le rapport de forces favorable à l'aboutissement des revendications des travailleurs et travailleuses. Mais aussi, « par la confrontation et le dialogue qu'elle instaure, elle constitue un moyen de clarifier les positions des organisations syndicales, de cerner les divergences pour mieux les dépasser » (Résolution générale du congrès 1973 - paragraphe 75).

Dans ce cadre, des discussions ont eu lieu en 1971/1972 sur le document « pour un socialisme démocratique », puis en 1974/1975, sur les objectifs de transformation et sur le document CGT « une gestion démocratique des entreprises ». Rappelons que ces discussions n'ont pas pu aboutir à des textes communs, les divergences stratégiques étant grandes, mais qu'elles ont permis un important progrès dans la compréhension réciproque.

Dans le même temps, la pratique de l'action interconfédérale s'est poursuivie, car l'action sur les lieux de travail n'est-elle pas la manière la plus vraie de confronter l'évolution réciproque des positions des organisations ? C'est dans l'action, plus que dans les discours, que l'on peut apprécier l'effet des confrontations et des échanges.

Une « nouvelle » pratique de la CGT !

Depuis le début de 1975, nous assistons à une évolution marquée du comportement de la CGT. Elle exprime publiquement des désaccords avec la CFDT ; elle prend seule des initiatives d'action qu'elle tente de nous faire avaliser ensuite. Cette pratique se développant parallèlement à la polémique déclenchée par le PC contre le PS et à l'offensive du PC pour développer son influence dans les entreprises, il faut bien s'interroger sur la simultanéité de ces changements de politique. Allons-nous vers une remise en cause de dix années d'action interconfédérale ?

Une remarque s'impose : ces dix années n'ont jamais été une idylle. Nous avons toujours affirmé que l'unité d'action ne pouvait exister qu'à travers des tensions, des affrontements, recouvrant des conceptions de société et des stratégies différentes. Pour ne parler que de la confédération, souvenons-nous de la journée nationale d'action de décembre 1967 à l'occasion de laquelle la CGT et le PC ont tenté d'imposer, à Paris, la présence de parlementaires communistes à la tribune d'où les responsables confédéraux devaient s'adresser aux manifestants. Il y eut ensuite, en avril 1968, le discours de Frachon à Toulon, mettant en doute la volonté de la CFDT de mener une lutte déterminée pour l'aboutissement des revendications.

L'unité d'action interconfédérale allait certainement vers des jours difficiles, même si les événements de 1968 n'étaient pas venus redistribuer les cartes. Les rapports restèrent d'ailleurs constamment tendus jusqu'en décembre 1970, où un nouvel accord a été mis au point après une polémique publique sur le contenu des revendications. Le Conseil national de janvier 1971 constatait qu'il y avait bien deux manières différentes de lier idéologie et revendications, deux stratégies différentes. La même divergence se retrouvait d'ailleurs dans les formes d'action.

Depuis cette époque les choses n'ont pas fondamentalement changé. Durant les trois dernières années, l'unité d'action interconfédérale a été une succession de périodes de tension et de bonne entente (voir le bilan au chap. 1).

Ce que nous connaissons aujourd'hui, ce n'est donc pas une nouvelle pratique de la CGT, c'est simplement une volonté plus nette d'utiliser la conjoncture politique et économique pour reconquérir son rôle de leader.

Pour ne prendre qu'un exemple, la polémique poursuivie entre les deux fédérations de la banque, lors de l'été 1975, montre la volonté de la CGT d'imposer une interprétation sectaire de l'accord du 26 juin.

Plus largement, la volonté hégémonique de la CGT s'est affirmée ces derniers mois. Elle ne s'y prendrait pas autrement si elle voulait empêcher la CFDT de manifester son existence propre et de continuer à accroître l'influence acquise au cours de luttes marquantes, à tel point que les thèmes et les formes d'action de notre confédération sont largement repris aujourd'hui.

Il est évident que, même si la polémique PC - PS n'est pas la cause directe de ce comportement plus « raide » que par le passé, les tensions de la gauche politique sont pour une part à l'origine de cette situation plus conflictuelle.

L'impact qu'a eu la perspective autogestionnaire sur l'opinion publique a ému le PCF. En même temps qu'il tente d'enfermer le PS dans une lecture figée du programme commun, il minimise – par « Humanité » interposée – la dynamique autogestionnaire de la pratique syndicale CFDT.

Quant à la CGT, elle a tiré des leçons de son « décalage » de 1968 par rapport à l'événement. Elle a su adapter certains thèmes, certaines formes d'action et d'organisation et elle joue de son poids pour tenter d'obliger la CFDT à suivre, ou bien la mettre en posture d'accusée, de briseuse d'unité, voire d'alliée objective du patronat et du gouvernement ! Elle n'emploie pas un tel langage au plan confédéral, certes ce ne serait pas crédible, mais c'est bien là le comportement pratique de nombreuses organisations de la CGT.

Cette volonté hégémonique va-t-elle conduire à des dissensions plus graves ? Ce n'est pas sûr.

La situation économique et politique ne permet pas aux organisations syndicales anticapitalistes de présenter un front syndical affaibli face au pouvoir patronal et gouvernemental. Aussi, malgré les divergences de fond, de stratégie, qui les distinguent, il ne leur est pas possible de prendre le risque d'une rupture – fût-elle momentanée – sans qu'il en résulte de grands dommages pour les travailleurs.

La CGT s'appuie sur cette situation pour exercer des pressions, soit publiquement, soit au cours de discussions, espérant nous amener à glisser peu à peu sur ses positions, à remettre en question notre orientation stratégique.

Elle prend parfois le risque de porter la tension à un niveau élevé, car elle sait qu'elle dispose de moyens d'information – l'Humanité, la Vie Ouvrière – qui peuvent lui permettre de retourner contre nous (au moins dans l'esprit de ses militants et adhérents) des conflits intersyndicaux aigus. De plus, ses militants sont souvent formés à l'école du « socialisme scientifique » ; ils partent du principe qu'ils ont raison, qu'eux seuls sont toujours sur des positions de classe.

Depuis le début de 1975, toutes les fois qu'il y a eu des problèmes entre des syndicats, la délégation confédérale CGT a toujours affirmé que, même si les militants CGT ne sont pas des petits saints, la faute revient presque toujours aux organisations CFDT si ça va mal. Mais il a suffi, jusqu'alors, que la riposte soit aussi ferme pour que la discussion tourne court.

Une gestion plus classique de l'unité d'action

Si notre analyse des raisons du retour de la CGT à une pratique plus brutale des rapports de forces dans l'unité d'action est exacte, nous allons vers une unité d'action conflictuelle de longue durée. Situation conflictuelle, mais unité quand même, car il est bien évident que l'unité d'action interconfédérale ne peut être rompue, ni du fait de la CGT, ni du nôtre. Une rupture entre les deux confédérations serait actuellement un désastre pour les travailleurs et contraire à la stratégie unitaire de chacune de nos deux organisations. Mais nous devons nous orienter vers une « gestion » plus classique de l'action commune.

Avant le premier accord confédéral de 1966, la pratique de l'unité d'action entre organisations de base reposait, plus qu'aujourd'hui, sur une affirmation préalable des positions et revendications devant les travailleurs. Toute rencontre intersyndicale était précédée d'une affirmation publique des positions respectives. Ces positions étaient le résultat d'une pratique, d'une réflexion autonome de la CFDT et d'une confrontation entre tous les niveaux de notre organisation ; l'unité d'action se réalisait lorsqu'elle était nécessaire à l'efficacité de l'action engagée. L'accord intersyndical qui sortait de la rencontre permettait de mesurer l'audience respective des organisations auprès des travailleurs.

Il en a été de même au plan confédéral après 1968 et dans la période qui a suivi le congrès de 1970, avant d'aboutir à la plate-forme de décembre 1970. Il en a été de même à propos de Lip, puis avant l'accord du 26 juin 1974. Mais, en dehors de ces périodes plus conflictuelles, l'élaboration des positions communes se faisait à partir d'échanges d'informations sur les analyses et les propositions de chaque organisation, et des efforts importants étaient faits de part et d'autre pour aboutir à la meilleure position commune possible.

L'attitude différente adoptée par la CGT au cours de l'année 1975 peut être perçue comme un recul ou une mise en question de l'unité d'action ; la CFDT déplore les formes qu'a prises cette nouvelle pratique... Mais elle n'en sera pas gênée si l'esprit de domination de nos camarades reste dans des limites telles que l'action n'en soit pas affectée et qu'un véritable débat démocratique soit possible entre organisations, avec les travailleurs.

Avec l'expérience acquise ces dernières années, une telle pratique de l'unité d'action sera plus claire pour tous, les rapports unitaires et conflictuels seront les mêmes à tous les niveaux. Toute ambiguïté disparaîtra, notamment sur l'éventualité de l'unité organique. Ce n'est pas une possibilité actuelle : l'impossibilité de parvenir à un accord dans les discussions sur le socialisme, tout comme les différences de comportement dans la pratique de l'unité d'action, le démontrent.

Pour progresser démocratiquement vers une unité profonde et durable, les organisations CFDT doivent maintenir fermement leurs pratiques démocratiques, dans leur fonctionnement comme dans les débats avec les travailleurs, sans suivisme ni sectarisme, en évitant de se laisser entraîner à adopter les mêmes pratiques que notre partenaire ; nous améliorerons ainsi la « qualité de l'union », car le contenu et les formes de l'action en seront enrichis.

Ainsi, la CFDT aura travaillé pour que les travailleurs attachés à une conception authentiquement démocratique du syndicalisme et de la société puissent se retrouver dans une même action syndicale et, à terme, dans une même organisation. En même temps, nous le pensons sans orgueil mal placé, la perspective autogestionnaire aura progressé d'un bon pas.

Pour la CFDT, la volonté d'améliorer une pratique démocratique unitaire se concrétise par la manière d'élaborer ses revendications et de conduire les luttes.

22.2. Le rôle des structures dans la conduite des luttes

En matière de revendications, la CFDT doit continuer à maintenir fermement sa ligne : il n'y a pas de revendications neutres ; il ne suffit pas « d'un peu de bon sens »

ou d'exprimer la masse des besoins ressentis pour définir des revendications. Les travailleurs laissés à eux-mêmes, simplement avec l'information dont ils disposent, peuvent se révolter ; ils parviennent rarement à élaborer des revendications profondément anticapitalistes. Pour ceci, il faut que les revendications s'attaquent aux causes réelles de la situation, à l'organisation capitaliste du travail, mais en même temps, et tout autant, qu'elles portent en elles un nouveau type de rapports sociaux.

Pour s'attaquer efficacement à l'organisation capitaliste du travail, les problèmes des travailleurs doivent être appréhendés dans toutes leurs dimensions, professionnelle, interprofessionnelle, nationale, internationale. Les objectifs, les revendications, les actions qui en découlent sont élaborés, confrontés à tous ces niveaux, au sein des structures syndicales que les travailleurs se sont données pour agir.

Le syndicat est indispensable à la réalisation de ce processus : il est responsable, de ce fait, de la conduite des luttes. Ce n'est donc pas le fait du hasard si la discussion au 36^e congrès s'est portée sur le rôle du syndicat.

La discussion s'est poursuivie dans l'organisation, et notamment aux Conseils nationaux ; elle a permis de clarifier les réalités diverses que recouvre l'appellation « comité de grève », ce qu'est la démocratie dans l'action et le rôle essentiel du syndicat.

Si les comités de grève sont souvent, selon une vieille tradition ouvrière, l'appellation d'un comité intersyndical constitué par les organisations qui ont engagé la lutte, ils sont parfois le produit, apparemment spontané, d'une manipulation de l'assemblée des travailleurs par des groupes politiques ultraminoritaires.

Le Conseil national d'octobre 1973 a souligné la nécessité de lutter contre ce type de comités de grève, mais aussi l'attention qu'il fallait porter aux raisons qui rendent possible une telle situation.

Il n'y a pas de fumée sans feu ; l'émergence, en période d'action plus dure, de telles structures d'organisation des travailleurs en dehors des sections syndicales doit nous inciter, plutôt qu'à une opposition de principe, à rechercher les déficiences de l'organisation syndicale dans sa pratique quotidienne et dans la conduite des luttes. Le choix n'est pas entre organisation syndicale et comité de grève, ou de soutien. Ces comités sont un moyen parmi d'autres. Le véritable enjeu est la capacité de la section syndicale à assumer sa responsabilité dans la conduite des luttes. Est-elle vraiment, quotidiennement, l'organisation des travailleurs et travailleuses, reflétant la totalité de leur situation, facilitant au maximum leur participation responsable ?

Une participation active des travailleurs

Le Conseil national a confirmé, en la clarifiant, la ligne de principe définie par le congrès : la pratique démocratique de la CFDT vise à une participation active des travailleurs à l'élaboration de leurs revendications, aux décisions et aux formes d'action qui les concernent. Le syndicat est l'outil privilégié, le moyen des masses elles-mêmes, seul capable d'assurer l'orientation et la conduite des luttes sociales, de permettre la confrontation, de donner les informations permettant la prise de décision collective des travailleurs, de centraliser les échecs et les succès et d'en synthétiser la connaissance théorique.

L'accord s'est réalisé, dans la CFDT, sur le refus de la division des tâches : le comité de grève impulse l'action, le syndicat négocie. Il y a là une manœuvre pour faire apparaître les syndicalistes comme des réformistes, des conciliateurs, à la limite des traîtres à la classe ouvrière, les animateurs irresponsables des comités de lutte restant les révolutionnaires durs et purs.

Pour des groupes politiques, prendre en main des assemblées de travailleurs où s'élaborent les revendications et les formes de lutte est un moyen de subordonner les organisations syndicales, d'utiliser les travailleurs, de leur imposer leur stratégie sans débat démocratique dans la structure syndicale.

De même, la démocratie syndicale ne peut être séparée de la démocratie ouvrière : elle en est une des formes essentielles. L'accord se réalise dans la CFDT pour éviter le piège de la démocratie ouvrière directe qui prétend se passer de l'organisation syndicale. Selon certains, tout se décide en assemblée générale « autonome » et « spontanée » alors que, finalement, le pouvoir de décision et de proposition appartient (même si ceci se réalise sous des formes diverses) à une avant-garde « éclairée » qui se détermine en fonction d'une stratégie élaborée par une minorité qui ne supporte, ensuite, aucune des conséquences des erreurs dans lesquelles elle peut entraîner les travailleurs.

La section syndicale doit utiliser toutes les occasions naturelles de discussion et de décision collective pour animer et permettre l'échange permanent entre militants, adhérents et les autres travailleurs. L'assemblée générale en est un des lieux circonstanciels. La section syndicale doit l'organiser, la préparer, y apporter des propositions, y faire respecter la démocratie. Comment assurer cela au mieux et le plus démocratiquement possible ? C'est un problème de pratique et d'analyse critique ; on ne peut y parvenir que par expérimentation et par adaptation permanente.

Le rôle des adhérents

Les débats à propos de cette pratique démocratique de masse ont fait apparaître le rôle, souvent minoré, des adhérents dans les périodes d'action. Or, ce sont eux qui assurent la permanence de l'organisation et de l'action syndicales. L'adhérent n'est pas celui qui paie des cotisations et à qui, en retour, on transmet l'information : il est l'organisation syndicale, il doit être le « décideur privilégié » de toute action car, par son adhésion, il acquiert le droit de participer à l'élaboration de la politique syndicale et à la décision. Le collectif des adhérents doit être acteur, décideur, gouvernant de la vie syndicale et de l'action, sur la base d'un regroupement égalitaire de tous les syndiqués, de l'adhérent au militant. Une telle pratique est d'autant plus nécessaire que le syndicat doit bien connaître les diverses situations pour répondre avec compétence et efficacité et pour créer le rapport de forces nécessaire à la solution des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Comment, sans une telle conception, le syndicat pourrait-il connaître les réalités diverses de la vie des travailleurs, dans et hors l'entreprise, et les réalités vécues par les catégories composant la classe ouvrière : les travailleuses, les jeunes, les immigrés, les OS, les cadres, les personnes plus âgées ? La section syndicale est le lieu privilégié de contact avec tous les problèmes des travailleurs, par l'intermédiaire des adhérents, des militants, des délégués. C'est le lieu où s'exprime ce qu'ils pensent, ce qu'ils vivent et où se popularisent les positions de la CFDT. Encore faut-il, pour qu'elles soient présentes dans le débat, que ces positions soient connues et comprises.

La discussion du Conseil national a montré les difficultés des organisations confédérées pour surmonter le décalage entre, d'une part, la situation parcellisée vécue quotidiennement par les travailleurs et travailleuses et, d'autre part, la totalité de la réalité reconstituée par les organisations et en fonction de laquelle celles-ci élaborent les revendications et les positions.

De ce fait, les adhérents et militants perçoivent mal le rapport entre leurs problèmes et les décisions prises

« en haut », quel que soit le niveau de cette prise de décision.

L'amélioration de notre pratique syndicale démocratique de masse doit donc faire l'objet d'un effort permanent.

C'est la condition pour que les positions de la CFDT soient toujours mieux adaptées à la situation des travailleurs et travailleuses et pour que les syndicats CFDT soient en capacité d'action efficace.

C'est le seul moyen de rendre aux travailleurs un pouvoir réel sur leur situation et leur devenir, de leur permettre d'être acteurs, dès aujourd'hui, dans les solutions à apporter à leurs problèmes, mais aussi dans la construction d'une société socialiste autogestionnaire.

C'est une condition de l'influence de la CFDT, de la progression de notre conception d'un socialisme autogestionnaire. Non pas dans la recherche gratuite d'une quelconque volonté de « personnaliser » la CFDT, mais parce que nous sommes certains, à partir de l'expérience du mouvement ouvrier international, de la cohérence de notre stratégie, porteuse du véritable intérêt de la classe ouvrière.

Il est clair que la conquête du pouvoir d'Etat par une élite minoritaire, l'impréparation des masses aux difficultés inhérentes à la transformation sociale, ne sauraient conduire à un socialisme démocratique.

Par contre, en faisant progresser, à travers chaque action revendicative, une exigence irréversible à la responsabilité, en communiquant aux travailleurs l'information que détient l'organisation syndicale, les luttes quotidiennes pour l'amélioration des conditions de travail et de vie et pour la modification des rapports de pouvoir constituent, progressivement, le rempart le plus solide face au risque d'installation d'une nouvelle bureaucratie dans la phase de construction du socialisme.

Dans cette période où l'indispensable unité d'action interconfédérale redevient plus conflictuelle, où des tentatives de noyautage et de désagrégation de la CFDT se poursuivent ici ou là, améliorer le fonctionnement démocratique de nos structures – de toutes les structures, professionnelles et interprofessionnelles, – développer une pratique démocratique de masse et de classe, est une responsabilité que nous devons apprécier dans toute son importance. A travers elle, passe la mise en œuvre d'une stratégie orientée vers l'autogestion.

22.3. La diversité de la classe ouvrière

Au fil des ans, la composition de la classe ouvrière se modifie sous l'action de diverses causes : transfert de la main-d'œuvre agricole vers l'industrie et le tertiaire, développement du tertiaire, augmentation du nombre des techniciens, des cadres, modification de la place des femmes parmi la population active salariée, appel important à la main-d'œuvre immigrée. Nous en ressentons les effets.

Les difficultés rencontrées pour la réalisation des campagnes communes CFDT/CGT sur les immigrés, les jeunes, les travailleuses, montrent que quelque chose ne va pas dans notre manière de conduire la lutte de classe. Rechercher la cause de cette situation est aujourd'hui une nécessité, si nous voulons être capables de permettre à toute la classe ouvrière de se mettre en action.

Le rapport du congrès de 1973 proposait une explication : le mouvement syndical français reste marqué par ses

origines, il est le produit de la lutte des ouvriers manuels, ouvriers de métier, vivant dans des conditions semblables dans l'entreprise et le quartier ; leur solidarité reposait sur des conditions objectives et une idéologie universaliste. A partir de cette situation, des thèmes de lutte ont été élaborés, des coutumes, des pratiques, se sont instaurées. Toute cette tradition rend difficile aujourd'hui l'insertion dans la lutte de classe d'un nombre important, majoritaire même, de travailleurs et de travailleuses.

Expliquant pourquoi il était nécessaire de faire référence de manière particulière à certaines catégories de travailleurs : femmes, jeunes, cadres, immigrés, le rapport prenait l'exemple des cadres auxquels il est demandé, pour montrer la profondeur de leur adhésion syndicale, « de se couper de leur milieu d'origine, de ne plus exprimer leurs problèmes : leur identité n'est pas pleinement reconnue ». Cette approche du problème paraît être exacte, car les travaux de la commission immigrés, ces trois dernières années, aboutissent aux mêmes conclusions : la cause profonde des difficultés rencontrées pour la participation des travailleurs immigrés dans les luttes provient de notre propre incapacité à reconnaître leur identité culturelle, à les accepter comme ils sont.

Cette approche est également, depuis plusieurs années, celle des militantes de la CFDT qui ont voulu comprendre les causes des difficultés rencontrées dans leur lutte syndicale. Certes, la revendication d'une reconnaissance de leur identité culturelle différente du modèle masculin ne figure pas explicitement dans les textes. Mais il suffit de se reporter à l'introduction du rapport de l'ex-organisation européenne de la CMT pour voir combien cette revendication est présente lorsque les militantes expliquent quel conditionnement, quelle aliénation de la personnalité la société masculine impose aux femmes, les conditionnant, dès l'enfance, à se modeler en fonction de ce que la société masculine attend d'elles. Conditionnement tellement réussi que de nombreuses femmes intériorisent ces contraintes, s'y adaptent, tant bien que mal ; certaines même les revendiquent !

Le fait que la commission des travailleurs immigrés retrouve cette approche est un signe de la nécessité de poursuivre la recherche dans cette voie. D'autant que la revendication régionale ne peut plus être considérée, aujourd'hui, comme un phénomène momentané. Elle repose, elle aussi, sur la revendication d'une identité culturelle et débouche sur la mise en question de nos structures et institutions nationales trop centralisées.

Dans l'évolution actuelle, cette recherche n'est pas théorique. Elle doit embrayer rapidement sur notre pratique syndicale.

En septembre 1975, un rapporteur au Bureau national terminait sa réponse sur la situation des travailleurs immigrés en indiquant qu'il s'agissait plus d'un problème de comportement des militants que d'une question de structures ou de moyens matériels. Ces aspects comptent, mais ils sont seconds par rapport à la manière dont se situent personnellement les militants.

Le même rapporteur relevait « ...il s'agit d'une règle quasi-générale qu'à l'origine d'une action commune avec des immigrés, il y a invariablement un camarade français. N'en connaissant pas plus que les autres, au départ, sur la condition, la mentalité des immigrés, il a néanmoins essayé de « comprendre » et d'inventer, avec les immigrés eux-mêmes, une action syndicale répondant aux besoins de ces travailleurs et leur permettant la prise de responsabilités. N'est-ce pas là un indice de la responsabilité capitale des travailleurs français pour le démarrage d'une action commune ? ».

Et il poursuivait : « Partout où les immigrés sont considérés comme des « marginaux », même s'ils sont l'objet de « soins attentifs » de la part des Français, leur insertion dans l'action syndicale est vouée à l'échec. La démarche d'« assistance » n'a jamais fourni beaucoup de militants. »

Reconnaître l'autre

Pour la commission des immigrés, le problème-clé c'est le respect de l'identité culturelle des travailleurs immigrés, de leur dignité. Volonté d'être respecté d'autant plus forte que « *la situation de l'immigré, à cheval entre deux mondes, est largement inconfortable* ». Des témoignages recueillis récemment, dans la région Rhône-Alpes par H. Le Masne en font foi : « *Mon corps est ici, mais mon cœur et ma tête sont là-bas.* » « *Dès qu'on est ici, chacun enlève ses habits de là-bas et met des habits d'ici ; on s'habille et on se déshabille sans savoir où l'on va.* » « *Quand nous sommes revenus, nous voulons repartir, mais à peine repartis, nous songeons à revenir ; nous partons et revenons comme petits d'hirondelles.* »

C'est un traumatisme profond que crée cette perception d'être différents de la majorité des autres parmi lesquels on vit. Faut-il s'adapter, s'intégrer à une culture différente, perdre son identité culturelle pour s'assimiler à une autre ? Toute l'aliénation de la personnalité s'exprime dans ces quelques phrases.

N'en est-il pas de même pour des jeunes dans un monde d'adultes, pour les cadres dans une organisation ouvrière, pour les femmes dans un monde fait par et pour les hommes ? Nous savons que la réponse est affirmative, et c'est bien pourquoi nous devons tenir compte de cette réalité dans notre pratique syndicale.

Citons encore le rapport « immigrés » évoqué ci-dessus. « *Tenir compte des différences, ce n'est pas une tactique, une méthode d'approche, c'est beaucoup plus une des conditions mêmes de la démocratie syndicale. Une organisation comme la CFDT ne peut parler d'autogestion si les travailleurs immigrés (ajoutons les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les cadres) là où ils sont et comme ils sont, ne peuvent pas prendre leur place dans le combat commun en gardant tout ce qui leur est propre. Si, à tous les niveaux de l'organisation, la pratique s'élabore en tenant compte de ces diversités, c'est aussi l'approche d'une analyse internationale (ajoutons : et intégrant la totalité de la réalité) des problèmes.* »

Parvenir à cette pratique syndicale différente ne sera pas facile. « *L'effort demandé est certainement beaucoup plus important que beaucoup de militants ne le pensent. Il exige une ouverture à des données qui ne sont pas familières, l'acceptation de remettre en cause des démarches jugées, un peu vite, de valeur universelle.* » « *Cette réflexion a une valeur générale : c'est le problème d'une section où les hommes sont très majoritaires mais où les femmes ont du mal à se situer et à ne pas se trouver en marge. Ou bien l'inverse. De même, une section de manuels par rapport aux employés ou aux cadres. Ou une section dirigée par des militants âgés par rapport à des jeunes. Bref, une structure a tendance à se modeler sur la sociologie du groupe, à prendre en charge d'abord les problèmes qui motivent ceux qui tiennent les responsabilités.* »

Mais il faut être plus explicite. « *Inventer avec les immigrés eux-mêmes une action syndicale répondant aux besoins de ces travailleurs* », c'est, à l'évidence, une action qui ne les marginalise pas, malgré leur spécificité. Or, c'est le risque couru si l'on ajoute aux revendications « spécifiques » aux travailleurs français les revendications « spécifiques » aux travailleurs immigrés (ou aux femmes, aux jeunes, aux cadres).

L'effort de réflexion ne doit-il pas aller jusqu'à rechercher au maximum l'élaboration d'une revendication commune, tenant compte des situations diverses existant dans la classe ouvrière ? Il est évident que tout n'est pas intégrable, et qu'il y a des aspects de la situation de chaque catégorie de travailleurs – y compris pour l'actuel groupe de référence – qui devront faire l'objet d'une revendication particulière. Mais l'élaboration en commun d'une revendication tenant compte des diverses réalités vé-

cues n'est-elle pas un élément unificateur important ? Seulement, il faut pour cela modifier notre vision de l'action syndicale en fonction d'une perception nouvelle de ce qu'est la réalité de la vie au travail.

C'est encore la commission immigrés, qui constatait que « *d'une certaine façon, le syndicat – en s'adressant prioritairement au domaine de l'entreprise et en laissant de côté l'ensemble des problèmes qui se posent au travailleur immigré en dehors (ségrégation dans l'habitat, contrôles administratifs coercitifs, désert culturel) – n'apparaît plus comme la réponse la plus efficace. Car il ne voit qu'un des côtés de la réalité quotidienne du travailleur immigré et, en ce sens, il n'est plus véritablement l'outil anticapitaliste qu'il prétend être ; il perd une grande partie de sa crédibilité.* »

Les réalités de la vie quotidienne pèsent différemment sur leur manière de vivre pendant le travail. Même si la législation répressive était supprimée, ils ne vivraient pas de la même manière leur travail. Ils ne sont pas occidentalisés, ils ne font pas partie de la même communauté. Tous les faits ont une résonance différente. Lorsque Mohamed Diab est abattu dans un commissariat de Versailles, nous trouvons cela intolérable ; mais, pour un travailleur immigré, il vit cela en pensant que c'est un des siens et que lui-même peut être abattu.

Dans la recherche de tout ce qui peut contribuer à améliorer le rapport de forces dans la lutte, en intégrant la diversité de la classe ouvrière française, il faut prendre en compte un fait mal perçu : les aspects de la vie quotidienne de chaque catégorie ne sont pas seulement extérieurs à l'entreprise, ils sont également présents, comme une charge mentale, dans le travail.

Mais, pour connaître ces diverses réalités, il faut laisser les travailleurs et les travailleuses exprimer comment ils, ou elles, vivent leur travail professionnel et leur vie dans la société.

Lors d'une assemblée générale du personnel des chèques à Paris, à la question posée aux femmes : « *si des hommes étaient à votre place, les conditions de travail seraient-elles les mêmes ?* » toutes ont répondu par la négative. Elles expliquaient qu'elles acceptaient des cadences rapides, des brimades, etc. car, préoccupées des enfants, des courses à faire à la sortie, etc. elles n'avaient qu'un but : finir le travail dans les délais pour que les chefs les laissent partir 3 ou 4 minutes avant l'heure, afin qu'elles ne manquent pas leur train, que le magasin ne soit pas fermé, etc. Pour elles, comme pour les immigrés et les jeunes, il n'y a pas, d'une part le travail, de l'autre la vie hors travail, mais la présence, dans le temps de travail de toutes ces préoccupations. Pour que cette réalité vécue apparaisse, il ne faut pas plaquer des schémas occidentaux, ou masculins, ou adultes. Il faut faire apparaître la diversité, les identités culturelles différentes, pour voir comment nous allons intégrer tout cela dans une lutte de classe commune en vue de faire aboutir des revendications tenant compte, dès leur élaboration, de cette diversité.

Cela, la CFDT, les militants CFDT, peuvent et doivent le faire, car c'est la mise en œuvre d'une direction stratégique en vue d'une société socialiste et démocratique qui assure à chaque homme, à chaque femme, la possibilité de construire librement sa personnalité à travers les rapports sociaux, les structures, c'est-à-dire d'une société autogérée.

Pour terminer ce chapitre, empruntons encore au rapport immigrés : « *si cela n'est pas réalisé, ne nous leurrions pas, on ne verra jamais la CFDT* » – comme centrale de l'égalité des droits – « *passer de la virtualité à la réalité.* »

Résumé



La profondeur de la crise, la conjoncture politique nationale et internationale, conduisent à envisager une longue période d'inflation et de chômage. Les revendications de la CFDT sont-elles adaptées à cette situation ? Permettent-elles d'améliorer la situation des travailleurs et des travailleuses, tout en confortant les éléments de la situation générale porteurs d'un nouveau type de rapports sociaux, d'un type de développement autre que celui découlant du règne de la marchandise et du profit ?

21 - Quatre terrains de luttes importants

Quatre terrains de lutte ont été analysés pour donner une réponse à ces questions.

L'emploi

Pour plusieurs années, nous sommes dans un contexte nouveau par rapport aux vingt dernières années ; le chômage est devenu structurel, le VII^e Plan prévoit, de manière permanente, le million de chômeurs.

Comment sortir de cette situation ? Par la relance du même type de croissance ? Non ; elle a peu de chance de repartir ainsi et elle retomberait très vite dans la même impasse. Par une politique d'austérité permanente ? Elle n'est pas plus acceptable ; ce serait l'austérité pour qui ? Les inégalités et les injustices resteraient, probablement aggravées, pour les mêmes.

Pour la CFDT, une seule issue à la crise : un nouveau type de développement, une autre société (sans sous-estimer les obstacles à sa réalisation). Comment y contribuer dans les luttes sur l'emploi ? Les revendications sont-elles porteuses d'un tel objectif ?

– **Le droit à l'emploi**, revendication de caractère global, exprime le refus de la marginalisation de certaines catégories, l'exigence d'une formation générale et professionnelle, de la création d'emplois en nombre suffisant et localisés en fonction de la main-d'œuvre disponible.

Dans le contexte actuel, l'aboutissement de cette revendication implique l'abaissement de l'âge de la retraite et la réduction effective de la durée du travail sans perte de salaire.

Liée à l'action pour un autre type de développement, la revendication du droit à l'emploi débouche sur la restructuration de l'emploi : les nouveaux emplois doivent être créés dans les fonctions collectives caractéristiques d'une meilleure qualité de la vie.

– **La lutte pour le plein emploi** rejoint celle pour l'amélioration des conditions de travail : réduction des cadences, cinquième équipe pour les postés, etc...

– **Emploi et pouvoir d'achat** sont interdépendants. L'indemnisation des chômeurs ne remplace pas un emploi. Mais contraindre patrons et gouvernement à garantir des ressources aux chômeurs, c'est les inciter à mettre en œuvre une autre politique.

– L'organisation capitaliste du travail organise la division des travailleurs par la multiplication des statuts divers : intérimaires, auxiliaires, temps partiel, mi-temps, femmes, immigrés, etc... Par ces pratiques, le capitalisme conforte et exploite la marginalisation des femmes, des jeunes, des immigrés.

La lutte pour l'égalité du droit au travail est un aspect important de l'action pour réduire l'exploitation des travailleurs et travailleuses.

– Patronat et gouvernement s'attachent de diverses manières à adapter la formation professionnelle et permanente aux besoins de l'industrie. La réforme Haby est le dernier avatar de cette politique constante.

Cette brève analyse montre la validité de nos revendications. Mais la situation nous impose sans doute de mieux en dégager le contenu fondamentalement anti-capitaliste, l'autre type de développement qui y est en germe, ne gaspillant plus travail et matières premières, redonnant au travail un rôle créateur.

Pouvoir d'achat

Les travaux du VII^e Plan sont tout aussi éclairants pour l'avenir en matière de revenus : malgré tous les discours, ils n'envisagent pas de changements significatifs. Nous devons donc compter sur nos revendications et nos luttes.

Par les salaires, nous pouvons nous attaquer aux profits et à la hiérarchie. La revendication d'une progression différenciée du pouvoir d'achat a été non seulement parfaitement comprise par les travailleurs, mais surtout portée par eux dans les luttes depuis plusieurs années. Agir pour le relèvement des salaires les plus bas ne divise pas les travailleurs et cette action n'éloigne pas nécessairement les cadres, bien qu'elle soit une remise en cause de la hiérarchie des salaires et du pouvoir.

La fixation de la revendication du montant du SMIC à partir d'un budget très simple, reflétant les besoins minima réels d'un travailleur est un moyen, dans le travail d'explication et de mobilisation, de montrer la nécessité de cette progression différenciée.

A l'opposé de la politique d'assistance généralisée où la logique capitaliste conduit le gouvernement, il faut lutter pour l'instauration de droits. Revendiquer des prestations sociales (familiales, de maladie, de retraite) correspondant à des besoins réels est une contestation fondamentale d'un mode de développement privilégiant nécessairement l'accumulation du capital dans le secteur de la production et dans les secteurs indispensables à la consommation des marchandises produites et négligeant les équipements nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux.

Lutter contre la politique d'assistance sous ses diverses formes, contre le développement systématique des systèmes d'assurances individuelles pour compenser les insuffisances voulues de la sécurité sociale ; lutter pour le droit à une vie décente pour tous, y compris pour ceux qui ne peuvent exercer une activité rémunérée pour des motifs indépendants de leur volonté ; lutter pour la réalisation des équipements collectifs à finalité sociale, ce n'est pas simplement se battre pour la justice. C'est aussi lutter pour réduire le profit capitaliste en empêchant les patrons de faire supporter aux travailleurs, hors de l'entreprise, le coût de la satisfaction de ces besoins dont la charge revient à la collectivité.

Lutter pour le pouvoir d'achat, c'est aussi tenir compte

de la politique patronale de division des travailleurs. La revendication de la grille unique de classifications et le statut unique permet :

– d'unifier la lutte des travailleurs dans le sens de leurs intérêts de classe, en leur permettant de comprendre les raisons fondamentales qu'ils ont de lutter ensemble pour améliorer et transformer leurs conditions ;

– de débattre avec les cadres de leur fonction dans l'entreprise capitaliste et de ce qu'elle sera dans une entreprise autogérée ;

– aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs immigrés, d'échapper aux discriminations ;

– aux OS, actuellement rivés à leur poste de travail, d'en changer sans perte de salaire.

Par le pouvoir accru des travailleurs sur l'établissement de leur rémunération, le statut unique conduit à l'accroissement du pouvoir syndical ; c'est un recul du pouvoir patronal.

Santé, conditions de travail et de vie

Relier les conditions de travail et de vie à la santé des travailleurs et de leur famille, c'est refuser la logique capitaliste qui s'efforce de dissocier les différents moments de la vie des individus. C'est contribuer à faire comprendre, dès maintenant, qu'une société socialiste aura nécessairement une autre conception du travail et du cadre de vie.

Faire le lien entre ces aspects, c'est refuser de voir les travailleurs payer de leur santé et de leur argent les nuisances du développement capitaliste dans et hors de l'entreprise. Le rapport entre le travail et le reste de l'existence devient plus évident. La dénonciation de l'idéologie qui sous-tend le mode de vie imposé par le capitalisme repose sur des faits concrets, car la santé est l'un des besoins fondamentaux que la société capitaliste ne peut satisfaire.

Elle détruit la santé des travailleurs dans l'entreprise par la charge excessive de travail, le bruit, les produits dangereux, le travail posté, etc... Hors de l'entreprise, il en est de même : déficiences de l'urbanisme (habitat, transports) ; carences des fonctions collectives (organisation des soins, insuffisances des équipements scolaires et culturels, etc...) sacrifiées à l'impératif de l'investissement industriel et aux lois du profit.

Pour la CFDT, la santé n'est pas simplement l'absence de maladie. C'est la capacité active et autonome de chacun à se situer dans la vie. La santé est « un produit social » déterminé par des conditions individuelles et collectives. Elle est donc l'objet des luttes sociales, de l'action syndicale. Elle permet aussi de comprendre les comportements personnels et collectifs.

Les luttes pour de meilleures conditions de travail trouvent une nouvelle dimension. Celles portant sur les produits toxiques obligent déjà à des transformations radicales des produits, permettent la jonction des luttes des travailleurs comme producteurs et comme consommateurs, comme usagers. Elles concrétisent l'unité des intérêts de chaque individu.

Cette approche de la santé permet de dénoncer « la médicalisation des problèmes sociaux » : progressivement, les tenants de « l'ordre établi » s'attachent à faire passer pour malades, anormaux, ceux qui contestent cet « ordre ». Or, c'est la société qui fonctionne mal et les rejette.

Aboutissement logique : la fonction et le rôle de la médecine et des médecins sont mis en question, non seulement de la part des usagers, mais aussi par un nombre croissant de médecins. A ce niveau, le système capitaliste est aussi soumis à une critique radicale : aussi bien le mode de croissance que les rapports hiérarchiques (entre médecins et clients), le pouvoir de ceux qui savent, etc... sont remis en question.

Mais aujourd'hui, la santé dépend aussi des ressources que nous pouvons consacrer à notre « remise en état de marche », car les soins sont coûteux. Le rapport entre santé et pouvoir d'achat doit être brisé. L'accès aux soins pour tous est une revendication essentielle.

En conduisant ces luttes avec les intéressés eux-mêmes, en élaborant avec eux les revendications appropriées, nous leur permettons de reprendre le pouvoir sur leur propre corps, leur propre vie.

Mettre la santé des travailleurs au centre de notre lutte, dans et hors de l'entreprise, débouche sur une mise en cause radicale des rapports sociaux, des rapports de pouvoirs.

Les libertés, les droits des travailleurs

La question des libertés individuelles et collectives est au premier plan de l'actualité. De multiples manières, la crise économique sert de prétexte pour porter de nombreuses atteintes aux libertés. C'est aussi vrai du patronat que du gouvernement.

Dans les entreprises, le patronat recourt à tous les moyens pour tenter de briser la contestation des travailleurs : sanctions contre les militants, remise en question des avantages acquis par les délégués, embauchage de personnel temporaire, recours au lock-out, soutien des forces de police, création de syndicats maison. Un nouveau pas est franchi avec la création de milices patronales, d'enquêtes sur la vie privée des travailleurs.

Le pouvoir politique n'est pas en reste : écoutes téléphoniques, filatures, utilisation de l'informatique pour établir des fichiers, etc. Les quelques réformes réalisées n'ont pas touché aux rapports de travail, et lorsque des policiers ou des magistrats ont manifesté leur solidarité avec les travailleurs, ils ont été sanctionnés. Le ministre de l'Intérieur développe une campagne sur la sécurité des personnes pour restreindre les possibilités d'expression publiques.

Les terrains de combat pour la liberté sont multiples. L'action syndicale est la possibilité d'accéder à la liberté, d'accroître les possibilités d'expression des travailleurs. Les gains obtenus, même s'ils ne se concrétisent pas immédiatement dans les textes, améliorent les rapports de forces. La lutte revendicative élargit le champ des libertés, et la liberté ainsi acquise permet ensuite un renforcement du combat revendicatif et la satisfaction de nouvelles revendications.

C'est surtout à l'occasion des arrêts de travail et des occupations d'usines qu'a pu s'exprimer la volonté des travailleurs et des travailleuses de discuter de ce qui les concerne. Dans ces moments d'action, le rapport de forces favorable aux travailleurs les protège des représailles.

Poursuivre la lutte pour de nouvelles libertés collectives, pour le droit des travailleurs de s'organiser, de se réunir, de s'exprimer dans les entreprises et pour l'exercice du droit au travail contre le droit de licenciement, pour la protection des délégués, c'est accroître le pouvoir des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

La lutte pour les libertés s'étend au niveau international, par la mise en œuvre d'une solidarité active avec les peuples en lutte contre leur exploitation par l'impérialisme, avec les individus ou les associations agissant contre les dictatures et les totalitarismes, ou contre le racisme.

Situant les revendications incluses dans ces quatre terrains de lutte essentiels, cette analyse montre qu'elles répondent aux problèmes de l'heure. Par leur contenu et leurs conditions de mise en œuvre, elles permettent d'améliorer le rapport de forces des travailleurs, et leur satisfaction réaliserait une avancée significative.

22 - Trois aspects de la pratique syndicale

Parmi les multiples problèmes rencontrés dans l'action revendicative, trois ont été retenus parce qu'ils semblent les plus centraux pour l'orientation de la pratique syndicale dans les années à venir :

- l'unité d'action, notamment avec la CGT ;
- le rôle des structures dans la conduite des luttes ;
- la prise en compte de la diversité de la classe ouvrière comme élément du rapport de forces.

L'unité d'action

Lorsque le congrès se réunira, l'unité d'action interconfédérale aura plus de dix années de durée. Indiscutablement, elle a été très positive dans la réalisation d'un rapport de forces qui a contraint gouvernement et patronat à mettre une sourdine à leur prétention d'exploiter au maximum les travailleurs et les travailleuses, mais aussi pour l'avancée vers la construction d'un syndicalisme démocratique de masse et de classe. L'unité d'action interconfédérale est une donnée stratégique pour la CFDT, elle n'est donc pas en question et la nécessité objective de la poursuivre s'impose dans l'intérêt des travailleurs. Ceci n'exclut pas la nécessité de jeter un regard critique sur la pratique de chaque organisation dans l'action commune.

Ces dix années n'ont pas toujours été idylliques ; à plusieurs reprises, la CGT a fait très fortement pression, soit à la base, soit au sommet, soit partout à la fois, pour nous amener sur ses positions. Même dans les périodes de bons rapports entre confédérations, les rapports à la base ont été souvent tendus. Dans de nombreux conflits importants (Lip, France, banques, etc.), les divergences dans les objectifs et la pratique des rapports avec les travailleurs sont apparues publiquement. Dans ces moments, et à son dernier congrès, la CGT a critiqué la CFDT.

Faut-il en conclure que l'unité d'action interconfédérale est menacée ? Non. Ces divergences sont normales. Sans elles, l'existence des deux confédérations n'aurait pas de sens. Il y a des raisons profondes à l'existence de la CFDT et de la CGT. Les effets en apparaissent inévitablement, même lorsqu'un compromis ou un progrès a été réalisé sur la formulation des revendications et de la conduite des luttes. Seule une pratique de débat démocratique avec les travailleurs peut faire évoluer ces divergences.

Les conclusions pour l'avenir sont évidentes : l'unité d'action doit être poursuivie ; elle est bénéfique pour les travailleurs et les deux organisations syndicales, mais elle sera toujours plus ou moins conflictuelle. Pour sa part, la CFDT doit être attentive à la nécessité de redonner à la perspective autogestionnaire tout son impact et sa force, parmi les travailleurs et sur l'opinion publique. Il ne s'agit pas de « personnaliser » la CFDT pour défendre l'organisation au détriment des intérêts des travailleurs et des travailleuses, ni de s'opposer par principe à la CGT. Bien au contraire, aux 35^e et 36^e congrès, la CFDT a expliqué que son choix en faveur du socialisme démocratique autogéré résultait de l'analyse des expériences du mouvement ouvrier international. Faire partager cette conviction par toute la classe ouvrière est essentiel. Sans cela, nous faillirons à notre tâche historique.

Le rôle des structures dans la conduite des luttes

Le développement de l'influence de la CFDT et l'approfondissement de la perspective autogestionnaire se font de diverses manières, mais notamment dans les luttes. Définir la place du syndicat et des adhérents est donc essentiel.

Après le congrès de Nantes, la discussion s'est poursuivie sur ce point lors de deux réunions du Conseil national. Elle a confirmé les positions antérieures de la CFDT : le syndicat est l'instrument privilégié d'une pratique démocratique réalisant une participation active des travailleurs à l'élaboration des revendications, aux décisions et formes d'actions. Il ne peut y avoir division des tâches entre syndicat qui négocie et comité de grève ; le comité de grève, ou de soutien, est un moyen d'action parmi d'autres.

La démocratie syndicale a été au centre des discussions ; il est apparu que la recherche de relations plus étroites avec l'ensemble des travailleurs avait réduit à l'extrême le rôle des adhérents. Il convient de rechercher les formes de fonctionnement, y compris en période d'action, qui permettent aux adhérents d'exercer leur pouvoir de décision dans l'orientation de la section syndicale. Il s'agit là d'une question de principe, mais aussi d'efficacité : une bonne connaissance de l'ensemble des préoccupations des diverses catégories de travailleurs en lutte (travailleuses, jeunes, immigrés, OS, cadres, etc.) est indispensable pour faire à l'assemblée générale des propositions adaptées à des situations souvent complexes.

Ces questions de pratique syndicale sont l'expression concrète de l'orientation stratégique de la CFDT : c'est en faisant progresser, à travers chaque action revendicative, une exigence irréversible à la responsabilité que se constitue progressivement le rempart le plus solide en face du risque d'installation d'une nouvelle bureaucratie dans la phase de construction du socialisme.

La diversité de la classe ouvrière : une composante du rapport de forces

Au fil des ans, la composition de la classe ouvrière se modifie ; en sommes-nous conscients ? Les thèmes de lutte, les pratiques revendicatives, sont-ils adaptés à cette nouvelle situation ?

Pendant longtemps, les militantes étaient seules à exprimer les difficultés qu'elles rencontraient pour faire comprendre leur situation dans une classe ouvrière et ses organisations dominées par les travailleurs masculins. Aujourd'hui, les cadres, dont le nombre s'accroît, ressentent une difficulté semblable ; les jeunes sont dans la même situation.

Plus récemment, la commission confédérale des travailleurs immigrés, analysant les difficultés rencontrées pour la prise en charge de leurs problèmes, a nommé l'obstacle : leur « identité culturelle » différente de celle des travailleurs français n'est pas reconnue, acceptée. Le fait d'être différents, autres, en fait des marginaux, objet de « soins attentifs » de la part de leurs camarades français. Faisant d'eux-mêmes le rapprochement de leur situation avec celle des femmes, des jeunes, ils soulignent l'importance de l'effort à faire pour surmonter cet obstacle, car ce qui est en question, c'est le comportement des militants.

Dans ce souci de tenir compte des différences, il ne faut pas voir une tactique, une méthode d'approche plus astucieuse mais, plus profondément, une des conditions de la démocratie syndicale. La CFDT ne peut parler d'autogestion si les travailleurs immigrés (et l'on peut ajouter : les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les cadres), là où ils sont et comme ils sont, ne peuvent pas prendre leur place dans le combat. Et ce combat ne peut être commun qu'à condition que chacun puisse y exprimer et garder tout ce qui lui est propre.

Cette recherche doit être approfondie par l'ensemble de l'organisation ; toutes les catégories sont concernées et particulièrement celle qui, aujourd'hui, compose le groupe dominant et qui n'est pas spontanément sensible à cette réalité.

Il faut se demander si la lutte commune ne suppose pas des revendications communes ; communes, et non pas

juxtaposées les unes à côté des autres : celles « spécifiques » aux Français, et celles « spécifiques » aux immigrés.

De même, il convient de saisir tout le vécu des immigrés (des femmes, des jeunes, etc.). Et ce vécu est présent dans le temps de travail : les préoccupations ne sont-elles pas différentes, pesant comme une charge mentale supplémentaire dans le temps de travail lui-même ? Pour les travailleuses, on peut l'affirmer ; de multiples débats l'ont prouvé. La réponse est sans doute la même pour les immigrés et les jeunes.

Si la CFDT ne progresse pas dans son action quotidienne, ne réalise pas les changements nécessaires en son sein, elle ne sera jamais réellement la centrale de l'égalité des droits. De plus, sans la prise en compte de cette diversité de la classe ouvrière, à laquelle s'ajoute aujourd'hui l'émergence du régionalisme, sera-t-elle capable de faire apparaître toutes les potentialités de lutte de la classe ouvrière et de les mettre en action ?

3. L'action syndicale et la transformation sociale



Depuis le dernier congrès de 1973, l'activité politique a souvent occupé le devant de la scène, tant au plan national qu'au plan international. Il suffit de citer pêle-mêle : la mort de Georges Pompidou, l'élection présidentielle, le congrès extraordinaire du PCF, les Assises du socialisme, les premiers mois du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, à l'intérieur de l'hexagone ; l'assassinat d'Allende et l'instauration du fascisme au Chili, la victoire complète des forces de libération dans la presqu'île indochinoise, la montée de la Chine, la crise et ses multiples facettes qui affecte l'ensemble du monde industrialisé, les difficultés de la « construction européenne », le déclin apparent de la présence américaine, le jeu complexe du pouvoir soviétique, la destruction de la dictature au Portugal et en Grèce, les difficultés du Moyen-Orient, au plan international.

Il s'agit, incontestablement, d'une période riche en événements, au cours desquels les différents acteurs sociaux ont tenté de jouer leur partie.

S'il fallait schématiser, on pourrait dire qu'en France, jusqu'en 1972, les organisations syndicales ont tenu les premiers rôles dans les luttes quotidiennes et dans les affrontements avec la classe dirigeante. A partir de cette date, il y a une évolution. Les organisations syndicales demeurent présentes et mènent avec les travailleurs de nombreuses luttes, importantes et essentielles. Mais elles n'occupent plus seules, de la même manière, le champ social et politique. Le programme commun, les élections législatives, l'élection présidentielle, l'évolution du rapport de forces au sein de la gauche politique, la nature des problèmes à affronter, ont incontestablement permis aux partis politiques, notamment, de jouer un rôle plus important. Il s'agit là d'une situation quelque peu nouvelle qui nous a impliqués et qui nous a obligés à préciser nos orientations. Période plus complexe, à certains égards, que la précédente, et qui a entraîné prises de positions, discussions et parfois affrontements dans l'organisation. Mais aussi période riche qui a donné aux positions du congrès de 1970 toute leur portée. Ainsi, le rapporteur pouvait-il dire à l'ouverture du Conseil national d'avril 1975 : « Le congrès de 1970 a été si riche et si dense que l'attention des militants n'a pas pu se porter également sur l'ensemble des orientations de la résolution générale. D'autre part, deux ans après 1968, nous n'étions pas dans une période où s'esquissait une alternative politique, c'est le moins que l'on puisse dire. Si bien qu'en 1972, le programme commun de gouvernement PC-PS a pris la CFDT de court. Il faut le reconnaître. » Après avoir relaté brièvement les débats des années 1973-1974, le rapporteur concluait : « Mais je tiens à l'affirmer tout de suite, parce que c'est la conviction du Bureau national : les lignes de fond du congrès de 1970 sont plus que jamais les nôtres et nous entendons bien y rester fidèles en les enrichissant dans la pratique. »

Mais il est normal que dans le contexte économique, politique et international présent, les positions, les attitudes de la CFDT posent des questions aux militants et aux travailleurs, parfois enclins à avantager une partie de ses orientations au détriment d'autres, tout aussi présentes dans nos textes et dans nos délibérations de congrès.

Toutefois, la fonction de ce chapitre n'est pas d'autoriser les décisions du Conseil national, du Bureau national ; elle est d'apporter des éléments de réponse aux questions qui nous sont posées par les événements et à celles que formulent, plus ou moins explicitement, les militants. Il faut faire le point sur les problèmes et les situations auxquels nous avons été confrontés et qui ont et auront des prolongements dans la période actuelle. Notre réflexion s'étendra naturellement à l'environnement politique de notre action et aux initiatives à prendre pour renforcer le courant autogestionnaire dans l'union des forces populaires.

Les interrogations, les questions, peuvent s'articuler autour de quatre axes :

Le courant autogestionnaire existe-t-il toujours ?

Certains se posent la question. C'est une interrogation centrale. On peut, en effet, se demander si l'on n'a pas assisté, au cours des deux dernières années, à une sorte de « normalisation » de l'autogestion, comme si les thèmes autogestionnaires avaient perdu de leur originalité et de leur force de proposition. Les événements politiques ont été au cœur de l'actualité et le programme commun est souvent apparu comme l'acte principal des références politiques. Certes, le thème de l'autogestion a gagné en audience, mais semble avoir perdu en tant qu'élément de sensibilisation, et peut-être d'orientation.

La polémique PC-PS a conduit ces partis, pour sauvegarder l'unité, à un resserrement sur le plus petit commun dénominateur – le texte de juin 1972 – au détriment du débat sur le type de socialisme à construire. La CFDT n'a-t-elle pas été amenée à perdre son originalité et sa spécificité dans ce contexte ? Question essentielle, qu'il faut examiner sans concession et qui est déterminante pour l'avenir du socialisme dans ce pays.

Les trois autres axes sont très étroitement liés au précédent. Ils en sont la traduction dans la pratique.

Comment envisager le débouché politique des luttes ?

Si les luttes sont le moteur principal de la transformation sociale, elles ne suffisent pas en elles-mêmes à la réaliser. La question du « débouché » des luttes a souvent été posée dans les faits depuis l'automne 1974. Comment l'aborder franchement sans tomber dans les réponses préfabriquées ou les slogans commodes ? Nous avons opté, en janvier 1974, pour l'union des forces populaires. Les événements ont montré le bien fondé de cette position et sa nécessité. Mais aujourd'hui, en va-t-il de même ? Ne confond-on pas trop facilement union des forces populaires et union de la gauche politique ? Quel contenu convient-il de donner à notre choix ? Comment le réaliser dans la pratique ?

Quelle est notre conception de la transformation sociale et quel est le rôle du syndical dans le changement de société ?

La crise du capitalisme a relancé les débats sur la transformation sociale. La tragédie chilienne et l'évolution de la situation portugaise redonnent, sous différents aspects, une actualité à la question du passage au socialisme, et donc au problème de la transition et de ses moyens. Comment une organisation syndicale, ayant une pratique de masse et de classe, peut-elle aborder ce problème ? Comment notre stratégie prend-elle en compte les diverses interrogations que nous nous formulons ? S'interroger sur ces aspects, c'est aussi faire le point sur notre conception des objectifs de transformation et sur leur liaison avec notre action quotidienne.

Comment affirmer pratiquement l'indépendance de la CFDT ?

Certains s'interrogent sur l'existence même de l'autonomie et de l'indépendance de la CFDT. Il est vrai que l'engagement politique d'un certain nombre de militants CFDT, pour une large part au PS, après les Assises du socialisme, crée une situation nouvelle pour l'organisation. Certains ont même affirmé hâtivement que le PS et la CFDT « c'est la même chose ».

Pour éviter les faux débats et les procès d'intention, il est urgent d'approfondir notre conception de l'autonomie syndicale, de réfléchir sur ces conditions et les moyens à mettre en œuvre pour l'assurer pratiquement. Rien ne serait plus néfaste à la dynamique de la transformation sociale que le transfert au sein de la CFDT des affrontements politiques extérieurs.

Il s'agit là de quatre thèmes évidemment liés entre eux. Autonomie, stratégie, alliances sont les volets d'une même réalité : faire de l'organisation syndicale un instrument essentiel du changement de la société.

31. La CFDT et le courant autogestionnaire

Nous assistons à un mouvement apparemment paradoxal. Alors que les idées, les thèmes autogestionnaires ont fait du chemin et commencent à s'imposer dans différents secteurs, organisations, groupes, le courant autogestionnaire en tant que force politique ou sociale semble marquer le pas. Les idées cheminent mais la pratique ne suit pas. Au fur et à mesure que l'autogestion accroissait son audience, on a parfois eu l'impression qu'elle n'était plus un élément stratégique essentiel. A s'en tenir à une vision approximative et rapide de la réalité sociale et politique, on pourrait être tenté de conclure à une crise ou à un affadissement du courant et de l'idée autogestionnaires. N'y a-t-il pas plutôt une maturation qui s'effectue à travers les conditions présentes de la lutte sociale et politique en France ?

31.1. Le thème autogestionnaire fait son chemin

Les thèmes autogestionnaires ont fait du chemin depuis 1968 et le 35^e congrès de 1970. L'autogestion s'est désormais imposée comme axe fondamental d'un socialisme démocratique. L'autogestion a cessé d'être une simple idée de référence, un simple thème canalisateur d'espérances pour devenir un axe politique majeur, une force déterminante de proposition politique, une perspective mobilisatrice. La CFDT a été au cœur de cette maturation des idées autogestionnaires et de l'émergence de ce courant. Elle l'a été par sa réflexion, mais aussi par son action. Le conflit de Lip, par exemple, a joué un rôle essentiel pour populariser les thèmes autogestionnaires, même si cette action ne visait pas à les réaliser directement. Toute notre réflexion sur la hiérarchie, l'organisation

du travail, la division du travail, a largement contribué à approfondir le contenu de la perspective autogestionnaire. Notre accent mis sur le rôle des adhérents dans la participation aux décisions et l'élaboration des revendications a enfin montré que l'on ne saurait séparer les perspectives autogestionnaires de la nécessité de rendre aujourd'hui les travailleurs plus actifs et plus responsables. Les revendications avancées, ainsi qu'un nombre appréciable d'actions, une certaine pratique syndicale, ont ainsi montré son actualité et son caractère mobilisateur.

La tenue du premier colloque Autogestion, organisé en février 1974 avec la participation du PS, du PSU, et des organisations du CLAS (Comité de liaison pour l'autogestion socialiste), symbolisait cette irruption du courant autogestionnaire comme pôle de référence politique pour la gauche en France.

Cette modification partielle du champ politique entraînait une évolution de l'attitude du PCF et de la CGT, qui furent contraints de mettre une sourdine à leurs anathèmes systématiques (« l'autogestion c'est une idée creuse »). Ils ne se convertirent pas à l'autogestion, mais commencèrent à rappeler que l'autogestion en tant que perspective d'achèvement de la transformation des rapports sociaux, en tant que socialisme achevé ou en tant que communisme, recevait pleinement leur adhésion, mais qu'il fallait aujourd'hui s'occuper des choses sérieuses, c'est-à-dire de l'union de la gauche et du programme commun. Ce qui leur permettait ainsi d'éviter une attaque frontale qui ne leur était plus avantageuse. N'attaquant plus ouvertement, ils espéraient que l'idée d'autogestion perdrait une partie de son intérêt dans la mesure où les échéances électorales requéraient toute l'attention et les énergies.

Si le PS avait inscrit la perspective autogestionnaire dans son programme élaboré en 1971 c'était, semble-t-il, plus une concession aux courants les plus actifs qu'une conviction solidement ancrée chez les responsables du parti. L'autogestion était un objectif à long terme, et non un axe stratégique essentiel. Il n'était pas question

d'en faire un élément fondamental dans les rapports avec le PC.

Toutefois, au fur et à mesure des luttes et de l'émergence des problèmes engendrés par la crise, il devint de plus en plus clair aux yeux d'une grande partie des dirigeants du PS, que la seule optique du programme commun était largement insuffisante pour répondre aux questions soulevées dans le pays. Fin 1973 début 1974, tirant la leçon de l'échec des législatives et face aux difficultés économiques et sociales, s'amorça une évolution dans les analyses de la direction du parti socialiste.

Aussi, à l'élection présidentielle de mai 1974, François Mitterrand, candidat de toute la gauche, a-t-il pu déclarer assumer l'aspiration autogestionnaire comme composante essentielle du combat de la gauche. Puis, F. Mitterrand et le PS, tirant les leçons de la mobilisation populaire engendrée par l'élection présidentielle, décidaient d'en prolonger les effets et d'en élargir les significations en organisant les Assises du socialisme et en les plaçant dans une visée autogestionnaire. Enfin, récemment, la Convention sur l'autogestion du PS a montré le progrès fait à l'intérieur du parti sur ce thème.

En définitive, on peut dire qu'en 1974 et dans les premiers mois de 1975, on n'ose plus attaquer l'autogestion de front et elle semble avoir franchi des pas décisifs dans une partie essentielle de la gauche politique. N'est-ce pourtant pas une victoire à la Pyrrhus ?

Car, malgré l'élargissement de son audience, le courant autogestionnaire n'a pu véritablement orienter fondamentalement le débat politique et peser sur les événements. S'agit-il d'un reflux ou seulement d'une pause temporaire ? Tout nous porte à croire qu'il s'agit d'une phase transitoire.

31.2. Le second souffle du courant autogestionnaire

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les raisons qui, dans l'immédiat, font passer au second plan les thèmes autogestionnaires, concourent à les rendre plus actuels et plus mobilisateurs dans les prochains mois.

D'abord, parce que les conditions de sortie de la crise posent, de manière aiguë, la question de la modification du type de développement et de la transformation radicale des rapports de pouvoir, redonnant ainsi aux thèmes autogestionnaires leur force de proposition. Force de proposition dans le cadre d'une alternative politique toujours possible, mais surtout force de proposition dans les luttes revendicatives concrètes. La crise pose en effet, de manière radicale, les limites de la croissance capitaliste. Les luttes sociales peuvent s'appuyer sur cette incapacité du système pour développer des objectifs en matière d'équipements collectifs, de conditions de travail, de structuration industrielle. Toutes ces questions ne sont pas de l'ordre du lendemain, elles peuvent avancer dès aujourd'hui dans l'action, comme l'ont montré, sur certains points, les organisations syndicales italiennes. C'est en ce sens que les objectifs de transformation de la CFDT constituent une base de mobilisation novatrice et redonnent aux propositions autogestionnaires une actualité nouvelle.

Ensuite, parce que les effets de la polémique entre le PCF et le PS amènent progressivement ce dernier à préciser ses objectifs et sa propre stratégie, en dehors de toute dépendance idéologique du PCF... Le congrès

extraordinaire du PCF, en octobre 1974, avait tenté de réaffirmer son hégémonie idéologique, ainsi que sa prééminence organisationnelle, au moment de l'élargissement du PS et du raffermissement du courant autogestionnaire. Cet objectif a pu paraître atteint à très court terme, mais, à moyen terme, il ne pouvait qu'engendrer un effort de distanciation et d'approfondissement de l'autonomie idéologique du PS, marqué par les deux conventions sur les rapports PC-PS et sur l'autogestion.

Il s'agit des premiers éléments dans le sens de l'élaboration d'un projet et d'une stratégie spécifique du PS. Ainsi, l'alternative réformisme ou communisme, que dessinait le PCF comme seul espace politique possible, peut commencer d'être dépassée pratiquement, y compris dans l'action unitaire, et non plus seulement théoriquement. Même si le courant autogestionnaire, sur le plan politique, ne se réduit pas au seul PS, il est indéniable que tout effort de clarification de ce parti renforce ce courant et l'aide à s'affirmer concrètement dans les luttes sociales et la réalité politique.

C'est avec cette toile de fond qu'il convient d'apprécier ce que des militants ont ressenti comme un certain affadissement de l'autogestion, craignant de voir la CFDT perdre son originalité et sa spécificité. Car, s'il est vrai que la CFDT a été le moteur principal du développement des idées autogestionnaires pour renouveler la démarche syndicale et les perspectives politiques du socialisme en France, s'il est vrai aussi que la CFDT a été au cœur de la naissance d'un courant socialiste autogestionnaire qui influe sur la réalité sociale et politique, elle n'en est plus, aujourd'hui, le seul élément, et c'est heureux.

La partie n'est pas pour autant gagnée. Nous y reviendrons. Il est indispensable que la CFDT approfondisse sa perspective autogestionnaire, précise sa pratique et ses objectifs de transformation. La CFDT est nécessaire pour l'émergence d'un authentique courant autogestionnaire dans ce pays. Sans elle, les tentations seront fortes d'en rester aux idées et aux perspectives, sans qu'il y ait une volonté de relier action quotidienne de défense des intérêts de la population et objectifs de transformation.



32. Le débouché politique des luttes et l'union des forces populaires

Les travailleurs se sont largement mobilisés lors de la campagne présidentielle de mai 1974. La déception fut d'autant plus grande ensuite que ce qui était d'abord apparu comme une quasi victoire de la gauche se traduisait assez rapidement comme étant bien, en fait, une défaite. Beaucoup de travailleurs se sont posé alors, à nouveau, la question du débouché politique de leurs luttes, venant buter sans cesse sur la politique économique et sociale conservatrice du pouvoir giscardien. L'alternative politique de gauche n'apparaissant pas, en outre, crédible à court terme. Et la lutte quotidienne contre le patronat, si elle enregistre des succès, voit ceux-ci remis en cause.

Cette question du débouché politique des luttes est essentielle, mais il importe d'en clarifier les termes.

Que l'action syndicale ait une dimension politique, tous les travailleurs en sont conscients. Celle-ci se manifeste, en effet, de multiples façons :

- les luttes ont souvent un contenu anticapitaliste et traduisent des objectifs qui s'opposent à la pratique et à l'idéologie des classes dominantes.
- les actions d'ampleur nationale manifestent la lutte d'ensemble des travailleurs contre le pouvoir politique et patronal.

• Ne pas confondre globalisation et politisation des luttes

On a parfois opposé les grèves revendicatives localisées à une entreprise et les grèves générales sur des problèmes d'ensemble, comme ceux du SMIC, des retraites, de la Sécurité sociale, etc. Mais on ne peut pas dire que ces actions sont plus politisées parce qu'elles sont plus globales et qu'elles s'attaquent au gouvernement de manière plus immédiate. Ce n'est pas la qualité de l'adversaire direct, le patronat ou le gouvernement (en tant qu'Etat-patron), qui détermine le caractère politisé ou non d'une lutte.

Le développement de grandes journées nationales d'action qui ont une fonction de globalisation permet d'établir un certain rapport de forces, mais elles ne sont pas en soi plus politiques que des actions très localisées (sauf pour la presse de droite qui contribue à entretenir cette confusion entre action globale et action politique).

En outre, on doit tenir compte du fait que les mécanismes de personnalisation de l'adversaire jouent aussi dans la contestation du gouvernement. En ce sens, des manifestations où l'on scande « X, démission » ne sont pas plus politisées qu'un débrayage dans un atelier pour demander le changement d'un contremaître qui est honni. Il faut tenir compte du fait que l'idée d'alternance (le changement des équipes au pouvoir), l'emporte souvent sur la perception d'une alternative (le changement de société).

C'est un élément essentiel du travail de politisation que de ne pas confondre les deux, ou plus encore, de finir par oublier le sens d'une alternative politique derrière la revendication d'une alternance.

• Ne pas confondre radicalisation et politisation des luttes

Sur ce point, il faut partir d'une constatation : lutte dure n'est pas synonyme de lutte politisée. Ce qui détermine la radicalité d'un conflit peut être considéré comme relativement indépendant de son contenu politique. En effet, c'est d'abord la rigidité du patron et la résolution des travailleurs à faire prendre en compte leurs revendications qui conditionnent la dureté d'un conflit. C'est le refus obstiné de négocier ou la violence de la réponse patronale aux requêtes des travailleurs (l'utilisation de commandos pour briser l'action, par exemple) qui produit la réaction déterminée des travailleurs.

La dureté d'un conflit est le résultat d'une escalade dans l'affrontement qui obéit à la logique de la montée aux extrêmes, elle n'est pas un indicateur de la signification et de la portée politiques du conflit.

Cela a été une erreur constante des groupes gauchistes que d'assimiler politisation et radicalisation. Le jusqu'au-boutisme ou la violence dans les moyens d'action peuvent caractériser des actions purement corporatistes. Les grèves de dockers aux Etats-Unis atteignent, par exemple, un degré très élevé de violence qui n'a aucun rapport avec la contestation du système. La recherche de la radicalisation comme finalité de la lutte syndicale s'accompagne même souvent d'un refus de l'action politique en tant que telle. C'était déjà la position, au début du XX^e siècle, des théoriciens anarcho-syndicalistes de l'action directe. Cette défense de « l'action directe » s'accompagnait ainsi d'une méfiance constante envers les partis et l'action politique. La conséquence logique en était la notion de grève générale révolutionnaire comme seul fondement stratégique de l'action d'émancipation de la classe ouvrière. Ce n'est pas notre conception.

• Ce qu'est la politisation des luttes

Bien des ambiguïtés proviennent du sens que l'on peut donner au terme de politisation des luttes. Pratiquement, il y en a deux qui sont dominants :

- On parle de politisation dans le sens de contenu politique de la lutte : politiser une lutte est la faire déboucher sur une contestation du pouvoir capitaliste dans son ensemble, à partir d'une expérience localisée. La contestation de la hiérarchie des salaires ou de l'organisation du travail peut ainsi avoir un contenu politique.

– On parle aussi de politisation dans le sens de débouché politique : politiser une lutte est alors faire prendre conscience de la nécessité d'une action politique, dépassant l'action syndicale, pour pouvoir déboucher.

Dans les faits, les deux sens sont complémentaires. Mais, selon l'importance que l'on donne à chacun de ces deux aspects, c'est en fait de stratégies différentes qu'il faut parler. On peut en distinguer grossièrement trois :

1) L'accent principal est mis uniquement sur le **contenu politique** de la lutte en elle-même, au sens de **contestation du pouvoir capitaliste**. C'est la stratégie de l'action directe, déjà mentionnée, qui caractérise le syndicalisme révolutionnaire et l'anarcho-syndicalisme. Elle est indissociable de la perspective de la grève générale, puisque la possibilité d'une action de transformation par les partis politiques est niée.

2) Le clivage entre **action économique** (syndicale) et **action politique** est considéré comme le point de départ. La lutte syndicale a ses limites, étant donné son caractère économique et défensif, l'action politique doit la relayer pour permettre un véritable changement de société. C'est la conception **léniniste traditionnelle**, qui se traduit par la subordination du syndicat au parti. Car l'action syndicale ne peut dépasser par elle-même le niveau trade-unioniste, réformiste. La politisation des luttes sera alors prioritairement considérée comme la possibilité de les prolonger par une action du parti qui lui donne toute sa dimension anti-capitaliste et propose des perspectives. La politisation s'opère alors principalement à travers une dénonciation incessante des responsabilités du pouvoir politique en place (le gouvernement).

3) Entre ces deux conceptions, en existe une troisième. La politisation est définie comme la liaison, l'articulation entre les luttes anti-capitalistes et un projet socialiste. Il y a ainsi une cohérence entre le contenu de la politisation et son débouché.

Entre la stratégie léniniste, pour laquelle le parti est tout et le syndicat une simple courroie de transmission, et la stratégie anarcho-syndicaliste, pour laquelle le syndicat peut tout et le parti ne peut rien, cette troisième stratégie ouvre un chemin (qui est le lieu des débats à l'intérieur de la CFDT).

Ainsi, on le voit, la définition de la politisation amène, en fait, à approfondir les rapports partis-syndicats dans le changement de société. Et c'est souvent en fonction de divergences sur cette question que s'affrontent des conceptions différentes de la politisation des luttes.

• Préciser notre conception de la politique

La politique a pour objet la question du pouvoir, donc notamment la prise du pouvoir (ou sa conservation, quand on l'a). Or, les conceptions opposées de la politisation s'appuient également sur des divergences concernant cette question du pouvoir.

Ce qu'on appelle le pouvoir dans la société recouvre deux éléments :

– le pouvoir politique : le gouvernement, mais aussi les institutions comme l'Assemblée nationale et les appareils d'Etat (administration, justice, armée, etc.) ;

– le pouvoir dans la société civile : le pouvoir économique (patronal), le pouvoir idéologique, le pouvoir des institutions locales, le pouvoir des organisations, des groupes de pression, etc.

Ces deux aspects sont liés et se confortent réciproquement, malgré les contradictions qui peuvent se développer. Le sens du terme de politisation peut donc varier grandement selon que l'on ne considère que le pouvoir dans la société civile ou, au contraire, que l'on privilégie

le pouvoir d'une partie de la société politique (le gouvernement, par exemple) au détriment des autres aspects.

Tous les débats sur politisation et élections proviennent de ces divergences d'analyse.

Un exemple frappant en est l'attitude de l'ex-groupe maoïste « Vive la Révolution » qui s'est auto-dissout en 1971 en conseillant à ses militants de s'engager dans les luttes pour « changer la vie ». Un groupe politique s'est ainsi dissout pour être conséquent avec la poursuite de son travail politique ! Ce paradoxe se trouve, à un degré moindre, dans les positions anti-électorales de ceux pour qui les luttes se suffiraient à elles-mêmes pour changer la société.

• Une conception offensive de la dimension politique de l'action syndicale

Les attaques réactionnaires des Chirac et Giscard contre les syndicats « qui font de la politique » voient juste sur la dimension de l'action syndicale. Mais ce qu'ils oublient de dire, c'est que c'est d'abord le gouvernement qui fait de la politique et qu'il ne fait pas une politique conforme aux intérêts des travailleurs. Ces attaques ne servent qu'à agiter un épouvantail fatigué pour faire diversion sur les responsabilités réelles.

Mais il ne suffit pas de reconnaître que la lutte des travailleurs dans le système capitaliste a une dimension politique ; il faut encore s'interroger sur les conditions qui permettent aux luttes de déboucher, aux revendications d'être satisfaites sans être récupérées et remises en cause dans les coulisses. Les travailleurs savent bien que leur lutte incessante contre le capitalisme et ses effets néfastes ne peut pleinement aboutir sans changer le système lui-même.

C'est cela le débouché politique des luttes : trouver les moyens d'articuler les luttes sociales avec les changements politiques nécessaires. Car il n'y a pas de solution aux problèmes des travailleurs qui s'élaborerait et se construirait extérieurement à l'action des intéressés, ceux-ci se contentant de fournir un appui, de constituer une force de pression massive.

C'est pourquoi les formules stéréotypées du type « une seule solution, le programme commun », ou « une seule solution, la révolution » sont insatisfaisantes et à côté de la question.

En effet, un programme commun de gouvernement, s'il est un outil nécessaire et utile pour les partis politiques et une des composantes de l'alternative, ne peut prétendre répondre à tous les problèmes que se posent les travailleurs au travers de leurs luttes. Prétendre que le débouché politique de celles-ci se réduit au programme commun, c'est répondre à côté de la question. On fait fi de la volonté d'intervention des travailleurs et de l'autonomie de leurs propres luttes. Nous avons souvent affirmé, au cours de ces dernières années, que la CFDT n'avait pas à s'engager dans une proposition de programme de gouvernement par nature, a-t-on dit, mais plus encore parce qu'elle ne pense pas qu'il y ait d'alternative politique sans l'action positive et responsable des travailleurs, luttant pour satisfaire leurs revendications concrètes et accroître leur pouvoir réel.

33. La transition et les objectifs de transformation

Les événements du Chili, ceux, plus récents, du Portugal, mais aussi la situation politique en France, ont posé de manière pressante les problèmes des voies de la transition au socialisme.

Nous tirons une leçon des expériences du passé : on ne peut pas aller vers le socialisme si certaines conditions économiques, sociales, politiques, culturelles, ne sont pas remplies. Ces conditions touchent à la fois au domaine des structures comme à celui des mentalités.

Il faut notamment rappeler une évidence : sans un courant socialiste fortement organisé et présent dans le champ politique, syndical, de la consommation, du cadre de vie, culturel, il ne peut pas y avoir de marche vers une société socialiste.

Notre démarche n'est pas théorique, elle se fonde sur notre pratique. Ainsi, au fur et à mesure de nos réflexions et de nos prises de positions, nous avons clarifié notre conception de la transition.

33.1. Notre conception de la transition au socialisme

Notre position sur ce point est sans équivoque. C'est celle d'une organisation syndicale qui cherche à éclairer l'action de ses organisations dans les différentes circonstances où elle se déroule. Il ne s'agit pas d'avoir une conception théorique répondant à toutes les questions. Notre réflexion part de l'expérience du mouvement ouvrier et de l'analyse de la société française, tant au plan économique qu'au plan social, culturel, historique, politique.

Nous avons opté pour un socialisme autogestionnaire, c'est-à-dire pour une « *société qui assure à chaque homme, à chaque femme, la possibilité de construire librement sa personnalité à travers les rapports sociaux, les structures, le type de consommation et de production, d'en maîtriser le processus de développement et de construction* » (congrès de 1970).

Pour construire cette société, il faut qu'il y ait cohérence entre la perspective et la stratégie qui conduit à sa réalisation. On ne peut pas établir la démocratie avec des méthodes putschistes ou autoritaires. Sans cohérence, pas de véritable transformation.

Les luttes, moteur de la transformation

Sans reproduire tous les textes que nous avons consacrés

à la question de la transition, nous pouvons tenter d'en résumer les acquis essentiels.

- **Pour la CFDT, les luttes sociales sont le moteur de la transformation sociale.** C'est pourquoi nous entendons faire de la période actuelle de lutte anti-capitaliste une période de préparation du passage au socialisme. Car, dès aujourd'hui, l'action de masse et de classe permet des améliorations immédiates à la situation des travailleurs, développe dans l'action et la responsabilité collective la prise de conscience par les travailleurs de la nécessité du socialisme autogestionnaire ; prépare les travailleurs à exercer effectivement leurs responsabilités sans que leur pouvoir soit confisqué par une bureaucratie ou une technocratie qui gouvernerait en leur nom.

- **La transition au socialisme est un processus global de changement de la société.** Ce processus s'exerce dans les domaines politique, économique, social, culturel. Le développement de ce processus suppose des ruptures décisives qui permettent de consolider et d'accélérer l'ensemble des transformations. La conquête du pouvoir politique par les forces de gauche est l'une de ces ruptures essentielles. Mais elle n'est pas la seule : la socialisation des secteurs clés de l'économie, la modification des rapports de pouvoir dans l'entreprise, constituent également des ruptures déterminantes.

- **La conquête du pouvoir politique ne saurait se réduire à la réalisation d'une majorité électorale de gauche, celle-ci pouvant résulter aussi bien d'une crise sociale que d'une élection.** Car la réalité du pouvoir politique est plus complexe, elle ne se limite pas au seul gouvernement, elle implique également la maîtrise de l'ensemble des institutions politiques et des appareils d'Etat. En outre, le pouvoir dans la société ne se limite pas au seul pouvoir politique. Le pouvoir est aussi dans les entreprises (surtout), dans les institutions sociales, dans les moyens d'information, etc.

L'ouverture de la phase de transition implique donc non seulement la maîtrise du pouvoir politique, y compris de l'appareil d'Etat, mais également la conquête des pouvoirs économique et culturel dominants.

- **La transition ne se programme pas à l'avance.** Ce n'est pas la réalisation d'une sorte de plan de changement pré-déterminé et daté. Les conditions de la transition sont en effet largement fonction de l'évolution du rapport de forces à tous les niveaux, des données objectives comme des données subjectives. Pourtant, nous savons que la victoire des forces populaires rencontrera la résistance des intérêts capitalistes menacés, résistance dont la forme dépendra de l'état des rapports de forces.

C'est en ce sens qu'il est nécessaire de se préoccuper dès maintenant de notre implantation dans les secteurs stratégiques et de nos moyens de faire face à de possibles violences contre les libertés.



Pas d'avancée vers le socialisme démocratique sans développement de toutes les libertés

• Si la période de transition n'exclut pas les contraintes, elle ne saurait s'effectuer dans un climat d'atteinte aux libertés, car sans respect de la démocratie, il n'y a pas liberté de pensée, ni liberté syndicale, et encore moins socialisme démocratique.

Cette aspiration commande notre volonté de sauvegarder les libertés individuelles et collectives, même si parfois il faudra les modifier, comme la liberté d'entreprendre, dans toutes les étapes du processus de transformation et d'assurer les conditions de leur développement.

• L'enjeu de l'information prend une importance déterminante dans une période de transformation comme on l'a vu, avec des problèmes différents, au Chili et au Portugal. Pour nous, partisans du socialisme dans la liberté, de la révolution dans le pluralisme, de la démocratie réelle et poussée à fond, de l'autogestion, il faut pour la période de transformation conduisant au socialisme, **couper le lien argent-information**.

Mais, de la même façon, nous pensons indispensable à l'extension des libertés de **couper le lien pouvoir politique - information**. Si la gauche au pouvoir faisait le même usage de la télévision que les majorités d'aujourd'hui, on ne pourrait parler d'une véritable démocratisation de l'information. Ce qui ne veut pas dire que le pouvoir politique ne doit pas avoir les moyens de faire connaître ses propositions, ses choix, ses décisions, selon des règles définies et connues de tous. La démocratisation de l'information implique en effet la décentralisation de ses conditions de production et de distribution.

Rosa Luxemburg a exprimé cette condition de la transformation démocratique avec une netteté et une fermeté auxquelles on ne peut que souscrire :

« C'est un fait incontestable que, sans une liberté illimitée de la presse, sans une vie d'associations et de réunions affranchie d'entraves, il est tout à fait impossible de concevoir la domination de grandes masses populaires. »
« La liberté réservée aux seuls partisans du gouvernement, aux seuls membres d'un parti – fussent-ils aussi nombreux qu'on voudra – ce n'est pas la liberté. La liberté, c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement (...). »
« Sans élection générale, sans liberté illimitée de la presse et de réunion, sans lutte libre entre les opinions, la vie se meurt dans toutes les institutions publiques, elle devient une vie apparente, où la bureaucratie est le seul élément qui reste actif. C'est une loi à laquelle nul ne se soustrait (...). »

Ces mises en garde de Rosa Luxemburg, exprimées dès 1918 (un an après la révolution bolchévique de Russie) n'ont gagné qu'en certitude à la lumière de l'expérience.

Nous l'avons redit à l'intention de ceux qui ramenaient, en juin 1975, l'affaire de « Republica » à un banal « conflit de travail », mais aussi à tous ceux qui justifient certaines atteintes aux libertés au nom des risques d'utilisation de ces libertés par les forces réactionnaires. Comme si l'expérience historique du mouvement ouvrier comptait pour rien, comme si le stalinisme n'avait pas existé !

Une mobilisation consciente de la majorité

• La CFDT repousse toute conception minoritaire de la prise du pouvoir. Tout changement acquis, grâce aux luttes sociales et à l'action des masses, devra être légitimé et ratifié par le suffrage populaire. Il n'y a pas de transformation sociale sans articulation de l'action gouvernementale et de la mobilisation populaire. Les objectifs de transformation sont un moyen-clé de cette mobilisation, ils doivent permettre la convergence de l'action des forces populaires. Cette convergence doit se faire dans le respect de la distinction entre les partis et les syndicats. Ce sont les partis et non les syndicats qui ont vocation à exercer le pouvoir politique.

• C'est en ce sens que la CFDT dit qu'il n'y a pas de véritable transformation sociale sans mobilisation consciente de la majorité de la population. Il ne s'agit pas de ramener le changement de société à un changement préalable des mentalités comme on l'a parfois insinué. Quand la CFDT parle d'un rassemblement majoritaire et conscient, elle entend à la fois :

- affirmer la capacité politique de la classe ouvrière dans le débat et dans l'action quotidienne contre le capitalisme et pour le socialisme ;
- proposer une stratégie de masse et refuser les théories avant-gardistes ;
- prendre en compte les réalités de la structure du salariat en France et ne pas distinguer artificiellement entre les travailleurs en lutte, des couches qui seraient le moteur du changement et d'autres qui ne seraient que des alliées ;
- cimenter la mobilisation populaire sur la base d'un projet positif et non pas sur une somme de refus.

En définitive, la CFDT vise à une transformation de l'ensemble de la vie sociale sous ses différents aspects. L'expérience, la pratique, la réflexion, nous ont appris que la prise du pouvoir politique et les réformes de structures sont très largement insuffisantes si elles ne s'appuient pas sur une pénétration, une imprégnation, dans tous les secteurs de la société, des idées, des normes, des valeurs, dont sont porteurs ceux qui se rassemblent dans l'action autour du projet du socialisme autogestionnaire, affirmant ainsi leur hégémonie sociale.

Ainsi, à la place d'une société fondée sur l'individualisme, la promotion individuelle, l'égoïsme des catégories, se développerait une société dans laquelle les valeurs de justice, de solidarité, d'égalité, de responsabilité domineraient.

La mobilisation consciente de la majorité des travailleurs c'est donc l'affirmation de leur capacité à diriger la société sur la base de nouvelles normes. On voit ainsi que la position de la CFDT n'a rien à voir avec une stratégie du changement des mentalités qui se poserait comme préalable à toute transformation sociale.

Est-il de notre rôle d'en dire plus ? Nous ne le pensons pas. Il y a toujours à la fois un côté naïf et dangereux, à vouloir prévoir à tout prix, et encore plus à programmer,

le changement social. Nous savons ce que nous voulons, nous sommes conscients des difficultés et des obstacles que nous pourrions rencontrer, mais nous n'entendons pas suivre ceux qui s'épuisent à déterminer la tactique de changements qu'ils ne préparent pas dans la lutte quotidienne. L'utopie de ceux qui tirent des plans de révolutions impeccables est finalement proche de ceux qui construisent le socialisme idéal dans leur chambre.

Mais cette attitude lucide et réaliste de la CFDT, qui n'est pas insouciance ou confusion, se fonde sur notre propre réalité et notre propre nature. Cette lucidité et ce réalisme doivent aller de pair avec notre capacité d'expression sur les terrains de lutte, d'organisation, d'analyse des réalités vécues, d'adaptation de nos objectifs et de nos formes d'action.

Une telle attitude de la CFDT est nécessaire pour écarter les faux débats sur la transition, car c'est un faux débat que d'enfermer l'histoire dans un schéma prédéterminé, qui vous laisse d'autant plus démuni qu'il ne se réalise jamais mécaniquement.

33.2. Le rôle du syndicat dans la période de transition

Pour la CFDT, la période de transition du capitalisme au socialisme sera une période où la lutte de classe s'intensifiera, où la lutte contre la vieille société s'amplifiera, entraînant pour le syndicat un développement de son rôle spécifique et essentiel. Seul le développement du mouvement de masse peut permettre de dépasser les difficultés inévitables que rencontreront les forces politiques au pouvoir et d'assurer la transition au socialisme d'une manière irréversible. Il est nécessaire d'ouvrir à ce sujet quelques pistes de réflexion.

- Au cours de la période de transition, de nouvelles structures d'expression et d'action des travailleurs apparaîtront, parallèlement aux structures classiques et reconnues. Ces nouvelles formes de contrôle et de pouvoir – conseils d'atelier, d'entreprise, de quartier, etc. – entreront inévitablement en confrontation avec les différents pouvoirs établis et notamment le pouvoir d'Etat. Le caractère positif ou destructeur de cette confrontation sera fonction des conditions dans lesquelles elle se déroulera.

Si une contradiction fondamentale et durable se développe entre structures de base et pouvoir central, l'histoire est là pour montrer que celui des deux pôles qui l'emportera inévitablement sera le pouvoir central, ou à défaut... la réaction. Sans nier le rôle important des partis politiques, on peut estimer que, dans un pays comme la France, le rôle du syndicat peut être déterminant pour assurer la cohésion entre le pouvoir central et les nouvelles formes de pouvoir populaire, entre les contraintes globales où risque de s'enfermer l'un et les aspirations nouvelles auxquelles peuvent se limiter les autres.

Pour jouer son rôle, le syndicat devra d'abord rester lui-même en exprimant les revendications et les aspirations au pouvoir de l'ensemble des travailleurs et en agissant pour les concrétiser, en maintenant fermement son indépendance par rapport à tous les pouvoirs et à toutes les forces, politiques ou autres. Les différentes expériences historiques révolutionnaires, récentes ou plus lointaines, montrent qu'en l'absence d'un syndicalisme puissant et indépendant, les structures de pouvoir tombent nécessairement entre les mains d'une bureaucratie et d'une technocratie à la fois politique et économique.

Il reviendra donc au syndicat, dans cette période, de jouer un rôle « d'instituteur » de la démocratie auto-gestionnaire, en formant et fournissant des militants et des responsables, en élaborant et popularisant des propositions, en affirmant et développant la capacité politique de la classe ouvrière, notamment sur le lieu de production.

Appuyée sur l'expérience et la représentativité qu'elle a su acquérir, l'organisation syndicale animera le débat avec les différentes formes de pouvoir, elle agira pour leur complémentarité et leur articulation au service des objectifs de la majorité du peuple. Une telle attitude implique le maintien absolu de l'indépendance du syndicat à l'égard des nouvelles formes de pouvoir comme à l'égard du pouvoir central.

Séparer fonction syndicale et fonction de gestion

- La nécessité impérieuse de maintenir une dualité entre fonction syndicale et fonction de gestion – condition de l'autonomie – oblige à creuser la question de la **gestion des entreprises socialisées**.

Il est clair en effet que si le syndicat reste le lieu où se définit la politique que doivent mettre en œuvre les élus dans le conseil de gestion – comme c'est le cas aujourd'hui, où le syndicat contrôle ses élus au comité d'entreprise – le syndicat assumera directement des responsabilités gestionnaires...

D'autre part si, pour éviter cette déviation, on prévoit un conseil de gestion où les élus des travailleurs, présentés et contrôlés par le syndicat, sont minoritaires par rapport aux représentants des pouvoirs publics et des usagers – ce qui est la formule du programme commun de gouvernement PC-PS – on cumule les dangers :

- l'entreprise socialisée court le risque d'étatisation, du fait de la présence directe et massive des représentants des pouvoirs publics,

- la planification risque de ne plus pouvoir reposer sur une procédure contractuelle entre les échelons du plan et le conseil d'entreprise ; il y a confusion des rôles entre la fonction de contrôle public des investissements (le Plan) et la fonction de gestion par laquelle le conseil d'entreprise se donne pour tâche d'atteindre les objectifs du plan au mieux des intérêts des travailleurs qu'il représente ;

- bien que minoritaires les élus au conseil d'entreprise y exercent les fonctions de gestion que le syndicat devra bien assumer s'il a présenté ces élus et s'il entend les contrôler. On se trouve donc dans une forme de cogestion syndicat-Etat, ou syndicat-pouvoirs publics.

Pour jouer son rôle, le syndicat ne doit ni présenter les candidats aux conseils de gestion, ni vouloir contrôler directement les élus.

Cependant le réalisme montre que le syndicat ne peut en aucun cas se désintéresser du fait de savoir quels seront les élus des travailleurs, quelle formation ils auront reçue, quelles orientations les animent. Il est d'ailleurs évident que, dans les circonstances présentes, les militants syndicaux apparaissent les mieux préparés à exercer des responsabilités gestionnaires dans les conseils d'entreprise. Loin de se désintéresser de l'élection au conseil d'entreprise, les syndicats, même s'ils ne présentent pas directement les candidats, pourront susciter des candidatures et exprimer leurs avis sur les candidats et leurs orientations.

D'autre part, les élus au conseil d'entreprise ne recevront pas un chèque en blanc. Ils devront être contrôlés par les travailleurs qui les ont élus, par des structures à mettre en place : assemblée générale d'atelier par exemple. Là encore le syndicat s'attachera à animer le débat dans

ces structures pour vivifier la démocratie et rendre opérant le contrôle des élus.

- Dans les entreprises privées, aucune cogestion n'est acceptable, y compris en période de transition. C'est par l'extension des droits syndicaux et par l'accroissement des pouvoirs économiques des comités d'entreprise que le contrôle des travailleurs s'exercera.

- Dans les entreprises socialisées, comme dans les entreprises privées, les droits et pouvoirs syndicaux seront très largement développés dans et hors l'entreprise, notamment par l'attribution de crédits d'heures sur le temps de travail pour l'organisation de l'action, l'information, la formation, à destination des délégués, des adhérents et de l'ensemble des travailleurs, ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires. Ces droits nouveaux ont pour but de donner progressivement aux travailleurs une réelle capacité de contrôle ou de décision, selon le degré de socialisation, notamment et pour commencer en ce qui concerne l'organisation de leur travail.

A cette fin, le rôle des adhérents CFDT devra être déterminant dans la définition des orientations syndicales. Par leur rôle actif, les adhérents sont le moteur essentiel permettant d'entraîner dans l'action l'ensemble des travailleurs. Le syndicat devra également avoir les moyens d'assumer ses responsabilités de gestion dans les institutions sociales concernant le patrimoine collectif des travailleurs : sécurité sociale, retraites, etc. Il devra assurer d'une manière organique le contrôle des secteurs publics dont la finalité concerne directement la protection des travailleurs, comme l'inspection du travail ou la médecine du travail, qui devra être arrachée au pouvoir patronal.

- La volonté d'instaurer une autre finalité à la production, une autre croissance et une autre manière de vivre exigera que les luttes englobent l'ensemble des terrains et prennent une dimension interprofessionnelle. La transformation des structures industrielles, de la taille des entreprises, de leur production demandera en même temps une intégration plus poussée de la dimension interprofessionnelle dans l'action professionnelle. Ainsi, renforcement et élargissement de la vision de l'ensemble des structures fédérales et régionales de la CFDT sont indispensables à l'approfondissement de la transition.

- La planification démocratique aura été rendue possible par la socialisation des grands moyens de production, d'échange et de communication et par la maîtrise des investissements déterminants. Dans ces conditions le syndicat devra apporter sa contribution à l'élaboration du plan et au contrôle de son exécution. Il le fera notamment à travers la création de comités économiques et sociaux à tous les niveaux de la vie publique – municipalité ou canton, département, région, nation – comme aux différents échelons des secteurs industriels et des services.

Les syndicats devront y exprimer leur avis sur les besoins de la population laborieuse et y proposer des priorités, mais il ne leur appartiendra pas de décider des choix politiques, ceux-ci restant de la responsabilité des organisations gestionnaires dans l'entreprise, des élus et des citoyens dans la cité.

- Les pistes ainsi évoquées montrent le rôle-clé du syndicat dans la période de transition. Elles soulignent le caractère fondamental de l'autonomie syndicale, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Elles ont des conséquences dans la période actuelle et notamment :

- le développement de la dimension interprofessionnelle des luttes, le renforcement dans ce sens de la capacité et de la force des structures professionnelles et interprofessionnelles de la CFDT ;

- la formation des militants pour leur donner une capacité accrue d'analyse économique et politique, de prise en compte des rapports de force dans leur action ;

- l'extension des droits syndicaux dans et hors de l'entreprise ;

- l'élargissement du rôle des adhérents dans la définition et le déroulement de l'action syndicale.

33.3. Les objectifs de transformation au cœur de notre stratégie

Tout changement de société est un processus de changements et de ruptures aux plans économique, social, idéologique, politique. Les changements sur chacun de ces plans sont interdépendants. Il ne s'agit pas d'une progression linéaire ou par étapes. Il s'agit d'un processus qui se ralentit, s'accélère, s'étire ou se consolide, principalement en fonction des rapports de forces qui se manifestent. L'action des travailleurs reste, dans tous les cas, le garant de ce processus qui ne s'identifie pas seulement à un changement de gouvernement.

C'est en ce sens que les objectifs de transformation sont au cœur de la stratégie CFDT. Ils sont inséparables des luttes menées aujourd'hui et traduisent notre volonté de ne pas séparer notre action de nos perspectives, de ne pas rêver l'autogestion d'un côté et de mener une action ne tenant pas compte de nos perspectives, de l'autre. Ces objectifs ne sont ni figés, ni programmés à l'avance. Comme tout acquis, ils sont révisables en fonction même des évolutions qui se feront jour dans les luttes, les rapports de forces, la situation internationale. La dynamique d'action créée par la lutte sur les revendications immédiates et les objectifs de transformation engendrera des ruptures politiques, économiques, culturelles : elle ne se déroulera pas avec une continuité parfaite. Mais un syndicat ne peut couper son action en tranches programmées à l'avance. C'est l'articulation entre revendications, objectifs et perspectives qui est mobilisatrice.

Vivre demain dans nos luttes d'aujourd'hui

Nos objectifs de transformation sont donc conçus pour mobiliser aujourd'hui. Leur réalisation peut aller plus ou moins vite, plus ou moins loin, selon les conditions politiques, le rapport des forces, les points de résistance qui apparaîtront...

Prise isolément, telle ou telle mesure peut toujours être partiellement satisfaite, avec ou sans l'accession des forces socialistes au pouvoir politique, en fonction de la situation et des luttes.

Mais, pris globalement, les objectifs de transformation ne peuvent être atteints qu'à deux conditions indissociables : la maîtrise du pouvoir politique par les forces socialistes et la mobilisation de masse pour garantir et effectuer leur mise en œuvre concrète.

Car il ne suffit pas de remplacer les ministres et les PDG. Ce sont les structures mêmes du pouvoir qu'il faut modifier pour que les travailleurs puissent se l'approprier réellement. Changer l'Etat, socialiser les moyens de production, briser les schémas hiérarchiques, démasquer l'autorité paternaliste, remettre en cause les structures et les manifestations d'oppression et de domination à tous

les échelons, tels sont les impératifs d'une transition au socialisme.

Ces changements sont essentiels : c'est souvent d'eux que dépendront les possibilités de mettre en œuvre les autres transformations. Permettre une égalité devant la décision, décentraliser celle-ci et la faire prendre en charge par les intéressés eux-mêmes : c'est à la fois le but et le moyen de réaliser le socialisme autogestionnaire. C'est pourquoi les objectifs en matière de pouvoir ne sont pas « un luxe », seulement accessibles dans une phase avancée et lointaine de construction du socialisme. Ils constituent un objectif majeur et prioritaire.

Dès aujourd'hui nous préparons la transition par la façon dont nous élaborons et posons nos revendications et associations les travailleurs à ce processus. C'est là que réside notre responsabilité principale d'organisation syndicale. C'était la signification de notre dernier congrès : « Vivre demain dans nos luttes d'aujourd'hui ».

La CFDT considère comme prioritaires les objectifs de transformation suivants :

• **Socialisation des principaux moyens de production, d'échange et de communication** (établissements de crédit, groupes industriels dominants, secteurs technologiquement stratégiques, grands moyens d'information et de culture). Lorsque la CFDT revendique la socialisation des grands moyens de production et d'échange, comme des grands moyens d'information et de formation, elle estime indispensable que dès l'expropriation des détenteurs actuels de ces moyens et la remise à la collectivité – nationale, régionale ou locale – de leur propriété juridique, un processus de mise en place progressive du pouvoir de décision des travailleurs se développe. Ainsi coexistent, pendant un temps, un pouvoir de décision réel des travailleurs sur des aspects encore limités définis en fonction du niveau de conscience et de l'état des rapports de forces, et un contrôle des travailleurs dans les domaines où le pouvoir de décision ne leur sera pas immédiatement accessible. Le processus de socialisation généralisera le passage du contrôle au pouvoir de décision.

Le transfert de la propriété à la collectivité, qu'il s'agisse de nationalisation pour les grands moyens de production, de propriété régionale ou locale, de propriété coopérative, implique une modification de la notion même de la propriété.

Ainsi la nationalisation ne saurait se confondre avec l'étatisation ; elle implique une répartition des pouvoirs de décision entre les divers échelons de la planification démocratique et les travailleurs directement concernés. La socialisation ne fait pas que transférer juridiquement les droits de propriété du capital privé à une collectivité : elle déstructure la propriété capitaliste en répartissant ses attributs entre les différents collectifs concernés (travailleurs, localités, région, nation...).

La transformation sociale doit être envisagée comme un processus continu d'appropriation du pouvoir par les travailleurs et non comme une étape stable de concentration des pouvoirs entre les mains de l'Etat, conception dont l'histoire a montré les dangers.

Concernant la gestion des entreprises socialisées, la CFDT s'est prononcée, au Conseil national d'avril 1974 qui a adopté la plate-forme d'objectifs de transformation, pour la constitution « d'un conseil d'entreprise composé de représentants élus par les travailleurs à partir des différents établissements de services ». Nous avons évoqué, plus haut, le rôle du syndicat à cet égard.

Par contre, pour ce qui est des entreprises privées, notre réponse est claire : refus de toute forme de cogestion.

• **Maîtrise et transformation du type de développement économique et social par la planification démocratique.** Il ne s'agit pas seulement de produire plus qu'aujourd'hui pour répartir différemment. Il faudra produire autre chose,

le produire autrement et le répartir différemment. La question du type de développement concerne à la fois la structure de production, d'échanges et la structure de consommation. Le système actuel de production fonctionne à partir des inégalités. Remettre en cause les inégalités et changer le type de développement sont donc deux actions convergentes. Développer les fonctions collectives, concevoir des produits de consommation durables, nécessite une reconversion globale de l'appareil de production qui pourra être entamée sans tarder dans les secteurs prioritaires (transports, santé, alimentation).

Cet objectif pourra être atteint par :

- la maîtrise publique des investissements,
- une élaboration démocratique du plan qui sera la résultante d'un débat public décentralisé où les travailleurs et les citoyens seront partie prenante des choix essentiels à effectuer,
- la mise en place d'un système de confrontation à l'échelon local et régional entre les entreprises, les communes, les services collectifs, les institutions sociales, etc...
- le développement d'une politique de contrats entre les entreprises et le plan,
- le contrôle décentralisé de l'exécution du plan.

La mise en place d'une planification démocratique et largement décentralisée, rendue possible par la présence d'un secteur socialisé important et le contrôle des investissements, appellent une régionalisation politique réelle et une reconnaissance des diversités régionales.

• **Définition de nouveaux droits et instauration de nouveaux rapports sociaux dans l'entreprise et les institutions sociales,** permettant de progresser vers l'autogestion (extension du pouvoir syndical, droit du travail facteur d'égalité et de modification des rapports sociaux, remise en cause des structures hiérarchiques, modification de l'organisation du travail remettant en cause la division sociale et technique du travail, la séparation entre conception et exécution, travail manuel et travail intellectuel, commandement et exécution, etc. ainsi que la nature de la production).

• **Instauration de nouveaux droits pour l'ensemble des catégories sociales** victimes de discriminations tenant à leur race, à leur sexe, à leur âge.

• **Socialisation et autogestion des moyens d'information et de formation.** L'information et la formation (école, éducation permanente) doivent être des facteurs d'égalité et de liberté.

• **Décentralisation des pouvoirs de l'Etat** et remise en cause de sa fonction répressive, création d'instances politiques régionales.

• **Mise en œuvre d'une politique internationale** fondée sur la coopération et le développement du socialisme.

La CFDT est consciente que la société socialiste à laquelle elle aspire ne peut se concevoir seulement au niveau d'une nation. L'environnement international peut être à certains moments déterminant. C'est pourquoi il est indispensable de tout mettre en œuvre pour créer les conditions de création d'une Europe socialiste.

La CFDT fait de l'avancée du débat sur les objectifs de transformation au sein de la masse des travailleurs, une des conditions de la progression des idées autogestionnaires pour les années à venir. Ce débat doit servir au renforcement de la CFDT. Il n'est déjà plus un débat théorique ; il commence à se concrétiser et à se développer à la base. Notre responsabilité est d'autant plus grande en ce domaine que notre force de transformation s'exerce à travers notre capacité d'action dans l'entreprise.

34. Une CFDT autonome

Nous affirmons dans tous nos textes qu'il ne saurait y avoir de véritables transformation, ni de passage au socialisme, sans l'existence et l'action d'un syndicalisme autonome dans sa pensée et dans son action. La bataille pour l'autonomie de la CFDT est présente à chaque page de son histoire.

Notre conception de l'autonomie syndicale est positive ; elle n'est ni refus, ni absence de rapports avec d'autres organisations, ni empêchement de militer dans un parti ; elle n'est pas négation de la politique ni du rôle des partis. Elle traduit une affirmation du rôle du syndicat et des conditions nécessaires pour qu'il puisse l'exercer pleinement.

Il est normal que chaque fois que la CFDT intervient de manière plus active dans le champ politique, des militants, des organisations, s'interrogent sur la validité de notre intervention et sur les conséquences pour l'organisation et son autonomie. Cela a été le cas pour les événements de l'année 1974. Pour éclairer cette question, le mieux nous semble être de reprendre ce que disait le rapporteur au Conseil national d'avril 1975.

34.1. L'intervention de la CFDT dans l'action spécifiquement politique

« C'est évidemment le point qui a donné lieu aux discussions les plus passionnées au cours de l'année 1974 ; il faut bien reconnaître que ce problème est inhérent à la nature même du syndicalisme.

Nous sommes une organisation de masse ; la seule condition mise à l'adhésion, c'est le respect des statuts et du fonctionnement démocratique de l'organisation. Comme nous n'entendons pas être un parti, nous ne demandons pas au nouvel adhérent un accord avec l'ensemble des perspectives de la CFDT. C'est à travers sa participation à l'action que le nouvel adhérent va, peu à peu, accéder à la conscience de classe et souvent à la conscience socialiste autogestionnaire. Mais ce cheminement n'est pas automatique ni général et, d'autre part, il se fait au rythme de la vie syndicale. Enfin, un cinquième peut-être des adhérents de la CFDT se renouvelle tous les ans. Il y a donc inévitablement diversité politique des syndiqués. Même si la presque totalité d'entre eux découvre la dimension politique de l'action syndicale, il reste l'énorme difficulté de traduire ce comportement syndical en termes spécifiquement politiques.

Il a fallu bien du temps à la CFDT pour faire admettre à tous ses adhérents qu'elle pouvait exprimer clairement son avis syndical à l'occasion d'une élection, sans que cela ne viole la conscience des adhérents et sans que cela n'oblige ceux qui sont en désaccord à démissionner. Encore faut-il que l'ensemble des syndicats explique la tolérance qui règne dans la CFDT à l'égard des choix individuels et les raisons pour lesquelles un syndicat doit exprimer son avis à chaque fois que les intérêts des travailleurs sont en jeu. »

34.2. Les conditions de l'autonomie

Lorsqu'on parcourt l'histoire récente de notre organisation, on est frappé par la volonté des militants, des organisations, d'affirmer à la fois la spécificité de la démarche syndicale et la nécessité de travailler avec d'autres organisations pour instaurer un socialisme autogestionnaire à base de liberté et de responsabilité. Au fur et à mesure que le passé et la tradition du mouvement ouvrier sont intégrés, la CFDT approfondit le rôle et la position du syndicalisme dans la société.

Ainsi que nous l'avons dit, une idée-force, issue de l'expérience, est au centre de la conception CFDT des rapports entre syndicats et partis : il ne saurait y avoir de division du travail entre le syndicalisme et les organisations politiques. Ce qui ne veut pas dire qu'il y ait confusion des rôles ou unicité des démarches. Mais, d'une part, les domaines réservés n'existent pas et, d'autre part, chacun part d'un point de vue différent.

L'organisation syndicale rassemble les travailleurs sur le lieu de travail, elle met l'accent sur l'exploitation, la domination des êtres humains dans le processus de production ; mais, à partir de cet angle d'approche de la réalité, rien ne lui interdit de s'occuper de tout ce qui concerne les travailleurs et influe sur leur existence. Le système et la société capitalistes forment un ensemble où tout se tient et qui ne peut être attaqué par un seul bout si l'on veut le remplacer par un autre type de société. C'est dans cette constatation d'expérience que prend sa source la légitimité d'un projet syndical sur la société.

C'est ce qu'a fait la CFDT en 1970, et c'est ce qu'elle fait chaque jour. Ce projet syndical, qui se construit à partir d'une certaine analyse et d'une vision particulière de la société, ne prétend pas être le seul valide. Il appelle la confrontation avec d'autres. Il n'y a, dans la conception



La tribune du 36^e congrès, à Nantes, en mai 1973.

de la CFDT, aucune volonté d'exclusivisme ou d'hégémonie, il doit y avoir confrontation dans l'action et la réflexion, avec d'autres projets. La synthèse se fait dans l'action et la confrontation permanentes, elle n'appartient pas en propre à un type d'organisation particulier.

Le parti politique envisage la réalité d'un autre point de vue, celui de la société globale et de l'Etat. Mais de plus, pendant des décennies, on lui accordait facilement un rôle de rassemblement, de fusion des différentes approches présentes dans le mouvement ouvrier. C'était une illusion car dans le type de société que nous connaissons, seule une démarche pluraliste permet d'embrasser l'ensemble du réel et de le transformer dans toutes ses parties. Ce point est important et marque la spécificité de la tentative de la CFDT. Le rôle des partis politiques n'est pas méconnu, loin de là. Mais, essayant de cerner de plus près le fonctionnement de la société et les conditions concrètes de sa transformation, notre organisation a été amenée à reconsidérer la division classique entre les différents types d'organisation.

Cependant, refuser la séparation classique ne veut pas dire qu'il y a confusion des fonctions. Nous affirmons partout que le syndicat n'a pas vocation à gérer la société. Il appartient à d'autres organisations d'assumer la gestion, notamment aux partis politiques en ce qui concerne les institutions politiques et l'Etat. Le syndicat demeure une force d'expression, de défense; c'est en permanence une instance d'affirmation des impératifs, des aspirations des êtres humains.

Sans tomber dans l'irréalisme ou dans l'utopie gratuite, le syndicat situe son action, son projet, dans la logique du souhaitable tel qu'il peut être défini à un moment donné par les travailleurs et les travailleuses conditionnés par la société présente.

Les partis qui doivent à la fois gérer et transformer les structures politiques, sans méconnaître le champ du souhaitable, s'affrontent en permanence avec la logique du possible. L'indépendance du syndicat suppose que celui-ci obéisse à sa propre logique. L'indépendance du parti nécessite qu'il accepte toutes les conséquences de la fonction qu'il doit effectivement assumer. De là découle, évidemment, une certaine tension entre les deux types de démarche et d'action. Mais tension n'exclue pas convergence. C'est d'une certaine manière cet objectif que cherche à atteindre notre proposition d'union des forces populaires.

Mais une telle conception de l'indépendance syndicale et de la convergence suppose la réalisation de certaines conditions.

Citons-en quelques-unes.

a) La première, et certainement la principale, c'est que l'organisation syndicale doit se donner les moyens, les outils, pour analyser l'expérience vécue des travailleurs, pour en déceler toutes les implications, en tirer les conséquences. Pour ce faire, l'organisation syndicale empruntera certes, au patrimoine idéologique, culturel, scientifique, de la société et du mouvement ouvrier.

Mais une authentique démarche syndicale suppose une appropriation spécifique par l'organisation et les militants. L'indépendance n'est qu'illusion si, pour l'analyse de la réalité et la formulation des revendications, on se contente d'utiliser des concepts, des catégories puisées à l'extérieur, sans qu'un réel effort d'intégration et de traduction ait été tenté. Sans minimiser le rôle des théoriciens, il faut cependant affirmer que c'est d'abord au travers de l'expérience, de la réflexion collective sur celle-ci et de la confrontation, que se forment, pour les syndicalistes, les instruments d'explication de la réalité vécue.

Si cet effort n'est pas fait, deux risques en découlent :

- dépendance du mouvement syndical par rapport à d'autres organisations ;
- décalage entre le noyau des militants, de l'appareil syndical et de la masse des adhérents et des travailleurs. Le second risque est aussi grave et dangereux, pour l'indépendance effective, que le premier.

En effet, si l'organisation s'efforce d'analyser la réalité économique, sociale et politique, à partir de l'expérience de la masse des travailleurs, elle sera à même d'élaborer des revendications, des perspectives, des objectifs, un projet qui, à la fois correspondra aux attentes et sera compris, ce qui facilitera la mobilisation effective. Il y aura effectivement création et donc, possibilité d'autonomie réelle et possibilité de confrontation.

Au contraire, dans d'autres cas, il y a des risques sérieux pour que l'on se contente de plaquer des analyses faites ailleurs et d'emprunter, plus ou moins explicitement, les objectifs et les projets appartenant à d'autres.

L'indépendance réside d'abord dans la capacité collective d'une organisation de jeter son propre regard sur la réalité, de l'apprécier, de l'analyser et d'élaborer, dans son langage, ses objectifs, ses projets, ses souhaits, ses espérances. Capable de se situer elle-même, elle sera plus à même de discuter les analyses, les projets des autres, d'intégrer les apports extérieurs et de les faire siens, d'établir les convergences nécessaires.

b) En deuxième lieu, l'indépendance serait un vain mot si la démocratie syndicale n'obéissait pas à certaines règles. Chaque fois qu'il est question d'unité syndicale, certains avancent l'idée que celle-ci doit reposer sur le principe de la reconnaissance des tendances. Poser le problème de cette manière, c'est définir l'indépendance de manière statique. Les expériences historiques montrent que céder à une telle conception conduit le syndicalisme, soit à une simple apparence d'indépendance, soit à l'immobilité. La conception du syndicalisme que nous avons implique le refus des tendances importées de l'extérieur, qui ne seraient que la traduction des stratégies ou des conceptions des organisations politiques.

Ce refus n'a pas pour conséquence une volonté de rechercher l'unanimité à tout prix. L'histoire de la CFDT est là pour montrer que celle-ci a progressé grâce à l'existence, en son sein, de différents courants syndicaux qui pouvaient exprimer, sur les différentes questions, leur point de vue, leur sensibilité, leur choix. A la différence des tendances politiques, ces courants reposent sur les structures qui existent, ils n'expriment pas des choix, des préférences, des expériences individuelles, mais des choix, des préférences, qui résultent des expériences, des analyses collectives vécues dans les organisations confédérées.

A notre sens, cette conception est la seule cohérente avec l'idée que la CFDT se fait du syndicalisme. Organiser la CFDT en tendances politiques, ce serait vraiment la mort de notre syndicalisme dans sa nature et dans son essence.

34.3. L'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux

L'incompatibilité des mandats syndicaux et politiques a été adoptée par la CFDT en 1946. L'organisation demeure attachée à cette règle. Dans la situation française, compte tenu du passé et des lignes de force qui marquent l'histoire du mouvement ouvrier dans notre pays, l'incompatibilité permet de marquer nettement la nécessaire indépendance du syndicat par rapport aux partis politiques. Toutefois, une telle règle est par elle-même vidée de sens et inopérante si elle ne signifie pas autre chose que l'absence de liens formels entre fonction politique et fonction syndicale.

Il est incontestable que, dans la lutte menée au cours des vingt-cinq dernières années pour édifier un syndicalisme indépendant ouvert à tous les travailleurs, cette règle a permis d'affirmer la spécificité du syndicat. Cependant, elle ne prend sa signification réelle que dans la mesure où, à côté d'elle, l'organisation, à tous ses niveaux, fait l'effort pour élaborer sa propre politique et définir ses propres moyens d'action.

Si la règle d'incompatibilité ne fait aucun problème au niveau national, il est certain qu'elle en pose quelques uns au niveau de l'entreprise. Bien que la CFDT ait demandé à maintes reprises à ses militants de prolonger leur engagement syndical par un engagement dans les partis politiques, il est certain que, dans la France actuelle, les travailleurs ne comprennent pas que le même militant distribue un jour un tract syndical et, le lendemain, un tract politique. Ce n'est qu'au terme d'une information et d'une réflexion permanentes qu'il est possible de faire admettre que les deux ne soient pas incom-

patibles. En définitive, la dose d'incompatibilité est à la fois question de fond mais aussi question d'opportunité.

Au fur et à mesure que la conception d'un syndicalisme indépendant et démocratique s'imposera, peut-être alors le problème de l'incompatibilité des mandats, notamment à l'échelon local, pourra-t-il être abordé d'une manière différente. Aujourd'hui, elle garde toute sa raison d'être, toute sa signification.

34.4. Les sections politiques d'entreprise

C'est l'aspect le plus neuf pour la CFDT. C'est celui, en conséquence, sur lequel nous avons encore peu réfléchi collectivement. La situation est en train de changer. Jusqu'à une date récente, il n'y avait guère, dans les entreprises, que les cellules du PC, auxquelles s'ajoutaient quelques groupes PSU. Cela ne nous touchait guère directement. Nous avions notre opinion sur les relations entre les cellules communistes et les sections de la CGT. Mais nous n'étions pas concernés.

Aujourd'hui, dans de nombreuses entreprises, des militants CFDT ont aussi une activité politique spécifique dans l'entreprise.

Nous ne mettons nullement en cause le droit, pour les partis qui se réclament du mouvement ouvrier, d'être présents et de mener une action dans l'entreprise. Car un parti doit être là où la lutte de classe trouve sa source, il doit recruter et former des militants politiques ouvriers, employés, techniciens et cadres, il doit assurer une cohérence entre sa politique générale et les luttes de base, il doit enfin mener dans l'entreprise l'action de politisation qui correspond à sa fonction spécifique.

Cependant, il ne nous appartient pas de définir nous-mêmes les formes d'intervention des partis dans l'entreprise. Ce qui est de notre responsabilité, c'est de maintenir dans l'entreprise les conditions de la distinction des fonctions entre les uns et les autres, les conditions de la complémentarité et de la convergence entre nos actions respectives.

Une de ces conditions, c'est le maintien absolu de la responsabilité du syndicat dans la conduite des luttes revendicatives. Une deuxième condition, c'est le maintien de l'indépendance de la section syndicale par rapport aux sections politiques, et réciproquement.

Pour clarifier cette double action syndicale et politique dans l'entreprise, afin qu'elle améliore l'efficacité collective, il nous faut examiner notre expérience.

Par suite de l'évolution de la situation dans la société et au sein des forces de gauche, les problèmes se posent pour la CFDT en des termes parfois moins simples que par le passé. C'est à travers des actions et des luttes que, collectivement, nous trouverons les réponses. Mais nous devons être convaincus que ce n'est pas en restant crispés sur des attitudes du passé que nous parviendrons à remplir notre fonction, ni en copiant ce qui se fait à l'extérieur. L'organisation ne demeurera elle-même, ne sera pleinement autonome, que si elle parvient à créer en permanence sa propre idéologie et à élaborer ses propres objectifs. Sinon, nous deviendrons des appendices ou des compagnons de route de telle ou telle formation politique, syndicale ou autre. D'où la nécessité de réfléchir sur notre pratique, d'approfondir celle-ci au sein de toute l'organisation, de démocratiser, au sens plein du terme, toute la vie de l'organisation.

35. Enjeux et priorités pour l'avenir

• Participer au développement du courant autogestionnaire

La progression du courant autogestionnaire reste un enjeu essentiel pour l'avenir du socialisme démocratique en France. Dans la crise de société à laquelle nous sommes confrontés, c'est en effet le courant autogestionnaire qui peut le mieux apporter, par son orientation et ses propositions, les éléments d'une alternative.

Ceci suppose évidemment d'approfondir et de préciser les objectifs et les conditions de mise en œuvre des perspectives autogestionnaires. Ceci implique également la réaffirmation de notre stratégie d'union des forces populaires définie au Conseil national de janvier 1974. Même si les conditions concrètes de mise en œuvre de cette stratégie peuvent apparaître plus difficiles aujourd'hui que par le passé, la CFDT n'entend aucunement s'en séparer. Car la stratégie d'union des forces populaires reste un moyen essentiel de l'élargissement de l'audience des perspectives autogestionnaires.

• Continuer notre travail sur les objectifs de transformation

Pour la CFDT, la définition d'objectifs de transformation conduisant au socialisme autogestionnaire est indissociable de la stratégie d'union des forces populaires. En effet, l'union des forces populaires c'est d'abord – dans l'action – le débat démocratique et concret sur les grands objectifs de transformation de la société.

Les objectifs, nous avons commencé à les définir pour notre part. Mais notre travail n'est pas achevé. Pour la CFDT, la définition des objectifs de transformation est inséparable de la poursuite d'un débat de masse de l'organisation que permette de dégager un lien toujours plus précis entre nos luttes quotidiennes et nos perspectives. C'est en ce sens que les objectifs de transformation sont au cœur de la stratégie CFDT.

• Asseoir l'autonomie de la CFDT sur des bases solides

Plusieurs nécessités s'imposent :

- Sans un syndicalisme de masse et de classe authentiquement autonome, il n'y a pas d'émancipation réelle et possible des travailleurs et des travailleuses. La logique et la dynamique syndicales doivent s'affirmer dans toute leur exigence et en permanence. Dans le cas contraire,

nous savons qu'inéluctablement, il y a déviation et blocage du processus de libération.

- Il n'y a pas d'autonomie si le syndicat n'est pas apte à appréhender le réel et à élaborer ses propres objectifs et propositions. L'autonomie n'est pas refus des apports extérieurs, elle est avant tout création, à partir des données, de toutes les données. Il convient donc d'affirmer notre propre analyse et d'élargir la réflexion au sein de l'organisation ; il convient aussi de maintenir une réflexion et une démarche strictement syndicales.

- Nous devons donner à l'incomptabilité des mandats politiques et des mandats syndicaux son sens positif. Il ne s'agit pas d'isoler l'organisation syndicale, il s'agit de créer et de développer les conditions lui permettant de se faire entendre et comprendre par les travailleurs.

- Il nous faut mettre tout en œuvre pour que les positions de la CFDT intègrent les apports des organisations confédérées. Notre refus des tendances politiques, quelle que soit la forme sous laquelle elles se présentent, n'est pas un refus des débats. Il prend sa source dans notre volonté d'intégrer les apports collectifs tels qu'ils découlent de l'action menée par les organisations. C'est la seule voie permettant un authentique approfondissement et l'épanouissement de la démocratie syndicale.

- Enfin, nous estimons que les tensions et les conflits entre les partis et les syndicats, lorsqu'ils portent sur des problèmes réels, sont des facteurs de progrès s'ils se résolvent à travers l'action. Il n'est pas question de les étouffer par des compromis. En cela, les partis aussi ont tout intérêt à ce que la démocratie syndicale développe tous ses effets.

La présence des partis dans l'entreprise et le militantisme politique des militants syndicaux dans l'entreprise

Au moment du congrès, se sera tenue une session de recherche sur les problèmes que posent à la fois la présence des partis dans l'entreprise et le militantisme politique des militants syndicaux dans l'entreprise. Nous aurons fait un inventaire provisoire des questions. Il nous semble important que chaque organisation réfléchisse à cette question, sans a priori et avec la volonté de tenir compte des changements qui s'opèrent. Ceci dit, il n'est pas question pour nous de taire nos exigences et les difficultés. Notre souci, c'est d'éviter la confusion et les apparences et de créer en permanence les conditions d'une action résolument transformatrice.

Résumé

La salle, au 36^e congrès.



Depuis le dernier congrès de 1973, l'actualité politique a souvent occupé le devant de la scène, tant au plan national qu'au plan international. La CFDT a parfois été confrontée à des situations nouvelles et les événements eux-mêmes nous ont directement impliqués et posé question dans bien des cas.

Notre réflexion peut s'articuler autour de quatre axes :

31 - Le courant autogestionnaire aujourd'hui

- Dans la période récente, les événements politiques ont été au cœur de l'actualité. Mais, alors même que les thèmes autogestionnaires se sont plus largement imposés, ils semblent parfois avoir perdu en force d'impact politique ce qu'ils ont gagné en audience. Car c'est un fait que les thèmes autogestionnaires ont fait du chemin depuis 1968 et le 35^e congrès de 1970. L'autogestion s'est désormais imposée comme axe fondamental d'un socialisme démocratique. Elle a cessé d'être une simple idée de référence, un simple thème canalisateur d'espérances, pour devenir un axe politique majeur, une force déterminante de proposition politique, une perspective mobilisatrice. La CFDT a été au cœur de cette maturation des idées autogestionnaires et de cette émergence du courant autogestionnaire, tant dans sa pratique (voir le rôle du conflit Lip) que dans sa réflexion collective sur la division du travail, le type de développement, le rôle des adhérents dans la structure syndicale. La tenue du premier colloque autogestion, organisé en février 1974 avec la participation du PS, du PSU et des organisations du CLAS (Comité de liaison pour l'autogestion socialiste), devait symboliser cette irruption du courant autogestionnaire comme pôle de référence politique pour la gauche en France.

- Pourtant, malgré cette popularisation et ce développement du thème autogestionnaire, le courant autogestionnaire a semblé marquer le pas à partir de l'automne 1974. Parallèlement, la CFDT a pu apparaître comme ayant une capacité de proposition et d'innovation plus réduite, comme n'ayant plus l'initiative idéologique et pratique qu'elle avait eue dans la société française depuis 1968. C'est une réalité qu'on ne doit pas esquiver, mais qu'il ne faut pas surestimer non plus. La conjoncture politique a joué un rôle important dans cette évolution.

A la faveur de la polémique entre le PCF et le PS, le programme commun est souvent apparu comme l'axe principal des références politiques, mettant au second plan le problème de l'autogestion. La conjoncture économique a également pesé dans ce sens dans un premier temps. Cette pause du courant autogestionnaire doit en effet être analysée comme un phénomène conjoncturel et temporaire. D'abord, parce que la sortie de la crise pose, de manière aiguë, la question de la modification du type de dévelop-

pement et de la transformation radicale des rapports de pouvoir, redonnant ainsi aux thèmes autogestionnaires leur force de proposition dans le cadre d'une alternative politique possible et surtout dans le cadre de l'action revendicative quotidienne : la capacité de mobilisation autour des objectifs de transformation est actuellement plus grande.

Ensuite, parce que la polémique PS-PC contraint l'union de la gauche à s'approfondir sur des bases nouvelles et implique un second souffle du courant autogestionnaire.

- C'est en ce sens que nous pouvons estimer aujourd'hui que nous sommes au seuil d'une nouvelle étape du développement du courant autogestionnaire. C'est notre rôle que d'en rester l'un des éléments moteurs.

32 - Le débouché politique des luttes et l'union des forces populaires

- Il ne suffit pas de reconnaître que la lutte des travailleurs dans le système capitaliste a une dimension politique, il faut encore s'interroger sur les conditions qui permettent aux luttes de déboucher, aux revendications d'être satisfaites sans être récupérées et remises en cause dans les coulisses. Les travailleurs savent bien que leur lutte incessante contre le capitalisme et ses effets néfastes ne peut pleinement aboutir sans changer le système lui-même. C'est cela le débouché politique des luttes : trouver les moyens d'articuler les luttes sociales avec les changements politiques nécessaires. Mais donner aux luttes un débouché politique, ce n'est pas se contenter de parler dans le vague d'une alternative politique.

Il ne suffit pas d'invoquer la vraie nécessité de prendre le pouvoir. Encore faut-il préciser le contenu des objectifs à réaliser dans ce cadre, car c'est cela qui importe par delà le changement des équipes dirigeantes. Pour les travailleurs, trouver un débouché politique, ce n'est pas troquer un « mauvais » pouvoir politique pour un « bon » pouvoir politique. Il y aurait, dans cette démarche, la même limite et le même risque d'illusions qu'à penser que le fait d'avoir un « bon » patron à la place d'un « mauvais » patron règle les problèmes dans une entreprise. C'est en ce sens que le débouché politique de l'action syndicale ne saurait être conçu comme extérieur aux luttes, s'imposant comme une sorte de *relais* à passer aux partis politiques par exemple. C'est abuser les travailleurs, tendre à en faire une masse de manœuvre et non pas les acteurs conscients de la transformation sociale que de concevoir le débouché politique des luttes comme un relais à transmettre à une action politique « supérieure », lorsque l'action syndicale aurait trouvé ses « limites naturelles ». La CFDT n'accepte pas cette façon d'envisager le débouché politique de l'action, en consacrant la division du travail entre partis et syndicats. Car il n'y a pas de solution aux problèmes des travailleurs qui soit constituée de manière extérieure, le rôle des travailleurs se ramenant à fournir un appui, à constituer une force de pression massive.

- C'est dans ce sens que la CFDT a défini son axe stratégique d'union des forces populaires. L'union des forces populaires c'est, dans l'action, l'union de toutes les forces de gauche qui acceptent d'agir ensemble sur une base de classe, pour réunir les conditions de passage au socialisme. Cette union suppose que s'établisse dans l'action une convergence entre les stratégies en présence, qui doit permettre la réalisation d'objectifs de transformation conduisant au socialisme.

Aujourd'hui, les conditions immédiates de mise en œuvre de cette stratégie peuvent apparaître plus réduites. La CFDT n'entend pas moins rester fidèle à cet axe stratégique essentiel, dont elle estime qu'il est le meilleur garant d'une possibilité de l'avance du socialisme en France.

33 - La transition et le rôle du syndicat

- Les événements du Portugal, mais aussi la situation politique en France, ont posé de manière importante le problème des voies de la transition au socialisme. La CFDT a maintenant clarifié sa conception de la transition et, si un approfondissement est encore nécessaire sur certains points, l'essentiel de notre réflexion a beaucoup avancé.

On peut brièvement en rappeler les principaux acquis :

- La transition est un processus global de changement de la société. Ce processus suppose des ruptures décisives, et notamment des ruptures politiques qui permettent d'accélérer et de consolider les transformations économiques, sociales, culturelles qui germent de l'action.

- La prise du pouvoir politique ne se limite pas à un changement de gouvernement, elle implique également la maîtrise des autres institutions politiques et des appareils d'Etat.

- Le pouvoir dans la société ne se limite pas au pouvoir politique et encore moins au pouvoir gouvernemental. L'ouverture de la phase de transition au socialisme implique ainsi, non seulement la maîtrise du pouvoir politique, mais également la conquête des pouvoirs économique et culturel dominants (ce qui implique la socialisation des principaux moyens de production, d'échange, d'information et de formation).

- La transition ne se programme pas à l'avance. Ce n'est pas la mise en œuvre d'un plan prédéterminé et daté. Les conditions de la transition sont en effet essentiellement fonction de l'évolution des rapports de forces, des données objectives comme des données subjectives. Mais cela ne veut pas dire que nous ne réfléchissons pas dès maintenant à ce que signifie notre implantation dans les secteurs stratégiques ou ce que peuvent être nos moyens de riposter à d'éventuels sabotages.

- Les conditions d'une alternative politique démocratique supposent une articulation entre l'action gouvernementale et l'action de masse, car les changements ne peuvent être octroyés du sommet. La transition nécessite ainsi un processus de mobilisation sur des objectifs de transformation. C'est le rôle des partis que de concrétiser la réalisation de ces objectifs dans un programme de gouvernement. Mais c'est l'articulation entre l'action de masse et l'action gouvernementale qui peut seule garantir leur application.

- L'organisation syndicale doit, en tout état de cause, rester indépendante de tout pouvoir politique, fût-il de gauche. Cette indépendance est une condition essentielle de notre capacité à peser sur les événements dans le sens de la prise en compte de l'intérêt véritable des travailleurs.

- Pour jouer tout son rôle dans la période de transition, le syndicat ne devra pas assurer directement de responsabilités gestionnaires. Le maintien de la dualité entre fonction syndicale et fonction gestionnaire est nécessaire, pour que le syndicat puisse jouer tout son rôle, pour assurer la cohésion entre le pouvoir central et les nouvelles formes de pouvoirs populaire (conseils d'ateliers, d'entreprise, de quartier, etc.).

- C'est en ce sens que les objectifs de transformation sont au cœur de la stratégie CFDT. Ils sont inséparables des luttes menées aujourd'hui et traduisent notre volonté de ne pas séparer notre action de nos perspectives, de ne pas rêver l'autogestion d'un côté et mener une action sans rapport avec les perspectives, de l'autre. Ces objectifs ne sont ni figés, ni programmés à l'avance. Comme tout acquis, ils sont révisables en fonction même des évolutions qui se feront jour dans les luttes, les rapports de forces, la situation internationale.

Pris globalement, les objectifs de transformation ne peuvent être atteints qu'à deux conditions indissociables : la maîtrise du pouvoir politique par les forces socialistes et

la mobilisation de masse pour garantir et effectuer leur mise en œuvre concrète.

34 - L'indépendance de la CFDT

• S'il y a un problème plus pratique que théorique, c'est celui de l'autonomie syndicale. Depuis longtemps, la CFDT reconnaît l'importance et la nécessité de l'engagement politique de ses militants. Mais paradoxalement, alors que les militants ont été plus nombreux à s'engager politiquement, notamment au PS après les Assises du socialisme, l'organisation découvre pratiquement des problèmes qu'elle n'avait pas connus, du moins pas avec cette ampleur.

Pratiquement, parce que notre expérience des sections politiques d'entreprise où militaient des camarades CFDT était relativement restreinte ; pratiquement, parce que le pluralisme politique des militants de la CFDT s'est élargi dans les faits.

Il nous faut redire que la meilleure contribution que la CFDT peut apporter au courant autogestionnaire réside dans son action et sa réflexion propre. Car il n'y a pas d'autonomie sans idéologie propre et sans stratégie propre. La première condition de l'autonomie réside dans la *capacité* concrète à déterminer en toute indépendance sa propre analyse, son propre projet, sa propre stratégie.

Il va de soi que le principe de l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux doit être maintenu fermement comme l'une des expressions et des conditions importantes de cette autonomie.

L'indépendance du syndicat exclut la consécration de la division du travail partis-syndicats. Elle constitue le fondement même d'une action authentiquement syndicale.

4. Notre stratégie internationale

"Les gens avant le profit": une volonté qui n'est pas seulement nôtre.



La crise du capitalisme, qui secoue si durement tous les pays occidentaux, a eu aussi pour effet d'accélérer la prise de conscience collective de la dimension internationale des problèmes posés à la classe ouvrière.

L'inflation, le chômage, le blocage ou la diminution du pouvoir d'achat, atteignent de plein fouet les travailleurs de tous les pays industrialisés de type capitaliste. Par contre-coup, le ralentissement économique et les désordres monétaires ne font qu'accentuer dramatiquement la situation déjà précaire des peuples et des travailleurs du tiers-monde.

La restructuration industrielle et la nouvelle division du travail que cherche à imposer le capitalisme – et notamment les sociétés multinationales qui en sont l'expression la plus avancée – se font aussi à l'échelle planétaire. Les deux millions de travailleurs immigrés salariés en

France et les neuf à dix millions qui travaillent dans les pays d'Europe occidentale en sont les premières victimes. Le capitalisme vit des inégalités et de l'exploitation des peuples.

Il n'existe pratiquement plus de problèmes auxquels les travailleurs doivent quotidiennement faire face, qui se situent exclusivement dans une dimension ou un contexte national.

L'internationalisation de la vie économique, sociale et politique est une réalité qui s'amplifie à une vitesse vertigineuse. Elle exige que le syndicalisme se situe, lui aussi, à ce niveau. Les travailleurs doivent, au travers d'une action syndicale organisée, établir un rapport de forces dans tous les centres où s'exercent, dans le monde, le pouvoir du capitalisme et la volonté de domination.

41. L'action syndicale internationale

Ce n'est pas par hasard qu'en traitant, dans les autres chapitres, du pouvoir d'achat, de l'emploi, de la santé ou des libertés, nous avons aussi abordé leur aspect international. Car c'est ainsi que procède l'action syndicale : partir de la réalité quotidienne, des problèmes concrets vécus par les travailleurs dans les entreprises, favoriser la prise de conscience et agir pour changer radicalement les structures de la société capitaliste. C'est dans l'entreprise, au lieu de production, que s'exercent en premier l'exploitation et l'aliénation des travailleurs.

La réalité quotidienne c'est aussi le quartier, la ville, la région, avec les problèmes de transports, de santé, d'éducation, d'habitat, d'environnement, les incidences des problèmes de l'emploi, etc... L'action syndicale intègre tout cela, et la dimension internationale de cette action.

Cela a des conséquences, aussi bien dans la façon dont la conscience des prolongements internationaux de leur action vient aux adhérents et militants, que dans le choix des priorités de la Confédération.

41.1. Les terrains d'action

Nous les regroupons sous quatre chapitres principaux : les sociétés multinationales et les branches professionnelles ; l'Europe ; le tiers-monde ; la défense de la démocratie, de la paix et des libertés.

• Les sociétés multinationales et les branches professionnelles

Nous ne ferons pas ici de grands développements, car cette action, dans son contenu comme dans sa conduite, est plus spécialement de la responsabilité des fédérations de la CFDT.

Les entreprises dominantes sont aujourd'hui des « sociétés multinationales ». Telle est la réalité à laquelle le mouvement syndical doit s'adapter sans tarder. Les sociétés multinationales sont aujourd'hui le fer de lance du capitalisme, elles veulent s'assurer le contrôle de la production et des marchés mondiaux.

L'essentiel de la production de chaque pays à régime capitaliste est dans le champ d'activité des sociétés multinationales. Mais elles s'intéressent aussi à la quasi totalité des pays du monde.

Les opérations d'internationalisation se font de diverses manières : création directe d'unités de production, acquisition d'entreprises déjà existantes, création de filiales communes à plusieurs sociétés, association entre sociétés et groupes, sous-traitance, achat de licences, etc. Les entreprises multinationales jouent sur plusieurs tableaux et utilisent les situations les plus diverses :

- elles exploitent les inégalités entre nations,
- elles recherchent les pays riches en matières premières et ceux possédant un marché potentiel important,
- elles installent des usines dans les pays à bas salaires qui permettent des super-bénéfices,
- elles privilégient, pour la fixation de leurs sièges so-

ciaux, les pays qui garantissent des facilités fiscales et le secret des transactions financières,

– elles exigent des subventions pour s'implanter dans certains pays qui ont besoin de leur technique pour fabriquer un produit ou pour s'industrialiser, etc.

Rappelons également le rôle actif joué par les sociétés multinationales dans la crise du capitalisme, dans la crise énergétique, dans celle des matières premières. De la même façon, leurs responsabilités dans la domination et l'exploitation du tiers-monde et, avec la complicité des états capitalistes, leurs interventions dans la vie politique des pays qui veulent se libérer de leur emprise, ne sont plus à démontrer. Le rôle d'ITT notamment, en liaison avec la CIA, dans la chute d'Allende au Chili est suffisamment connu pour que nous n'insistions pas davantage.

Il faut souligner, aussi, le nombre croissant d'accords conclus entre les pays de l'Est et les sociétés industrielles ou banques occidentales : accords de coopération avec la Hongrie, avec la Pologne, constitutions de sociétés mixtes avec la Yougoslavie, sans compter les réalisations avec l'URSS, la Roumanie, la Tchécoslovaquie.

Une nouvelle forme de multinationalisation des entreprises s'exprime ainsi avec le Crédit Lyonnais à Moscou, Citroën en Yougoslavie, Ratier-Forest en Hongrie, Berliet et GIL en Pologne...

C'est donc maintenant à ce niveau des sociétés multinationales que les organisations syndicales doivent organiser les travailleurs pour agir.

Des efforts ont été réalisés en ce sens dans un certain nombre de fédérations – notamment la métallurgie, la chimie, l'alimentation – adhérentes à des secrétariats professionnels internationaux (SPI), qui ont progressivement créé des conseils syndicaux mondiaux dans les grandes sociétés multinationales. Ces conseils, auxquels participent des militants d'entreprise, permettent d'avoir directement des informations sur toutes les filiales de la société. Les syndicats sont ainsi en mesure de contrer les manœuvres des patrons qui cherchent à jouer sur le clavier de toutes leurs entreprises dans le monde pour augmenter profits et pouvoir et, à l'occasion, briser la résistance syndicale. Ils peuvent aussi définir leurs objectifs et leurs méthodes d'action à l'échelle internationale, face aux différents centres de pouvoir de l'entreprise.

L'importance stratégique des sociétés multinationales dans le développement du capitalisme confère aux internationales professionnelles chargées de conduire les luttes, une responsabilité particulière.

Pour que la CFDT soit à la hauteur...

En ce qui concerne la CFDT elle-même, l'action au sein des sociétés multinationales requiert, pour atteindre une efficacité maximum, trois exigences fondamentales :

1) **Chaque fédération, depuis la section syndicale d'entreprise, doit se sentir impliquée directement par la dimension internationale de son action.** Elle doit y consacrer du temps et des moyens. Car la perception des problèmes et l'action internationale ne s'improvisent pas, ni humainement, ni financièrement.

2) Sans mettre en cause l'autonomie – et donc la responsabilité directe et entière des fédérations dans la conduite de leurs luttes internationales, l'ajustement de leur politique demande une **confrontation permanente de leurs positions avec celles qui sont élaborées par la confédération.**

3) **Sans un instrument syndical adapté et suffisamment puissant,** l'action professionnelle internationale est illusoire.

De ce point de vue, la CFDT s'est prononcée, depuis plusieurs années déjà, pour des structures internationales unitaires sur la base des Secrétariats professionnels internationaux (SPI).

Cette position est globalement acceptée par toutes les fédérations. Si quatre d'entre elles : métaux, chimie, alimentation et, récemment, construction-bois, sont adhérentes à un SPI, on peut néanmoins se demander si tout a été entrepris dans les autres fédérations pour accélérer le processus unitaire.

Les sociétés multinationales n'épuisent pas tous les domaines de l'action professionnelle internationale. L'action d'un certain nombre de fédérations se situe face aux politiques sectorielles déterminées par les pouvoirs en place dans des domaines tels que l'énergie, les transports, l'enseignement, l'agriculture, le commerce. Ces politiques ont nécessairement un impact mondial (notamment sur l'énergie et l'agriculture). Elles ont surtout, dans l'immédiat, une dimension européenne concrète, qui exige une action immédiate des forces syndicales.

Les exigences que nous avons posées pour une action efficace face aux sociétés multinationales sont également valables, avec les adaptations nécessaires, pour les fédérations qui doivent faire face à ces politiques à l'échelle européenne et internationale.

• L'Europe

L'action syndicale en Europe est, pour la confédération, en tête des priorités des luttes internationales.

Les critiques de fond que nous avons formulées à maintes reprises sur l'Europe capitaliste n'ont fait, ces dernières années, que s'amplifier.

Reprenons quelques flashes :

- 5 millions de chômeurs totaux et plusieurs millions de chômeurs partiels dans les seuls pays de la CEE ;
- une inflation de 12 à 14% durant les deux dernières années (de 6 à 24% selon les pays) ;
- un produit intérieur brut dont la croissance baisse régulièrement (de 5,5% en 1973 à 1,5% en 1974) ;
- le maintien de disparités importantes entre les régions et les catégories sociales ;
- la « solidarité européenne » qui éclate chaque fois que la CEE doit faire face à la volonté dominatrice des USA ;
- aucune politique commune européenne n'a pu réellement être mise en place ; la politique énergétique en est l'exemple le plus récent ;
- la convention signée à Lomé, entre les pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, et les pays de la CEE est bien loin de ce qui serait nécessaire pour aider à résoudre les problèmes essentiels des pays du tiers-monde...

Une telle situation est bien dans la logique du système et des objectifs qui ont présidé à la création de l'Europe.

Si l'idée de l'unité européenne était, après la deuxième guerre mondiale, présentée comme une solution susceptible de mettre fin aux conflits déchirant en permanence notre continent, les traités de Rome et de Paris qui ont fondé la Communauté économique étaient, dès le départ, des instruments incapables de réaliser cette vocation. Peut-on, en effet, avoir la prétention de construire une « communauté européenne » en appliquant seulement des textes qui ont pour objet l'établissement d'un « marché commun » ? Peut-on concevoir, en partant de la philosophie libre-échangiste, qui est la caractéristique même du traité de Rome, de véritables politiques, sociale, d'éduca-

tion, de recherche, industrielle et autres... ayant des objectifs propres ?

Sico Mansholt, bien connu en Europe, disait, voici peu de temps : « *les seuls véritables centres de décision en Europe, ce sont les chefs d'entreprises et leurs équipes.* » Dans cette Europe du libre-échange, incapable de réaliser des politiques communes, conditionnant le progrès social aux nécessités du profit, le capitalisme est évidemment le seul maître d'œuvre. Après avoir inspiré les traités, il oriente, en permanence, leur application en fonction de ses objectifs.

Les sociétés multinationales, nord-américaines surtout, ont trouvé, avec l'Europe, un terrain favorable à leur développement :

- un marché large et solvable, et l'existence de réseaux de distribution solidement implantés ;
- la possibilité de choisir des lieux où la main-d'œuvre est la plus docile en jouant les régions les unes contre les autres, et celles où les dispositions sociales et fiscales leur sont les plus favorables ;
- l'existence de paradis fiscaux, au sein du marché commun (Luxembourg) ou proches (Suisse) ;
- des liens privilégiés de pays européens avec des pays du tiers-monde, ou la proximité des larges marchés de l'Europe de l'Est.

Les sociétés multinationales de « nationalité européenne » se voient encouragées. Des législations permettant la création de « sociétés européennes », ou aidant à l'harmonisation du droit des sociétés, sont en cours d'élaboration.

Cette Europe n'est ni celle des patries, ni celle des peuples, encore moins celle des travailleurs ; elle est, sans équivoque, celle des « affaires », des trusts, où la loi capitaliste est de règle.

Il manque encore une conscience de classe européenne

Mais, quoi que nous en pensions, cette Europe là existe. Une des conséquences importantes de cette réalité européenne est la similitude de plus en plus grande des conditions de travail et de vie des salariés en Europe.

Au-delà des grandes orientations des organisations syndicales, qui accusent des divergences plus ou moins profondes selon les pays, l'action revendicative de ces mêmes organisations se mène sur des thèmes très proches, tels que :

- la lutte contre l'inflation,
- la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat,
- les conditions de travail,
- l'environnement et la pollution.

De fait, il existe aujourd'hui une situation objective pour réaliser, en Europe, face aux institutions de la CEE, au patronat national et européen, aux gouvernements, une communauté de lutte des travailleurs.

Cette situation objective n'est cependant pas suffisante. Nous en faisons la dure expérience chaque jour. Il manque aujourd'hui, aux travailleurs d'Europe, une conscience de classe européenne. Jusqu'à ce jour, la conscience de classe est limitée à l'échelon national où existent, quelles qu'en soient les formes, des traditions solides de lutte.

Ce manque de conscience de classe à l'échelle européenne, cette absence de tradition de lutte commune à ce niveau, ont rendu quasiment impossible, jusqu'ici, la coordination, même souple, des actions menées dans chaque pays.

Cette déficience est regrettable à plus d'un titre. Nous l'analyserons plus loin, du point de vue de notre stratégie.

Mais, déjà, pour l'action revendicative la plus immédiate, nous courons le danger de voir nos propres luttes, si combattives soient-elles, limitées par l'absence de coordination des actions au niveau européen.

Les responsabilités de la CES

La Confédération européenne des syndicats (CES) a une responsabilité importante en ce domaine.

C'est d'ailleurs ce que la délégation CFDT soulignait déjà, lors de son intervention au congrès de la CES de Copenhague, en mai 1974 :

« La CES doit devenir un moyen de développement de l'action dans chacun de nos pays. Face aux institutions européennes, au patronat européen, aux sociétés multinationales en train de dominer l'Europe, notre force syndicale européenne sera insuffisante si elle n'est que l'addition des forces syndicales nationales, ou si elle se limite à la recherche du plus petit dénominateur commun. »

Nous considérons que c'est en premier lieu par le rôle qu'elle joue dans les luttes syndicales, par l'impulsion qu'elle donne à la prise en charge des revendications ouvrières et face au patronat, qu'une organisation syndicale, au plan européen comme au plan national, fait la preuve de son efficacité dans la défense des aspirations des travailleurs, et dans l'amélioration de leurs conditions d'existence. »

C'est dans cet esprit que la CFDT prônait, pour la CES, un programme d'action cohérent dans ses perspectives et la définition de priorités et de moyens permettant à l'action collective de se développer efficacement.

Mais les vieilles habitudes restent profondément ancrées et le risque, pour la CES, c'est de rester en partie une structure vide, et presque essentiellement un organe de représentation auprès des institutions communautaires.

Depuis son adhésion à la CES, la CFDT ainsi que plusieurs autres confédérations adhérentes, agissent pour qu'il en soit autrement.

C'est à partir de cette action conjuguée que l'année 1975 vit la CES prendre un certain nombre de positions et d'initiatives :

- Ce fut après de longs et inhabituels débats en Comité exécutif, l'élaboration en juillet 75 d'une plateforme minimum sur les problèmes fondamentaux de la défense de l'emploi et des revenus, avec un contenu sérieux et sur une base nettement anticapitaliste. Cette plateforme fut complétée par un document adopté en novembre et utilisé lors de la conférence tripartite (gouvernements, patronat et syndicats de la Communauté) du 18 novembre 1975.

- Ce furent les prises de positions sur l'Espagne, et l'action menée en octobre, qui vit l'ensemble des organisations syndicales européennes, à l'initiative de la CES, organiser des débrayages, des manifestations, des opérations de boycott pour protester contre le franquisme et pour le retour de la démocratie et de la liberté.

- Ce fut la manifestation européenne de Bruxelles, le 14 novembre, où malgré les efforts insuffisants de certaines organisations syndicales, plusieurs milliers de travailleurs des divers pays d'Europe exprimaient ensemble leurs revendications et leur volonté d'action.

La CFDT juge positivement ces orientations, et elle espère que le congrès de la CES d'avril 76 saura, non seulement les confirmer, mais engager la CES dans la voie d'une réelle action commune au plan européen.

L'Europe, une perspective stratégique

C'est en développant une pratique commune d'action de masse sur des revendications populaires, correspondant à ce que souhaite la grande majorité des travailleurs de la plupart des pays d'Europe, que se créera une conscience de classe à dimension européenne.

Au-delà de la défense directe des intérêts les plus immédiats des travailleurs, cette communauté de classe est indispensable à l'évolution politique de notre pays et de l'Europe.

Dans un avenir que nous souhaitons proche, si nous pouvons entamer en France une marche vers le socialisme, nous aurons à affronter une offensive sérieuse du patronat français, mais nous devons faire face aussi à une contre-attaque des gouvernements et du patronat des pays avoisinants.

Aurons-nous, alors, une communauté de lutte des travailleurs d'Europe à la hauteur de cette situation, c'est-à-dire capable de contrecarrer les visées du capitalisme ? Compte tenu de l'imbrication actuelle de nos économies, sans une solidarité politique des travailleurs et des forces de gauche en Europe, la transition risquerait fort d'être subordonnée à la division internationale actuelle du travail, ce qui limiterait les possibilités de transformation ; sans compter le sabotage économique et monétaire qui pourrait résulter d'une telle situation.

Cette perspective nous oblige à situer l'Europe au cœur de notre stratégie de transformation socialiste de la société. Il faut donc forger, le plus rapidement possible, une conscience de classe européenne, au travers des luttes de masse.

Celles-ci devraient permettre de faire surgir et de rassembler progressivement les forces syndicales, mais aussi politiques qui, en Europe, s'orientent vers le socialisme.

Pour l'avancée du socialisme dans le monde, d'un socialisme démocratique et autogestionnaire, qui mette au centre de ses préoccupations la liberté et la responsabilité individuelle et collective de l'homme, d'un socialisme qui mette dans ses priorités l'émancipation économique, politique, culturelle des peuples du tiers-monde, l'Europe occidentale pourrait jouer un rôle fondamental.

La personnalité politique et internationale de l'Europe

C'est avec ces objectifs que nous devons aborder les débats qui auront lieu en Europe. Les « sommets » de Paris d'octobre 72 et de décembre 74, ont décidé de fixer comme objectif majeur la transformation de l'ensemble des relations des États membres en une « Union européenne » et l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Celle-ci est prévue pour mai 1978.

Des rapports ont été élaborés par les institutions européennes (commission, parlement européen, comité économique et social), sur les objectifs et les structures de l'Union européenne.

La « vie européenne », comme celle des États qui composent la CEE, va donc être marquée, durant les années prochaines, par ce « grand débat » sur l'avenir de l'Europe et sur la perspective du futur « État fédéral » qu'on nous propose.

Nous aurons à nous situer dans ce débat, et par rapport aux problèmes importants qui nous seront posés, tels que :

- les formes d'expression politique et structurelle de l'Europe,
- les transferts de pouvoir à un organe supranational et les obstacles qui peuvent être mis par ces transferts, dans le contexte politique actuel, à une avancée du socialisme ;

– l'Europe peut-elle se construire dans les limites des traités actuels de Rome et de Paris ? Faut-il envisager des évolutions dans ce domaine ? Etc.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le problème de la personnalité internationale de l'Europe. Sans attendre l'avènement de l'Europe socialiste, dès maintenant le rôle de l'Europe dans le monde est au centre de tous les grands débats internationaux :

- des pays du tiers-monde (surtout d'Afrique) voient en elle une possibilité d'échapper à l'emprise des deux blocs ;
- certains pays du monde communiste, qui ne veulent plus concevoir leur développement dans la seule orbite de l'URSS, regardent aussi vers l'Europe ;
- d'autres, enfin, voient dans l'Europe un moyen de s'opposer à « l'impérialisme soviétique »... ou américain.

Nombreux sont donc ceux qui souhaitent l'affermissement et le renforcement de l'Europe. C'est un facteur objectif que nous ne pouvons négliger.

• Le tiers monde

On ne peut envisager une action anti-capitaliste en négligeant la prise en compte des problèmes du tiers-monde.

Dans notre analyse de la crise au début de ce rapport, nous avons, notamment, développé ce que sont les aspirations du tiers monde pour un « nouvel ordre économique mondial », et les luttes qu'il mène sur ces objectifs. Nous n'y reviendrons donc pas, mais rappellerons simplement que le tiers-monde qui s'organise commence à peser lourd dans la lutte anti-capitaliste et anti-impérialiste.

Une solidarité à incarner dans les faits

Dans le cadre de cette vaste action internationale de classe pour le développement, une articulation s'impose entre l'action en France et en Europe d'une part, et les luttes politiques et syndicales du tiers-monde d'autre part.



La CFDT tout entière est impliquée par le développement de ces luttes communes.

Dans cette optique, il est nécessaire d'étudier de près, à partir des réalités concrètes de l'action sur les différents terrains, les problèmes posés par le renforcement de la lutte anti-impérialiste, au-delà des déclarations et résolutions. Cela pose des questions difficiles. La maîtrise progressive de leurs ressources par les pays du tiers-monde et la remise en cause du jeu économique international en vigueur, entraîneront une rupture de « l'équilibre » économique actuel, dont les travailleurs des pays industrialisés subiront les effets. La lutte anti-impérialiste comporte des « contradictions » qu'il faut affronter et dépasser.

Pour aller dans cette direction, il y a nécessité absolue de contribuer aux confrontations et discussions avec les organisations syndicales du tiers-monde, notamment celles qui sont déjà en prise directe sur ces problèmes et celles qui sont susceptibles de le devenir.

Discuter, rechercher les convergences possibles

Le renforcement du courant socialiste au plan international passe par là. Cela doit se traduire par :

- le développement de dialogues approfondis sur les positions respectives, en tenant compte des contextes nationaux différents ;
- la recherche des convergences possibles pour les actions communes. Pour cela, l'étude permanente des réalités internationales (« échange inégal », rapports de domination et impact du capitalisme français hors de l'hexagone) est indispensable.

Sur ce dernier point, il nous faut pouvoir contester plus efficacement la politique française « d'aide et de coopération », paravent et soutien, dans une large mesure, de l'expansion économique extérieure en direction des marchés (civils ou militaires) à conquérir.

La réflexion collective et l'action des groupes de coopérants peuvent constituer un apport non négligeable en ce domaine. Pour ces raisons, comme pour des raisons de défense de cette catégorie de travailleurs, une meilleure prise en charge des problèmes de la « coopération technique et culturelle » - en liaison directe avec les fédérations concernées - est nécessaire.

Pour nous centrer sur l'essentiel, nous proposons de mettre l'accent sur trois points :

a) Poursuite de la réflexion commune et de la coopération concrète avec des organisations syndicales du tiers-monde, orientées vers la recherche d'une convergence des luttes. Ceci est pris en charge par l'ISCTI (Institut syndical de coopération technique internationale), instrument important de la CFDT pour cette action internationale de classe pour le développement.

Un nouveau colloque, prolongeant celui qui s'est déjà tenu sur le thème « capitalisme international et tiers-monde - pour une action syndicale articulée des travailleurs des pays industrialisés et du tiers-monde », est en préparation pour le dernier trimestre de 1976.

Dans cette perspective, un groupe de travail s'est réuni une première fois en juin 1975, avec des camarades syndicalistes d'Afrique Noire, du Maghreb, du Proche-Orient et de la CFDT. Par ailleurs, les « Dossiers de l'ISCTI » constituent un support permanent au travail d'analyse et de réflexion.

b) Soutien à la conférence syndicale mondiale sur les problèmes du développement décidée à Alger, lors de la conférence des pays non-alignés.

Un groupe de travail restreint a été chargé, en juin 75, de prendre en main la préparation de cette conférence. Il est composé des organisations syndicales de cinq pays : l'Algérie, la Yougoslavie, l'Inde, le Chili et la France. La CFDT est donc directement impliquée dans cette préparation.

Ce groupe a commencé effectivement ses travaux. Il a pour tâche de cerner l'objectif de la conférence, de faire le point des problèmes à résoudre et de parvenir à la mise sur pied d'un comité préparatoire, composé d'une vingtaine d'organisations nationales, représentant les différents courants du mouvement syndical international.

Tout doit être mis en œuvre pour la réalisation de cette conférence, qui devrait permettre une confrontation des positions des organisations syndicales des pays industrialisés et des pays du tiers-monde sur le développement, et jeter les bases d'une action syndicale internationale plus efficace sur ces problèmes. En ce qui nous concerne, nous ferons le maximum pour que cet objectif soit réalisé, sans méconnaître les difficultés qu'il faudra surmonter.

c) Etude attentive de la nouvelle convention d'association CEE-ACP et recherche de position et d'action commune entre organisations syndicales des pays directement impliqués, afin que tout soit mis en œuvre pour éviter que cette convention soit une nouvelle source d'exploitation des pays du tiers-monde concernés.

• La défense de la démocratie, de la paix et des libertés

Le combat pour la paix et la défense des libertés est une des dominantes permanentes de l'activité syndicale. Une simple énumération des principaux problèmes actuels permet d'en comprendre la diversité et l'ampleur :

- la fabrication et le commerce des armes,
- la situation au Proche-Orient et le respect du droit des peuples de cette région ;
- l'appui à la résistance chilienne ;
- les luttes des mouvements de libération en Afrique australe (Angola, Afrique du Sud, Namibie) ;
- la solidarité avec l'opposition syndicale et démocratique en Espagne ;
- le Brésil, la sécurité européenne, le racisme et l'apartheid, les campagnes du mouvement Amnesty International contre les tortures et les emprisonnements politiques...
- pendant de nombreuses années, la solidarité avec le peuple vietnamien et les autres peuples d'Indochine en lutte, etc.

La défense de la paix et des libertés en France et dans le monde est bien un terrain de lutte essentiel, car nous sommes confrontés à un système d'oppression globale.

La France n'échappe pas au contexte mondial qui est, notamment, caractérisé par :

- le développement de régimes policiers,
- la montée du totalitarisme,
- la crise de l'idéal démocratique.

Notre combat pour le socialisme démocratique et autogestionnaire passe aussi par la participation aux luttes internationales, pour l'autodétermination et le respect des droits des peuples.

Une partie notable de l'action de la CFDT a été consacrée à cet objectif depuis trois ans ; il est capital de poursuivre.

41.2. L'action dans les institutions internationales

L'action de la CFDT s'exerce essentiellement dans trois institutions internationales de caractères très divers : l'OIT, la CEE et l'OCDE.

• L'OIT

La CFDT a toujours suivi avec sérieux les travaux de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Il est vrai cependant que l'OIT n'était plus considérée ces dernières années - et de loin - comme l'élément prioritaire de notre politique internationale.

Ballottée entre les vicissitudes provoquées par la crise de l'ONU et la solide mainmise des pays capitalistes, l'OIT a en effet connu des crises larvées et, finalement, une certaine sclérose.

Il faut souligner, cependant, que le mouvement syndical dans son ensemble attache une grande importance à l'OIT et à ses activités. Ceci est vrai pour la CISL et ses organisations, qui contrôlent le groupe des travailleurs, mais aussi pour la FSM, pour la CMT et pour la quasi totalité des grandes organisations « non-alignées ».

L'OIT, même quand elle provoque des critiques plus ou moins justifiées selon les organisations, reste le grand carrefour permanent du mouvement syndical mondial. La CFDT a d'ailleurs largement utilisé l'OIT pour élargir ses relations internationales dans tous les continents.

En ce qui concerne l'action syndicale proprement dite, nous devons être attentifs aux évolutions récentes de l'OIT. Les débats engagés à la conférence depuis deux ans sur les travailleurs migrants n'ont pas manqué d'intérêt. La convention et la recommandation votées en juin 1975 représentent un progrès sensible dans la prise en charge des travailleurs immigrés. Certaines dispositions dépassent les acquis actuels de l'action syndicale en France. Cette convention peut devenir chez nous un instrument de lutte syndicale.

La mise en place progressive d'une structure européenne de l'OIT obligera aussi cette organisation à accélérer la prise en compte des problèmes posés aux pays industrialisés. Cette évolution, qui ne manquera pas d'être contrecarrée par les forces conservatrices (patronat et nombreux gouvernements) dépend, en grande partie, des initiatives et de l'homogénéité du groupe des travailleurs.

Dépassant les divisions syndicales, des actions communes ont été menées ces dernières années, notamment pour l'admission des syndicats clandestins espagnols (commissions ouvrières, UGT, USO, Solidarité des travailleurs basques) et de la CUT chilienne en exil, au sein du groupe des travailleurs. Dans ce type d'action, la CFDT a joué un rôle actif et acquis une autorité certaine.

Une bataille sérieuse est aussi en cours à propos des structures de l'OIT. C'est une lutte politique. Il s'agit à la fois d'une bataille pour la démocratisation de l'OIT, compte tenu des évolutions politiques du monde, mais plus encore d'une lutte pour sortir cette institution du contrôle d'un certain nombre de pays industriels occidentaux. L'OIT sera-t-elle un instrument du capitalisme ou deviendra-t-elle un lieu de confrontations sur les problèmes majeurs de l'heure entre les divers systèmes sociaux (et politiques) existant ou en voie de création ? Tel est l'enjeu.

Rappelons pour terminer que René Salanne, candidat de la CFDT au conseil d'administration, en a été élu membre adjoint par le groupe des travailleurs en juin 1975.

• La CEE

Les institutions de la Communauté économique européenne sont un champ d'action non négligeable pour les syndicats européens qui sont appelés à participer à divers comités, commissions ou groupes de travail mis en place par la CEE.

Ce sont plus particulièrement : le Comité économique et social, les Comités consultatifs spécialisés (emploi, formation professionnelle, libre circulation, sécurité sociale des migrants, sécurité et hygiène, etc.), les Comités sectoriels (transports, énergie, agriculture, etc.). Tous ces organismes ont pour rôle de donner leur avis sur les politiques communautaires avant leur élaboration...

Notre politique en ce domaine s'inscrit dans notre stratégie au plan européen.

Notre participation à ces instances est un moyen d'échange avec les syndicalistes des autres pays, sur les problèmes concrets posés au plan des institutions, mais aussi sur nos positions et politiques syndicales respectives. Nos liaisons syndicales confédérales, notre action dans la CES, ont été beaucoup aidées par ces multiples contacts.

C'est aussi un moyen d'expression des positions CFDT face aux employeurs et aux représentants de la CEE lors des débats sur les divers aspects des politiques communautaires (sociale, énergétique, économique, industrielle, etc.).

Les résultats de la période écoulée sont positifs. Dans l'ensemble, et il est indéniable que l'apport des militants CFDT participant à ces comités et réunions a aidé à la progression de l'audience de la CFDT au plan européen.

Mais de nombreux efforts sont encore à faire afin :

- d'éviter la dispersion, en nous centrant sur les problèmes les plus importants à suivre ;
- d'améliorer la coordination entre les camarades représentant la CFDT dans ces structures et réunions ;
- de développer la mise en commun entre l'ensemble des représentants syndicaux européens par une meilleure préparation commune des réunions et des positions à y défendre.

• L'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) réunit 24 pays industrialisés ou considérés comme tels. Ce sont tous des pays à structures capitalistes : l'ensemble des pays d'Europe occidentale, d'Amérique du nord, le Japon, l'Australie... ; un seul pays socialiste, la Yougoslavie, participe aux travaux de l'OCDE avec un statut spécial.

Il s'agit d'une organisation inter-gouvernementale dont le but est de coordonner et d'orienter les politiques économiques, énergétiques, monétaires, etc... des pays membres.

Pour le grand public, l'OCDE est surtout connue par la publication régulière de notes sur la conjoncture économique des pays membres et de « conseils » pour la lutte contre l'inflation, le chômage, etc... Compte tenu du caractère inter-gouvernemental et capitaliste de l'OCDE, le syndicalisme a peu de place dans cette organisation internationale.

La Commission syndicale consultative (CSC) auprès de l'OCDE, qui regroupe les organisations des pays membres, adhérentes à la CMT, à la CISL et des non-affiliées, a un rôle restreint.

La plupart du temps, la CSC peut intervenir uniquement pour essayer de corriger les conséquences sociales des



orientations et décisions économiques de l'OCDE. Compte tenu du rôle mineur de la pression syndicale dans l'OCDE, la CFDT ne place pas cette organisation au premier plan de ses préoccupations. Mais nous ne négligeons pas l'intérêt de la documentation économique de l'OCDE et des séminaires organisés par la Commission syndicale consultative. Ces séminaires permettent une confrontation entre organisations syndicales sur des problèmes comme l'emploi des jeunes, les conditions de travail, l'éducation et la vie professionnelle, la politique de développement, etc...

41.3. Les relations intersyndicales nécessaires à l'action

Les organisations qui ont l'expérience de l'action syndicale à l'échelle internationale savent le temps qui est nécessaire, ne serait-ce que pour arriver à une compréhension mutuelle. La langue différente est souvent un obstacle majeur mais, bien au-delà, chaque organisation syndicale s'inscrit dans un contexte souvent très différent du nôtre. Elle est héritière, comme nous, d'un passé et d'une tradition de lutte.

Au total, il faut beaucoup de temps, de patience réciproque, de dépenses financières et d'énergie pour aboutir à une réelle et mutuelle compréhension des positions entre organisations syndicales de pays différents. Il en

faut encore davantage pour aboutir à une capacité commune d'action.

Vouloir ignorer ces réalités, c'est tomber dans un simplisme qui conduit trop souvent à des jugements « définitifs » stériles, qui retardent la convergence des luttes. Les Français ne résistent généralement pas à l'envie de formuler ce type de jugement ; la CFDT non plus...

Pour répondre à ce besoin de connaissance réciproque, nous avons largement développé nos relations bilatérales et multilatérales depuis une quinzaine d'années.

Nous avons, dans le chapitre consacré au bilan de l'action menée au plan international, fait le point actuel de nos relations intersyndicales.

Examinons ici, succinctement, quels sont désormais les axes de nos priorités en ce domaine.

Les relations bilatérales

Dans nos relations bilatérales nous devons, de plus en plus, accorder la priorité aux confédérations membres de la CES. Le développement de l'action syndicale commune exige une meilleure connaissance de la situation et des problèmes des pays d'Europe ainsi que des méthodes d'action, des acquis et des objectifs des organisations syndicales de ces pays.

Aussi, tout en poursuivant les relations déjà existantes, notamment avec les organisations italiennes et celles du Bénélux, nous mettrons l'accent sur un développement de nos relations avec le DGB allemand, et sur l'ouverture de relations plus suivies avec les organisations des pays scandinaves et les TUC britanniques.

Nos relations bilatérales s'orientent ensuite vers les pays du tiers-monde, en fonction de l'action internationale de classe pour le développement. Dans ce cadre très vaste, une priorité est donnée à nos relations avec les organisations syndicales importantes des pays d'Afrique du Nord, du Sud du Sahara et du Proche-Orient. Ce choix est lié à la fois, à nos relations naturelles avec la plupart de ces pays, à nos moyens limités, et enfin à l'intérêt de la lutte engagée par la plupart de ces pays pour la maîtrise de leurs ressources.

En ce qui concerne les relations syndicales avec les pays de l'Europe de l'Est, nous devons les poursuivre, mais dans le cadre d'une orientation plus précise. Après l'échange bilatéral sur les problèmes généraux, il est nécessaire de se centrer davantage maintenant sur des problèmes tels que les conditions de travail, la participation des travailleurs aux décisions, la coopération industrielle et technologique, le rôle des sociétés multinationales, etc.

Enfin, en plus de la coopération à poursuivre avec la Confédération des syndicats yougoslaves, avec qui nos liens sont étroits, et de nos actions et liaisons avec le syndicalisme portugais et les forces syndicales d'opposition en Espagne, il est évident que ne peuvent être exclues toutes actions ponctuelles liées à l'événement, ou dont l'enjeu est important.

Les relations multilatérales

L'inadaptation des confédérations internationales face à la prise en charge de certains problèmes de l'heure, et le dialogue rendu nécessaire par la volonté commune de développer la détente entre l'Est et l'Ouest, ont favorisé le développement de diverses initiatives multilatérales dont nous avons déjà parlé :

- conférence syndicale mondiale sur les problèmes du développement

- conférence « migrants » entre organisations syndicales de pays de départ et de pays d'accueil
- conférences syndicales pan-européennes.

La CFDT participe activement à ces activités importantes qui se poursuivent et qui, partant des problèmes et des situations concrètes, sont une contribution à l'amélioration de la coopération entre les organisations syndicales.

41.4. Analyse de l'action internationale

Notre intention n'est pas ici d'effectuer une analyse détaillée de toute l'action internationale.

Par contre, il nous a semblé important de dégager deux points de réflexion : l'unité des luttes et l'inadaptation actuelle du syndicalisme international.

• L'unité des luttes

En analysant la crise du capitalisme international, dans ce rapport, mais aussi plus largement dans les publications de la CFDT, nous avons pu voir les facultés énormes d'adaptation du système, mais aussi la lutte âpre qu'il doit soutenir, car les rapports de forces internationaux évoluent.

Par leurs luttes revendicatives, les travailleurs des pays industrialisés qui refusent de faire les frais de la crise accentuent les contradictions du capitalisme.

Les pays du tiers-monde producteurs de matières premières s'organisent pour faire face à la dégradation des termes de l'échange. La conscience des peuples dominés se développe et se fortifie pour retrouver une identité culturelle détruite par l'impérialisme.

Toutes ces données nouvelles doivent être prises en compte dans notre stratégie d'action internationale.

Mais ce dont nous devons tous prendre conscience, c'est de la nécessaire unité des luttes face au capitalisme.

Le capitalisme, nous le savons à nos dépens, n'est pas un système simple. Il se présente sous mille facettes et utilise d'innombrables claviers. La nature même de son développement provoque régulièrement des heurts d'intérêts et des tensions qui se manifestent principalement au niveau des Etats. Ceux-ci le protègent et lui servent de régulateur.

Cependant, et c'est là l'essentiel pour notre réflexion, le capitalisme est un à travers le monde. L'exploitation et l'aliénation qui marquent les travailleurs des pays industrialisés, frappent avec plus de force encore ceux du Sénégal, de l'Argentine ou de Malaisie ; les peuples d'Indochine ont dû se libérer, au prix de sacrifices énormes, de l'impérialisme américain qui cherche à contrôler les évolutions politiques à son profit.

Les travailleurs et le peuple chiliens, qui ont tenté une percée vers le socialisme, ont vécu un sabotage systématique de leur expérience, jugée stratégiquement dangereuse, avant d'être écrasés par une junte militaire appuyée directement ou indirectement par toutes les forces impérialistes du capitalisme international.

C'est la même menace qui pèse sur le Portugal, dans la mesure où il s'oriente dans la voie socialiste. C'est aussi les problèmes que nous aurons à affronter lorsque la gauche arrivera en France au pouvoir.

Nous sommes victimes d'un même système, qui accapare les richesses du monde, exploite et aliène les hommes pour le profit maximum, la puissance, le pouvoir de quelques uns.

Face à ce système qui cherche à étendre son influence sur la plus petite parcelle de la planète, le combat syndical doit s'adapter. Il doit être à la fois diversifié et unique.

Un seul combat, mais sur tous les terrains, en suscitant partout l'initiative et la responsabilité des travailleurs et de leurs organisations.

Ceci implique que toutes les luttes syndicales,

- celles qui partent des problèmes concrets dans l'entreprise et permettent journalièrement la défense des travailleurs,
- celles qui se situent hors de l'entreprise, touchant à l'amélioration des conditions et du cadre de vie,
- celles que nous menons au niveau d'une entreprise multinationale,
- celles qui tendent à constituer une communauté de luttes des travailleurs en Europe, et en convergence avec ceux du tiers-monde,
- l'action de soutien aux peuples d'Espagne, du Chili... ou aux mouvements de libération d'Afrique du Sud ; la lutte contre l'apartheid, etc.

Oui, toutes ces luttes doivent pouvoir être situées, dans l'esprit des travailleurs, dans une perspective globale de combat contre le capitalisme et comme un élément vital de ce combat.

L'unité des luttes, c'est la condition d'un changement du rapport de forces dans notre pays et dans le monde.

Mais dans cette vision d'ensemble, nous ne perdons jamais de vue que c'est d'abord dans l'entreprise que les travailleurs sont en mesure d'exprimer, par leur action, l'essentiel de leur force.

• L'inadaptation du syndicalisme international

Face à cette internationalisation du capital et aux formidables concentrations de pouvoirs qui en découlent, face aux rapports de domination et d'exploitation, à l'oppression et à la répression, reconnaissons le faible poids du syndicalisme au plan mondial. Les raisons en sont multiples : divisions idéologiques, action surtout représentative auprès des institutions internationales, sans prise directe sur les luttes réelles des travailleurs, « confédérations » internationales qui sont plus des cartels d'organisations nationales que des confédérations, du moins dans le sens que nous donnons à ce mot au plan national. Il en résulte souvent une paralysie interne, tant sur les positions que sur les coordinations possibles d'action.

Depuis plus de vingt ans, le syndicalisme international connaît une crise grave : crise idéologique, crise d'orientation, mais aussi crise de volonté d'action face à l'évolution du capitalisme mondial qui a tout mis en œuvre, soit pour l'intégrer dans le système, soit pour le détruire, en particulier dans les pays du tiers-monde. Les divisions idéologiques et politiques ont, non seulement paralysé le mouvement syndical international, mais aussi détourné d'importantes organisations, notamment des pays sous-développés, qui ont choisi la désaffiliation et l'autonomie engagée. Cette crise dure depuis trop longtemps ; mais le creux de la vague semble dépassé et nombreux sont les signes qui permettent d'espérer que le syndicalisme international a entamé un processus de renouvellement. Nous le verrons en analysant plus en détail les forces syndicales actuelles au niveau international.

42. Les moyens de l'action internationale

L'action internationale suppose donc des instruments qui la rendent possible, et la mise en œuvre de moyens adaptés, tant au niveau international qu'en ce qui concerne la CFDT elle-même.

42.1. Les instruments internationaux de lutte

Nous évoquerons ici successivement, les trois organisations internationales, les fédérations professionnelles internationales et les organisations régionales.

• La CMT

La CMT (Confédération mondiale du travail), dont la CFDT est membre, reste une internationale limitée ; limitée en nombre (c'est la plus faible en nombre d'adhérents) ; mais surtout limitée en influence dans la conduite des luttes, comme en possibilité réelle d'extension.

Faiblement implantée en Europe, surtout depuis les bouleversements de la seconde guerre mondiale, la CMT connaît une influence plus importante dans le tiers-monde, notamment en Amérique latine et en Afrique. La CMT déclare 14 350 000 adhérents répartis dans 76 pays.

Par ailleurs, elle est sûrement l'organisation syndicale internationale qui a le plus évolué ces dernières années, quant à ses orientations, déterminées en congrès.

L'ancienne CISC (Confédération internationale des syndicats chrétiens) est devenue, en 1968, au congrès de Luxembourg, sous la présidence de Maurice Bouladoux, la CMT.

En 1969, un congrès extraordinaire a modifié les statuts dans le sens de l'internationalisation des organismes de direction et, en septembre 1973, à Evian, ce fut le congrès de l'orientation et de la stratégie qui a marqué une nouvelle et importante étape dans l'évolution de la CMT.

A la CMT, quand il s'agit de certaines orientations, notamment concernant la politique de développement du tiers-monde, nous sommes relativement à l'aise, il n'y a pas de contradiction fondamentale avec les options de la CFDT.

Par contre, il n'est pas possible pour la CMT seule (compte tenu de la faiblesse de son implantation) d'animer, ni les luttes indispensables pour atteindre ses ob-

jectifs vis-à-vis du tiers-monde, ni l'action au sein des sociétés multinationales.

Soulignons que la CMT recherche des formes d'unité d'action et de coopération avec la CISL, la CISA (Confédération internationale des syndicats arabes), le groupe syndical des pays non-alignés d'Alger. En Europe, la CMT n'a fait aucune difficulté à la suppression de son organisation régionale, suite à l'adhésion des confédérations membres de la CMT à la Confédération européenne des syndicats (CES).

Le secrétariat de la CMT entretient des liaisons d'information avec le secrétariat de la FSM. L'unité d'action entre les deux internationales se réalise dans les institutions internationales.

• La CISL

Née de la guerre froide (de la scission de la FSM en 1949), la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) a regroupé, dès le départ, une grande partie des organisations syndicales des pays capitalistes industrialisés. Forte dans les pays développés non communistes, son influence, par comparaison, est plus faible dans les pays du tiers-monde. Elle déclare 50 millions d'adhérents, répartis dans 90 pays.

La CISL a connu, ces dernières années, une sérieuse crise dont elle n'est pas encore sortie. Cette crise procède de divers éléments, mais elle a pour origine l'incapacité de la CISL, dès sa création, à définir clairement son orientation, ses objectifs et sa stratégie.

La politique internationale de la confédération américaine AFL-CIO, conservatrice et liée à la politique impérialiste des USA, a longtemps influencé la CISL et contribué à son immobilisme.

La désaffiliation de l'AFL-CIO de la CISL — celle-ci étant accusée d'avoir toléré ou favorisé l'ouverture à l'Est d'un certain nombre de confédérations nationales — et le renouvellement de l'équipe du secrétariat, ont cependant modifié quelque peu le comportement de cette organisation ces dernières années. Il est un fait que la CISL essaie de mieux cerner les réalités et de faire face aux problèmes cruciaux de l'heure : défense de la liberté syndicale, développement, entreprises multinationales, etc. Mais des ambiguïtés persistent dans les pratiques et dans les perspectives.

Il est indéniable, d'autre part, que les forces réactionnaires au sein de la CISL (et notamment les organisations influencées par la direction actuelle de l'AFL-CIO) n'ont pas abandonné tout espoir de revenir à la politique syndicale de la guerre froide.

Par ailleurs, un rapprochement substantiel s'est réalisé, ces dernières années, entre la CMT et la CISL ; à la suite

de trois réunions entre des délégations représentatives des comités exécutifs des deux internationales, il a été décidé de créer une commission de travail conjointe CISL/CMT, dont le but est « d'étudier les moyens de développer la coopération entre les deux organisations et de rechercher les voies de l'unification. Les deux délégations sont convaincues qu'ainsi, elles renforceront la solidarité et l'efficacité du mouvement syndical démocratique ».

L'évolution syndicale européenne et l'étape qui vient d'être franchie avec l'unification, dans la CES, des forces de la CMT et de la CISL en Europe ne peuvent qu'accélérer ce processus.

• La FSM

Première organisation syndicale en nombre, la FSM (Fédération syndicale mondiale) est faiblement implantée dans le monde occidental : sur les 150 millions d'adhérents que déclare la FSM, plus de 100 millions sont en URSS et plus de 35 millions dans les démocraties populaires d'Europe.

Sans nier les évolutions de cette organisation (congrès de Varna en 1973), il est évident que le poids des pays de l'Est, la faible autonomie des syndicats dans ces pays, et la prédominance des syndicats de l'URSS, font encore de la FSM un instrument de la politique du parti communiste de l'Union soviétique.

La FSM est peu développée dans les pays du tiers-monde où elle juge plus opportun d'influencer certaines organisations régionales ou nationales.

Compte tenu de ces données, la CFDT ne cherche pas à valoriser la FSM telle qu'elle est actuellement. Par contre, nous tenons compte des réalités syndicales nationales qu'elle représente, quel qu'en soit le pays ou le continent.

C'est le sens de notre unité d'action avec la CGT et des contacts que nous avons avec des organisations adhérentes de la FSM, dans la plupart des pays de l'Est européen.

• Les fédérations professionnelles internationales

Les Secrétariats professionnels Internationaux (SPI)

Face à l'internationalisation du capital et des entreprises, la nécessité d'une coordination internationale de l'action professionnelle est apparue très vite, dès le début du mouvement syndical, en particulier au plan européen. C'est pour répondre à ce besoin que les SPI ont été créés entre 1895 et 1912. Malgré les scissions qui ont jalonné le syndicalisme mondial, les SPI se sont maintenus et, depuis une dizaine d'années, les principaux (métal, alimentation, chimie...) ont engagé la coordination de l'information et de l'action, pour l'instant, de solidarité surtout, au plan des grandes sociétés multinationales et des grands secteurs industriels.

Si les SPI ont des liaisons privilégiées avec la CISL, bon nombre d'entre eux font preuve d'une large autonomie, d'autant plus que beaucoup de fédérations professionnelles, non adhérentes à la CISL par l'intermédiaire de leurs confédérations, adhèrent à des SPI. C'est le cas à l'UITA (Union internationale des travailleurs de l'alimentation), où la moitié des adhérents sont d'organisations professionnelles adhérentes à des confédérations non affiliées à la CISL. Ce qui est le cas des quatre fédéra-

tions CFDT (métaux, chimie, alimentation et construction-bois).

Reconnaissons que tous les SPI n'ont pas la même ouverture, ni la même politique d'action. Mais l'instrument est important, il existe, il peut et doit être amélioré pour devenir une arme efficace sur le plan des luttes professionnelles au plan mondial, si l'on prend en compte la réelle représentativité des SPI dans les pays industriels et la préoccupation de plusieurs d'entre eux de s'implanter davantage dans les pays du tiers-monde. Pour répondre à nos préoccupations, cette action doit dépasser le caractère corporatif pour traduire une action de classe.

Les Fédérations internationales professionnelles de la CMT (FIP)

Contrairement au statut d'autonomie des SPI, les FIP sont partie intégrante de la CMT. Du fait même, leurs possibilités d'action ont les mêmes limites que la CMT. C'est pourquoi la CFDT s'est prononcée, depuis de nombreuses années, pour l'unité d'action et l'unification syndicale professionnelle au plan mondial, par une intégration négociée des FIP dans les SPI.

Bien que le congrès d'Evian de la CMT n'ait pas suivi nos positions dans ce domaine, déjà, au plan européen, de nombreuses négociations unitaires sont en cours dans le cadre des comités professionnels de la CES.

Les Unions internationales syndicales de la FSM (UIS)

La FSM a aussi ses internationales professionnelles (UIS). Peu implantées dans les pays capitalistes, ces organisations ont, du fait même, un rôle réduit dans la lutte syndicale au sein des firmes multinationales. Cependant, face au développement, sous des formes diverses, des intérêts des grandes firmes capitalistes dans les pays socialistes, se posera rapidement aux UIS un choix fondamental : défense des intérêts des travailleurs d'une même firme ou d'une même branche, ou soumission à la politique économique d'un Etat, même socialiste.

• Les organisations syndicales régionales

Depuis longtemps, la CISL, comme la CMT, ont des structures régionales en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique. Puis, d'autres regroupements ont vu le jour, comme la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA).

Ces dernières années, on assiste à une évolution caractéristique du syndicalisme sur le plan continental, avec la volonté de créer des structures syndicales unitaires, rassemblant les organisations nationales, adhérentes ou non, à une internationale.

Où en est-on de ce processus actuellement ?

En Europe occidentale : la Confédération européenne des syndicats (CES)

La CES, créée au printemps 1973 par les confédérations membres de la CISL, s'était affirmée comme une organisation autonome, ouverte aux autres confédérations nationales démocratiques. Aussitôt, l'organisation européenne de la CMT engageait des négociations en vue de l'adhésion individuelle des confédérations nationales membres.



Travailleurs étrangers... en France.



Le congrès de la CES de mai 1974 à Copenhague a accepté, à l'unanimité moins les voix de FO, l'adhésion de la CFDT et des autres confédérations membres de l'OE/CMT. Le 9 juillet 1974, le comité exécutif de la CES a également accepté, à une forte majorité (21 voix contre 7), l'adhésion de la CGIL italienne. Des débats ont lieu au comité exécutif de la CES concernant l'adhésion de la CGT. La CFDT a soutenu cette demande. Le problème n'est, actuellement, pas encore réglé.

Rappelons que la CES regroupe des confédérations nationales démocratiques de toutes tendances, représentant plus de 35 millions de syndiqués. Elle sera une force efficace à condition de dépasser les simples tâches de représentation des travailleurs auprès des institutions européennes pour devenir le creuset de l'analyse, de la confrontation, de la stimulation et de la coordination des luttes contre le capitalisme européen et international.

En Afrique

On ne peut pas aborder les questions touchant au syndicalisme en Afrique avec nos propres schémas de raisonnement : les problèmes qui se posent sont profondément différents.

Les contraintes politiques, qu'il s'agisse du poids du néo-colonialisme ou des pressions gouvernementales, sont telles que le syndicalisme africain ne peut agir qu'avec une grande prudence.

La question de l'unité syndicale est une question majeure, qui comporte deux aspects : la volonté des gouvernements de maîtriser le mouvement syndical, aux fins de domestication ; les aspirations réelles des travailleurs à l'unité, dans une perspective de création d'un syndicalisme proprement africain, à partir d'une liquidation de divisions syndicales souvent artificielles, séquelles de l'époque coloniale.

Le problème-clé, pour le syndicalisme africain dans les années à venir, est de parvenir à constituer une force unitaire qui soit en état de peser sur les pouvoirs nationaux en place, et de lutter efficacement contre le capitalisme international. La volonté d'indépendance du syndicalisme africain à l'égard des ingérences extérieures de tous ordres est d'ailleurs bien affirmée. Mais, pendant tout un

temps, il devra tenir compte des contraintes politiques s'il ne veut pas adopter un comportement suicidaire.

Au printemps 1973, à l'initiative et sous l'impulsion des gouvernements africains groupés dans l'OUA, s'est déroulée une conférence syndicale panafricaine qui a donné naissance à « l'Organisation de l'unité syndicale africaine » (OUSA). Par suite d'une mauvaise préparation, mais aussi de pressions extérieures – notamment américaines – plusieurs organisations africaines et arabes ont refusé leur participation à la nouvelle organisation unitaire. En revanche, les organisations membres de l'UPTC (régionale de la CMT) ont adhéré à l'OUSA.

Depuis, le contexte du Moyen-Orient et les nouveaux développements provoqués par la stratégie pétrolière des pays arabes, ont favorisé la reprise de dialogue sur des bases sérieuses entre l'OUSA et les organisations de la CISA (Confédération des syndicats arabes) et de l'USPA (Union syndicale panafricaine) dans la perspective de la réalisation d'une véritable unité syndicale du continent. Le conseil de l'OUSA, qui s'est tenu à Accra début 1975, a décidé d'un nouveau congrès au printemps 1976 qui consacrerait, dans l'OUSA, l'unification du mouvement syndical africain.

En Amérique latine

C'est sûrement la région où le syndicalisme connaît la répression la plus importante. Dominés par le capitalisme et l'impérialisme nord-américains, 24 pays sur 28 ont actuellement des gouvernements militaires.

C'est dans ce contexte de grande pauvreté et de répression, parfois sanglante, qu'il faut situer les difficultés de l'action syndicale. La CMT, la CISL et la FSM y ont constitué des organisations régionales. La Confédération latino-américaine du travail (CLAT-CMT) joue un rôle minoritaire mais dynamique, qui ne va pas sans poser de questions, compte tenu de la diversité des organisations adhérentes et d'un courant politique démocrate chrétien important.

L'organisation régionale interaméricaine du travail (ORIT-CISL) est toujours actuellement dominée par l'AFL-CIO, malgré le départ de l'organisation américaine de la CISL ; elle est, du fait même, au service des intérêts américains

en Amérique latine. Si les intentions du secrétariat de la Cisl de créer une structure régionale exclusivement latino-américaine aboutissent, ce serait un élément important pour l'avenir du syndicalisme, et peut-être pour son unité. Depuis quelque temps, des discussions sévères ont lieu sur cette question au sein de la Cisl : pourront-elles accélérer le processus de décision ? Le CEPUSTAL (tendance FSM) est très peu représentatif.

Enfin, des confédérations importantes n'ont aucune adhésion internationale, comme la CUT du Chili (avant le coup d'Etat) la CNT d'Uruguay. La CGT d'Argentine, longtemps autonome, s'oriente vers une adhésion à la Cisl.

Malgré cette situation difficile, des tentatives unitaires continentales ont eu lieu, notamment sous l'impulsion de la CLAT, mais sans concrétisation pour l'instant.

En Asie

L'Asie est sûrement le continent que nous connaissons le moins, et pourtant, c'est un des principaux points chauds du globe : continent de loin le plus peuplé, terrain d'affrontement entre les forces les plus importantes (chinoise, soviétique, américaine, japonaise).

Au plan syndical, le principal pays, la Chine, après avoir mis les structures en veilleuse au moment de la révolution culturelle, semble vouloir leur redonner une place dans la vie nationale.

Le syndicalisme chinois n'a plus aucune relation avec la FSM.

Au Japon, pays industrialisé capitaliste, la principale organisation syndicale, le SOHYO, n'a aucune adhésion internationale. La deuxième organisation, le DOMEI, adhère à la Cisl.

La CMT a une organisation régionale, le BATU, très minoritaire, surtout depuis la disparition de sa principale confédération adhérente, la CVT du Sud Vietnam.

Dans ce continent, il faut suivre avec attention l'évolution du syndicalisme japonais et chinois.

Une évolution positive, mais fragile

Le syndicalisme international, longtemps « gelé », amorce donc une évolution non négligeable.

Le développement de la coexistence pacifique, des entreprises multinationales, des regroupements économiques régionaux, la prise de conscience par les pays producteurs de matières premières de leur force, ainsi que l'importance et la convergence de plus en plus grande des luttes syndicales sur tous les continents, ne sont pas sans bousculer les structures traditionnelles du syndicalisme international :

- L'unité d'action entre les principales internationales se réalise chaque jour plus facilement, notamment dans le cadre du BIT : conférence syndicale unitaire Cisl-CMT-FSM contre l'apartheid en juin 1973, conférence syndicale européenne est-ouest en janvier 1974, position unanime des syndicats à l'OIT (sauf l'AFL-CIO), en juin 1974, pour exclure les représentants syndicaux de la junte chilienne du groupe des travailleurs, position unitaire également pour prendre une décision analogue vis-à-vis des délégués des « syndicats » officiels espagnols.

- De même, l'élan unitaire qui traverse les continents, se concrétise par des structures syndicales uniques en Europe et en Afrique.

- Enfin la Conférence syndicale des pays non-alignés et l'action tenace d'un certain nombre de SPI pour structurer et animer l'action au sein des principales sociétés multinationales, nous semblent aussi porteurs d'avenir.

Tout cela nous le considérons donc comme positif pour le syndicalisme international et susceptible d'amener des développements plus prometteurs encore.

Mais nous sommes aussi conscients de la fragilité du processus et de la nécessité de se battre pour qu'il continue d'avancer.

En effet, nous ne pouvons négliger les efforts qu'ont engagés et que développent les forces rétrogrades du mouvement syndical mondial pour faire échec à toute évolution unitaire. L'AFL-CIO, bien que située en dehors de toute confédération internationale depuis sa désaffiliation de la Cisl, agit plus que jamais pour reprendre son « leadership » au plan international. Elle continue à dominer l'ORIT, et « investit » des capitaux importants en Afrique et en Asie. En Europe, la représentation permanente de l'AFL-CIO, dont le siège est à Paris, se démène pour éviter l'unification du syndicalisme italien, pour restreindre le rôle de la CES et éviter son élargissement. Rappelons les échanges de lettres entre Meany, président tout puissant de l'AFL-CIO, et le président du DGB, O. Vetter, reprochant à ce dernier la politique « d'ouverture à l'Est » du DGB. Nous ne pouvons ignorer, non plus, les efforts déployés par les organisations les plus conservatrices du syndicalisme américain pour reprendre en main les grands syndicats professionnels internationaux jugés trop indépendants.

Nous ne pouvons que regretter l'appui apporté par Force Ouvrière à cette politique réactionnaire, qui ne fait que retarder les évolutions pourtant inéluctables du syndicalisme international.

Notre réflexion doit aussi tenir compte des efforts déployés par la FSM pour contrecarrer une évolution qui peut, un jour, l'obliger à se remettre en cause. Consciente notamment de sa faiblesse dans le monde capitaliste industrialisé, la FSM, s'appuyant sur ses UIS et sur quelques confédérations des pays de l'Europe de l'Est, multiplie les conférences « unitaires » centrées sur des problèmes spécifiques intéressant les fédérations syndicales professionnelles.

C'est au travers de toutes ces réalités que le syndicalisme international doit trouver sa véritable voie. Il est donc capital que nous continuions à réfléchir sur ces réalités.

42.2. Perspectives de restructuration du syndicalisme international

Pour faire face à la situation que le capitalisme impose aux travailleurs du monde entier, le mouvement syndical doit donc envisager sérieusement une réadaptation profonde et développer sans délai un processus de restructuration.

Il s'agit de pouvoir faire front à l'exploitation des travailleurs de chaque pays, donc au capitalisme lui-même, en portant des coups à tous les centres vitaux de son pouvoir.

Ce syndicalisme doit être l'expression des travailleurs et de leur lutte organisée à tous les niveaux où elle est nécessaire, pour la défense concrète de leurs conditions de travail et de vie, et la transformation de la société dans ce que nous appelons, à la CFDT, une perspective socialiste autogestionnaire.

Cette réadaptation profonde ne peut se faire dans l'état de division et d'émiettement du mouvement syndical

actuel, qui le rend inapte à saisir l'évolution du monde et à agir avec efficacité. La division actuelle repose sur un contexte historique en grande partie dépassé. Une restructuration s'impose dans les meilleurs délais. Dans cette restructuration, la priorité doit être donnée, dans les années qui viennent, aux regroupements des forces syndicales des pays qui sont aux prises avec le capitalisme et doivent donc faire face à la gigantesque tentative de redéploiement à travers le monde.

Les travailleurs de ces pays, comme nous l'avons déjà vu, qu'ils soient des pays industrialisés ou des pays du tiers-monde, font face à la même domination. Ensemble, ils doivent être en mesure d'organiser leur lutte.

Ce processus unitaire, qui n'est pas exclusif d'autres relations avec les syndicats des pays non capitalistes, doit se développer dans trois directions :

• Au plan professionnel

Pour faire face à la stratégie des sociétés multinationales, une unification des forces syndicales s'impose dans les meilleurs délais. Elle doit se faire d'une manière négociée, au plan mondial, dans les SPI qui sont les mieux placés pour faire ces regroupements, et au plan européen, dans les Comités syndicaux professionnels.

Il n'y a pas d'autre voie. Considérant le temps nécessaire à la constitution d'une force syndicale réelle, toute entrave à ce processus retarde considérablement la capacité des travailleurs à faire front au défi des multinationales.

• Au plan des grandes régions géographiques

L'unification des forces syndicales est réalisée presque totalement en Europe occidentale. Un processus unitaire est sérieusement engagé sur l'ensemble du continent africain.

Ces mouvements unitaires, qui suivent leur voie propre, sont à la fois le signe d'un besoin et l'expression de la volonté de dépasser des anciens clivages, importés pour l'Afrique et dépassés pour l'Europe.

D'autres mouvements de ce type sont en gestation en Amérique latine et, probablement, en Asie.

Tous doivent être pris en compte dans la restructuration du mouvement syndical. La CFDT doit jouer un rôle actif dans la CES et les Comités syndicaux professionnels, pour constituer un syndicalisme efficace en Europe et ouvert sur les luttes du tiers-monde.

• Au plan mondial

Le rapprochement CISL-CMT, déjà amplement amorcé comme nous l'avons dit, doit se poursuivre et s'accélérer. La commission conjointe de travail, désignée par les deux comités exécutifs, a mis en place, lors d'une réunion à Bruxelles, en juin 1975, un dispositif qui doit conduire à des décisions.

Il a été décidé, parallèlement au développement de l'unité d'action, qu'un groupe restreint de cinq membres par internationale examinerait, dans le délai d'un an, quelques problèmes jugés fondamentaux, pour apprécier le degré d'accord possible entre les deux internationales.

Il est important de signaler que la tendance générale des débats ne se limite pas à la perspective d'une éventuelle

fusion des deux internationales. L'objectif est de créer un mouvement unitaire qui entraîne d'autres organisations à rejoindre le mouvement, notamment des organisations autonomes du tiers-monde. Telle est, en tous les cas, la ligne que la CFDT, avec d'autres, a suivie jusqu'à ce jour et se propose d'appuyer avec vigueur dans les années qui viennent.

42.3. L'affiliation internationale de la CFDT

Notre affiliation et les questions qu'elle nous pose doivent donc être situées dans ce contexte. Le problème avait été abordé dans la résolution générale du 36^e congrès (paragraphe 73) :

« Sans exclure, a priori, si les nécessités l'exigeaient, de reconsidérer l'affiliation internationale de la CFDT, il apparaît que, dans les années à venir, sa place est toujours dans la CMT, avec la volonté de poursuivre l'évolution de cette internationale, dans un comportement anti-capitaliste dynamique et ouvert à la nécessité du regroupement, dans l'action, de toutes les forces syndicales décidées à lutter contre le capitalisme et ses conséquences pour les travailleurs. »

Depuis, le congrès d'Evian a confirmé dans un document d'orientation la ligne anti-capitaliste de la CMT et sa volonté de participer à la construction du socialisme.

L'expérience a prouvé, depuis, qu'un certain nombre d'organisations nationales, et surtout professionnelles, ont du mal à accepter ou à appliquer concrètement cette orientation. En ce qui nous concerne, nous en restons aux décisions prises.

Concernant les questions relatives aux regroupements syndicaux et à la perspective unitaire que nous avons décrits, le congrès d'Evian n'a pas adopté une orientation claire ; des attitudes anti-unitaires subsistent notamment, mais non exclusivement, au niveau professionnel. Si, dans ce domaine, des efforts réels sont entrepris par les FIP dans la CES pour contribuer, en Europe, à la création de Comités syndicaux professionnels, il n'en est pas de même au plan mondial où le processus semble bloqué par un certain nombre de fédérations internationales de la CMT.

Lier, comme le veulent certains, cette évolution professionnelle à l'évolution des rapports CISL-CMT est une position d'attente dangereuse, qui nie l'urgence de la création d'une force syndicale unitaire face aux sociétés multinationales. Les fédérations CFDT qui sont encore dans les FIP doivent avoir sur ce point une attitude très ferme.

Par contre, le Comité exécutif et le secrétariat sont sérieusement engagés dans les discussions avec la CISL et leurs prolongements souhaités avec un certain nombre de confédérations autonomes.

L'avenir nous précisera si cette perspective recueillie, dans les faits, l'assentiment majoritaire de la CMT.

• Propositions au congrès

Le problème de l'affiliation internationale de la CFDT a fait l'objet de réflexions approfondies de la commission

internationale confédérale, du Conseil national et du Bureau national. Finalement, le Bureau national, dans sa session d'avril 1975, a décidé de faire au congrès les propositions suivantes :

La CFDT, en fonction de sa conception du syndicalisme international et de la nécessité de sa restructuration, maintient son affiliation à la CMT à un certain nombre de conditions qui concernent essentiellement le processus unitaire, et que nous pouvons résumer ainsi :

- que tout soit mis en œuvre par la CMT pour faire avancer l'unification entre ses organisations professionnelles (FIP) et les SPI ;
- que soit favorisée la participation active et autonome des organisations membres de la CMT dans les regroupements unitaires régionaux ;
- qu'on recherche une progression unitaire vers la CISL, en tenant compte de l'implantation de cette organisation dans les pays industrialisés du monde capitaliste ;
- que soit développée une progression unitaire bilatérale et multilatérale avec les syndicats « autonomes » des pays non-alignés progressistes, en prenant en compte la réunion syndicale d'Alger (septembre 1973) et ses suites.

En conclusion, la CFDT maintient son affiliation à la CMT, à condition que celle-ci s'inscrive positivement dans le jeu d'un processus unitaire tel que nous l'avons esquissé dans ce rapport, processus qui implique, à terme, sa propre disparition.

S'il s'avérait, à un moment donné, que la CMT ne veuille pas remplir ces conditions, l'affiliation de la CFDT pourrait être remise en cause. Le congrès devra permettre à la CFDT et à ses instances statutaires de pouvoir prendre, le cas échéant, toute décision utile en la matière.

42.4. Dans la CFDT, adapter nos moyens

La conscience a grandi, dans la CFDT, de la nécessité d'élargir l'action à sa dimension internationale. Il nous faut donc examiner les conditions à remplir pour qu'il en soit ainsi.

Les débats du Conseil national de janvier 1975 ont souligné la nécessité de faire apparaître dans chaque syndicat, à la base, l'importance des problèmes internationaux et la dimension internationale de l'action de tous les jours.

Indépendamment des efforts à développer en matière d'information et de formation, dont nous reparlerons, deux conditions apparaissent essentielles :

- la première concerne l'action revendicative elle-même, dans et hors de l'entreprise. Les sections syndicales d'entreprise et les syndicats ne peuvent être réellement impliqués que si l'action revendicative quotidienne intègre bien sa dimension internationale.
- la deuxième, complémentaire, a trait aux analyses que nous faisons.

Situer chaque revendication, action ou événement important par rapport aux axes essentiels de la stratégie internationale du capitalisme permet de faire prendre conscience de l'ampleur et de la dimension internationale concrète des situations et des luttes.

L'information

Cela suppose, pour la confédération, mais aussi pour les fédérations et régions, un gros effort d'information en direction des syndicats et des sections syndicales d'entreprise.

En ce qui concerne la confédération, l'effort entrepris en la matière s'oriente vers trois directions :

- Information par « Syndicalisme » sur les problèmes internationaux : Espagne, Portugal, répression en Amérique latine, etc. mais aussi, mise en relief des aspects internationaux des problèmes : emploi, conditions de travail, dimension internationale de la crise.
- Analyse des luttes syndicales dans divers pays, notamment en Europe.
- Réalisation de documents et fiches sur les réalités syndicales et les principaux problèmes internationaux (Syndicalisme, dossiers de l'ISCTI).

Une réflexion est en cours pour améliorer cette information.

La formation

Parallèlement au développement de l'information, l'ensemble des structures confédérales, fédérales, régionales et locales doivent accentuer l'intégration de la dimension internationale dans toutes les sessions de formation, en partant des problèmes concrets des entreprises, des luttes, des libertés, etc.

Cette initiation de base est indispensable pour développer la sensibilisation des militants de sections syndicales d'entreprise aux aspects internationaux des problèmes qui leur sont posés dans l'entreprise et hors de l'entreprise. Des efforts sont faits dans ce sens, il faut les développer au plan de toutes les organisations.

Par ailleurs, pour les militants des entreprises multinationales, pour tous ceux qui sont engagés dans l'action, la représentation, les relations internationales, un effort de formation plus spécialisée sur la stratégie de l'impérialisme, du capitalisme, mais aussi des organisations syndicales des autres pays, l'unité des luttes, etc. est à entreprendre.

En 1975, la dimension internationale du thème des Ecoles normales ouvrières « relations Syndicats-partis », la session de l'ISCTI sur les problèmes du développement, le colloque Confédération des syndicats yougoslaves/CFDT sur l'autogestion, comme les nombreux séminaires européens ou internationaux de branches industrielles et de trusts, sont l'illustration de l'amorce de cette formation internationale.

La prise en charge dans chaque organisation

Un effort particulier doit être entrepris dans chaque organisation confédérée : syndicats, fédérations, régions, pour qu'une réflexion collective se développe sur les problèmes internationaux et les moyens à mettre en œuvre pour leur prise en charge, à partir des réalités concrètes.

Au plan confédéral, par exemple, l'analyse de la crise et du problème de l'emploi a montré quelle était la dimension internationale du chômage et de l'inflation. Un même effort doit être fait pour donner tout leur éclairage international aux situations d'entreprises, de branches ou de régions.

C'est ainsi que nous deviendrons toujours plus une force de proposition et de renouvellement de l'action syndicale internationale.

Résumé



En accordant une place importante, dans ce rapport, à la stratégie internationale de la CFDT, le Bureau national souhaite un large débat au congrès. Ce débat ne devra pas seulement préciser les orientations et les positions de la confédération, mais aussi permettre une meilleure prise en charge de la dimension internationale de l'action par les fédérations, les régions, les syndicats, les sections d'entreprise...

Cette prise en charge exige d'abord une réelle connaissance de la dimension internationale des problèmes posés aux travailleurs de notre pays. Nombreuses sont les revendications qui ne peuvent recevoir une solution valable et durable par le simple rapport de forces au plan de l'entreprise, de la localité, de la région, de la branche professionnelle, ou même au niveau national. Ceci est encore plus vrai quand il s'agit de lutter pour notre perspective d'un socialisme démocratique et autogestionnaire, surtout dans un pays intégré dans un ensemble capitaliste comme l'Europe du Marché commun.

• Les principaux terrains de lutte

Les sociétés multinationales

Ces dernières années, les militants et les travailleurs des entreprises importantes ont pris conscience de cette nouvelle réalité de l'évolution de la société capitaliste. Des efforts réels, en particulier par l'intermédiaire des organisations professionnelles internationales, ont été réalisés et sont en cours de réalisation pour établir le rapport de forces nécessaire face aux centres de décisions de ces sociétés. La même sensibilisation n'existe pas souvent au plan des petites et moyennes entreprises. Et pourtant, indirectement, ces entreprises sont souvent sous le contrôle de ces mêmes sociétés multinationales.

L'Europe

Avec des hauts et des bas, la construction de l'Europe capitaliste se poursuit jour après jour.

L'interdépendance des problèmes économiques et sociaux des différents pays de la Communauté économique européenne se ressent de plus en plus (inflation, chômage, pollution, cadences et conditions de travail).

Face à cette Europe capitaliste du patronat et des gouvernements, l'Europe syndicale est encore embryonnaire ; une structure existe, la CES, mais il faut constater que la conscience de classe européenne des travailleurs est faible par rapport à la conscience de classe nationale.

Pour la CFDT, l'objectif est de participer activement, avec les autres confédérations nationales d'Europe occidentale, à la vie de la CES, pour lui donner un contenu revendicatif et une capacité d'action et de luttes unitaires au plan européen, tant sur le plan général qu'au niveau des secteurs professionnels et des branches industrielles.

Deuxième aspect de notre action sur le terrain européen : changer le contenu de la construction européenne pour en faire l'Europe des travailleurs, une Europe socialiste et démocratique. Si nous sommes conscients qu'une action revendicative commune des travailleurs européens est la base d'une nécessaire prise de conscience de classe, elle n'est pas suffisante pour mettre en cause l'orientation capitaliste de l'Europe actuelle. Or, sur cette question fondamentale, le syndicalisme européen n'a pas une orientation homogène.

La CFDT se doit de préciser sa conception de l'Europe politique, économique et sociale, de sa place dans le monde (relations avec l'Europe de l'Est, les USA, les pays en voie de développement...) et, à travers l'action, participer au rassemblement des forces syndicales et politiques dans la lutte pour une Europe démocratique et socialiste.

La solidarité des luttes avec le tiers-monde

Une action anti-capitaliste et anti-impérialiste exige une solidarité effective, et pas seulement sentimentale, avec les travailleurs et les peuples du tiers-monde.

Une évolution importante des pays du tiers-monde s'est opérée au cours de ces dernières années : prise de conscience de leur force au plan international, volonté de maîtriser les matières premières et de dresser un front commun face aux pays capitalistes et impérialistes.

Pour la CFDT, la solidarité des luttes avec le tiers-monde doit se renforcer par l'action face aux sociétés multinationales, par la recherche des convergences des luttes, par un soutien actif à la future Conférence syndicale mondiale sur le développement, et la recherche de positions et d'action communes entre organisations syndicales des pays européens et africains.

L'action pour la démocratie, les libertés, la paix

Il ne se passe pas de jour sans que, tous, nous soyons sollicités par les événements pour prendre position sur les graves atteintes aux libertés, à la démocratie, à la paix dans les différentes parties du monde. Il s'agit d'une partie intégrante de la lutte syndicale et de la solidarité concrète internationale. Depuis la demande de libération de militants emprisonnés, le soutien à la résistance chilienne, l'exigence de la paix, hier au Viêt-nam, aujourd'hui au Proche-Orient, l'appui aux mouvements de libération d'Afrique du Sud, jusqu'à l'opposition syndicale et démocratique en Espagne, la CFDT se sent concernée et solidaire. Car, chaque fois que la démocratie, la liberté, la paix reculent dans un pays ou une région du monde, c'est l'ensemble des travailleurs qui en subit, même indirectement, les conséquences.

• Les moyens et les instruments de l'action internationale

L'ampleur des problèmes internationaux, la nécessité d'une action internationale, exigent que la CFDT se donne les moyens de sa politique et contribue à forger les instruments d'action internationale adaptés aux réalités actuelles.

Il est d'abord indispensable de mieux connaître et de mieux comprendre nos partenaires syndicaux. C'est un des buts des relations syndicales bilatérales.

Compte tenu des possibilités de la CFDT, il faut, dans les relations bilatérales, dégager des priorités :

- les confédérations membres de la CES, car il est indispensable, pour donner un vrai contenu d'action syndicale à la Confédération européenne, d'avoir des dialogues directs avec les principales confédérations adhérentes ;
- les organisations syndicales du tiers-monde, et notamment d'Afrique, en liaison avec notre politique de classe pour le développement.

Ces priorités ne peuvent exclure les relations déjà existantes en Amérique latine et dans les pays de l'Est.

Par ailleurs, nous assistons à un développement de rencontres syndicales multilatérales, réunissant les organisations syndicales au-delà des adhésions internationales, sur des problèmes concrets et en particulier : Conférence syndicale des travailleurs migrants, Conférence syndicale sur le développement, en cours de préparation.

Ajoutons l'intérêt que présentent, pour les échanges entre responsables syndicalistes, les réunions du groupe des travailleurs de l'OIT, comme celles du Comité économique et social de Bruxelles.

• Perspectives pour une restructuration du syndicalisme international

Tous ces contacts, ces réunions, demandent un prolongement. L'action syndicale internationale a besoin d'instruments efficaces pour impulser et coordonner les luttes.

Or, il faut le redire, le syndicalisme international traverse une crise grave et, malgré des signes positifs de redressement, les structures internationales actuelles, héritage de la guerre froide, ne sont pas en mesure de répondre à la volonté d'action des travailleurs. Sans revenir sur l'analyse des organisations syndicales internationales, notons quelques éléments intéressants d'évolution :

- Dans plusieurs secteurs industriels, les SPI deviennent de plus en plus l'instrument syndical capable de faire face à la stratégie des sociétés multinationales. La CFDT s'est prononcée pour l'unification des forces syndicales au plan professionnel et, actuellement, les SPI, malgré des déficiences, sont les mieux placés pour réaliser cette unification.
- Au plan géographique, le souci de mieux répondre aux besoins des travailleurs des continents a amené les organisations syndicales à créer des structures unitaires nouvelles, dépassant le clivage des adhésions internationales. C'est le cas en Europe et en Afrique.
- Au plan mondial, le rapprochement CISL/CMT progresse lentement. Une commission de travail est mise en place pour « étudier les moyens de développer la coopération entre les deux organisations et rechercher les voies de l'unification... ».

Pour la CFDT, l'objectif n'est pas seulement d'aboutir à une fusion au sommet, des deux internationales, mais de créer un mouvement unitaire qui entraîne d'autres organisations, notamment les « autonomes » du tiers-monde.

• L'affiliation internationale de la CFDT

C'est dans ce contexte qu'il faut poser le problème de l'adhésion internationale de la CFDT. Le congrès aura à se prononcer sur la proposition du Bureau national d'avril 1975, que l'on peut résumer ainsi :

La CFDT maintient son affiliation à la CMT à condition que celle-ci s'inscrive positivement dans le jeu d'un processus unitaire, tel que nous l'avons esquissé dans ce rapport, processus qui implique, à terme, sa propre disparition.

S'il s'avérait, à un moment donné, que la CMT ne veuille pas remplir ces conditions, l'affiliation de la CFDT à la CMT pourrait être remise en cause.

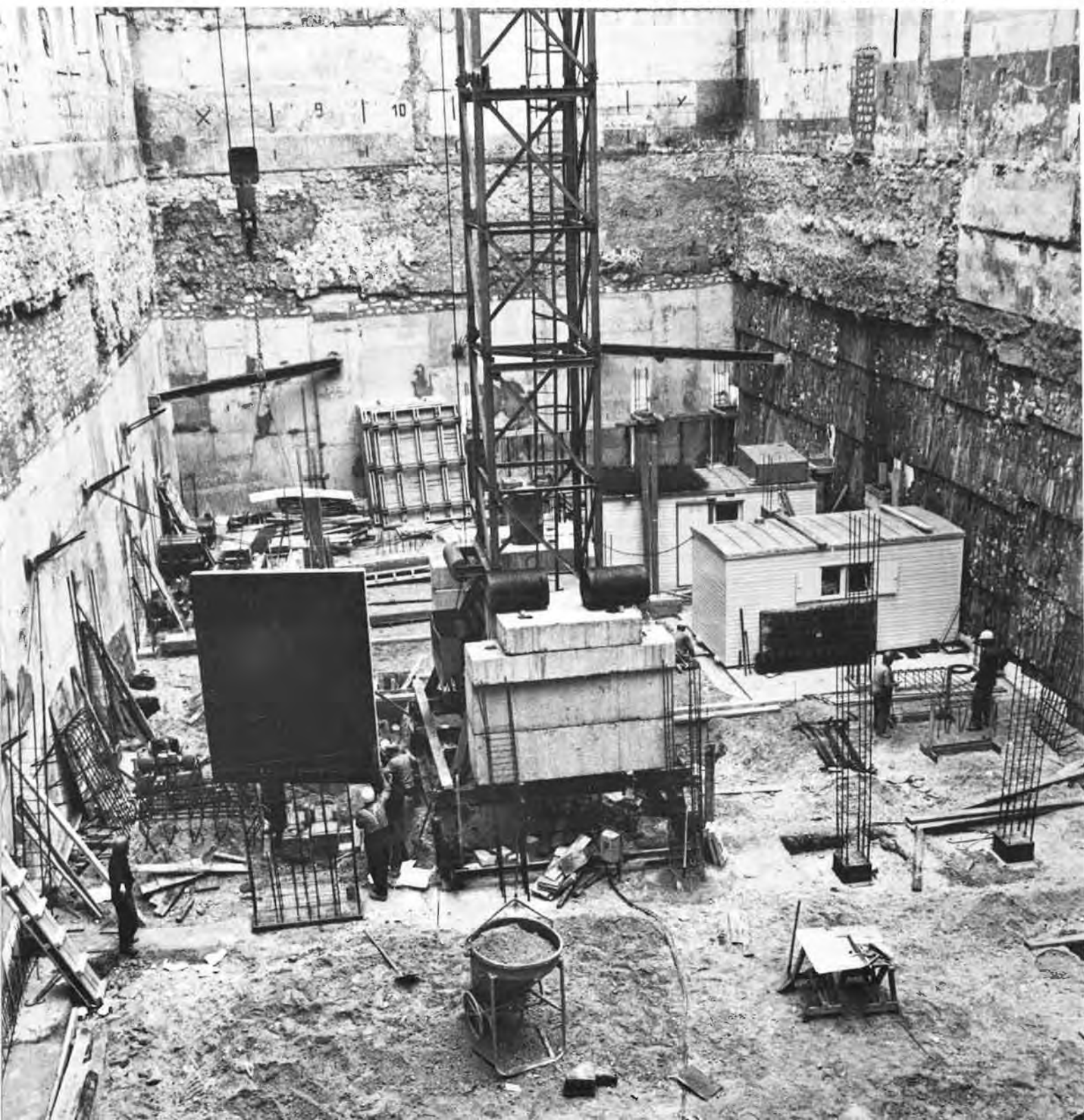
Ce résumé serait incomplet s'il passait sous silence les moyens à mettre en œuvre dans la CFDT pour mieux faire apparaître et prendre en charge, dans l'action quotidienne, la dimension internationale de l'action syndicale.

Au plan confédéral, il faut améliorer l'information et la formation sur la vie et les luttes internationales, et mieux donner à chaque activité sa dimension internationale.

Mais, plus largement, c'est à l'ensemble des organisations confédérées de prendre, dans le cadre des orientations et objectifs qui seront fixés au 37^e congrès, les mesures indispensables pour faire progresser la conscience de la dimension internationale de la lutte syndicale.

5. Nos moyens d'action confédéraux

Le chantier de l'immeuble de la CFDT, rue Cadet (novembre 1975).



Les organisations confédérées, la confédération doivent se donner des moyens d'action adaptés à la stratégie de la CFDT.

Partant de l'analyse des réalités auxquelles nos différentes structures syndicales sont confrontées, il s'agit de développer un rapport de forces suffisant pour imposer la défense des intérêts des travailleurs et réunir les conditions de construction du socialisme autogestionnaire.

Se donner des moyens d'action, s'organiser, c'est partout :

- élaborer collectivement notre politique syndicale,
- former les militants pour l'action, une action cohérente avec la politique syndicale,
- diffuser une information adaptée à notre conception de l'information, à notre pratique des luttes et aux nécessités de la coordination de l'action,
- mettre en place des structures ayant la capacité de fonctionner démocratiquement pour développer l'action,
- renforcer les sections syndicales d'entreprise existantes et en implanter là où la CFDT n'est pas présente,

- établir le coût de ces moyens d'action, en déduire le taux de la cotisation perçue auprès de l'adhérent et sa répartition entre les structures,

- gérer cet ensemble de moyens et contrôler périodiquement la réalisation de la politique définie afin de faire face à l'événement.

Se donner des moyens d'action, s'organiser, c'est donc le contraire de la bureaucratie, c'est créer, utiliser, gérer un ensemble de moyens pour mener l'action.

Ce chapitre, à partir de l'expérience et des objectifs que s'était fixé le 36^e congrès, fera successivement le point sur :

- l'application de la charte financière et la clarification du rôle des structures,
- la situation de la CNAS, la politique immobilière et les moyens financiers de la confédération,
- la presse confédérale et l'information,
- la politique confédérale de formation.

51. L'organisation

A partir de notre expérience et en intégrant les évolutions prévisibles, le congrès doit dresser un premier bilan d'application de la charte financière et clarifier le rôle de certaines structures, afin d'adapter nos moyens à nos objectifs.

51.1. Le bilan de la charte financière

Ce premier bilan reposera sur l'analyse des points essentiels de la charte.

• Le taux de la cotisation perçue auprès de l'adhérent

L'obstacle le plus important rencontré dans l'application de la charte financière est la non-application de la hiérarchisation des cotisations : alors que les adhérents à

bas salaires acquittent des cotisations égales ou supérieures aux dispositions prévues, il n'en est pas toujours de même pour les autres.

Des cotisations inférieures à celles prévues sont également pratiquées par certains syndicats qui refusent une politique de cotisations normales.

Les causes de cette situation sont diverses :

- des syndicats estiment ne pouvoir appliquer que progressivement la charte ;
- d'autres, composés d'adhérents percevant des salaires relativement bons, estiment ne pas avoir besoin de percevoir des cotisations au taux prévu ;
- enfin, des syndicats au dynamisme incertain ont peu de besoins ou craignent la concurrence.

D'autre part, des syndicats hésitent à percevoir la cotisation auprès des adhérents en congé-maladie ou de maternité, en chômage, travaillant à temps partiel ou en formation ; ils oublient que l'action syndicale ayant obtenu des garanties collectives, chacun doit payer une cotisation en fonction de ses ressources.

Enfin, des syndicats omettent d'ajuster le taux des cotisations lors des revalorisations de salaires, ce qui conduit à des augmentations importantes des cotisations au 1^{er} janvier.

Mais les difficultés d'application de la charte ne proviennent pas toujours du niveau de la cotisation, mais

aussi de la place donnée à l'adhérent dans le syndicat, de l'irrégularité du collectage et de l'absence de volonté d'une politique de fortes cotisations de la part des militants.

Au total cependant, un effort important a été fait au cours de ces trois ans pour appliquer les décisions du congrès de 1973, mais il reste du chemin à faire.

Pour permettre aux syndicats de prendre des dispositions conduisant à appliquer totalement la charte financière dans les trois ans à venir, il sera proposé au congrès de ne porter le taux de la cotisation perçue auprès de l'adhérent à 0,75% du salaire qu'au 1^{er} janvier 1979.

Les besoins des syndicats et des autres échelons de la confédération justifient de poursuivre énergiquement notre effort pour de fortes cotisations.

• Les parts fédérales et régionales

L'analyse de l'évolution de la valeur des parts fédérales et régionales depuis 1974 montre un glissement vers les maxima des fourchettes.

En ce qui concerne les fédérations, parmi celles qui avaient au 1^{er} janvier 1974 une part supérieure au maximum, trois sur cinq ont pris des dispositions pour s'inscrire dans le cadre de la fourchette.

Parmi celles qui avaient au 1^{er} janvier 1974 une part inférieure au minimum, une sur quatre a pris des dispositions pour normaliser sa situation.

Soulignons que, pour certaines fédérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de la fourchette, le problème est celui de leur forme d'organisation, ou même de leur viabilité.

Pour ce qui est des régions, toutes se situent à l'intérieur de la fourchette, sauf une, qui pratiquait des surcotisations la conduisant dans de nombreux cas à percevoir des parts supérieures au maximum. Cette région, au cours de l'année 1975, a pris des dispositions pour normaliser la situation.

Cependant, certaines dispositions retenues pour financer l'implantation de permanents, de secrétariats et l'équipement, peuvent s'apparenter à des surcotisations qui, dans certains cas, risquent d'être source de conflits.

Les efforts fournis par les fédérations et unions régionales pour aider les syndicats à mener l'action les conduisent à une adaptation des structures, au développement de l'information et des activités de formation et à une politique de développement, efforts qui coûtent très cher.

Il s'avère donc indispensable de procéder à une révision des fourchettes pour dégager des ressources nouvelles à ce niveau.

Le passage du taux de la cotisation de 0,65% à 0,70% a servi, pour l'essentiel, à améliorer la part revenant aux syndicats. Lorsque la cotisation perçue auprès de l'adhérent passera de 0,70% à 0,75% du salaire, le 1^{er} janvier 1979, une partie des ressources supplémentaires ainsi dégagées devra permettre de réviser les fourchettes, en plus de l'augmentation normale découlant de l'indexation.

Diverses formules sont possibles ; citons, entre autres :

- le relèvement des seuls maxima des fourchettes ;
- le relèvement des minima et maxima des fourchettes, accompagné d'une revalorisation du minimum garanti aux syndicats en plus des effets de l'indexation.

• Le SCPVC

Le Service central de perception et de ventilation des cotisations (SCPVC) doit, à terme, être équipé pour

répondre aux problèmes posés par l'encaissement et le reversement des parts des fédérations et unions régionales ayant leur propre SCPVC.

Cette exigence conduit, en fait, à satisfaire au plan confédéral les services que retirent actuellement ces organisations de leur propre SCPVC et de les étendre à l'ensemble des fédérations et unions régionales.

Le problème est important et le renforcement de l'équipement du SCPVC en personnel et en moyens matériels s'avère indispensable, ce qui exige une étude politique, technique et financière approfondie avant de prendre des décisions en ce domaine.

• Les parts nationales interprofessionnelles

Le pourcentage d'augmentation de la part confédérale proprement dite, des parts du fonds d'organisation et de la solidarité syndicale mondiale, est fixé, entre deux congrès, par le Conseil national. Ceci signifie que l'année où se tient le congrès confédéral, ce dernier fixe la valeur des parts nationales.

Pratiquement, cette disposition est difficilement applicable, car elle conduit à préparer le budget confédéral de l'année qui suit la tenue du congrès plus de quinze mois à l'avance, sans avoir d'éléments sérieux : résultats de l'avant-dernier exercice inconnus, ignorance de l'évolution de l'indice moyen des taux de salaires horaires, incapacité de prévoir ce que pourraient être les augmentations de prix et de salaires.

Dans ces conditions, il est hautement souhaitable - lorsqu'aucune donnée exceptionnelle ne s'oppose à ce que l'évolution des parts nationales interprofessionnelles découle de l'application de la formule d'indexation - que ce soit le Conseil national qui fixe l'augmentation de ces parts, y compris les années où se tient un congrès confédéral.

Mais, en tout état de cause, dans l'hypothèse où la politique confédérale conduirait à ce que l'une des parts nationales, ou toutes, doivent évoluer en dehors des règles d'indexation, seul le congrès devrait en décider.

• Le financement de l'Union confédérale des cadres (UCC)

Les dispositions pratiques relatives au financement de l'UCC ont été rendues inopérantes du fait de l'insertion des ingénieurs et cadres CFDT dans leur syndicat de base, par le biais de leur section syndicale d'entreprise.

De ce fait, rares ont été les fédérations qui se sont efforcées, en 1974, d'appliquer les modalités de financement de l'UCC prévues par la charte. En conséquence, le Conseil national les a modifiées.

A compter du 1^{er} janvier 1975, la contribution financière annuelle de chaque fédération au financement de l'UCC ne pourra être inférieure à 3% des timbres encaissés pour les fédérations des secteurs public et nationalisé et à 1,5% pour les autres.

Le bilan politique et financier de l'application de ces nouvelles modalités sera établi dans le courant de 1979.

• Le minimum garanti aux syndicats

Le Conseil national a précisé les règles d'intervention du fonds d'organisation pour assurer le minimum garanti aux syndicats : quel que soit le niveau des parts fédérales et régionales, le fonds d'organisation intervient sur la

base des obligations minimales de la charte (parts fédérale et régionale minimales + 1^{er} taux de la C.N.A.S. + parts nationales interprofessionnelles + minimum garanti au syndicat).

En effet, prendre en compte le niveau des parts fédérales et régionales lorsqu'elles sont supérieures au minimum de la fourchette reviendrait à faire payer l'augmentation de ces parts par le fonds d'organisation, ce qui est contraire à la charte.

En 1974, moins de 50 syndicats auront reçu une aide du fonds, représentant, globalement, plus de 56 000 F.

Il y a lieu de s'interroger pour savoir si, dans certains cas, une adaptation des structures de base ne permettrait pas une solidarité, au niveau du syndicat, plus efficace que le recours à des moyens centralisés.

• Le bilan du fonds d'organisation

La politique menée par le fonds d'organisation pour permettre aux fédérations et unions régionales de développer la CFDT a eu des effets positifs et négatifs.

Effets positifs : les organisations ont fourni un important travail pour définir leur politique de développement face à leurs réalités propres. Cela s'est traduit par une concertation au sein de chaque fédération et de chaque région, ainsi qu'entre fédérations et régions, car le développement ne peut être qu'une responsabilité collective.

Il faut cependant regretter que parfois la concertation ait revêtu un aspect formel et déplorer que, si elle a été provoquée pour implanter des permanents professionnels, par contre, elle n'a pas été utilisée pour l'implantation de permanents interprofessionnels.

Cet état de fait a mené à un déséquilibre en faveur des fédérations pour ce qui est de la répartition des crédits.

Effets négatifs : le manque de rigueur dans la définition des axes d'intervention du fonds d'organisation, permettant à chacun d'y trouver son compte, a entraîné le dépôt de nombreuses demandes. Leur coût total a été supérieur aux ressources du fonds. Cet afflux a conduit à intervenir dans la politique de développement des organisations. D'une part, les demandes présentées par les fédérations et les régions interfèrent entre elles. D'autre part, l'acceptation par la confédération – et surtout le refus – des interventions demandées modifie parfois sensiblement les politiques fédérales et régionales.

A partir de ces enseignements, il semble opportun que le fonds d'organisation soit réparti de telle sorte qu'il puisse, dans l'avenir, assurer des opérations de développement décidées aux niveaux fédéral, régional et national.

La politique de développement décidée confédéralement disposerait de ressources moindres. Elle aurait alors pour objet essentiel de permettre à terme, à l'ensemble des organisations, de se donner les moyens nécessaires pour mener une politique de développement de manière autonome. Elle ne s'adresserait donc qu'à certaines organisations ne disposant pas des moyens minima pour assumer leurs responsabilités.

Nationalement, le fonds d'organisation devrait intervenir également pour quelques secteurs, en nombre limité, où il est indispensable que la CFDT soit présente pour développer sa stratégie.

Le fonds d'organisation serait donc divisé en trois parts :

- une pour la politique nationale,
- une pour les politiques fédérales,
- une pour les politiques régionales,

ces deux dernières étant de même valeur et réparties entre les organisations en fonction des effectifs.

Les fédérations et régions bénéficiant d'une intervention dans le cadre de la politique nationale auraient également droit aux crédits accordés au titre des politiques régionales et fédérales.

51.2. Les structures

La mise en place statutaire des unions régionales étant récente, le Bureau national en a dressé le bilan. Quelques objectifs, limités en nombre, ont alors été dégagés.

• Nécessité de revaloriser le syndicat

Deux constatations. D'abord, trop souvent, des syndicats ne sont pas en situation de soutenir les sections syndicales d'entreprise qui les constituent, tant en ce qui concerne l'action que le développement syndical.

En conséquence, ce sont les Unions interprofessionnelles de base qui assument la suppléance des syndicats, au détriment de leurs propres responsabilités.

Ensuite, l'animation des syndicats est plus le fait des sections syndicales d'entreprise des moyennes entreprises que de celles des grandes entreprises qui privilégient la liaison au sein du trust.

Enfin, la taille du syndicat conditionne son fonctionnement ; trop grande (départementale, nationale), elle est un obstacle au fonctionnement démocratique ; limitée à l'entreprise, elle fait courir le risque de corporatisme.

Le patronat, pour sa part, veut cloisonner le syndicalisme par entreprise ; il refuse d'améliorer le droit syndical dans les grandes entreprises, bien que les militants y aient de lourdes tâches institutionnelles et soient dans l'impossibilité de dégager du temps dans la journée pour aider une autre section syndicale d'entreprise.

Pour faire face à cet état de fait, trois objectifs de revalorisation du syndicat sont proposés :

Droit syndical extérieur à l'entreprise

Le droit syndical, pendant le temps de travail, doit pouvoir être utilisé à l'extérieur de l'entreprise, pour participer aux travaux des structures syndicales professionnelles et interprofessionnelles et aider ou implanter d'autres sections syndicales d'entreprise.

Revaloriser le syndicat face au patronat

Le syndicat doit se manifester, non seulement pour désigner les délégués syndicaux, déposer les listes électorales, mais aussi en développant une politique d'action revendicative assortie de moyens.

Le syndicat ne peut donc reposer que sur les sections syndicales d'entreprise, définissant en congrès les orientations et la politique du syndicat, de préférence à une assemblée générale d'adhérents.

La revalorisation du syndicat suppose aussi qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur les responsabilités du délégué syndical. Ce dernier n'est pas un délégué de plus au service de la SSE, mais bien le représentant du syndicat.

Champ d'action des syndicats

La taille des syndicats multi-entreprises, à créer ou à réorganiser, doit être appréciée par rapport à un fonctionnement démocratique optimum. Fédérations et unions régionales ont une responsabilité collective à ce sujet, d'autant plus que le syndicat dispose de tous les pouvoirs dans les congrès fédéraux, régionaux et confédéraux.

• Asseoir les Unions interprofessionnelles de base

Trop souvent, seules les SSE des petites entreprises participent à la vie de leur Union interprofessionnelle de base, car elles ont besoin de son aide. Ailleurs, dans certains cas, les UIB sont animés par des militants de bonne volonté qui, pour une raison ou une autre, valable ou non, n'ont pas de responsabilités syndicales dans leur propre entreprise.

Cette situation est grave : l'UIB n'étant pas portée par l'ensemble des syndicats, elle ne peut refléter les préoccupations de tous et court le risque de n'être qu'un instrument au service des petits syndicats, quand elle ne les supplée pas. De plus, si elle n'est animée que par des individualités de bonne volonté, l'UIB court d'autres risques : pratiquer la fuite en avant, n'être qu'une structure qui vitote, être une proie facile pour ceux qui pratiquent l'entrisme.

Les causes de cette situation ont pour origine la mise en veilleuse de trop de syndicats par rapport aux sections syndicales d'entreprise, mais aussi le fait que certaines UIB, confinées dans une action multi-professionnelle, sont dans l'incapacité de proposer une action interprofessionnelle satisfaisante pour les SSE des grandes entreprises.

Il faut nous fixer pour objectif de donner une dimension à l'action interprofessionnelle telle que tous les syndicats – et à travers eux les SSE des grandes entreprises – se sentent concernés par cette action. C'est là le seul moyen de mener une lutte de classe dans sa totalité, dans l'entreprise et hors de l'entreprise.

Un des moyens d'atteindre cet objectif est de ne confier des responsabilités politiques dans les UIB qu'aux seuls militants mandatés par leur syndicat, en accord avec leur section syndicale d'entreprise.

• La structuration des Unions régionales

« Faut-il ou non maintenir les Unions départementales ? » La question est souvent posée en termes de pouvoir.

L'analyse des réalités de chaque région : l'implantation industrielle, l'histoire, la tradition ouvrière, le taux de syndicalisation, les pouvoirs politiques et patronaux, etc., ne permettent pas de répondre par oui ou par non à la question.

Cependant, le bilan de la mise en place des Unions régionales confirme le besoin de structures intermédiaires entre les organismes statutaires de l'union régionale et l'UIB.

L'analyse des réalités conduira, dans certains cas, au maintien des UD, quand elles sont la forme d'organisation susceptible de mener une action interprofessionnelle à la portée de tous. Dans d'autres cas, l'union régionale sera structurée en secteurs, indépendamment des limites de départements, secteurs regroupant les syndicats et adhérents d'une même zone d'urbanisation et d'industrialisation, chaque union régionale précisant si ces secteurs disposent d'un pouvoir politique ou d'un simple rôle de coordination.

La mise en place de structures intermédiaires entre l'UR et les UIB doit donc être un objectif dans les Unions régionales où la suppression des UD est un fait.

51.3. La révision des frontières fédérales

Au cours de sa session de juillet 1972, le Bureau national a décidé d'engager un processus de révision du champ d'action des fédérations, c'est-à-dire des frontières fédérales. Cette décision était motivée par la nécessité de nous organiser au mieux face aux évolutions de la société industrielle.

L'apport des fédérations à la réflexion a permis au Bureau national de préciser les conditions à réunir pour qu'une fédération soit en capacité d'aider ses syndicats à pratiquer un syndicalisme de classe et de masse.

L'ensemble de ces conditions constitue un critère dit « de viabilité », critère d'autant plus important qu'il est exclu de créer des fédérations qui n'y satisferaient pas. Pour orienter la révision des frontières fédérales, le Bureau national a arrêté la liste de dix-sept axes d'activité. Un axe d'activité est un ensemble d'entreprises, d'établissements, de services publics et privés, d'administrations :

- cohérent par rapport aux réalités économiques et humaines et à leurs évolutions prévisibles ;
- permettant de développer un rapport de forces.

Ces axes d'activité sont :

- 1 – transports ;
- 2 – énergie – chimie ;
- 3 – métallurgie ;
- 4 – textile – habillement – cuirs et peaux ;
- 5 – construction – travaux publics – industrie du bois – matériaux de construction ;
- 6 – information – spectacle – activités artistiques et culturelles ;
- 7 – commerce ;
- 8 – services ;
- 9 – enseignement ;
- 10 – loisirs – tourisme ;
- 11 – ministère de l'intérieur et administrations générales ;
- 12 – services de santé et services sociaux ;
- 13 – transmission des communications – correspondance et fonds ;
- 14 – agro-alimentaire ;
- 15 – crédit-finances ;
- 16 – garanties sociales et collectives ;
- 17 – défense nationale.

Une fédération pouvant regrouper plusieurs axes d'activité et des syndicats des secteurs privé, nationalisé et public.

Enfin, précision importante, la révision des frontières fédérales ne saurait remettre en cause l'unité de la branche, c'est-à-dire que les adhérents CFDT dépendant d'une même convention collective ne peuvent, par le biais de leur syndicat, être rattachés à des fédérations différentes. Ceci justifie, en outre, le rejet de la double affiliation.

• Les difficultés d'application

D'abord, il y a les difficultés de procédure ; l'implication des structures et des syndicats est plus ou moins aisée, les réalités des secteurs accélèrent ou freinent la réflexion. C'est ainsi que l'axe n° 11 a conduit à la constitution de la fédération Interco (fédération des personnels du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de leurs services) et que l'axe n° 1 a impulsé la création de l'Union interfédérale des transports et de l'équipement, jalon vers la constitution d'une grande fédération des transports. Par contre, en ce qui concerne les autres axes, la réflexion est plus lente et très inégale.

Ensuite, il y a des problèmes de frontières pour de nombreux secteurs qui chevauchent sur deux, voire trois axes d'activité, et la recherche d'un rattachement motivé par des raisons stratégiques est parfois freinée par des préoccupations catégorielles ou d'affinités. Il faut également préciser qu'en situant dans des temps différents leurs projections, l'argumentation développée par des fédérations les conduit à envisager des regroupements fédéraux différents. A cela s'ajoutent des préoccupations de caractère politique : est-il opportun, en l'état actuel des choses, de regrouper, dans certains cas, plusieurs fédérations en une seule, tant pour l'équilibre interne de la confédération qu'à l'égard des pesanteurs que connaissent certains secteurs d'activité ?

Enfin, le critère de viabilité nous conduit, pour quelques secteurs, à la prudence, car la restructuration des fédérations suivant les axes indiqués pose, pour une fédération au moins, le problème de son existence.

En conclusion, la révision des frontières fédérales doit être poursuivie – sur la base des orientations ci-dessus – et menée à son terme, mais la complexité du problème ne permet pas une avancée spectaculaire.

Il faudra cependant que pour le prochain congrès soit établie la liste des regroupements décidés, le champ d'activité de chacun de ces groupements, même s'ils ne peuvent être effectifs à ce moment.

51.4. L'organisation des catégories sociales

Il est indispensable de donner à certaines catégories sociales les moyens de s'exprimer au sein de la CFDT, sans pour autant créer des structures qui freineraient leur insertion dans la lutte collective. Car c'est ainsi seulement que l'organisation peut intégrer en permanence leurs besoins et leurs aspirations, dans la définition des objectifs revendicatifs et des méthodes d'action.

Dans cette perspective, des efforts sont à poursuivre concernant :

• Les retraités

L'existence de plus de dix millions de personnes de plus de 60 ans justifie que la CFDT permette aux retraités de prendre en charge leurs problèmes :

- Ceux concernant le montant des ressources. Dans le secteur privé notamment, des actions de caractère interprofessionnel sont de plus en plus nécessaires pour faire avancer les revendications sur ce point.

- Ceux relevant des conditions de vie (santé, équipements collectifs, logement, loisirs, transports, etc...) où les problèmes sont criants et peu pris en charge. Le troisième âge, c'est aussi la mauvaise conscience du capitalisme qui ne reconnaît du pouvoir qu'à ceux qui sont à la production.

Il faut réintégrer les personnes âgées dans la société comme dans notre organisation, car elles représentent une somme d'expérience non négligeable. Elles sont nécessaires à l'équilibre de la société : la confrontation des générations est un facteur d'enrichissement.

Dans une première étape, le Bureau national a décidé d'organiser les retraités aux plans

- **local** : les Unions interprofessionnelles de retraités (UIR), constituées sur une base géographique à déterminer en fonction des réalités, regroupent les sections de retraités des syndicats, les ex-structures de base de l'Union confédérale des retraités (UCR) et les adhérents des Unions fédérales de retraités (UFR) ;

- **fédéral** : là où les régimes spéciaux le justifient, les UFR continuent de défendre leurs adhérents auprès des organismes compétents ;

- **national** : l'UCR regroupe les UIR et les UFR.

Pour mener l'action, des moyens sont nécessaires à ces structures. Ils sont fournis par les cotisations qui, en 1980, devront représenter 75% de la part confédérale, et par le fonds d'organisation de la confédération. En fonction de la pratique qui se développera dans l'organisation des retraités, il y aura lieu, avec eux, de mettre en place des structures dictées par l'expérience et de préciser leur mode de financement dans le cadre de la charte financière.

• Les cadres

Le Conseil national d'octobre 1974 a confirmé les décisions prises par les congrès confédéraux antérieurs pour que les fédérations donnent les moyens à l'Union confédérale des cadres d'assurer ses responsabilités :

- en affiliant collectivement leurs adhérents ingénieurs et cadres à l'UCC ;

- en désignant un représentant de leurs instances fédérales pour participer à la vie de l'UCC ;

- en assurant le financement de l'UCC ;

- en insérant les ingénieurs et cadres dans les sections syndicales d'entreprises.

En prenant en charge les cadres au niveau fédéral et en assurant le fonctionnement de l'UCC, la CFDT travaillera ainsi au rassemblement unitaire de toutes les catégories de salariés dans la lutte anti-capitaliste et pour un projet collectif commun.

• Les autres catégories

Les problèmes posés par les *femmes* et les *immigrés* ne sont pas évoqués dans ce chapitre, car ils n'ont pas nécessité une adaptation de nos moyens comme ce fut le cas pour les retraités et les cadres. En ce qui concerne l'organisation des jeunes, un débat a eu lieu au Conseil national d'octobre 75 et la recherche se poursuit.

Par contre, d'autres catégories sociales nous sollicitent : les lycéens, les élèves des CET et IUT, les étudiants, les prisonniers, les malades, les soldats du contingent, et bien d'autres catégories.

Comment aider ces catégories sociales à s'organiser ?

Quels liens la CFDT doit-elle avoir avec elles ?

Autant de problèmes qu'il nous faut poser et résoudre dans un avenir rapide.

52. Les problèmes financiers

Nous abordons ici deux domaines qui conditionnent l'efficacité de l'action syndicale : la situation de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et la mise en œuvre de la politique immobilière.

52.1. La situation de la CNAS

Ainsi qu'en avait décidé le 36^e congrès, la fusion des deux anciennes caisses de résistance, le FAS et la CNAP, a été réalisée le 1^{er} janvier 1974, pour donner naissance à la CNAS.

Le souci de renforcer un des moyens d'action de la CFDT par une solidarité totale et permanente de l'ensemble des adhérents s'est concrétisé dès la première année de fonctionnement.

Un effort sans précédent

13 187 445 Francs (1 milliard 318 millions d'anciens francs) ont été versés, en 1974, pour soutenir les grévistes CFDT et faire face à la répression patronale sous toutes ses formes.

En dehors du conflit des PTT qui « représente » 1 milliard ancien (moins l'indemnisation partielle obtenue), il faut noter :

- le conflit des banques : plus de 350 000 F versés (35 millions anciens), compte tenu de l'indemnisation partielle obtenue ;
- les conflits des mineurs de Lorraine du dernier trimestre 74 : 250 000 F versés ;
- Titan Coder (Marseille) : 32 900 F ;
- Caravellair (St Nazaire) : 104 800 F ;
- Ugimag (Isère) : 100 200 F, etc...

En ce qui concerne les victimes de la répression pour action syndicale : 230 000 F (23 millions anciens) ont été versés pour 80 dossiers constitués et le soutien de 71 licenciés, certains pendant plus d'un an. Citons, parmi les fédérations ayant le plus de licenciements soutenus, les services et commerce : 16. La santé : 12. Les métaux : 11. La construction-bois : 10. L'agriculture : 6.

Les procédures engagées contre les directions d'entreprises face aux licenciements irréguliers et aux nombreuses atteintes ou entraves à l'exercice du droit syndical, ont entraîné la prise en charge par la CNAS de 294 dossiers

en 1974, contre 260 en 1973, pour un engagement de dépenses de 738 200 F (73 millions anciens).

A ce bilan de 1974, il faut ajouter les premiers éléments connus de 1975, avec une accentuation de conflits longs :

- Renault (Le Mans) : près de 100 000 F ;
- Crédit mutuel agricole (Finistère) : 310 000 F ;
- Dubigeon Normandie (L.A.) : 160 000 F.

Le bilan comporte donc des aspects positifs

- L'efficacité reconnue de la CNAS dans des conflits difficiles et longs, plus encore lorsque les adhérents se trouvent dans une catégorie dont le montant de la prestation représente une certaine valeur.
- Le soutien accentué (garantie de 90% du salaire net mensuel) aux victimes de la répression patronale pour activité syndicale.
- La participation plus importante aux frais des actions en justice (90% en 1^{re} instance et appel, 100% en cassation), qui a renforcé les possibilités des syndicats et permis, entre autre, de déboucher sur une nouvelle jurisprudence en matière de réintégration des délégués licenciés.

... et d'autres qui le sont moins

- Un nombre important de syndicats ont choisi le taux de cotisation le plus faible : 69% (contre 12% en catégorie 2, 13% en 3^e catégorie, et 6% en 4^e). Pour les adhérents de la catégorie 1, la valeur de la prestation en cas de grève est « discutable ».
- Les prestations de grèves, compte tenu d'une part, de l'inflation et, d'autre part, de la fixation de la cotisation en valeur absolue par le précédent congrès, ont perdu de leur pouvoir d'achat par rapport à l'augmentation du SMIC ou du salaire moyen.
- La faiblesse de la capacité de résistance de chacune des anciennes caisses, entraînant par exemple, une contraction du rapport prestation/cotisation de 12 à 6 pour le FAS, et que l'on pensait résoudre avec la fusion, s'est manifestée à nouveau à l'occasion du conflit des PTT.

Ce qui a d'ailleurs conduit le comité de gestion à prendre une première mesure pendant le conflit même. Devant la généralisation des conflits, au cours de la période du 4 au 26 novembre 1974, il a été décidé de neutraliser 2 jours d'indemnisation pour toutes les grèves, neutralisation que le Conseil national de janvier 1975 a confirmée, en limitant toutefois la période considérée du 10 au 26 novembre.

Les raisons d'être de la caisse

A partir de cette mesure conjoncturelle, le comité de gestion a procédé à un examen plus approfondi de la situation de la caisse et de son avenir, comme d'ailleurs le précédent congrès lui en avait donné mandat.

Cette réflexion sur les raisons d'être de la caisse permet de projeter des perspectives de renforcement tenant compte du potentiel de l'organisation, du coût de la solidarité, de la stratégie et des formes d'action de la CFDT.

En matière de grève, la caisse a pour objectif de soutenir les adhérents afin que l'absence de rémunération ne soit pas un obstacle à la poursuite de la lutte. Comme ce besoin se fait de plus en plus sentir au fur et à mesure que le conflit se prolonge, il faut faire un choix entre le soutien à toutes les grèves ou à celles qui, par leur durée, entrent spécialement dans le champ d'action de la CNAS.

La solidité de la caisse repose sur la loi du nombre, et la première catégorie est la seule à répondre à ce critère ; elle supporte, de ce fait, les autres catégories. Plus le nombre de catégories est élevé, plus l'écart séparant les catégories est grand, moins le support, et par là-même, la caisse a de chance de tenir.

Par ailleurs, cette première catégorie donne naissance à un montant de prestation dont la valeur met en cause la signification même de la caisse dans l'efficacité du soutien qu'elle peut apporter. Ce qui exclut, a priori, une nouvelle contraction.

Propositions pour l'avenir

Dans le prolongement de cette réflexion, des perspectives ont alors été dégagées :

1) Soutenir en priorité les conflits de longue durée et, pour ce faire, neutraliser la première journée de toutes les grèves, avec versement de la prestation pour tous les jours à partir du 15^e jour ouvrable de la grève, au lieu du 25^e.

Afin de ne pas pénaliser la tactique des grèves successives, cette disposition n'est pas appliquée lorsque le précédent conflit date de moins de 3 mois.

Cette mesure urgente du fait de la situation de la caisse, a été proposée et adoptée au Conseil national d'avril 1975, avec effet au 1^{er} juin 1975 (modification des articles 4, 5, 6 et 7 du règlement intérieur).

2) Aboutir progressivement à une seule catégorie d'intervention pour les grèves, en passant par une phase intermédiaire de deux catégories.

3) Améliorer dans cette première phase la valeur de la prestation journalière de grève de ces deux catégories.

Ces deux objectifs sont développés plus largement dans le texte de présentation de la résolution concernant la caisse de résistance, soumise au 37^e congrès. Ils conditionnent l'avenir de celle-ci et représentent une nouvelle avancée d'un des moyens d'action de la CFDT.

52.2. La politique immobilière

Le 36^e congrès avait donné mandat au Bureau national d'élaborer un projet de politique immobilière et de proposer toutes dispositions utiles pour sa réalisation.

En effet, le développement constant de la CFDT pose en permanence des problèmes d'extension des locaux. Depuis plusieurs années, la MTC, société immobilière de la CFDT, avait acquis des droits au bail (1). Cette formule a pour inconvénient de disperser les organisations, de se révéler coûteuse et de présenter peu de garanties de récupération des fonds investis.

Les problèmes relatifs à la scission de 1964 étant réglés et la disposition du patrimoine immobilier entière, il était possible de définir et de réaliser une politique immobilière.

L'inventaire des besoins à moyen terme des fédérations et de la confédération a fait apparaître la nécessité de disposer de 2 500 m² supplémentaires de bureaux, salles de réunions, atelier de tirage, etc... Deux voies pouvaient alors être empruntées : la première consistait à vendre les locaux actuels - 6 500 m² - et à réinvestir dans un immeuble neuf de 9 000 m² ; la seconde prévoyait :

1) la construction d'un immeuble de 2 500 m², 5 rue Cadet, dans le 9^e arrondissement, près de la rue Montholon.

2) La modernisation des locaux existants.

Le Bureau national a débattu en octobre 1973 des avantages et inconvénients de chacune des deux formules, et notamment de leur incidence financière. Il s'est prononcé pour la seconde hypothèse.

Il a été convenu que la confédération s'installerait dans le nouvel immeuble, rue Cadet, dont la superficie correspond sensiblement à ses besoins. Les fédérations se partageront les immeubles de la rue Montholon et de la rue Mayran.

Toutefois, les locaux Montholon abritaient encore l'Union régionale parisienne et des syndicats parisiens. Ceux-ci attendent depuis des années la construction de la nouvelle Bourse du travail de Paris.

Devant la carence des pouvoirs publics et l'absence de perspective à court terme, la MTC s'est portée acquéreur d'un droit au bail pour un immeuble situé rue de Dunkerque, à proximité de la rue Montholon. Cet immeuble a permis le regroupement de l'URP, de l'UD de Paris et de nombreux syndicats parisiens.

La construction de l'immeuble du 5, rue Cadet

Le maître d'ouvrage de la construction est la MTC. Le projet de construction a été approuvé en septembre 1974. Le choix définitif des entreprises chargées de la construction a été fait en avril 1975, les marchés signés en mai 1975. Les travaux ont immédiatement commencé ; 14 entreprises participent à ce projet, parmi lesquelles nous comptons 5 coopératives ouvrières de production. La construction devrait être achevée en fin d'année 1976.

La modernisation des locaux anciens

Actuellement, pour la plupart des organisations, les conditions de travail sont difficilement supportables : locaux exigus, circulation difficile, salles de réunions insuffisantes. Un groupe de travail, composé des utilisateurs des locaux Montholon-Mayran, a été chargé de proposer une série de travaux d'aménagement et de modernisation des anciens immeubles qui abriteront, outre les fédérations, les ser-

(1) La MTC (Maison des travailleurs confédérés) est issue de la fusion, en juin 1975, des deux anciennes sociétés immobilières, la MTC et la SATRAV. C'est une société anonyme entièrement contrôlée par la CFDT.



Le projet d'immeuble CFDT pour le 5, rue Cadet.

vices confédéraux fréquemment en contact avec les organisations tels que le SCPVC, la CNAS, Syndicalisme.

Ce plan de rénovation concerne la réfection de l'installation téléphonique, le remplacement du standard, la sécurité de l'immeuble, l'aménagement du hall d'entrée, des sous-sols, de salles de réunions, des sanitaires, du monte-charges, etc...

Il s'agit de donner aux organisations de la CFDT un cadre de travail mieux adapté, afin d'accroître leurs capacités d'action, d'organisation, de développement.

Coût et financement

La politique immobilière de la CFDT, pourtant modeste, n'en représente pas moins une charge financière élevée pour une organisation syndicale française, qui pâtit du faible pourcentage de syndicalisation – ce mal chronique qui sévit dans notre pays – et de taux de cotisations eux aussi modestes.

Le coût de la construction de l'immeuble Cadet et du programme de modernisation des anciens locaux s'élève à 20 830 000 F, soit plus de deux milliards d'anciens francs ! Il faut ajouter à ce chiffre une somme de 1 400 000 F nécessaire pour le relogement des syndicats parisiens rue de Dunkerque, couverte, en grande partie, par une avance confédérale.

Pour parvenir à réunir les fonds nécessaires, le plan de financement de l'opération prévoit l'utilisation de quatre moyens :

- 1) utilisation des disponibilités et réserves existantes ;
- 2) emprunt bancaire ;
- 3) une souscription nationale : l'opération briques.
- 4) la vente de terrains à Bierville.

L'emprunt bancaire a été sollicité pour un montant de 13 millions sur une durée de 20 ans. Lors de l'engagement

des premières discussions avec différents organismes bancaires, les taux d'intérêts avancés se situaient couramment au-dessus de 15%. Fort heureusement, la réalisation de l'emprunt intervient dans un contexte légèrement détendu. Par ailleurs, le prêt a pu être obtenu de la Caisse des dépôts et consignations à un taux inférieur à celui généralement pratiqué par les banques. L'octroi d'un prêt de la Caisse des dépôts était subordonné à l'obtention de la garantie d'une collectivité locale, la ville de Paris en l'occurrence. Cette garantie fut obtenue fin juin 1975. Le projet de construction est grevé de taxes et redevances pour un montant de 788 000 F dont nous avons demandé l'exonération, mais en vain.

L'opération équipement : les briques

Afin de réduire les charges financières de la politique immobilière, le plan de financement a inclus une souscription nationale dite « opération briques ». Les briques, symbole de la construction, doivent être vendues aux adhérents CFDT et aux sympathisants. Des briques à 20 F, 100 F, 500 F ont été éditées. Lancée dans le courant de l'année 1974, cette opération devait se terminer en fin d'année 1975. Les résultats en seront connus au moment du congrès de mai 1976.

La prise en charge de cette opération par les syndicats CFDT a été très inégale. L'objectif fixé était relativement simple : une brique par adhérent. Chaque adhérent vend ou achète une brique. Par ailleurs, c'était un moyen de faire connaître la CFDT. Il était donc proposé de lier une opération de syndicalisation à la souscription : chaque adhérent vend une brique et syndique un camarade de travail. Des syndicats ont pris l'opération à bras le corps et ont atteint – voire dépassé – l'objectif fixé.

Un militant d'une sucrerie écrit, en juin 1975 : « je viens de vendre ma 100^e brique (cent), j'ai vendu seul ces cent briques à des non-adhérents... il est quelquefois plus fa-

cile de faire une intervention à une tribune... mais cette opération représente l'avenir de la CFDT.»

Tous les syndicats et sections syndicales ne l'ont pas compris ainsi, nombre d'entre eux sont loin de l'objectif fixé. Mais un sursaut peut encore se produire, il est souhaitable. En effet, un rendement insuffisant de la souscription alourdirait les charges financières et se répercuterait, en définitive, sur la cotisation.

L'opération immobilière engagée, outre son objectif premier qui consiste à procurer des locaux de travail aux organisations, doit permettre de démontrer la force de la CFDT et sa capacité à faire face, en toute indépendance, à ses obligations, à son développement.

Ce que les générations précédentes de militants ont réussi, pourquoi les militants de 1975 ne le réussiraient-ils pas ? Il y a des possibilités de développement de la CFDT et de sa capacité de lutte.

52.3. Les moyens financiers généraux

Les moyens financiers dont dispose la confédération ont peu varié, si on tient compte de l'inflation qui absorbe les augmentations de la cotisation. Le montant de la part confédérale avait été fixé dans le cadre de la charte financière votée au 36^e congrès, pour l'exercice 1974. Pour les exercices 1975 et 1976, l'indexation prévue par la charte financière a été appliquée, procurant une augmentation de 17,5% en 1975 et 18,7% en 1976. L'accroissement du nombre des adhérents s'est traduit par une augmentation du nombre de timbres encaissés.

Les ressources provenant des cotisations représentent 89,18% des recettes du budget confédéral ; les autres ressources sont constituées par les versements des membres du Conseil économique et social et différents remboursements de pertes de salaires.

Les charges du budget confédéral se répartissent de la façon suivante : organisation générale, 5,6% - fonctionnement des structures (CE - BN - CN - congrès) 3,76% - fonctionnement des secteurs (commissions permanentes, groupes de travail) 3,53% - plan international (cotisations, déplacements, réceptions) 7,40% - charges de gestion (loyer, téléphone, correspondance, etc.) 19,68% - charges de personnel 54,10% - charges immobilières 2,99% - réserve 2,17% - crédit optionnel 0,73%.

Cette répartition n'a pas subi de variation sensible depuis le précédent congrès.

Au cours des trois exercices séparant le 36^e du 37^e congrès, la politique financière confédérale s'est efforcée d'atteindre un certain nombre d'objectifs prioritaires.

• *Amélioration de l'information des structures de base* : syndicats, SSE et des militants, notamment par le canal de « Syndicalisme » hebdo. Utilisation pour l'amélioration de Syndicalisme, des trois centimes votés par le 36^e congrès. Mais la contribution du budget confédéral à Syndicalisme est bien supérieure à se chiffre ; elle représente 8,5 centimes en 1975.

• *Développement des moyens de propagande* pour faire face à des situations de type exceptionnel, mais aussi de façon permanente, afin de faire connaître la CFDT, de favoriser son implantation.

• *Dégagement de moyens financiers en vue de l'installation de la confédération dans le nouvel immeuble*, rue

Cadet : augmentation du prix des loyers pratiqués par la MTC, afin de couvrir les charges financières de la politique immobilière mise en œuvre ; équipement des nouveaux locaux afin d'améliorer le travail de la confédération.

• *Renforcement des moyens de la gestion interne au secrétariat confédéral.*

• *Constitution d'une réserve permanente* afin de garantir le fonctionnement de la confédération en toutes circonstances, y compris lorsque les circuits financiers ordinaires sont paralysés.

Ces objectifs prioritaires concourent tous à faire de la CFDT un instrument mieux adapté, plus efficace, pour conduire la lutte des travailleurs.

Mais les moyens financiers d'une organisation syndicale ouvrière française restent notablement insuffisants au regard des tâches à accomplir, sans parler de la comparaison à établir avec les syndicats des pays étrangers, qu'ils soient ceux du monde capitaliste ou des pays socialistes, dans lesquels un pourcentage élevé de syndicalisation s'allie avec un taux élevé de cotisation.

Les organisations syndicales françaises, dont la CFDT, font souvent figure de parents pauvres : riches en idées, en projets, mais démunies de moyens pour les mettre en œuvre. Ainsi, dans le domaine de l'action internationale, les moyens financiers confédéraux sont limités ; ainsi, l'équipement en permanents, secrétariat, spécialistes de questions économiques, sociales, etc. est insuffisant ; les moyens du secrétariat confédéral ont peu varié depuis plusieurs années. Il ne faut pas s'étonner qu'il soit difficile de trouver des permanents, car leurs conditions de travail, comme les conditions de vie des militants, sont parfois difficiles.

Combattre les insuffisances

Les moyens financiers d'une organisation syndicale conditionnent son action, son développement, ses objectifs. L'importance qui doit être attachée aux questions financières n'est pas toujours comprise, ni admise. Ces problèmes sont souvent considérés comme seconds, négligés à tous les niveaux de l'organisation.

Il est nécessaire, à ce sujet, de modifier les méthodes et les comportements.

Pas d'action syndicale efficace sans moyens financiers conséquents. Les adhérents ne le comprennent pas toujours, et les non-syndiqués encore moins ? Sans aucun doute ! D'où la nécessité d'un travail permanent et persévérant d'explication.

La régularité de la perception des cotisations auprès des adhérents et de leur versement au SCPVC est aussi un élément essentiel de la politique financière de la CFDT. La permanence de l'action et de l'organisation syndicale exigent permanence et régularité des moyens financiers. Le collectage n'est pas une tâche subalterne, c'est une nécessité vitale qui exige une grande rigueur et le maximum de régularité.

La formation à la gestion de tous les militants plus spécialement chargés des problèmes financiers : trésoriers, collecteurs, responsables des services tels que ateliers de tirage, journaux, etc., doit également devenir une priorité.

Dans ces différents domaines, nous devons reconnaître les faiblesses de la CFDT et les combattre.

Nous devons surtout prendre toutes dispositions pour doter la CFDT de moyens financiers lui permettant d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

53. L'information

« L'information est au service du pouvoir politique ou des couches sociales qui détiennent le pouvoir économique. Cet accaparement des moyens d'information ne fait que s'accroître. »

53.1. Les mass media tels qu'ils sont

C'est l'analyse que faisait, d'entrée de jeu, la résolution sur l'information du 36^e congrès. Elle n'a fait que se confirmer depuis (voir le chapitre 1).

Ce sont toute une hiérarchie des « valeurs », un modèle de consommation et de vie qui sont diffusés, infusés en permanence et qui, plus sûrement encore que les censures directes et caractérisées, perpétuent et renforcent la domination et l'aliénation de la classe ouvrière.

L'information est donc un terrain de lutte de classe. Il sera, nous l'avons dit au chapitre 3, un des enjeux essentiels de la transition au socialisme.

Mais, c'est dans le contexte actuel que la CFDT agit et cherche à le faire savoir. Elle le fait, bien sûr, en tentant de développer ses propres moyens d'information, et nous y reviendrons. Mais elle doit passer aussi, pour toucher l'opinion publique et même pour joindre ses propres adhérents, par les grands moyens d'information, tels qu'ils sont !

Pour cela, il faut une claire conception de ce qu'est aujourd'hui le « marché » de l'information, de ce que sont les journalistes : des salariés comme les autres dont certains se battent eux-mêmes, dans leur entreprise, pour une information digne de ce nom.

Pour cela, il faut aussi comprendre l'importance, pour chacune de nos actions, du relais que peut leur accorder la presse. Dégager un camarade pour « s'occuper » des journalistes, c'est souvent faire un investissement directement lié à l'action.

L'expérience le montre, le communiqué ou la conférence de presse ne sont pas les moyens exclusifs de travailler, ni toujours les meilleurs. C'est pourquoi notre règle est d'être ouverts à quiconque recherche honnêtement l'information. A ce compte, et dans la mesure où nous existons sur le terrain des luttes sociales, où nous faisons l'événement, les mass media eux-mêmes ne peuvent pas trop longtemps nous ignorer !

53.2. Nos propres moyens d'information

Mais il reste que, notamment pour informer ses adhérents et militants, la CFDT doit développer ses propres outils...

Nous n'évoquerons pas ici les centaines de journaux et bulletins édités par toutes les organisations confédérées ; ils sont trop nombreux et divers, la CFDT étant, d'après les spécialistes, l'organisation syndicale qui en compte le plus.

C'est que le fédéralisme joue ici à plein, chaque organisation étant entièrement maîtresse de sa politique d'information. Un militant CFDT reçoit, en général, un bulletin régional ou départemental, le journal et les circulaires fédérales et, s'il s'est abonné, les publications confédérales ; les uns et les autres se complétant, ou divergeant, au besoin... C'est dire que liberté et pluralisme sont de règle à l'intérieur de la CFDT.

Nous nous limiterons donc à traiter ici des moyens d'information propres à la confédération. Ils sont au nombre de cinq ayant chacun des objectifs et un public propres :

- « Syndicalisme » hebdo pour les militants.
- « Syndicalisme » magazine, mensuel, destiné à tous les travailleurs, et d'abord aux adhérents et sympathisants.
- « CFDT Aujourd'hui », bimestriel, revue plus particulièrement destinée à la réflexion des militants.
- Les brochures (au public divers selon les titres).
- Enfin, « Nouvelles CFDT », une note d'information interne, envoyée chaque semaine aux fédérations et régions, qui sert essentiellement de lien entre les organisations confédérées dans l'intervalle de parution de « Syndicalisme » hebdo.

La période écoulée depuis le dernier congrès a été l'occasion de préciser les objectifs et le public de chacune des publications confédérales, et d'améliorer leur qualité technique et rédactionnelle. Cela s'est fait notamment au sein du secteur information dont la création, décidée après le congrès de 1973, a permis la coordination et le renforcement des efforts.

• « Syndicalisme » hebdo

La résolution sur l'information adoptée lors du 36^e congrès précisait : « La confédération privilégie, dans ses moyens propres, ceux qui s'adressent à l'ensemble des militants des organisations, [à l'ensemble des membres actifs de la section syndicale], ayant à produire, à adapter et à diffuser des informations. Ils doivent donc disposer

du même niveau d'information... C'est donc «Syndicalisme» hebdo qui doit être l'organe de presse privilégié au niveau confédéral, comme instrument alimentant la réflexion, la discussion et l'action collective. »

« Pour cela, il faut que « Syndicalisme » hebdo puisse être amélioré dans sa présentation et dans son contenu, afin d'être utilisable par tous les militants. Il faut qu'il soit pris en charge par les structures syndicales, contribuant ainsi à l'amélioration de sa diffusion. »

Conformément aux décisions du congrès, la formule de l'hebdo a d'abord été améliorée au début de 1974, sur le plan matériel : impression en offset, augmentation du nombre de pages, utilisation de caractères plus lisibles...

Début 1975, une nouvelle étape a été franchie avec le passage à une parution vraiment hebdomadaire (4 numéros par mois, au lieu de 3 précédemment). Dans le même temps, notamment à partir d'une enquête réalisée auprès des lecteurs en automne 1973, la réflexion a été poursuivie sur le contenu du journal. Cela nous a conduits à mettre progressivement en œuvre certaines modifications. Par exemple, à l'énumération de flashes qui constituaient jusqu'alors l'essentiel de la rubrique « A travers professions et régions », la rédaction a ajouté des articles plus synthétiques sur les conflits et autres moments de l'action syndicale. Le but de « Syndicalisme » n'est pas en effet de redire ce que dit – ou devait dire – la « grande » presse, mais d'extraire et développer, dans l'information, ce qui est susceptible de servir aux militants. Ainsi, certains aspects d'un conflit, d'une négociation, d'un accord, peuvent présenter un intérêt important pour d'autres sections syndicales, sans être, pour autant, « exemplaires » ou spectaculaires.

Une amélioration à poursuivre

D'une manière générale, le contenu du journal a été et continue d'être revu. La rédaction, renforcée en nombre, peut consacrer plus de temps à la conception et à la réalisation de l'hebdo. Outre un nombre plus important de reportages et d'articles vivants, on peut citer :

- La reproduction hebdomadaire d'affichettes inspirées de celles réalisées par les différentes sections, syndicats et autres structures (« en direct des panneaux syndicaux »).
- Un effort important (bien qu'encore nettement insuffisant) en matière d'illustration, qu'il s'agisse de documents photographiques ou de dessins.
- Une page hebdomadaire consacrée à la vie de l'organisation, retraçant aussi bien la vie du syndicat que les divers problèmes de la confédération.
- La parution de nombreux dossiers dont la périodicité s'est accélérée, traitant de problèmes pratiques ou des questions de politique syndicale, etc.

Comment ces efforts, encore à poursuivre, se sont-ils traduits sur le plan de la vente ? Quatre chiffres permettent de répondre à cette question :

- en 1970, « Syndicalisme » hebdo tirait à 22 100 exemplaires,
- en 1973 « Syndicalisme » hebdo tirait à 28 900 exemplaires,
- début 1975, « Syndicalisme » hebdo tirait à 37 500 exemplaires,
- fin 1975, « Syndicalisme » hebdo tirait à 40 000 exemplaires.

Dans ce total, le tirage des seules éditions fédérales (*)

(*) Fin 1975, il y a six éditions fédérales : celles des PTT, de l'EDF, de l'enseignement privé, de la santé, de la construction et des cheminots.

est passé de 10 278 exemplaires en 1970, à 12 626 en 1973 et 17 490 exemplaires en 1975.

Toutefois, lorsque l'on se souvient de l'objectif avancé : « un abonné pour dix adhérents », nous pouvons constater que nous sommes encore loin du compte. Nous devons doubler notre tirage actuel pour tenir le pari. C'est le problème de la prise en charge de l'hebdo par l'ensemble des structures qui est ainsi posé.

Afin que tous les militants trouvent dans l'hebdo la mine d'informations dont ils ont besoin dans l'action syndicale, « Syndicalisme » doit être de plus en plus l'affaire de l'ensemble de la confédération. Or, les fédérations et régions, les structures de base, emmagasinent chaque jour une importante quantité d'informations qui a parfois du mal à remonter...

Les publications confédérales constituent un moyen irremplaçable de populariser et d'enrichir, par une pratique démocratique, l'ensemble de l'activité et des orientations CFDT.

• « Syndicalisme » magazine

La résolution « information » du 36^e congrès confédéral insistait sur le fait que la diffusion de « Syndicalisme » magazine était insuffisante. Elle ajoutait : « pour faire de « Syndicalisme » magazine un organe de masse, un outil de propagande et de syndicalisation, toutes les structures de l'organisation doivent s'engager à augmenter sensiblement sa diffusion. »

Cette orientation n'a pas été mise en pratique ; en effet, il faut relever une légère tendance à la régression du chiffre de tirage des numéros « normaux » du magazine, même si elle a pu être stoppée au printemps 1975.

Actuellement, avec un million d'adhérents, la CFDT tire son magazine « de masse » à 107 000 exemplaires pour les numéros normaux ! La moyenne des ventes atteint 129 000 exemplaires grâce à l'apport des numéros spéciaux.

Ces « spéciaux » continuent à progresser : le numéro « Impôts » de 1975 a été tiré à 275 000 exemplaires. Mais tous les « spéciaux » ne connaissent pas le sort heureux du numéro « Impôts ». Cela tient, en particulier, au fait que beaucoup de sections syndicales et de syndicats ne s'en préoccupent guère, ou font parvenir leurs commandes trop tard.

Il reste qu'en moyenne, dans 15 régions sur 20, le magazine est diffusé à moins de 11% du nombre d'adhérents CFDT ! Il est évident que, dans ces conditions, le magazine ne peut vraiment remplir sa vocation.

Un magazine de « masse » ?

Il est tout aussi incontestable que le magazine ne correspond pas exactement, dans sa forme, à la définition que rappelait le 36^e congrès : un magazine destiné « à la masse des travailleurs et aux adhérents ».

Malgré certains efforts, le magazine reste trop touffu, trop peu illustré, rédigé pour des militants et non pour des travailleurs.

Une des causes de cet état de choses réside dans le manque de moyens et de temps. L'équipe de « Syndicalisme » fait un peu le magazine « en plus » de ses activités sur l'hebdo.

Une autre cause a été soulignée par une enquête menée par le BRAEC au printemps 1975 auprès d'un certain nombre de sections et de lecteurs du magazine. Si celle-ci a permis d'enregistrer des critiques de forme (le contenu du magazine n'est pas globalement remis en cause),

elle a aussi fait ressortir l'autocritique unanime des militants, qui avouent le diffuser insuffisamment.

Le problème essentiel semble bien, actuellement, être celui de la prise en charge du magazine par les structures CFDT. Si cette prise en charge n'est pas réalisée, le magazine peut continuer à vivre des années encore, mais ne répondra pas aux buts que l'organisation lui a assignés.

C'est pourquoi le Bureau national de juin 1975 a souhaité que des débats sur le magazine soient mis à l'ordre du jour des conseils régionaux et fédéraux. Dans la foulée de ces débats, des initiatives doivent être prises pour assurer le développement de la diffusion du magazine.

Une nouvelle formule

Parallèlement, le Bureau national a donné son accord pour que des études soient entreprises en vue d'une refonte de la formule du magazine, destinée à en faire un véritable journal de masse :

- amélioration du papier et de la présentation (textes plus aérés) ;
- multiplication des illustrations, photos, dessins ;
- accrochage à partir des problèmes concrets que rencontrent les travailleurs.

Sur ces bases, nous devons au cours de l'année 1976, lancer une nouvelle formule du magazine... avec le soutien indispensable de tous les syndicats et sections qui se saisiront de cet outil d'information et de syndicalisation.

• « CFDT Aujourd'hui »

Après l'arrêt de la revue « Formation », en 1971, le Bureau national avait décidé, en avril 1972, de lancer une nouvelle revue. En septembre de la même année, l'équipe d'animation de « CFDT Aujourd'hui » (directeur politique, rédacteur en chef et comité de rédaction) était en place.

Le rapport sur l'information, présenté au 36^e congrès confédéral, rappelait les propositions faites par le B.N. pour le contenu de la revue :

- recherche,
- dossiers sur des problèmes syndicaux,
- analyses de conflits,
- le mouvement syndical à travers le monde,
- les moyens au service de l'action.

L'objectif proposé était d'atteindre, en 5 ans, 6 000 militants.

La résolution sur l'information, votée au 36^e congrès confédéral, notait, quant à elle : « la revue " CFDT Aujourd'hui " a l'ambition de développer à partir de la pratique syndicale, la capacité collective de recherche des militants engagés dans la construction du socialisme autogestionnaire. »

Un premier bilan

Le n° 1 de CFDT Aujourd'hui paraissait en mai 1973, lors du 36^e congrès confédéral. Au 37^e congrès, CFDT Aujourd'hui en sera à son numéro 19.

Le premier objectif, concernant la diffusion, a été partiellement atteint. La revue comptait plus de 5 000 abonnés

au 1^{er} juin 1975. Un effort de développement devrait permettre de conquérir quelques milliers de nouveaux abonnés...

Les numéros spéciaux ont connu une diffusion importante :

- 10 000 exemplaires pour le n° 8 sur la hiérarchie,
- 18 000 exemplaires pour le n° 12 sur les rapports syndicats-partis.

Une enquête effectuée en juin 1975 donne un certain nombre d'indications utiles sur les lecteurs de la revue :

- 89,5% des lecteurs sont des hommes et 10,5% des femmes (chiffre très faible et inquiétant s'il est significatif du degré d'implication militante des femmes dans la CFDT) ;
- 73% des lecteurs sont des militants CFDT ayant des responsabilités dans l'entreprise ou la localité, ainsi que des militants membres de bureaux ou de conseils d'UD, d'UR ou de fédérations.

Le contenu de la revue a semblé trouver un accueil assez favorable auprès des lecteurs : 39% des lecteurs ont une très bonne impression d'ensemble de la revue et 58% une bonne impression d'ensemble. Le langage paraît être à la limite de la difficulté acceptable par les militants : si 62,5% des lecteurs jugent les articles faciles à lire en général, 32% les trouvent assez difficiles à lire en général.

C'est la formule du dossier qui semble rencontrer le plus d'intérêt auprès des lecteurs, les articles sur la pratique syndicale, les conflits et les réflexions théoriques venant, à peu près à égalité, au second rang.

Les objectifs pour l'avenir

Le premier objectif est de tendre à améliorer les articles sur la pratique syndicale et les analyses de conflits. Pour l'instant, il ne semble pas qu'un rythme de parution mensuelle puisse être envisagé, malgré quelques demandes allant en ce sens.

Il s'agit également de développer la diffusion de CFDT Aujourd'hui, qui n'est pas encore suffisamment connue dans l'organisation.

• Les brochures

La Confédération a, de longue date, édité des guides de collecteur ou de délégué du personnel, des vademecum de la formation permanente ou de l'intéressement... Mais ces publications vivaient sur leur lancée et ont été quelque peu laissées en souffrance dans les années 70-74.

Le secteur Information s'est saisi de la question en 1974. Une nouvelle politique de publication a été définie, s'appuyant notamment sur la santé retrouvée de Montholon-Services (et le développement de ses moyens techniques).

Trois nouvelles collections

Sous une présentation unifiée, trois collections ont été lancées, dans lesquelles les rééditions devraient progressivement trouver place, à côté des nouveaux titres :

- cfdt/information,
- cfdt/pratique syndicale,
- cfdt/réflexion.

La première s'adresse surtout aux adhérents et sympathisants, et recouvre des textes d'information générale

(guides pratiques) et de popularisation des positions de la CFDT.

Les deux autres sont plutôt destinées aux militants CFDT, la dernière pouvant englober, comme son nom l'indique, des textes qui ne constituent pas des positions confédérales acquises, mais qui sont destinés à lancer ou nourrir un débat dans l'organisation.

Huit titres sont sortis en un an (sept. 74 - sept. 75), avec un tirage global de 115 000 exemplaires. Sans être des « best-sellers », quelques brochures ont connu un succès certain (15 000 exemplaires en un an pour le « Guide pratique des jeunes » ou les « Textes de base »). Mais leur diffusion est sans doute limitée par l'utilisation exclusive d'un réseau de vente interne, reposant surtout (ici aussi) sur les militants.

Le guide pratique

Les possibilités sont cependant importantes en la matière, ainsi qu'en témoigne le succès grandissant du « guide pratique » diffusé chaque année depuis 1961, avec l'agenda CFDT : vendu à 130 000 exemplaires en 1967 et à 375 000 en 1972, le guide 1976 a été tiré à 520 000 exemplaires.

C'est là un bon moyen de faire connaître la CFDT qui permet aussi, au passage, d'alimenter un peu les finances des sections qui le diffusent. Mais il ne s'agit pas de s'asseoir sur des lauriers qui, sans amélioration permanente, ne seraient que passagers. En plus des mises à jour annuelles, il est prévu de modifier la formule tous les deux ans. La prochaine étape devrait permettre de faire une plus large place à la vie quotidienne...

Tout cela, bien sûr, ne se fait pas sans moyen. L'amélioration de la diffusion a permis d'utiliser les services d'un maquettiste professionnel. A partir du 1^{er} janvier 1976, deux rédacteurs pourront consacrer une bonne partie de leur temps au guide pratique et aux brochures. Cela devrait nous permettre de franchir une nouvelle étape et de répondre mieux encore aux besoins des militants et adhérents.

Des livres, des disques...

Il nous faut aussi mentionner, même s'il ne ressort pas de la responsabilité confédérale, l'essor récent de l'expression de militants ou d'organisations CFDT par le livre, le chant, le disque. Il faudrait en citer des dizaines, du 45 tours des « filles de chez Cousseau » au disque édité par la fédé des PTT, après la grève de l'automne 74, du « Militer » d'Eugène Descamps au « Syndicalisme en liberté » de Gilbert Declercq, du « Lip 73 » au « Mai des banques », de « La CFDT et l'autogestion » à « La CFDT d'aujourd'hui ».

Ce ne sont là, encore, que quelques pas, mais combien importants puisqu'ils sont les premiers sur le chemin de la conquête d'un « droit à l'expression » qui ne serait plus l'apanage d'une infime minorité...

Trois périodiques, des brochures, des affiches, un guide... : ces moyens sont-ils suffisamment utilisés par toutes les sections syndicales ?



**pour être
informé
chaque semaine**

- de l'actualité sociale
- des actions revendicatives
- des positions de la cfdt
- de la vie de l'organisation



**pour faire
connaître
la cfdt**

un magazine mensuel
sur l'action syndicale
et la vie
de tous les jours



**pour lier
la réflexion
à l'action**

une revue bimestrielle :

- des analyses
- des dossiers
- un apport théorique à la portée de tous



• La propagande

Avant de conclure ce chapitre « Information », mentionnons au passage les quelques réalisations en matière de propagande, en constatant d'abord que, comparativement à la plupart des organisations ou entreprises, la CFDT consacre relativement peu de moyens et d'efforts à cette tâche.

Elle fait naturellement plus confiance à son activité proprement syndicale et à l'information pour se faire connaître...

Mais dans une société où l'image, le son, le slogan martelé, la publicité scientifiquement affinée, sont de plus en plus envahissants, n'est-ce pas un tort de trop négliger ces moyens de se faire connaître et de se constituer une « image de marque » ?

Sans tomber nous-mêmes dans le conditionnement et la vente de savonnettes, sans doute y a-t-il là une faiblesse à combler sur le plan de la réflexion et des réalisations.

Des affiches

La première chose à faire serait sans doute de regrouper un peu les moyens déjà existants car, pour s'offrir le dessin ou la maquette d'un professionnel, en trois ou quatre couleurs, il ne faut pas tirer une affiche à 5 000 exemplaires, mais à 30 000.

Une fois de plus, le lien diffusion-qualité-prix est évident. Moins un bandeau est cher et mieux il se vendra, si sa qualité est bonne. Mais on ne pourra le faire beau et bon marché qu'à condition qu'il se vende... L'important est donc d'enclencher le processus.

C'est ce qu'ont essayé d'amorcer la Confédération et Montholon-Services.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de mettre en cause la liberté et le foisonnement des initiatives propres à chaque organisation. Au contraire, ils sont vitaux pour la popularisation des revendications et objectifs propres à chaque section, syndicat, UL, UR, fédé... Mais il s'agit de disposer d'un fonds commun minimum sur les grands thèmes revendicatifs (emploi, retraite ou libertés syndicales, par exemple) et d'un matériel de base pour les campagnes de syndicalisation et d'élections professionnelles...

Entre octobre 73 et juin 75, des macarons, badges, autocollants, ont été édités. 46 affiches ou bandeaux ont été tirés et diffusés, avec un tirage moyen de 12 000 exemplaires. Chiffre insuffisant, à doubler rapidement.

De l'affiche-texte une couleur, on a pu passer à l'affiche-dessin deux couleurs. La recherche se poursuit pour améliorer la lisibilité, le graphisme, et trouver une plus grande unité (dans la diversité). Les travaux entrepris pour la préparation du congrès devraient nous aider, notamment, à dégager un nouveau graphisme du sigle « CFDT ».

C'est un respect que nous devons aux travailleurs de distribuer ou placarder des tracts ou affiches qui, bien sûr, défendent des positions argumentées avec tous les ressorts de l'intelligence, mais soient aussi présentés de manière lisible, aérée, harmonieuse et agréable.

L'audio-visuel

Mais nous n'avons parlé là que des réalisations traditionnelles de l'ère Gutenberg... Il reste encore à la confédération à aborder le monde audio-visuel. Un seul film a été produit jusqu'ici, par la confédération, en 1975 : « Trois travailleuses parmi tant d'autres ».

D'autres, réalisés par des organisations CFDT, ont été

projetés à Montholon afin de les faire connaître aux éventuels utilisateurs. Montholon-Services va se charger de la diffusion de ces différentes productions.

Mais, à ce jour, le bilan des activités audio-visuelles reste mince. Pour deux raisons : d'abord, parce que, là non plus, il ne s'agit pas de faire des films pour le plaisir du cameraman, mais pour qu'ils soient vus et syndicalement utiles. La demande doit donc, au moins en partie, précéder l'offre... Même si beaucoup de CE s'équipent, en matériel de projection notamment, cela n'est pas encore la règle générale dans les organisations.

Ensuite parce que, ici aussi, l'amateurisme ne saurait tenir lieu de méthode, surtout au plan confédéral. Ce qui « passe » lorsqu'on regarde, ému, le premier film de sa grève, même si l'image est un peu sautante et le son criard, devient vite agaçant dès le second essai ; en tout cas, il n'est guère « exportable », même auprès de l'union locale voisine.

Il faudra donc faire beau et bon, si un jour nous nous lançons dans la production.

• En conclusion

Sur le plan de l'information, la période écoulée depuis le 36^e congrès constitue une étape importante, au moins sur deux plans :

– L'importance stratégique de l'information est de mieux en mieux reconnue, qu'il s'agisse de la réalité de la lutte de classe vigoureuse qui se développe au travers des mass media, ou bien de la nécessité vitale de l'information, dans notre pratique syndicale actuelle et dans une période de transformation sociale.

– Cette appréciation de l'enjeu a conduit à augmenter sensiblement les moyens mis en œuvre à l'intérieur de la confédération, même si ceux-ci sont encore très éloignés de ce que l'on pourrait souhaiter. (Qui n'a jamais rêvé, par exemple, d'un quotidien d'orientation « socialiste autogestionnaire » et populaire ?).

Il y avait six rédacteurs à « Syndicalisme » en 1973, il y a maintenant dix journalistes, dont deux maquettistes, à la rédaction. En comptant également les rédacteurs de « CFDT aujourd'hui » et des brochures, le responsable de la diffusion et le maquettiste récemment embauché par Montholon-Services, on pourra mesurer l'importance de l'effort accompli en matière d'effectifs. Il est vrai que l'on venait de loin...

L'année 75 aura marqué le début de la même évolution à l'administration de « Syndicalisme ». Mais là, il ne s'agissait pas d'améliorer la situation, mais de la redresser sérieusement. La convalescence est entamée, mais toujours en cours.

Globalement, nous pouvons dire que la confédération est décidée à poursuivre son effort en matière d'information (y compris quant à « l'intendance »). Reste que la presse et l'information CFDT seront ce que chaque militant, chaque structure en feront. En dernier ressort, tout l'édifice repose sur eux et leur activité, en matière de diffusion notamment.

54. La formation

54.1. L'évolution de la formation syndicale

« La stratégie mise en œuvre par la CFDT, se développe par la pratique d'un syndicalisme de masse et de classe. Une des caractéristiques essentielles de ce syndicalisme se définit par la capacité des travailleurs, à partir des situations qu'ils vivent, de leur expérience, de l'ensemble des informations mises à leur disposition, à décider collectivement des objectifs et des formes de luttes, et à en évaluer les résultats.

Les travailleurs deviennent ainsi les acteurs de la transformation sociale, de la conquête des pouvoirs économique et politique. Cette action collective des travailleurs, en vue de la satisfaction de leurs revendications et de l'élargissement de leurs pouvoirs, demande une prise de conscience accrue de la nécessité du socialisme démocratique et autogestionnaire, en même temps que le développement de leur autonomie de pensée et d'action, de leur responsabilité et de leur créativité.

Il appartient donc à l'organisation syndicale d'adapter son effort de formation à ces exigences. »

Telle a été l'orientation définie par le 36^e congrès, sur la base de quatre grands axes (la formation idéologique, l'élaboration collective des politiques syndicales, l'approfondissement des connaissances, la formation des formateurs) qui ont servi de toile de fond aux différentes instances responsables pour la mise en œuvre de la politique de formation de la CFDT.

Quels sont, dans cette mise en œuvre, les principaux problèmes rencontrés ?

• La diversification des activités et la multiplication des lieux de formation

Il y a de plus en plus transfert, en matière de formation, des lieux de décision, de la confédération vers les régions et fédérations. Il s'agit là d'une politique volontaire, engagée depuis plusieurs années déjà, pour que les organisations élaborent elles-mêmes leurs activités de formation, en fonction de leur propre politique. Ceci se traduit par une augmentation globale des activités de formation, par une plus grande diversité dans les contenus, les types d'activités, les lieux même où se fait cette formation. En particulier, la formation de base s'est considérablement développée, dans des instances de plus en plus décentralisées (UIB, syndicats, sections).

Le mouvement a été largement positif. Il intègre mieux la formation dans les activités syndicales. Mais il a eu aussi l'inconvénient de diluer les acquis communs en matière de

formation, tandis que les expériences de chaque organisation et les enseignements qu'elle en tirait ne se transmettaient guère aux autres. D'autre part, cela a fait apparaître de grandes inégalités : absence d'une réelle prise en charge d'une politique de formation pour certaines organisations, manque de moyens pour d'autres. Selon que les militants appartiennent à des organisations plus ou moins structurées, les possibilités de formation qui leur sont offertes sont bien différentes.

Enfin, cela s'est traduit par une modification du rôle de la confédération qui n'intervenait plus directement comme animatrice de sessions, mais devait aider les organisations à définir leur propre politique, se consacrer à la formation des formateurs et être un lieu de réflexion et de débat. C'est donc la transformation des fonctions du secteur formation de la confédération qu'il fallait entreprendre.

Parallèlement à cette décentralisation, il s'agissait de poursuivre l'évolution des méthodes et des contenus. De nombreux débats ont eu lieu dans l'organisation, qui n'ont pas toujours été faciles, mais qui ont abouti à utiliser un certain nombre de méthodes permettant une participation plus active des sessionnaires et un plus grand partage des responsabilités entre participants et animateurs dans l'acte même de formation.

• La nécessité ressentie d'un tronc commun

Une politique de décentralisation qui vise à la prise en charge par les organisations elles-mêmes de leur politique de formation, un foisonnement de recherches pour une pratique plus collective, plus démocratique, de l'acte de formation, entraîne le risque – et nous n'y avons point échappé – d'une certaine atomisation de la formation. Face à cette « formation éclatée », nombre d'organisations ont ressenti le besoin d'un tronc commun basé sur les acquis et la mémoire collective de la CFDT, sur la recherche d'éléments communs d'analyse, sur les positions et les orientations actuelles.

De même l'exigence devient de plus en plus forte d'une « formation idéologique » et ceci, dès le départ de la vie militante. Ce besoin traduit en fait deux exigences, de nature différente : d'une part, les militants engagés dans l'action veulent connaître l'acquis de la CFDT, ses positions, son histoire, etc... Cela relève d'un besoin de connaissance, d'une volonté militante de s'identifier. D'autre part, les militants veulent accroître leur capacité théorique, ils veulent pouvoir analyser leur pratique en acquérant la capacité de formuler théoriquement cette pratique.

La réponse à ces problèmes est devenue la première préoccupation du Bureau national, au cours de ces derniers mois, et a orienté les travaux de la Commission confédérale de formation, comme ceux du secteur confédéral. Le premier débat a porté sur la formation des

responsables. L'arrivée massive de nouveaux militants dans l'ensemble des structures, l'effort pour une pratique plus démocratique, posent de nouvelles exigences à la formation des responsables, sur lesquelles il faut que l'ensemble des organisations travaillent, la confédération ayant un rôle d'impulsion à jouer. C'est ce qu'elle s'efforce de faire depuis 18 mois.

54.2. La formation : un élément de notre stratégie

Pour répondre à ces besoins et pour mieux intégrer la formation syndicale dans notre stratégie CFDT, un effort de clarification a été entrepris depuis le dernier congrès. Le Bureau national de juin 1974 demandait au secteur formation syndicale d'engager un débat dans les instances de l'organisation, afin de préciser **les bases politiques de la formation syndicale**.

Les travaux du secteur et de la commission confédérale de formation permettaient au Bureau national des 6 et 7 février 1975, après un long débat, d'adopter un document, envoyé depuis aux régions et aux fédérations, et qui formule les axes principaux de la formation en les explicitant politiquement. S'inscrivant dans la continuité d'un effort important, cette clarification doit permettre de continuer le débat dans les organisations, sur une base politique plus cohérente, et donc d'engager une nouvelle étape.

Le Bureau national a notamment affirmé que la formation syndicale est un élément de notre stratégie.

La classe au pouvoir lente en permanence de faire apparaître le domaine de la formation, qu'elle domine, comme un terrain neutre, échappant à l'influence des rapports de forces et des idéologies, et dans lequel les luttes sociales ne peuvent et ne doivent pas se produire ou se manifester. Nous disons, au contraire, que la formation est un lieu et un enjeu de la lutte de classes, et nous ne pouvons négliger que, tout en combattant cette société pour la transformer, nous en sommes dépendants et imprégnés. De ce fait, nous transposons dans notre propre domaine de formation une part de l'idéologie et de la pratique de la classe dominante, inscrite dans notre expérience humaine.

Certes, il ne s'agit pas d'écrire sur une page blanche, mais si nous voulons que la formation syndicale soit réellement un élément stratégique de nos luttes, nous devons à la fois porter notre réflexion critique sur toutes les composantes de notre activité de formation (cadre institutionnel, programme, pédagogie, formateurs, etc...) et d'autre part nous assigner, comme l'une des fonctions de la formation syndicale, le combat contre l'idéologie du système.

D'autre part, nos activités de formation doivent être en conformité avec la perspective qui est la nôtre : la contestation de la société capitaliste, son remplacement par une société socialiste autogérée, s'inscrivant dans une logique de développement opposée à la logique capitaliste. Ceci implique que la formation permette de mieux connaître la réalité capitaliste à transformer, l'idéologie dominante et qu'elle nous aide à mieux situer notre adversaire social, mais aussi nos partenaires de la lutte anti-capitaliste. La formation doit donc permettre aux militants de mieux appréhender leur propre réalité et de prendre les moyens pour la changer, ce qui pose tout le problème de l'information à mettre à leur disposition et

des instruments d'analyse à préciser. Ceci implique enfin que la formation soit orientée vers la pratique des luttes et intègre les perspectives de transformation sociale que nous nous sommes données.

54.3. Les conséquences politiques à en tirer

Le Bureau national a dégagé les conséquences de l'affirmation selon laquelle la formation est un élément de notre stratégie.

En premier lieu, cela implique que **la définition de la politique de formation de chaque organisation soit bien le fait de ses instances politiques**. Ce sont elles seules qui peuvent lier l'orientation de la formation à l'orientation politique suivie. Il s'agit en outre d'un des fondements de la décentralisation : celle-ci ne doit pas aboutir à faire décider de la formation par des spécialistes, mais d'abord par des militants, elle doit être l'occasion et le moyen d'un débat politique.

En second lieu, la formation syndicale doit être entendue comme un élément d'un ensemble dans lequel compte autant le rôle des structures, leur fonctionnement, leur vie démocratique, que les activités de formation proprement dites. Cela ne veut pas dire que celles-ci sont secondaires et doivent être négligées, bien au contraire, mais **les « moments » de la formation ne sont pas seulement les « sessions »**, etc. Ce sont aussi les activités syndicales, les réunions et les débats des structures qui sont formateurs par eux-mêmes. Il faut donc prendre en charge les uns et les autres.

Troisième point, **la formation doit conduire à une attitude collective**. Elle n'est pas d'abord une acquisition de « savoir individuel », sans répercussion sur l'action. Elle passe, bien sûr, par un travail personnel, de chaque participant, et donc par le développement de la capacité individuelle des militants (le « savoir collectif » ne saurait être la somme d'ignorances individuelles), mais nous disons que le développement de la capacité individuelle n'est pas une fin en soi. L'objectif est bien de développer la capacité à prendre en charge collectivement les problèmes qui nous sont posés.

Quatrième conséquence, **la formation doit partir des situations concrètes**, faire prendre conscience de la nécessité de l'action collective, permettre d'en définir les moyens, conduire à poser le problème de la démocratie et de ses conditions, tant au niveau des structures syndicales que dans les rapports entre syndicats et travailleurs. Bref, la réflexion sur la pratique syndicale, sur la pratique de l'action, est un élément majeur de la formation.

Cinquième donnée, **la démarche de formation doit privilégier la capacité d'analyse**. Elle vise à ce que les travailleurs, les adhérents se donnent à eux-mêmes une connaissance critique de la réalité sociale. Les moyens de cette connaissance, la démarche d'analyse, sont donc essentiels pour découvrir les causes profondes de l'exploitation, le degré d'aliénation, les rapports de domination secrétés par la société actuelle.

Enfin, sixième conséquence, s'il faut approfondir les instruments d'analyse de la CFDT, cela veut dire que **l'organisation doit être elle-même présente dans la démarche d'analyse**. Accroître la capacité à l'autonomie, à la libre détermination critique, ne signifie pas absence de références. Le rôle de l'organisation est non seulement de permettre la démarche de formation, mais aussi d'y

apporter son expérience, ses acquis, ses positions et orientations, comme des éléments qui doivent être présents pour que l'analyse des intéressés puisse se développer pleinement et librement, en prenant en compte tous les éléments et puisse aboutir à une décision collective.

Telles sont les lignes de force de la politique de formation que le Bureau national de février 75 a tracées et qui, depuis, ont été fournies aux régions et fédérations, pour que celles-ci puissent en débattre, en fonction de leurs propres préoccupations. La discussion à propos de la politique de formation, dans un domaine aussi décentralisé, suppose que chaque structure la prenne en charge et pas seulement la confédération. L'exemple de ces deux dernières années a montré que de nombreuses régions ont effectivement utilisé le débat qui a eu lieu au plan confédéral pour faire le point sur leur propre politique. D'autres, malheureusement, y sont restées tout à fait étrangères.

Il faut maintenant voir comment se traduit la politique qui vient d'être tracée, dans quelles activités elle doit s'inscrire.

54.4. Les conséquences pratiques sur les activités de formation

La politique de formation de la confédération aboutit à privilégier cinq axes principaux d'activités. Ils s'efforcent de concrétiser le contenu politique de notre formation.

« Le tronc commun »

Le tronc commun c'est (par delà les situations concrètes différentes et les politiques propres aux organisations confédérées), la recherche de ce qui est commun à tous dans notre formation du fait même de notre appartenance à la CFDT. Nous disons que dans le respect de la décentralisation et justement parce que cette dernière l'a rendu nécessaire, il faut désormais développer un tronc commun de la formation, à proposer aux organisations. La confédération ayant un rôle à jouer dans son élaboration et sa réalisation.

Ce tronc commun est constitué, d'une part, par les « acquis » de la CFDT, c'est-à-dire son histoire, ses positions et perspectives, la réflexion sur sa pratique, en particulier l'histoire de la CFDT liée à celle du système capitaliste, à l'histoire ouvrière française et internationale, aux événements politiques. Il est constitué, d'autre part, par la prise en charge des options nouvelles que dégage la CFDT, car l'acquis n'est pas figé et le débat doit pouvoir s'instaurer collectivement sur ce qui est en question. C'est dire aussi que la démarche pour tout ce qui concerne le tronc commun doit être conforme aux méthodes pratiquées par nous en formation, et selon lesquelles la possibilité critique doit être absolument respectée.

Dans le cadre du « tronc commun », se situent la préparation de plusieurs brochures sur les acquis de la CFDT, sur le mouvement ouvrier, et la mise au point d'une activité de formation sur la connaissance de la CFDT, en cours d'élaboration au moment où ces lignes ont été écrites. D'autre part, le secteur s'est efforcé de développer les échanges d'information et d'expériences entre les

organisations, sur les contenus et les méthodes de formation, développés par celles-ci.

Le développement de la capacité d'analyse, d'élaboration et de décision collective

Cet axe d'activité implique d'une part la poursuite de la politique menée avec le concours de la confédération, en matière de conduite de réunions et de réunions-communications. Cette politique qui a fait l'objet de gros débats, il y a quelques années, est désormais prise en compte par de nombreuses organisations, et les difficultés se sont atténuées.

En ce qui concerne le développement de la capacité d'analyse, il est nécessaire de mieux préciser les méthodes d'analyse et les concepts que la CFDT a élaborés à travers sa pratique et ses débats, puis de permettre aux militants de resituer ces méthodes et ces concepts par rapport aux grands courants de l'analyse économique, sociale et historique, notamment le marxisme, ainsi que par rapport à la réflexion sociologique contemporaine sur la nature et le fonctionnement du pouvoir politique. Sur ce point, qui fait l'objet d'un important débat à l'intérieur de la CFDT, il n'appartient pas au secteur formation de travailler par ses seuls moyens. Il faut d'abord que les instances politiques de la CFDT précisent davantage le contenu de l'analyse que nous reconnaissons pour nôtre avant que les conclusions puissent être traitées en termes de formation. Le débat est d'abord politique.

La connaissance et la contestation du capitalisme

C'est le troisième axe d'activité que la CFDT entend privilégier et qu'elle souhaite voir prendre en charge par ses organisations. En effet, analyser une situation concrète suppose qu'elle soit replacée dans son contexte. L'analyse que fait la CFDT du capitalisme dans ses fondements et ses conséquences doit donc être connue. En particulier, il faut qu'apparaissent bien les éléments constitutifs de l'exploitation, de l'aliénation et de la domination, ainsi que la logique interne du fonctionnement et du développement du système capitaliste dans ses aspects économique, politique, idéologique, et ses contradictions.

Ajoutons enfin que la compréhension des partenaires (tout particulièrement de la CGT) est un élément important. Mais il s'agit, là aussi, d'aller au-delà de la simple perception et, par exemple, pour la CGT, d'analyser son histoire, sa conception des rapports partis-syndicats, sa conception de la démocratie, sa stratégie, ses bases sociales, sa propre analyse du système.

La capacité d'action des équipes, de l'organisation

C'est le quatrième axe d'activité. Une organisation syndicale n'est pas une école de pensée, mais une structure collective pour atteindre, par l'action, les buts revendicatifs et de transformation qu'elle se donne. Il faut donc tirer, des analyses que nous faisons, des conséquences pour l'action.

Cela veut dire que nos activités de formation doivent prendre en charge notre pratique et ce qui concerne notre organisation, en particulier notre capacité collective de mise en œuvre d'un syndicalisme de masse et de classe. Nous négligeons trop souvent, dans nos sessions, ces thèmes, en oubliant que c'est le support de notre action qui est en cause. Il y a donc un effort à faire pour que la formation intègre mieux les problèmes de fonctionnement, de structures, de vie syndicale.

Les méthodes pédagogiques doivent être cohérentes avec les buts de l'organisation et le contenu de la formation

Il ne s'agit pas, tant pour présenter l'acquis de l'organisation que pour amener à une perception des situations ou à une réflexion sur les objectifs, de procéder par discours ou par contre-discours. Mais il s'agit de permettre aux participants d'assumer, par leurs moyens et avec leur expérience, leur propre analyse, l'élaboration de leur action et de leurs objectifs.

Il s'agit là d'un axe sur lequel la CFDT a travaillé depuis des années et où l'acquis est important. Il faut donc, sur ce point, simplement approfondir et poursuivre ce qui est engagé et, en particulier, faciliter les échanges entre organisations, sur leurs problèmes pédagogiques.

54.5. Les réalisations confédérales depuis 3 ans

En premier lieu, un effort a été opéré pour élargir le travail de formation à l'ensemble des secteurs confédéraux, pour une meilleure réflexion et une prise en charge plus collective de la préparation des activités de formation. Un « **groupe confédéral de formation** » se réunit chaque mois, autour du secteur formation dans ce but.

D'autre part, le secteur a pratiquement interrompu le travail de suppléance (animation de sessions pour le compte d'organisations) qu'il effectuait autrefois, et ceci pour deux raisons. Il est passé de 5 à 3 permanents depuis le dernier congrès et cela a pesé lourd sur son activité. Ensuite, il y a eu une volonté politique d'incitation à une prise en charge par les organisations elles-mêmes, de leur politique de formation et de leurs activités. C'est pourquoi, intervenant beaucoup moins dans les sessions, **le secteur a au contraire multiplié les contacts avec les organisations** qui le souhaitent, pour les aider à élaborer leur politique de formation. Il a inauguré la pratique de rencontres des responsables fédéraux à la formation, en parallèle des rencontres des régionaux qui existaient depuis longtemps.

Dans le même sens, **les rencontres basées sur l'échange et l'expérience des pratiques de formation** ont été multipliées : analyse des pratiques de formation de base, de formation des formateurs, réflexions sur les problèmes des « grands groupes », sur l'élaboration collective de la décision, pour ne citer que les plus récentes. Cette voie nous paraît très utile, car elle permet aux organisations qui y participent de se confronter très concrètement sur leurs activités et donc de dégager des approches communes.

Un autre domaine de travail pour la confédération, est la **formation des responsables**. D'une part, nous avons suscité plusieurs activités ayant pour but d'aider les militants à démultiplier, dans leurs organisations, des activités similaires, pour essayer d'accélérer ce type de formation ; c'est ainsi qu'ont été mises sur pied les sessions « gestion financière », la session « pédagogie-juridique », une session « problèmes internationaux », une session « formation-politique », une session « diffusion presse », une sur la « sécurité sociale, enjeu de la lutte sociale », deux sur les « problèmes d'immigration », et une enfin de réflexion sur « l'audio-visuel ». La préparation de ces activités se fait en commun entre plusieurs secteurs. Il faut ajouter que le Bureau national de juin

75 a décidé de privilégier, dans un premier temps, la formation des permanents.

Concernant la **formation des formateurs**, un travail important est en cours avec le « groupe de formation des animateurs » (GFA). Il s'étend sur 13 mois, en quatre rencontres de travail et a pour objectif de permettre à des militants de se former, dans un laps de temps relativement court, à l'animation de sessions dites « conduites de réunions ». Un premier groupe a achevé le cycle fin 1974 et un second est en route depuis le printemps 75.

Depuis l'automne 1975, la **mise en œuvre des bases politiques** en matière de formation, définies par le BN, s'est traduite par plusieurs activités. En ce qui concerne le **tronc commun**, élaboration d'une activité pour une meilleure « connaissance de la CFDT », dont il a déjà été parlé, participation d'autre part à l'élaboration de thèmes et de contenus communs, en liaison avec les autres secteurs confédéraux et à partir de sessions de recherches avec des militants ayant une pratique sur tel ou tel aspect. Il est évident que dans la situation de décentralisation acquise, le secteur formation n'est pas seul concerné par ce travail.

Il en est de même des travaux sur l'**analyse**, qui ont été difficiles et qui doivent impliquer l'ensemble de l'organisation.

Pour sa part, le secteur a organisé une session de recherches en 1974. Un groupe dit « analyse », constitué à partir de la Commission confédérale de formation, a travaillé sur les politiques de salaires dans les organisations, en confrontant les analyses. Enfin, un premier bilan vient d'être fait dans les organisations qui programment des sessions « analyse ». Elles sont nombreuses et diversifiées, mais témoignent d'un besoin réel qui devra se traduire par un type d'activité de formation confédérale, surtout en ce qui concerne la formation d'animateurs de telles sessions.

S'agissant enfin de la « **connaissance et de la contestation du système capitaliste** », un bilan des activités de formation en la matière a été fait. Il permet d'élaborer, en liaison avec le secteur économique, une session de responsables pour rechercher les contenus et les méthodes qui permettent d'inclure dans tout le processus de formation, l'analyse du système capitaliste.

Pour finir, il faut enfin signaler les cycles de **formation de rédacteurs de presse et de rédacteurs de bulletins syndicaux**. Largement demandés dans l'organisation, ces cycles ont continué chaque année.

Voici les activités principales qui ont, durant ces trois années, concrétisé les orientations et les objectifs de l'organisation dans le domaine de la formation syndicale. Il reste bien du travail à faire, mais avec la clarification apportée par « les bases politiques de la formation CFDT », la prise en charge par les organisations de leur politique de formation, la place et le rôle de la confédération mieux situés et concrétisés par la mise en œuvre de plusieurs réalisations nouvelles, nous avons franchi une nouvelle étape en nous donnant mieux les moyens de faire de la formation syndicale, un élément de notre stratégie.

Résumé

Le n° 26, rue de Montholon (siège actuel de la confédération C.F.D.T.).



51. Sur les structures et la charte financière

La CFDT, organisation de classe et de masse, doit se donner les moyens d'élaborer collectivement sa politique syndicale, à partir de l'analyse des réalités, et de la mettre en œuvre.

Nos structures doivent donc permettre le recueil de l'information et la confrontation démocratique pour définir les revendications et les formes d'action, aux niveaux professionnel et interprofessionnel, y compris dans leur dimension internationale.

Le syndicat doit reposer sur des sections syndicales d'entreprise et aider celles-ci à conduire l'action dans une branche et à y développer l'influence de la CFDT; la nécessité d'un fonctionnement démocratique dicte les limites territoriales du syndicat.

Au niveau des Unions interprofessionnelles de base – UIB – (union locale, d'agglomération, de secteur ou d'arrondissement), les syndicats, en accord avec leurs sections syndicales d'entreprise, ont seuls la responsabilité de mandater les militants pour mener une action interprofessionnelle sur les problèmes communs aux travailleurs.

- Le soutien des SSE, comme la conduite de l'action interprofessionnelle, exigent une grande disponibilité des responsables de syndicats, d'où notre volonté d'utilisation du droit syndical hors de l'entreprise, qui doit être portée par toutes les organisations de la CFDT.

- Le soutien des UIB, leur concertation au sein des Unions régionales, doivent être facilités par l'existence de structures intermédiaires entre l'UR et les UIB. Les responsabilités géographiques et politiques de ces structures intermédiaires sont du ressort des Unions régionales.

- Les évolutions de la société industrielle nous conduisent à réviser les frontières fédérales pour mieux développer le rapport de forces. Cette révision, menée en y impliquant les organisations, doit l'être dans le sens des orientations reprises dans ce rapport.

- L'insertion des catégories sociales dans la lutte collective suppose leur expression au sein de la CFDT si nous voulons intégrer dans notre politique leurs besoins et leurs aspirations.

Si l'effort d'insertion des femmes, des jeunes et des immigrés doit être poursuivi, la mise en place d'unions interprofessionnelles de retraités doit devenir l'objectif des organisations confédérées pour permettre aux adhérents partant en retraite de poursuivre l'action dans leur nouvelle condition.

L'insertion des ingénieurs et cadres au sein de leur SSE doit, dans le respect des apports réciproques, élargir positivement la réflexion de tous et faire prendre conscience aux cadres, par l'action, des impasses où conduit le capitalisme.

La participation des fédérations à la vie de l'Union confédérale des cadres a pour objectif d'aider à la mise à l'action et à la syndicalisation des cadres.

L'indépendance de la CFDT exige que les adhérents consacrent un pourcentage de leur salaire au financement de l'action : ce pourcentage, porté au 1^{er} janvier 1979 à 0,75% du salaire, doit permettre de dégager des ressources nouvelles pour les syndicats, les fédérations et les unions régionales. L'affectation d'une partie des ressources du fonds d'organisation aux organisations et secteurs stratégiques insuffisamment équipés permettra, à compter du 1^{er} janvier 1980, de mieux assurer la solidarité entre les organisations.

52. Sur les problèmes financiers

La Caisse nationale d'action syndicale : pourquoi et comment ?

Compte tenu de la stratégie et des formes d'action mises en œuvre par la CFDT, la CNAS, en matière de grève, a pour objectif prioritaire le soutien des adhérents engagés dans des conflits de longue durée. La solidité de la caisse repose sur la loi du nombre. Pour cela, il est nécessaire d'aboutir, au terme d'une période de 6 années, à 2 catégories d'intervention au lieu des 4 existant actuellement. L'amélioration de la valeur de la prestation journalière de grève de ces deux catégories doit être recherchée par une progression plus rapide des actuelles catégories 1 et 3 qui, ainsi, se raccorderaient aux catégories 2 et 4.

L'intervention de la CNAS en faveur des « victimes syndicales » et pour l'action juridique sera maintenue.

Des moyens financiers à la hauteur des objectifs

Les moyens financiers dont dispose la confédération ont été orientés en priorité vers : l'amélioration de l'information des structures de base, le développement des moyens de propagande, la préparation de l'installation de la confédération dans le nouvel immeuble, la constitution d'une réserve.

Ces moyens financiers sont notoirement insuffisants au regard des tâches à accomplir et des objectifs que la CFDT se fixe d'atteindre. Et pourtant, les moyens financiers conditionnent l'action.

L'importance qu'il convient d'attacher aux questions financières n'est pas toujours comprise, ni admise. Un travail permanent d'explication et d'information est indispensable. La régularité de la perception des cotisations et de leur versement au SCPVC est un élément essentiel de la vie syndicale. Le collectage régulier est une nécessité vitale : il exige rigueur et contrôle périodique de tous les échelons des structures syndicales. La formation à la gestion des trésoriers, des militants et responsables, doit devenir une priorité.

53. Sur l'information

Les mass media tels qu'ils sont

Les grands moyens d'information sont, pour la plupart, entre les mains des tenants du pouvoir politique et économique.

La presse est une industrie comme les autres, en proie à toutes les ambitions et restructurations. L'information est marchandise. D'où l'annulation du pluralisme, la recherche du sensationnel, une certaine hiérarchie des valeurs, un modèle « culturel » perpétuellement distillé.

La classe au pouvoir tient là un de ses grands moyens de domination et d'aliénation, c'est dire l'importance de la lutte de classe engagée sur le terrain de l'information.

Nos propres moyens d'information

La confédération édite cinq types de publications :

- « Syndicalisme » hebdo, dont la périodicité, la présentation et la rédaction ont été améliorées, en fonction des directives du 36^e congrès. Deux objectifs pour les années à venir : mieux adapter encore son contenu aux besoins des militants (activité et réflexion), et développer sa diffusion : un abonné pour dix adhérents.

- « Syndicalisme » magazine a gardé un langage et des préoccupations trop « militantes ». Une nouvelle formule doit être lancée en 1976, qui cherchera à en faire un véritable « journal de masse », en prise sur le travail et la vie quotidienne... A condition aussi que toutes les structures syndicales se préoccupent de le diffuser !

- « CFDT Aujourd'hui », lancé en avril 1973, a tenu les premiers objectifs de son lancement. Reste à élargir le nombre de ses abonnés en améliorant sa facilité de lecture et en approfondissant le champ de sa recherche.

- Les brochures, relancées en 1974, avec trois nouvelles collections, sont en plein développement. A poursuivre...
- Le matériel de pratique syndicale et de propagande est en cours de renouvellement et de multiplication. L'effort doit être surtout porté sur la présentation, le graphisme, la lisibilité.

En conclusion, les moyens consacrés à l'information interne ont été nettement développés depuis le dernier congrès. Un nouveau pas ne pourra être franchi qu'avec un développement comparable de la diffusion – donc, de l'activité, en la matière, de tous les militants et structures syndicales. C'est une des conditions de l'approfondissement de la démocratie syndicale.

54. Sur la formation

La formation syndicale constitue un élément de la stratégie de la CFDT. Elle a pour objectif de contribuer à développer la capacité des travailleurs à partir des situations qu'ils vivent, de leur expérience, de l'ensemble des informations mises à leur disposition, à décider collectivement des objectifs et des formes de luttes, à en évaluer les résultats et à mettre en œuvre une politique d'action s'inscrivant dans les orientations de la CFDT.

Dans ce cadre, les éléments constitutifs de la formation sont les suivants :

- la définition de la politique de formation doit être le fait des instances politiques,
- la réflexion sur la pratique syndicale, sur la pratique de l'action, est première dans toute démarche de formation,
- la formation doit permettre de comprendre et de contester le système capitaliste dans ses fondements et ses conséquences,
- l'analyse, les perspectives et objectifs de la CFDT doivent être présents dans le contenu de la formation,
- la formation doit développer la capacité d'élaboration et de décision collective des militants et adhérents,
- la réflexion sur les méthodes pédagogiques qui permettent aux participants d'assumer de plus en plus largement, par leurs propres moyens et avec leur expérience, leur propre formation, leur propre analyse, l'élaboration de leurs objectifs et de leurs moyens d'action, doit être poursuivie.

La confédération, par son secteur formation syndicale, mais aussi en liaison avec les secteurs confédéraux concer-

nés, poursuivra ce travail entrepris, en privilégiant, en particulier :

- les échanges en matière de formation de base,
- la formation des responsables et, en particulier, la formation des permanents,
- la formation des formateurs,
- la prise en charge, en termes de formation, du « tronc commun »,
- la réflexion sur l'analyse,
- les activités de formation concernant la connaissance et la contestation du système capitaliste,
- la transmission des acquis et des positions de la CFDT.

Annexe la période 1973-75

cfdt **syndicalisme** **hebdo**

1,50 F - N° 1582 - 8 janvier 1976

LA CFDT A LIVRES OUVERTS

(pages 4 et 5)

Bilan et perspectives pour 1976

« Le Conseil des ministres décide que 1976 sera l'année de la qualité de la Vie. » (Les journaux).



(pages 18 et 19)

Principales positions et études publiées dans "Syndicalisme" de 1973 à 1975⁽¹⁾

Action revendicative

Conditions de travail

1453	12.07.73	Les horaires variables
1458	09.73	Le travail par équipe: esclavage
1475	01.74	Les tabous patronaux remis en cause
1506	25.07.74	L'intervention des travailleurs dans les conditions de travail
1523	12.74	Le salaire au rendement
1532	23.01.75	Négociation: le CNPF au pied du mur
1540	20.03.75	Produits dangereux: conférence syndicale européenne
1542	3.04.75	Propositions de la CFDT sur les conditions de travail
1548	15.05.75	Les accidents de travail en 1973
1570	16.10.75	L'affaire Chapron
1572	30.10.75	Pour une remise en cause de l'organisation capitaliste du travail
10	12.75	Quand un patron va en prison

Salaire - hiérarchie - classifications

1451	28.06.73	Le SMIC à 6,32 F
1455	19.07.73	Salaire-hiérarchie: quelles revendications poser?
1470	15.11.73	Pouvoir d'achat: pour un rassemblement de classe
1487	14.03.74	Aucun salaire inférieur à 1 500 F
1518	17.10.74	Le SMIC à 1 500 F pour 40 h
1555	3.07.75	La CFDT réclame le SMIC à 1 700 F

Unité d'action CFDT - CGT

1462	10.73	Revendications communes
1469	8.11.73	La CFDT et la campagne contre la vie chère
1483	14.02.74	CFDT-CGT: défense et élargissement des droits syndicaux
1489	28.03.74	L'action commune - dossier unité d'action
1502	27.06.74	Le texte de l'accord CFDT-CGT
1517	10.10.74	Appel CFDT-CGT
1522	14.11.74	Appel commun pour la journée du 19.11.74
1525	5.12.74	Journée nationale d'action le 12.12.74
1528	26.12.74	Plate-forme CFDT-CGT: les femmes salariées
1533	30.01.75	Retraite à 60 ans et 40 h/semaine
1537	27.02.75	Campagnes jeunes et femmes
1571	23.10.75	Des exigences posées par l'unité d'action
1572	30.10.75	La CFDT, la gauche et l'unité d'action
1576	27.10.75	2 décembre: une journée de protestation
1578	11.12.75	Les difficultés de l'unité d'action (à propos des perquisitions et arrestations visant la CFDT)
1579	18.12.75	Le 18 décembre: les efforts unitaires de la CFDT

Action revendicative

1458	09.73	Changer le droit: refuser la règle du jeu patronal
1461	13.09.73	Charte CFDT pour la rentrée (BN)
1465	11.10.73	L'action (BN)
1466	18.10.73	Le syndicat dans la conduite des luttes (CN)
1475	01.74	L'action syndicale, ça paye - Bilan 1973
1479	17.01.74	Débat sur l'action (BN)
1481	31.01.74	Plate-forme revendicative (CN)
1491	11.04.74	L'action syndicale n'est pas étrangère aux luttes politiques (BN)

(1) Les numérotations de l'hebdo et du magazine sont continues jusqu'en fin 74. A partir du 1.1.75, les numérotations sont séparées: il y a un hebdo chaque semaine et le magazine «recommence à zéro». Lire partout: BN = Bureau national, CN = Conseil national.

1492	18.04.74	Libertés : le bilan du régime est accablant
1493	25.04.74	Objectifs revendicatifs (CN)
1494	2.05.74	Grands axes du changement préconisés par la CFDT
1498	30.05.74	Résolution sur l'action revendicative
1502	27.06.74	Rencontre syndicats-patronat-gouvernement
1520	31.10.74	Résolution et débat au CN
1531	16.01.75	Personnes âgées - armée (CN)
1539	6.03.75	Crise présente sur tous les terrains de lutte
1543	10.04.75	Rapport sur la situation revendicative (CN)
1546	1.05.75	L'entreprise, principal terrain de lutte (CN)
1556	10.07.75	Rassemblement des travailleurs en lutte
1564	4.09.75	Politique d'action CFDT de la jeunesse
1566	18.09.75	Liberté d'expression des partis et des syndicats dans l'entreprise
1571	23.10.75	La plate-forme revendicative 75-76
1578	11.12.75	Pour les libertés à l'usine et à l'armée

Droit syndical - répression - réintégration

1452	5.07.73	Assistance des DP par un responsable interprofessionnel (Joint Français)
1465	11.10.73	Liberté de déplacement des délégués syndicaux
1469	8.11.73	La réintégration est possible
1470	15.11.73	Utilisation des référés
1472	29.11.73	La Caisse Nationale d'Action Syndicale
1478	10.01.74	Aucune formalité pour créer une section syndicale
1481	31.01.74	Les réintégrations de travailleurs sans mandat
1487	14.03.74	Les nouvelles nomenclatures INSEE
1489	20.03.74	Protection contre les mutations de délégués
1490	4.04.74	Contrôle médical privé
1490	4.04.74	Dossier CFT : l'anti-syndicalisme
1491	11.04.74	Un gréviste réintégré en référé
1494	2.05.74	CHS : quelques améliorations
1495	9.05.74	Licenciement collectif suspendu en référé
1503	4.07.74	Interdiction de la résolution judiciaire
1505	18.07.74	Réintégration d'un délégué et 7 000 F de provision sur salaire
1506	25.07.74	Le syndicat peut agir au nom de ses adhérents
1509	15.08.74	Le déplacement des délégués hors de l'entreprise
1511	5.09.74	L'action en justice du syndicat
1517	10.10.74	Nouveaux domaines pour le juge de référé
1531	16.01.75	La grève avec occupation n'est pas illicite en soi
1548	15.05.75	La lutte contre les super-contrôles médicaux

1556	10.07.75	Droit syndical et division d'une même entreprise
1567	25.09.75	La résolution judiciaire
1569	9.10.75	Le contrôle médical
1570	16.10.75	Sociétés imbriquées : comités d'établissement communs

Action sociale - cadre de vie

Santé et sécurité sociale

1433	03.73	Médicaments : le scandale se porte bien... et vous ?
1440	12.04.73	Déclaration commune de la CFDT et de la Mutualité française
1446	06.73	Santé à vendre : Pays de Loire
1462	19.07.73	Plate-forme CFDT-CGT
1469	8.11.73	Chaque salarié va payer 100 F par mois aux non salariés
1470	15.11.73	Pour le tiers payant généralisé
1475	12.73	Prestations sociales : bilan 73
1474	13.12.73	Contre un régime d'assistance sociale
1484	03.74	Le secret médical : parfois une forme de censure
1503	4.07.74	Politique de couverture sociale et loi du marché
1505	18.07.74	19 organisations signent une plate-forme commune
1514	19.09.74	La sécurité sociale en danger
1520	31.10.74	Amplifier la lutte pour faire capoter le projet Durafour
1525	5.12.74	Handicapés : 15 organisations prennent position
1536	20.02.75	Loi sociale : non à la police des salaires
1538	6.03.75	Médecine : une « crise » qui ne fait que commencer
1543	10.04.75	Médecine du travail en Allemagne de l'Est
1553	19.06.75	La CFDT et la convention médicale (dossier)
5	06.75	Sommes-nous égaux devant la médecine ?
6	7.08.75	Chlorure de vinyle : danger
1577	4.12.75	La vérité sur le prétendu déficit de la SS
1579	18.12.75	SS : non à l'amputation du pouvoir d'achat

Prestations familiales

1478	01.74	Transfert de cotisations
1491	11.04.74	Des projets annoncés depuis septembre
1500	13.06.74	Allocation pour frais de garde
1510	09.74	L'allocation de rentrée scolaire

Les retraites et les retraités

1428	18.01.73	Objectifs CFDT sur les retraites complémentaires
------	----------	--

1440	12.04.73	Enquête métallurgistes CFDT sur accords de pré-retraite
1447	31.05.73	La « charte » troisième âge de l'UCR
1449	14.06.73	Accord sur la cotisation des cadres à l'ARRCO
1469	8.11.73	Retraités et actifs, même combat (CN)
1531	16.01.75	Application définitive de la loi Boulin
1533	30.01.75	Retraite à 60 ans et 40 heures par semaine
1543	10.04.75	Organisation des retraités
1544	17.04.75	Déclaration CFDT-CGT : appel à l'action pour la retraite à 60 ans
4	05.75	« Spécial retraités »
1559	31.07.75	Le contrôle financier des organismes de retraite complémentaire
1573	6.11.75	La CFDT et le problème de la retraite (dossier)

Contraception et avortement

1437	04.73	} Contraception et avortement
1446	06.73	
1487	14.03.74	Pour l'abrogation de la loi de 1920
1491	11.04.74	Les positions de la CFDT
1506	25.07.74	Une nouvelle loi sur la contraception
1525	5.12.74	Le projet de loi sur l'avortement
6	7.08.75	Contraception : la loi et la réalité

Loisirs - tourisme

1435	8.03.73	Inter-expansion : le point après 3 ans 1/2 de fonctionnement
1453	12.07.73	Cecorel : pétition nationale pour le tourisme social
1483	14.02.74	Dossier : la CFDT et le tourisme social
1501	7.08.74	Vacances : connaissez vos droits
1516	3.10.74	L'INVAC et les comités d'entreprise
1547	8.05.75	Une nouvelle fédération de tourisme social : LVT

Logement

1462	10.73	Ne vous laissez pas avaler par les agences immobilières
1471	12.73	Droits des locataires en cas de travaux de modernisation
1475	12.73	Quand peut-on révoquer le syndic ?
1487	14.03.74	La CFDT siègera au conseil de l'UNIL
1488	04.74	Les charges locatives
1497	06.74	Le remboursement de la caution
1548	15.05.75	La CFDT et le livre blanc HLM
1558	24.07.75	Allocation de logement : un système d'abattement pour les chômeurs

Economie - emploi - éducation permanente

Economie

1451	28.06.73	La CFDT ira dans les commissions du Plan
1473	6.12.73	Les restrictions pétrolières, signe d'une crise économique
1482	7.02.74	Dossier sur l'indice des prix
1483	14.02.74	Réviser le VI ^e Plan et ouvrir un débat public sur le VII ^e
1486	7.03.74	Les travailleurs face à la crise : une seule réponse, l'action
1494	2.05.74	Le bilan économique de cinq ans de pompidolisme
1502	27.06.74	Le plan d'austérité : politique néfaste à l'emploi
1512	5.09.74	Frein sur les prix (BN)
1516	3.10.74	Giscard et la crise
1518	17.10.74	La CFDT conteste la politique du « tout nucléaire »
1533	30.01.75	Le VII ^e plan doit être l'occasion d'un grand débat dans l'opinion. Motion du CN sur les centrales nucléaires
1539	13.03.75	Numéro spécial sur « la crise » et la stratégie de la CFDT
1543	10.04.75	Le débat démocratique sur le VII ^e Plan n'a pas eu lieu
1544	17.04.75	Dossier : la CFDT dit non au programme nucléaire
1546	1.05.75	Les mesures de soutien à l'économie ne correspondent pas à nos exigences
1559	31.07.75	Nucléaire : nouvelles décisions. Il faut une autre politique
1562	21.08.75	La rentrée : une reprise problématique
1564	4.09.75	Relance : des chiffres qui parlent
1565	11.09.75	Des arguments à propos du plan de relance

Emploi

1461	13.09.73	Numéro sur Lip, l'action et les luttes sur l'emploi
1482	7.02.74	La victoire des « Lip », c'est aussi celle de la CFDT
1499	6.06.74	Lutter pour le droit à l'emploi des jeunes
1505	18.07.74	Les négociations tripartites : un échec
1514	19.09.74	Une véritable garantie de ressources pour les chômeurs
1518	17.10.74	Accord sur l'indemnité d'attente
1524	28.11.74	CFDT et CGT ne signeront pas « l'accord emploi »
1525	5.12.74	Journée nationale d'action CFDT-CGT le 12
		Dossier : droits en cas de chômage partiel
1526	12.12.74	Déclaration CFDT-CGT sur l'emploi des jeunes
		Dossier : Allocation supplémentaire d'attente

1528	17.12.74	Pour l'organisation des travailleurs sans emploi
1532	23.01.75	Dossier : les droits des chômeurs
1535	13.02.75	Une grande campagne d'action sur l'emploi des jeunes
1536	20.02.75	L'emploi : se battre sur les lieux de travail
1543	10.04.75	Chômage partiel : déclaration CFDT-CGT
1549	22.05.75	Lettre à Chirac : mesures d'urgence pour les chômeurs Déclaration du BN sur l'emploi
1552	12.06.75	Non au camouflage du chômage Dossier sur l'organisation et l'action des travailleurs sans emploi
1554	26.06.75	L'accord sur le chômage partiel : un « accord balai »
1557	17.07.75	Situation des chômeurs – Chirac : quelques concessions
1561	15.08.75	Pour les jeunes, garantie de l'emploi
1567	25.09.75	Pour les jeunes, pour tous, un emploi et un avenir
1568	2.10.75	Le patronat et le chantage à l'emploi
1572	30.10.75	Chômage partiel : pas d'indemnisation au rabais
1574	13.11.75	Contre la radiation des demandeurs d'emploi
1575	20.11.75	Les inégalités devant le chômage

Formation professionnelle et permanente

1453	12.07.73	Des droits plus larges pour les stagiaires FPA
1468	1.11.73	Conquérir le pouvoir de négocier et contrôler la formation
1504	11.07.74	La formation permanente : un enjeu politique Le Conseil d'Etat approuve la CFDT sur le droit individuel au congé formation
1520	21.10.74	Dossier : la CFDT et les plans de formation professionnelle
1532	23.01.75	La loi du 31.12.74 ne rétablit pas le plein exercice du droit individuel
1553	19.06.75	Le CNPF : non à l'extension de l'intervention du comité d'entreprise
1559	31.07.75	Faire barrage à l'offensive du patronat et du pouvoir
1570	16.10.75	Section syndicale et plans de formation

Enseignement

1452	5.07.73	Ouvrir l'enseignement sur la vie active
1465	11.10.73	Non aux projets Royer sur l'apprentissage
1470	14.11.73	Colloque sur l'éducation : un test décisif
1479	17.01.74	La loi Royer : une formation au rabais

1483	14.02.74	Education et Société : une démarche prospective
1487	14.03.74	La conférence CFDT : une étape dans la réflexion collective
1489	28.03.74	Lycées et CET : non à la sélection
1507	1.08.74	La CFDT et le SGEN quittent les « groupes de travail » Haby
1526	12.12.74	La CFDT contre un enseignement pré-scolaire sélectif
1536	20.02.75	Le projet Haby est « fondamentalement réactionnaire »
1540	20.03.75	Dossier : la CFDT juge le projet Haby Soutien CFDT aux étudiants des IUT
1548	15.05.75	La lutte contre le projet Haby ne doit pas se relâcher
1551	5.06.75	Déclaration du BN sur la réforme Haby
1555	10.07.75	Sur les textes d'application de la loi Haby, l'action reprendra
1567	25.09.75	Se mobiliser contre la loi Haby

Les catégories sociales

Les travailleuses

1427	11.01.73	Egalité salaires masculins et féminins
1431	8.02.73	Projet de conférence nationale sur les problèmes des travailleuses
1433	03.73	Une rencontre de travailleuses du textile : surexploitées parce que femmes
1467	11.73	Spécial « travailleuses »
1523	12.74	Lutte des remailleuses contre le salaire au rendement
1528	26.12.74	Plate-forme CFDT-CGT sur revendications des femmes salariées
3	04.75	Des chômeuses du textile témoignent

Les immigrés

1475	01.74	Bilan 1973 : action immigrés
1485	28.03.74	Meetings contre le racisme en Algérie et en France
1518	17.10.74	Critique des mesures gouvernementales
1537	27.02.75	Dossier : l'action pour l'égalité des droits
1545	29.04.75	Qui sont les travailleurs clandestins ?
1558	24.07.75	La prise en charge des problèmes de l'immigration dans les organisations CFDT
1578	11.12.75	Immigrés, les deux faces de la politique gouvernementale

Les jeunes

1451	28.06.73	Emploi des moins de 16 ans pendant les vacances
1489	28.03.74	Lycéens CET
1497	06.74	Magazine : les jeunes
1516	3.10.74	L'emploi des jeunes : deux projets
1525	5.12.74	45% des moins de 25 ans parmi les chômeurs
1526	12.12.74	L'emploi des jeunes - Déclaration CFDT-CGT
1529	2.01.75	Guide pratique des jeunes
1532	23.01.75	Bureau national : préparation du débat sur la jeunesse
1535	13.02.75	L'emploi des jeunes
1545	24.04.75	La lutte pour l'emploi des jeunes
1554	26.06.75	Jeunes travailleurs - jeunes chômeurs

Les cadres

1487	14.03.74	Bureau national : les cadres et l'action
1491	11.04.74	Des comités au niveau des groupes et des holdings
1517	10.10.74	Bureau national : insertion des cadres dans les structures de base
	14.11.74	Conseil national : syndicalisation des cadres
1523	12.74	La CFDT et les cadres
1547	8.05.75	Congrès de l'UCC
1551	5.06.75	La CFDT et les cadres
1570	16.10.75	Un dirigeant doit assumer ses responsabilités jusqu'au bout

Politique

CFDT et politique

1449	14.06.73	La CFDT et l'anticommunisme
1452	5.07.73	La CFDT contre la dissolution de la Ligue communiste
1493	05.74	La CFDT et la gauche
1529	2.01.75	Les réponses de Mitterrand et Marchais sur les divergences PC/PS
1568	2.10.75	La CFDT et l'Union de la gauche, interview d'E. Maire à l'Unité
1572	30.10.75	La CFDT, la gauche et l'unité d'action (CN)

L'élection présidentielle de 1974

1491	11.04.74	L'élection présidentielle (Déclaration du BN)
1492	18.04.74	L'élection présidentielle (Déclaration du CN)

1494	2.05.74	Election présidentielle : les axes de changement préconisés par la CFDT
1494	2.05.74	E. Maire : si la gauche l'emporte, que fera la CFDT ?
1498	30.05.74	L'élection présidentielle : un clair affrontement de classe
1510	09.74	73% des adhérents ont voté Mitterrand

Perspective et stratégie

1477	3.01.74	La stratégie de la CFDT et l'Union des forces populaires (préparation du CN)
1481	31.01.74	La CFDT et l'Union des forces populaires (CN)
1482	7.02.74	E. Maire : le sens de l'Union des forces populaires
1486	7.03.74	Premier colloque « Autogestion »
1487	14.03.74	Les objectifs de transformation (document préparatoire au CN)
Spécial	25.04.74	Les objectifs de transformation (CN)
1498	30.05.74	L'appel de Mitterrand pour une restructuration du mouvement socialiste est un élément positif (BN)
1502	27.06.74	La CFDT et la restructuration des forces socialistes
1514	19.09.74	Restructuration des forces socialistes : des clarifications nécessaires
1549	22.05.75	L'autonomie syndicale (BN)
1554	26.06.75	E. Maire : des atteintes graves à la démocratie syndicale
1568	2.10.75	Les objectifs de transformation (dossier)
1573	6.11.75	Débat du CN sur les objectifs de transformation

Syndicats - Partis

1528	26.12.74	Les rapports syndicats-partis (dossier pour discussion à l'intérieur de la CFDT)
1550	29.05.75	Les rapports syndicats-partis (compte rendu du CN)
5	06.75	Ce que pense la CFDT des rapports entre syndicats-partis

Les libertés

1471	12.73	La CFDT et la liberté d'information
1471	12.73	Les écoutes téléphoniques
1476	27.12.73	Les atteintes aux libertés
1492	18.04.74	Les libertés sous Pompidou
1511	28.08.74	La liberté syndicale selon Chénaut
1552	12.06.75	Dans l'entreprise, au Portugal, au Parisien Libéré, la CFDT dénonce les atteintes aux libertés
1554	26.06.75	L'offensive du pouvoir contre le syndicalisme
1554	26.06.75	Démocratie et monopole syndical, libertés au Portugal (déclaration d'E. Maire)
1555	3.07.75	Face à la répression

1556	10.09.75	La liberté d'expression des partis et syndicats dans l'entreprise
8	10.75	Ordinateurs : nos libertés perforées
1571	23.10.75	L'affaire Pliouchtch
1579	18.12.75	Rencontre avec le Syndicat de la magistrature

Les problèmes de l'armée

1531	16.01.75	Le procès des appelés de Draguignan
1531	16.01.75	Les problèmes de l'armée (déclaration du BN)
1534	6.02.75	Le Larzac (résolution du CN)
1540	20.03.75	Le Larzac (résolution du BN)
1558	24.07.75	Délégation CFDT à la caserne
1574	13.11.75	L'armée et les libertés syndicales
1576	27.11.75	Une plate-forme revendicative CFDT pour les appelés
1578	11.12.75	Les libertés dans l'armée, les emprisonnements, les perquisitions
1579	18.12.75	Contre la répression dans l'armée et dans l'entreprise

Etudiants

1548	15.05.75	Le congrès du MARC
1570	16.10.75	Pour un syndicalisme étudiant de masse

Action internationale

Paix et libertés dans le monde

1448	7.06.73	Politique militaire française, vente des armes et essais nucléaires (résolution du congrès)
1448	7.06.73	Paix et respect des peuples au Moyen-Orient (résolution du congrès)
1460	6.09.73	La CFDT et les libertés en URSS
1463	27.09.73	Chili, notre lutte
1465	11.10.73	Dossier Chili
1470	15.11.73	Proche-Orient : position de la CFDT
1494	2.05.74	Pour les élections sans trucage dans les DOM-TOM
1494	2.05.74	Portugal : la chute du fascisme
1506	27.07.74	L'intervention grecque à Chypre
1525	5.12.74	Reconnaissance du fait palestinien à l'ONU
1537	27.02.75	Soutien CFDT aux syndicalistes espagnols emprisonnés
1542	3.04.75	Portugal : l'entente des forces de gauche indispensable (déclaration de la Commission exécutive)

1546	1.05.75	Tchécoslovaquie : pas de socialisme sans liberté et démocratie
1546	1.05.75	Résolution du Conseil national sur les problèmes internationaux
1547	8.05.75	Vietnam (déclaration CFDT après l'effondrement du régime Thieu)
1551	5.06.75	Portugal : « Entre socialisme et liberté, pas de hiérarchie dans les urgences »
1560	7.08.75	Portugal : quelques questions
1560	7.08.75	Conférence d'Helsinki sur la sécurité
1561	14.08.75	Portugal : E. Maire s'exprime sur la crise
1562	21.08.75	Portugal : condamnation des manifestations réactionnaires
1563	28.08.75	Portugal : dossier
1565	11.09.75	Chili, deux ans après
1566	18.09.75	La question portugaise, BN des 11-12.09.75
1569	9.10.75	Espagne : journée d'action des syndicats européens
1572	30.10.75	Répression en Argentine
1575	20.11.75	La CFDT et le sionisme
1578	11.12.75	Aujourd'hui l'Espagne
1579	18.12.75	
1581	1.01.76	

Le tiers-monde

1463	27.09.73	Conférence des non-alignés à Alger
1483	14.02.74	Contre la conférence de Washington sur le pétrole
1491	11.04.74	Politique et rôle de l'ISCTI (débat au BN)
1514	19.09.74	Colloque des coopérants CFDT
1517	10.10.74	La lutte commune avec les peuples du tiers-monde
1531	16.01.75	Capitalisme international et tiers-monde (colloque ISCTI)

L'Europe et le syndicalisme européen

1460	6.09.73	Contre l'Espagne dans la CEE
	15.11.73	Négociations CES/OE-CMT
1474	13.12.73	Les syndicats européens rencontrent le président de la CEE
1481	31.01.74	Genève : rencontre de tous les syndicats d'Europe
1483	14.02.74	La CFDT va demander son adhésion à la CES
1489	28.03.74	L'adhésion de la CFDT à la CES
1490	4.04.74	Les syndicats européens et la politique énergétique
1498	30.05.74	Le congrès de la CES
1540	20.03.75	Conférence syndicale européenne sur les conditions de travail
1564	4.09.75	Plate-forme revendicative de la CES
1568	2.10.75	Pour une Europe des travailleurs
1569	9.10.75	Profil du syndicalisme européen (dossier)
1575	20.11.75	Premier meeting syndical européen à Bruxelles

1576 27.11.75 Positions syndicales à la conférence tripartite

Action syndicale internationale (généralités)

Spécial 25.04.74 La politique internationale (objectifs de transformation)
1534 6.02.75 CN : débats sur l'action internationale de la CFDT

LA CMT

1463 27.09.73 Discours d'E. Maire au congrès CMT d'Evian
1464 4.10.73 Compte rendu du congrès d'Evian
1479 17.01.74 Franche discussion entre la CMT et la CFDT
1571 23.10.75 Le conseil mondial CMT

Problèmes internationaux divers

1452 5.07.73 Rencontre CMT - CISL
1456 2.08.73 L'unité syndicale italienne et les congrès de la CISL et de la CGIL
1468 1.11.73 La FSM à l'heure de la détente
1476 27.12.73 La coopération entre l'UGTA (Algérie) et la CFDT
1529 2.01.75 Compte rendu de la délégation CFDT en Israël
1530 9.01.75 }
1531 16.01.75 } Compte rendu de la délégation
1532 23.01.75 } CFDT en Chine populaire
2 03.75 }
1541 27.03.75 Compte rendu de la délégation CFDT en Afrique
1574 13.11.75 Le congrès de la CISL

Organisation

Charte financière

1448 7.06.73 Débat du congrès et texte de la charte financière
1465 11.10.73 Comment calculer le pourcentage de la cotisation ?
1468 1.11.73 }
1478 10.01.74 } Minimum aux syndicats
1482 7.02.74 }
1495 9.05.74 Politique d'utilisation du fonds d'organisation
1487 14.03.74 Une politique de développement

Les cadres

1522 14.11.74 La syndicalisation des cadres et l'UCC
1551 5.06.75 Dossier : la CFDT et les cadres

Les retraités

1519 11.74 La vie d'un syndicat de retraités
1543 10.04.75 Organisation et structures des retraités (UCR)

Elections - Effectifs

1482 7.02.74 } Résultats d'élections au comité
1530 9.01.75 } d'entreprise
1476 27.12.73 }
1516 3.10.74 } La CFDT à livres ouverts

Congrès

1448 7.06.73 Compte rendu du congrès de Nantes
1449 14.06.73 Rendre compte des décisions du congrès dans les entreprises
1451 28.06.73 Critique de l'organisation du congrès (BN)
1469 8.11.73 L'organisation du congrès confédéral
1502 27.06.74 }
1513 12.09.74 } Préparation du congrès 1976

Développement - organisation

1491 11.04.74 Procédure d'affiliation à la CFDT
1498 30.05.74 Dossier : faire des adhésions : pourquoi ? Comment ?
1513 12.09.74 Critères pour la révision des frontières fédérales
1528 26.12.74 }
1552 12.06.75 } Organisation des chômeurs
1530 9.01.75 }
1534 6.02.75 } Ne pas oublier les problèmes d'organisation
1542 3.04.75 Syndicalisation : une préoccupation permanente

Le syndicat

Depuis le n° 1555 3.07.75 Toutes les 2 semaines, des articles sur la vie du syndicat : nécessité d'un bilan, plan de travail, fonctionnement...

Documents

1442 05.73 La CFDT..., qu'est-ce que c'est ?
1523 12.74 La CFDT pourquoi ?

Finances

Finances syndicales

1469 8.11.73 Part minimum des régions

1476	27.12.73	Dossier Syndicalisme : la CFDT à livres ouverts
1516	3.10.74	« La CFDT à livres ouverts »
1531	16.01.75	La CFDT en 1973 : nombre de cotisants
1533	30.01.75	Des moyens suffisants pour une action efficace
1541	27.03.75	Vie de l'organisation, cotisations - effort constant
1568	2.10.75	Le budget du syndicat
1574	13.11.75	Avant-projet de résolution pour la charte financière
1577	4.12.75	Les cotisations pour 1976

CNAS

1448	7.06.73	La caisse unique de résistance
1469	8.11.73	Adoption règlement intérieur de la CNAS (CN)
1472	20.11.73	La CNAS : la caisse de résistance CFDT
1513	12.09.74	CNAS : la prestation de grève réduite
1540	20.03.75	Propositions de modifications des règles d'intervention pour les grèves
1546	1.05.75	Règlement de la CNAS (Débat au CN)
1547	8.05.75	Nouvelles règles d'intervention de la CNAS pour les grèves
1567	25.09.75	La CNAS, un outil d'action efficace

Politique immobilière

1448	7.06.73	Politique immobilière confédérale
1477	3.01.74	Les projets immobiliers de la CFDT
1478	10.01.74	Une brique par adhérent
1482	7.02.74	Financement de la politique immobilière
1487	14.03.74	Mise en œuvre de l'opération « briques »
1513	12.09.74	Opération équipement à réussir
1517	10.10.74	Opération équipement : appel du Bureau national
1520	31.10.74	Politique immobilière - opération équipement
1541	27.03.75	Construction du nouvel immeuble de la CFDT
1578	11.12.75	Pour la CFDT, son développement, son équipement

1478	10.01.74	Une nouvelle formule pour « Syndicalisme » hebdo
1483	14.02.74	Suppression des éditions en langues étrangères
1495	9.05.74	« Syndicalisme » hebdo : un débat à prévoir dans chaque section
1543	10.04.75	Pour une information au service de l'action
1552	12.06.75	Pour une pratique syndicale de l'audio-visuel
1554	26.06.75	Des formules d'abonnement collectif

Sur les problèmes généraux d'information

1432	15.02.73	Les journalistes et le droit à l'information
1444	10.05.73	Audio-visuel : le Crépac-Scopcolor
1497	06.74	Une pieuvre nommée Hachette
1501	07.07.74	La télé aux syndicats... en Belgique !
1514	19.09.74	ORTF : la réorganisation de la CFDT (adhésion FSU)
1515	10.74	Les trusts de la presse
1530	9.01.75	Les « tribunes libres » sur la 3 ^e chaîne
1553	19.06.75	Contre la répression et le blocus de l'information
1554	26.06.75	Libertés et information (à propos du Portugal)
1578	11.12.75	Le congrès constitutif de la FTIAAC (Fédération CFDT des travailleurs de l'information, de l'audio-visuel et de l'action culturelle)
1468	1.11.73	ORTF : le démantèlement
1482	7.02.74	
1503	4.07.74	
1504	11.07.74	
1517	10.10.74	Les problèmes de l'imprimerie
1524	28.11.74	
1541	27.03.75	
1553	19.06.75	
1562	21.08.75	

Formation syndicale

1524	28.11.74	Le centre de Bierville : son avenir
1535	13.02.75	Positions CFDT sur la formation syndicale
1540	20.03.75	Les thèmes ENO 1975-1976
1548	15.05.75	La pratique de la démocratie en assemblée générale
		Les commissions formation permanente et les CE : thèmes de deux sessions confédérales
1558	24.07.75	Les sessions confédérales de formation syndicale 1975-1976

Information

Sur nos propres moyens d'information

1448	7.06.73	Débat et résolution sur l'information du 36 ^e congrès
1460	6.09.73	Questionnaire pour améliorer « Syndicalisme »

Sommaire

1. Bilan de l'action menée depuis le 36^e congrès	3	34. Une CFDT autonome	64
11. Rappel des orientations du 36 ^e congrès	4	35. Enjeux et priorités pour l'action à venir de la CFDT	67
12. La crise	6	Résumé	68
13. L'action menée depuis 1973	10	4. Notre stratégie internationale	71
13.1 Pouvoir d'achat	10	41. L'action syndicale internationale	72
13.2 Emploi	11	41.1 Les terrains d'action	72
13.3 Conditions de travail	12	41.2 Dans les institutions	77
13.4 Action sociale, santé, cadre de vie	13	41.3 Les relations intersyndicales	78
13.5 Privatisation	15	41.4 L'inadaptation du syndicalisme international	79
13.6 Enseignement et formation professionnelle	15	42. Les instruments et moyens de l'action internationale	80
13.7 Actions spécifiques pour certains travailleurs	16	42.1 Les organisations	81
13.8 Action dans le domaine politique	17	42.2 Les perspectives de restructuration	83
13.9 Unité d'action	20	42.3 L'affiliation de la CFDT	84
13.10 Soutien juridique aux luttes	21	42.4 Adapter nos moyens	85
13.11 Action syndicale internationale	22	Résumé	86
13.12 Formation syndicale	24	5. Nos moyens d'action confédéraux	89
13.13 Information	25	51. L'organisation	90
13.14 Effectifs et syndicalisation	25	51.1 La charte financière	90
Résumé	26	51.2 Les structures	92
2. L'action syndicale de masse et de classe	29	51.3 Les frontières fédérales	93
21. Quatre terrains de lutte essentiels	30	51.4 L'organisation des catégories	94
21.1 Emploi	31	52. Les finances	95
21.2 Salaires, prestations, classifications	35	52.1 La CNAS	95
21.3 Santé, conditions de travail et de vie	38	52.2 La politique immobilière	96
21.4 Libertés et droits des travailleurs	41	52.3 Les finances de la Confédération	98
22. Trois aspects de la pratique syndicale	44	53. L'information	99
22.1 L'unité d'action	44	Nos propres moyens d'information	99
22.2 Le rôle des structures dans la conduite de la lutte	45	54. La formation	104
22.3 La diversité de la classe ouvrière	47	54.1 Son évolution	104
Résumé	49	54.2 Un élément de notre stratégie	105
3. Action syndicale et transformation sociale	53	54.3 Les conséquences à en tirer	105
31. La CFDT et le courant autogestionnaire	55	Résumé	108
32. Le débouché politique des luttes et l'union des forces populaires	57	Index des principaux articles parus dans « Syndicalisme » depuis 1973	111
33. La transition au socialisme et les objectifs de transformation	59	Sommaire	120

Origine des illustrations

Bloncourt Gérald : couverture, 18, 42, 89
 Cartier-Bresson Henri – Magnum : 78
 CFDT : 12, 97
 Collombert Pierre : 23, 42, 65, 68
 Danain Jean-Paul : 5 (gauche)
 Freed Léonard – Magnum : 71
 Hubert : 38 (haut)
 Huper : 3
 Lebrun Pascal – Fotolib : 29
 Lespinasse Caroline – Fotolib : 53

Maillac Didier – Adja : 15
 Mousseau Philippe – Lumifilms : 56
 Muñoz de Pablos : 38 (milieu)
 Peress Gilles – Magnum : 82 (gauche et droite), 86
 Pottier Jean : 33, 60
 Puech Michel : 38 (bas)
 Riboud Marc – Magnum : 75
 Rodgold Eva : 26, 49, 108
 Weiss Christian – Magnum : 5 (droite)

syndicalisme *cfdt*

Supplément au n° 1590 du 4 mars 1976.

26, rue de Montholon, 75439 Paris Cedex 09, Tél. : 280-62-43
Abonnement : 84 F l'an. CCP Syndicalisme CFDT 34.784.90 H.
La Source. Cet abonnement comprend l'hebdomadaire et le
magazine mensuel. Directeur de la publication : Pierre Hureau.
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués. Impression : Imprimerie
Alsatia Colmar. Dépôt légal 1er tr./76 - n° 3527. Réalisation :
Montholon-Services.